

Les Études du Ceped n° 7

Valérie DELAUNAY

# L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE

Expression démographique des mutations  
socio-économiques d'un milieu rural sénégalais



Centre Français sur la Population et le  
Développement

1994

## L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE

Expression démographique des mutations socio-économiques  
d'un milieu rural sénégalais

**Déjà parus dans la collection "Les Études du Ceped" :**

n°1 : *De l'homme au chiffre, réflexions sur l'observation démographique en Afrique*, par L. LOHLE-TART et R. CLAIRIN (1988).

n°2 : *MORTAL, logiciel d'analyse de la mortalité*, par J.-M. COSTES et D. WALTISPERGER (1988).

n°3 : *Mobilité spatiale et mobilité professionnelle dans la région Nord-Andine de l'Équateur*, par J. PAPAIL (1991).

n°4 : *Un siècle de démographie Tamoule. L'évolution de la population Tamil Nadu de 1871 à 1981*, par C.Z. GUILMOTO (1992).

n°5 : *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*, par K.J. GUINGNIDO GAYE (1992).

n°6 : *La traite des esclaves au Gabon du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai de quantification pour le XVIII<sup>e</sup> siècle*, par N. PICARD-TORTORICI et M. FRANÇOIS (1993).

**Responsable scientifique : Thérèse Locoh**

**Directeur de la publication : Jacques Vallin**

**Couverture : Pagne Indigo du Nigéria**

LES ÉTUDES DU CEPED N° 7

Valérie DELAUNAY

# L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE

**Expression démographique des mutations  
socio-économiques d'un milieu rural sénégalais**

*Préface de Thérèse LOCOH*

Centre Français sur la Population et le Développement

Décembre 1994

**1994**

**ISBN : 2-87762-068-9 ISSN : 0993-6157**

**Centre Français sur la Population et le Développement**

**15, rue de l'école de médecine - 75270 PARIS Cedex 06 - FRANCE**

**Téléphone : (33) (1) 46 33 99 41 - Télécopie : (33) (1) 43 25 45 78**

## SOMMAIRE

<b>Remerciements</b> .....	xiii
<b>Préface</b> .....	xv
<b>Résumé</b> .....	xix
<b>Summary</b> .....	xxi
<b>Introduction générale</b> .....	1
Problématique générale .....	1
L'entrée en vie féconde : thème central de la problématique spécifique .....	3
Les hypothèses de travail .....	5
Un terrain d'enquête original .....	8
Présentation .....	9

### PREMIÈRE PARTIE :

#### LE CADRE DE L'ANALYSE DE L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE

<b>Chapitre I. – La fécondité précoce : entre nord et sud</b> .....	13
I. – La fécondité précoce dans les pays développés .....	13
1. Prise de conscience du problème .....	14
2. Les conséquences sur la santé de la mère et de l'enfant .....	16
3. Les conséquences sur le bien-être futur .....	17
II. – La fécondité précoce en Afrique .....	17
1. Les risques relatifs à la santé de la mère et de l'enfant .....	18
a) Risque biologique .....	18
b) Risque social .....	19
2. Autre conséquence : l'exclusion scolaire .....	21
3. L'activité sexuelle .....	22
4. Les hypothèses d'explication de la prévalence des grossesses précoces et prénuptiales .....	23
5. La fécondité précoce concerne surtout les jeunes rurales mariées .....	25
III. – Le concept de fécondité des adolescentes .....	26
1. Une définition ambiguë .....	27
2. Des préjugés mis à l'écart .....	28

3. Nouveaux aspects de la fécondité des adolescentes.....	29
IV. – Fécondité précoce et politiques de population.....	30
<b>Chapitre II. – Entrée en vie féconde et conjugale en Afrique et au Sénégal .....</b>	<b>35</b>
I. – Premier mariage et première naissance en Afrique sub-saharienne.....	35
1. Le premier mariage féminin.....	36
2. La première naissance.....	38
a) Âge médian à la première naissance.....	38
b) Scolarisation, mariage et comportements en matière de sexualité et de contraception.....	39
c) Le milieu de résidence.....	41
d) Une évolution variable de la fécondité avant 20 ans.....	42
e) La fécondité prénuptiale.....	43
II. – Le cas du Sénégal.....	45
1. Niveaux et tendances de la fécondité au Sénégal.....	45
2. Le premier mariage au Sénégal.....	48
a) Aspects socio-culturels du premier mariage.....	49
b) Niveaux et tendances du premier mariage.....	50
3. La première naissance au Sénégal.....	52
a) Sexualité et fécondité précoce.....	52
b) Niveaux et tendances de la primofécondité.....	53
c) Les naissances prénuptiales.....	55
<b>Chapitre III. – Cadre d'analyse.....</b>	<b>61</b>
I. – Hypothèses.....	61
1. Typologie des modèles de primofécondité.....	62
2. Le cadre spécifique d'analyse.....	65
II. – Vérification : le cadre opératoire.....	68
III. – Sources de données.....	70
1. L'enregistrement continu des données.....	70
2. Enquêtes complémentaires.....	72
3. Autres enquêtes utilisées.....	73
4. Synthèse des sources de données utilisées.....	74

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE ET EN VIE CONJUGALE**

<b>Chapitre IV. – La population étudiée : quelles mutations dans l'organisation sociale et économique ?</b> .....	<b>79</b>
<b>I. – La société sereer du Sinn</b> .....	<b>79</b>
1. Histoire du peuplement sereer .....	80
2. Organisation sociale et économique .....	82
a) L'organisation au sein de la concession .....	83
b) Les activités agricoles .....	85
c) Les activités pastorales .....	87
d) Les activités domestiques .....	88
e) La richesse de la case de la mère .....	89
3. La place des jeunes dans la société sereer .....	91
<b>II. – La zone d'étude de Niakhar</b> .....	<b>94</b>
1. Situation géographique et physique .....	94
2. Situation sanitaire .....	99
3. Situation démo-économique .....	101
a) Une agriculture en crise .....	101
b) La colonisation de nouvelles terres : une première stratégie de survie .....	102
c) Deuxième stratégie de survie : la quête de revenus monétaires .....	103
d) Autres activités de saison sèche .....	105
<b>III. – Les caractéristiques socio-démographiques</b> .....	<b>106</b>
1. Les caractéristiques socio-culturelles .....	106
2. La structure par âge et sexe .....	109
3. Taux bruts et croissance de la population .....	110
4. Mortalité et fécondité .....	111
a) La mortalité .....	111
b) La fécondité .....	113
5. La nuptialité .....	114
6. La dynamique migratoire .....	115
<b>IV. – Des migrations saisonnières généralisées</b> .....	<b>119</b>
1. Caractéristiques des migrations saisonnières .....	119
a) Ampleur du phénomène et caractéristiques des migrants .....	120
b) Typologie des migrations .....	124
2. Le cas particulier des bonnes à Dakar .....	126
a) Les caractéristiques des migrantes de l'échantillon .....	127
b) Les conditions de vie des migrantes à Dakar .....	127
c) Les déterminants de la migration .....	130



d) Les conditions de travail.....	132
<b>Chapitre V. – La nuptialité des célibataires.....</b>	<b>137</b>
I. – Le mariage.....	138
1. Le processus matrimonial.....	138
2. Vérification d'un échantillon de mariages enregistrés sur le terrain .....	140
II. – Niveaux et tendances de la primonuptialité féminine dans la zone de Niakhar.....	143
1. Méthodes.....	143
2. Définitions.....	144
3. Résultats.....	146
a) Âge médian au premier mariage.....	146
b) Premiers mariages observés.....	147
i) Répartition sur la période.....	147
ii) Le mouvement saisonnier.....	148
c) Premiers mariages réduits.....	149
i) Évolution des premiers mariages réduits .....	150
ii) Évolution de la nuptialité des célibataires .....	150
iii) Évolution des proportions de célibataires.....	153
iv) Décomposition des facteurs célibat et nuptialité.....	154
d) Premiers mariages de la table de nuptialité.....	156
III. – Les déterminants de la primonuptialité .....	161
1. L'âge médian au premier mariage.....	161
2. La moyenne des âges au premier mariage .....	166
<b>Chapitre VI. – La primofécondité.....</b>	<b>169</b>
I. – Évolution de la primofécondité.....	170
II. – Le premier rapport sexuel.....	173
1. Les comportements sexuels.....	174
2. Sexualité et situation matrimoniale .....	175
3. Évolution récente de l'entrée en vie sexuelle.....	177
4. Déterminants du premier rapport sexuel.....	179
5. Lieu de résidence lors du premier rapport sexuel .....	182
6. La sexualité des jeunes migrantes .....	183
III. – Connaissance et pratique de la contraception.....	187
1. Connaissance de la contraception.....	188

2. Pratique de la contraception : vers l'adoption de nouveaux modèles ? .....	198
3. Projets contraceptifs : le reflet d'une réelle demande de maîtrise de la fécondité .....	202
4. Les migrantes et la contraception.....	206
<b>IV. – Typologie des naissances de rang 1.....</b>	<b>208</b>
1. Définition .....	209
2. La première naissance selon le type de conception .....	209
3. Évolution des conceptions et naissances pré-nuptiales .....	210
a) Tendance sur la période.....	210
b) Évolution selon les générations .....	215
c) Le mouvement saisonnier .....	216
4. Les déterminants du statut de la conception.....	218
a) Âge de la mère à la naissance .....	218
b) Niveau d'instruction .....	219
c) Religion .....	221
d) Caste.....	222
e) Expérience migratoire .....	223
f) Analyse multivariée.....	225
<b>V. – Risque biologique et risque social .....</b>	<b>226</b>
1. Pour une évaluation des populations à risque.....	226
2. Survie de la première naissance .....	228
<b>VI. – Le devenir des mères célibataires.....</b>	<b>230</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>233</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>237</b>
<b>Annexe 1 : La collecte de la base de données.....</b>	<b>239</b>
1. Historique des études dans la zone.....	239
2. Questionnaires (extrait) .....	244
<b>Annexe 2 : L'enquête "Migrantes saisonnières à Dakar".....</b>	<b>251</b>
1. Méthodologie de l'enquête.....	251
2. Listings d'information .....	255
3. Questionnaires.....	258
<b>Annexe 3 : L'enquête "Expérience urbaine" .....</b>	<b>271</b>
1. Méthodologie de l'enquête.....	271
2. Questionnaire .....	272
<b>Annexe 4 : L'enquête "Migration, comportements sexuels et nuptialité" .....</b>	<b>274</b>

1. Méthodologie de l'enquête .....	274
2. Questionnaires .....	276
<b>Annexe 5 : L'enquête "Histoire génésique" .....</b>	<b>283</b>
1. Méthodologie de l'enquête .....	283
2. Questionnaire.....	284
<b>Annexe 6 : Formulaire .....</b>	<b>286</b>
<b>Annexe 7 : Tables de primonuptialité et de primofécondité.....</b>	<b>290</b>
<b>Annexe 8 : Cartes.....</b>	<b>297</b>
<b>Annexe 9 : Données chiffrées .....</b>	<b>301</b>
1. Effectifs de population au 1er mars 1991 .....	301
2. Tables de mortalité .....	302
3. Nombres annuels de premiers mariages.....	305
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>307</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>313</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>315</b>

*À Anouch,  
à sa gaieté et son allant,  
à sa gentillesse et sa compréhension,  
à son professionnalisme et sa précision,  
à son souvenir,  
je dédie cet ouvrage.*



## *REMERCIEMENTS*

Je tiens à remercier tout d'abord Thérèse Locoh, qui m'a apportée un encadrement scientifique tout au long de ce travail ainsi qu'un soutien très précieux et Jacques Vallin, pour la relecture attentive de cet ouvrage et pour ses conseils profitables.

Je remercie aussi Michel Garenne, pour m'avoir introduit dans le programme de l'observatoire de population de Niakhar, l'ORSTOM et l'institut Pasteur-Mérieux, pour leur concours financier et l'allocation de recherche qu'ils m'ont attribuée, sans lesquels mon séjour à Dakar n'aurait pu avoir lieu.

L'accueil chaleureux de François Simondon à Dakar, a facilité mon intégration à l'équipe de l'observatoire. Il m'a aidé à obtenir les moyens nécessaires à la réalisation de mon travail de terrain. Qu'il en soit remercié ici.

Je tiens également à remercier pour leur accueil les membres de l'équipe de l'observatoire, à Dakar et à Niakhar. J'ai été particulièrement heureuse de passer deux années parmi eux. Sans leur concours pour collecter les données, les coder et les saisir, ce travail n'aurait pu être élaboré. Leur grand nombre m'empêche de les citer tous mais qu'ils soient assurés de ma profonde gratitude.

Les nombreux échanges scientifiques avec Charles Becker et André Lericollais m'ont aidé à concevoir ce travail et je voudrais les en remercier.

Je voudrais rendre un hommage tout particulier à la regrettée Anouch Chahnazarian sans laquelle cet ouvrage n'aurait probablement pas vu le jour.

Je remercie les habitants des villages pour avoir accepté, toujours avec beaucoup de bonne volonté, de participer à mes enquêtes.

Le CEPED m'a offert l'environnement scientifique et l'aide financière nécessaires à la poursuite de mon travail, lors de mon retour en France. Dans ce cadre, j'ai pu bénéficier de fructueux échanges avec de nombreux chercheurs.

Que mes collègues et amies, Agnès Adjamagbo, Sylvie Delcroix, Elisabeth Dijoux, Agnès Guillaume, Véronique Hertrich, qui ont accepté de relire une partie du manuscrit, soient remerciées.

Enfin je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenue et encouragée tout au long de ce travail : Mohammed, Marie-Pierre, Laurence, Laurence, Marie-Paule et bien d'autres...



## PRÉFACE

*Le Sénégal est une terre bénie de la démographie africaine, si on en juge par l'abondance de la production scientifique qui traite de sa population. Pour ne citer que les plus récentes publications, deux ouvrages de synthèse sur la population du Sénégal sont parus ou à paraître en 1994<sup>1</sup> et deux thèses soutenues en 1993<sup>2</sup>, ont été consacrées à la fécondité au Sénégal.*

*Le mariage et la fécondité précoces sont encore fréquents. Lors de l'enquête démographique et de santé de 1992 (EDS), près d'une femme sur deux (48%) a déclaré s'être mariée avant 18 ans et une sur trois (34%) avait eu au moins un premier enfant avant 20 ans, mais ces proportions sont en légère baisse par rapport à ceux de la précédente enquête menée en 1986. Le recul de l'âge au premier mariage est d'ailleurs le principal facteur de la légère baisse de la fécondité sénégalaise observée entre les deux enquêtes nationales (EDS) - 6,6 enfants par femme en 1986 et 6,1 en 1992. Cette évolution est pour l'essentiel, un phénomène urbain.*

*L'étude réalisée par Valérie Delaunay s'inscrit, à l'évidence, dans un contexte de grande actualité. Jusqu'à présent, les études sur la primofécondité ont surtout porté sur des échantillons urbains ou sur des enquêtes nationales autorisant seulement des observations de type transversal. Le travail présenté ici, portant sur une population rurale, propose un important renouvellement des problématiques généralement adoptées sur ce sujet et s'appuie sur des données d'une qualité exceptionnelle en Afrique sub-saharienne.*

*Renouvellement de la problématique : l'étude traite de "l'entrée en vie féconde" sous tous ses aspects et non pas seulement de la "fécondité des adolescentes", sujet aux contours souvent mal définis et parfois "parasité" par un discours moralisateur. Carrière maternelle et carrière matrimoniale sont étudiées conjointement, dans un milieu rural en pleine mutation, du fait des migrations vers*

---

<sup>1</sup>. L'étude réalisée par la Direction de la prévision et de la statistique du Sénégal "La population du Sénégal" sous la direction d'Yves Charbit et Salif Ndiaye et l'étude réalisée par l'Académie des Sciences des États-Unis, dans le cadre du groupe d'étude sur la démographie africaine, sous la direction de Gilles Pison, Kenneth Hill, Barney Cohen et Karen Foote intitulée "Population dynamics of Senegal".

<sup>2</sup>. Nafissatou Diop (1993) et Gora Mboup (1993), deux thèses de démographie soutenues en 1993 au département de Démographie de Montréal.



*Dakar qui sont devenues une des principales "stratégies de survie" de la population, notamment l'envoi de jeunes en ville, à la recherche d'emplois saisonniers.*

*Données exceptionnelles, c'est bien ainsi que l'on doit qualifier les données démographiques disponibles sur la population de la zone de Niakhar (Sine-saloum). Grâce à l'initiative pionnière de P. Cantrelle (en 1962), on dispose d'un "quasi-état civil", situation unique en Afrique sub-saharienne, dans un milieu rural relativement homogène et traversé par des changements économiques et sociaux rapides en raison de la croissance rapide de la population, de l'aggravation des conditions de la production vivrière et des courants migratoires vers les villes.*

*Valérie Delaunay a su tirer le parti de cette opportunité car elle a non seulement utilisé l'arsenal classique des méthodes de l'analyse démographique longitudinale pour la période 1983-1992, mais aussi greffé, au fur et à mesure de la progression de sa recherche, des enquêtes "ad hoc" pour approfondir tel ou tel sujet qui pouvait porter un éclairage nouveau. C'est ainsi qu'elle a entrepris des enquêtes semi-directives auprès des jeunes migrantes à Dakar, des mariées de l'année 1992, des femmes ayant eu une naissance pré-nuptiale. Le va-et-vient constant, dans cette recherche, entre l'analyse des données de "quasi-état civil" et la vérification, par enquêtes sur le terrain, d'hypothèses nées de cette analyse est un des grands intérêts de cette recherche.*

*Que l'auteur ait pu, sur une période aussi courte (1983-1992) et dans un milieu rural réputé "traditionnel", mettre en lumière des changements sensibles de l'entrée en union et des diverses coutumes matrimoniales, incite à penser que de profonds changements de société infléchissent déjà le régime démographique de cette société et probablement celui de la plupart des sociétés rurales d'Afrique sub-saharienne.*

*En définissant avec rigueur ce qu'est l'entrée en vie féconde, en mettant à jour les facteurs qui en déterminent le calendrier, Valérie Delaunay ouvre la voie à une meilleure compréhension des problèmes qui peuvent y être associés. Ceux-ci relèvent de programmes de santé, de planification familiale mais aussi de programmes concernant la formation et l'insertion des jeunes dans l'activité productive. Les politiques de population se doivent de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en ces divers domaines.*

\*\*\*

*Avec l'ouvrage de Valérie Delaunay, les "Études du Ceped" inaugurent une nouvelle présentation éditoriale, plus conforme à l'esprit de cette série. L'ancien format évoquait plutôt des "rapports de recherche". Le nouveau format traduit la volonté, pour le CEPED, de valoriser, plus encore qu'auparavant, les travaux de*

*recherche publiés dans cette collection. Nous espérons ainsi répondre aux suggestions de nombreux lecteurs.*

*Thérèse LOCOH*



## RÉSUMÉ

La transition de la fécondité, déjà visible dans certains pays africains et perceptible dans les grands centres urbains, va-t-elle se diffuser dans l'ensemble de la région ? Les grands changements que connaissent aujourd'hui les sociétés rurales africaines et les contacts fréquents avec la ville que celles-ci peuvent entretenir laissent présager une diffusion des modèles de reproduction plus "modernes". L'entrée en vie féconde, élément capital du niveau de fécondité, témoigne, par l'évolution de son calendrier et de sa nature, des changements sociaux et économiques plus larges de la société.

L'observation a porté sur une zone rurale du Sénégal, dotée d'un système de collecte longitudinal d'une grande richesse : l'observatoire de population de Niakhar. L'abondance des études déjà effectuées sur cette population permet de montrer des changements de l'organisation sociale et économique, en particulier le mouvement de migrations saisonnières qui se généralise et dont les jeunes sont les principaux acteurs.

L'observation de l'âge au premier mariage féminin sur la période 1984-91 a permis de mettre en évidence un recul de l'entrée en union, qui est visible malgré de fortes fluctuations annuelles. Les déterminants de cette modification de comportement semblent être la scolarisation et la migration saisonnière. La vie scolaire et la vie de migrante paraissent en effet incompatibles avec la vie d'épouse et de mère de famille et introduisent une aspiration à retarder la mariage. Par ailleurs, scolarisation et migration sont aussi des facteurs d'information et de diffusion des normes "modernes". Mais il faut aussi souligner la contrainte économique que représente la compensation matrimoniale, condition de reconnaissance sociale de l'union. Cela la rend vulnérable aux fluctuations économiques liées à la production agricole, variable d'une année sur l'autre selon la pluviométrie. L'évolution de la primonuptialité semble donc être fonction à la fois de variations conjoncturelles liées aux aléas de la production agricole, et de tendances plus "lourdes" liées à des changements plus profonds de la société sereer.

En revanche l'entrée en vie féconde présente un calendrier relativement stable. L'âge à la première naissance varie selon les années entre 19 et 19,5 ans. Malgré une légère tendance à la hausse, il reste difficile de dire qu'on observe un changement de comportement. L'entrée en vie sexuelle, qui a pu être étudiée sur un échantillon,

présente aussi un calendrier stable pour les différentes générations observées avec un âge moyen de l'ordre de 16 ans.

En dépit d'un discours qui désapprouve la sexualité en dehors du mariage, on a pu constater que la vie sexuelle débutait bien souvent avant le mariage et que ces comportements n'étaient pas particulièrement le fruit d'un "dévergondage sexuel" lié aux contacts avec la ville, mais aussi le fait de la difficulté économique à conclure un mariage. En effet, la dissociation des calendriers de la nuptialité et de la sexualité impose un allongement de la période d'exposition au risque de conception pré-nuptiale. On a pu observer que la moitié des femmes semblent avoir vécu leur premier rapport sexuel dans un contexte pré-nuptial. Les conceptions pré-nuptiales sont fréquentes. La construction d'une typologie des naissances de rang 1 qui prend en considération la date de la naissance et la date du premier mariage nous a permis de classer les naissances selon le type de conception et selon le type de naissance. On a pu voir ainsi qu'une naissance de rang 1 sur 6 intervient alors que la mère est toujours célibataire. En terme de conception, les naissances de rang 1 conçues avant le premier mariage représentent une naissance sur 4. Ces résultats témoignent de l'ampleur du phénomène. Les facteurs favorisant les conceptions pré-nuptiales que l'on a pu identifier sont la scolarisation et la migration saisonnière. Les femmes scolarisées présentent une proportion de conceptions pré-nuptiales plus élevée (1/3). Parmi les naissances de rang 1 de 1991 dont la mère était absente en mars de la même année, la moitié sont des conceptions pré-nuptiales. Au regard des résultats d'une enquête rétrospective, la fécondité pré-nuptiale semble connaître une évolution à la hausse.

Les modifications des exigences en matière de compensation matrimoniale, laissent présager une certaine adaptation du système matrimonial. Celles-ci, outre la "légitimation" des conceptions pré-nuptiales, peuvent affecter de manière plus générale le régime de nuptialité. La célébration du mariage par étapes successives et décalées dans le temps (célébration religieuse : *takk*, suivie dans un temps plus ou moins long, de l'installation de la femme dans le foyer conjugal) suggère qu'on va vers une augmentation des unions sans co-résidence, ou avec co-résidence tardive. On peut alors s'interroger sur les effets d'une telle évolution sur la fécondité.

L'évolution du contexte social, par le transfert des prises de décisions et la perte du contrôle social par les anciens, pourrait alors amener à des modifications très profondes des relations entre individus (homme / femme) et entre groupes sociaux (aînés / cadets). Ces modifications sont dues en grande partie aux mutations socio-économiques qui induisent des changements des conditions de mariage. Le contact étroit avec la ville qu'entretiennent aujourd'hui les jeunes filles sera probablement renforcé. De telles évolutions pourraient avoir de lourdes conséquences sur les comportements en matière de vie familiale et pourraient bien être, pour cette société, les signes précurseurs d'une baisse tendancielle de la fécondité.

## *SUMMARY*

Will the fertility transition, which is already under way in some African countries and is perceptible in the major urban centres, spread to the rest of the region ? The major changes affecting rural African societies and the regular, frequent contacts between them and urban societies appear to indicate that "modern" reproductive models will eventually prevail. The changes in the timing and nature of entry into reproductive life, the key component of fertility levels, reflects broader social and economic changes at work in society.

Our study area was a rural part of Senegal that has a very rich longitudinal data collection system : the Niakhar population laboratory. The wealth of studies already carried out on this population has shown how the social and economic organisation has been evolving. In particular, the generalization of seasonal migration mainly by young people.

Age of women at first marriage has risen over the 1984-91 period. This increase is clear in spite of wide annual variations. The determinants of this change in behaviour would appear to be schooling and seasonal migration. School and migration would indeed seem to be incompatible with the role of spouse and mother and thus constitute an inducement to delay marriage. Moreover, women who attend school and who migrate learn new behaviours and come into contact with "modern" norms. However, bridewealth, the condition for the recognition of the union by society, constitutes an economic constraint that should not be overlooked. Bridewealth makes unions vulnerable to the economic fluctuations of agricultural production resulting from yearly variations in rainfall. The changes in first marriages would thus seem to result from both cyclical variations linked to the ups and downs of agricultural production and to longer term trends associated with deeper changes in the fabric of Sereer society.

Timing of first birth on the other hand seems to have remained fairly stable. Age at first birth varies between 19 and 19.5 depending on the year. Despite a slight upward trend, behavioural patterns cannot be said to have changed. Timing of first sexual intercourse, which was studied on a sample of the population, is also stable for the cohorts observed, with a mean age of about 16.

Notwithstanding social norms that disapprove of extra-marital sex, observation has shown that an individual's sex life often begins before marriage. However, such behaviour does not seem particularly linked to "shameless" conduct learnt in contacts with city life but also stems from the economic difficulty of contracting marriage. The dissociation between the timing of marriage and the timing of first sexual intercourse lengthens the period of exposure to the risk of a premarital conception.

Half the women in our study seem to have had sexual intercourse for the first time prior to marriage. Prenuptial conceptions occur frequently. We looked at the date of birth and the date of first marriage for parity one births and classified them by type of conception (occurring before or after marriage) and type of birth (again before or after marriage). One out of six first births occurs to women who are still single. In terms of conception, one out of four first births are conceived prior to first marriage. These figures indicate the size of the phenomenon.

The factors which seem to promote prenuptial conceptions that we were able to identify were schooling and seasonal migration. The proportion of prenuptial conceptions is higher among women who have attended school (1/3). Half of the parity one births that occurred in 1991, whose mothers were absent in March of that year, were prenuptial conceptions. Compared with the findings of a retrospective survey which was conducted on the same population, levels of prenuptial fertility would seem to be increasing.

Changing expectations in terms of bridewealth would seem to indicate that the matrimonial system is undergoing a process of adjustment. Over and above the "legitimization" of prenuptial conceptions such changes could affect the nuptiality regime in more general ways. The celebration of marriage in successive stages spread over time (with the religious ceremony, *takk*, first, followed at a much later date by the installation of the wife in the conjugal home) would seem to point to a future increase in unions where the two spouses are living apart or co-residing at a much later stage in their married life. What effect is such a development likely to have on fertility levels ?

Changes in the fabric of society resulting from the loss of social control by elders and the transfer of decision-making away from them could fundamentally alter relations between individuals (men/women) and between social groups (older/younger generation). These changes arise in great part from the social and economic mutations now transforming the conditions under which marriages occur. The close links that young Sereer girls maintain with the city will probably re-inforce this process. Such changes could have far-reaching consequences on reproductive behaviour and may well indicate that a downward trend in fertility is in the offing for this society.

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

## PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Cette recherche s'inscrit dans la problématique générale de la transition démographique en Afrique sub-saharienne. Bien que l'on observe un début de baisse de la fécondité dans certaines régions (Caldwell *et al.*, 1992b ; Caldwell et Caldwell, 1993 ; Cleland *et al.*, 1994), bon nombre de pays conservent une très forte fécondité. La mortalité est en baisse depuis une trentaine d'années. La vaccination des enfants et l'amélioration de la couverture sanitaire ont permis un déclin de la mortalité dans l'enfance. Même si le niveau de mortalité reste élevé, sa tendance à la baisse associée à la stabilité de la fécondité conduit à une forte croissance de la population, de plus en plus préoccupante. À la pression démographique s'ajoute une crise économique aiguë dont les conséquences sont une dégradation générale du niveau de vie des individus, et en milieu rural, un développement considérable des migrations, durables ou saisonnières.

Les gouvernements, aujourd'hui conscients des gageures que constitue la satisfaction des besoins d'une population toujours croissante, optent pour des politiques de maîtrise de la fécondité. Mais il existe souvent un important décalage entre les déclarations officielles et leurs applications réelles. L'influence de ces politiques sur l'évolution de la fécondité reste la plupart du temps très faible.

Si l'action des gouvernements sur la fécondité est insuffisante, d'autres facteurs, communs aux pays africains, conduisent à des changements de comportement en matière de fécondité. En effet, en dépit de la grande diversité culturelle qui existe en Afrique sub-saharienne, les pays qui la composent se caractérisent par une organisation sociale particulière qui les différencie des pays des autres régions du monde (Lesthaeghe, 1989 ; Cleland *et al.*, 1994). La reproduction sous le contrôle social du groupe familial, l'appartenance des enfants au lignage plutôt qu'au couple, la compensation matrimoniale, le culte des ancêtres,



la non-appropriation des terres, sont autant de points communs aux différents pays d'Afrique sub-saharienne. Mais, partout, cette organisation sociale semble s'éroder. La monétarisation, la privatisation des terres, l'urbanisation, le développement des activités non agricoles (commerce, service, industrie), la scolarisation remettent en question l'équilibre traditionnel. Ces changements ne sont pas sans conséquences sur les comportements démographiques, et en tout premier lieu, sur les comportements relatifs à la reproduction. Ils pourraient alors entraîner l'entrée dans la phase de transition de la fécondité de ces pays.

En effet, quelques pays d'Afrique sub-saharienne connaissent déjà une baisse de la fécondité (Botswana, Kenya, Zimbabwe). D'autres semblent être en passe de suivre la même voie puisque l'on y constate déjà une différence notable de fécondité entre milieu urbain et milieu rural chez les jeunes générations (Togo, Sénégal). Mais l'évolution de la fécondité reste hypothétique et constitue encore une interrogation majeure pour l'Afrique.

Si l'étape finale de la transition démographique est la baisse de la fécondité dans le mariage, on reconnaît qu'elle est précédée par une phase dite de *transition malthusienne*<sup>1</sup> : il s'agit d'un recul de l'âge au premier mariage qui a comme effet, lorsque la sexualité s'exprime dans le couple, de réduire la période d'exposition au risque de concevoir et donc de diminuer le niveau de fécondité (Chojnacka, 1993). L'Afrique semble relativement engagée dans cette phase de transition malthusienne : on observe dans certains pays un mouvement de retard au premier mariage, plus affirmé dans les milieux urbains et/ou scolarisés (Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Westoff, 1991).

Si ce mouvement se généralise en Afrique, ce qui semble probable avec le développement de la scolarisation et de l'urbanisation, on peut se demander quel effet aura l'évolution de la nuptialité sur celle de la fécondité. On sait que la transition de la nuptialité n'est pas une condition nécessaire à la baisse de la fécondité. En effet, on observe parfois une diminution de la fécondité en l'absence même de retard au mariage : Ester Boserup (1985) le montre au Ghana et Maria Cosío-Zavala (1992) en Amérique Latine. Le contrôle de la nuptialité ne joue donc pas de manière systématique le rôle de régulateur entre baisse de la mortalité et baisse de la fécondité qu'on lui accorde généralement.

Si le retard de l'âge au mariage n'est pas une condition nécessaire à la baisse de la fécondité, peut-on penser qu'il en est une condition suffisante ? On sait que certaines sociétés africaines valorisent la fécondité avant le mariage comme gage de fertilité. Par ailleurs, il semblerait que dans les sociétés où la sexualité ne peut traditionnellement s'exprimer qu'au sein de l'union, la sexualité pré-nuptiale se développe avec le retard de l'âge au mariage, la scolarisation et l'urbanisation (Lesthaeghe et Eelens, 1989). En l'absence de contraception cela se traduit par

---

<sup>1</sup> selon la terminologie de Ansley Coale

l'apparition d'une fécondité prénuptiale et le recul de l'âge au mariage a moins d'effet sur la baisse de la fécondité. La transition malthusienne n'est donc pas, dans ce cas, une condition suffisante à la baisse de la fécondité.

C'est dans le cadre de cette problématique générale que nous allons tenter de répondre à un certain nombre de questions plus spécifiques, centrées sur l'entrée en vie féconde des femmes. Ce concept se réfère à la première naissance et se caractérise par les circonstances dans lesquelles elle intervient, définies principalement par l'âge et la situation matrimoniale de la mère au moment de cette naissance.

#### L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE THÈME CENTRAL DE LA PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE

L'entrée en vie féconde constitue pour les femmes une étape primordiale en leur donnant accès à la vie adulte et au statut de mère. D'une manière générale, l'entrée en vie féconde, à travers son calendrier et sa position par rapport à l'entrée en vie conjugale, apparaît comme un sujet d'une importance primordiale et cela à trois niveaux différents.

Le premier, que nous venons d'évoquer, est celui de la dynamique démographique. La relation de cause à effet observée entre le retard du mariage et la baisse de la fécondité (dans la phase de transition *malthusienne*) peut être remise en question par l'effet compensateur de la fécondité prénuptiale.

Le deuxième, qui est tout aussi essentiel, renvoie aux conséquences sociales de la fécondité précoce qui concernent l'ensemble des sociétés. Ce thème est à la charnière entre préoccupations démographiques et politiques de santé publique. Les programmes de population accordent une attention particulière à ce qu'on désigne en général sous le terme de "fécondité des adolescentes", tant à cause de son rôle dans la fécondité d'une population que pour ses conséquences sur l'avenir et la santé des jeunes mères et des enfants. La fécondité précoce varie énormément d'une région à l'autre du monde. Ainsi, en Asie de l'est (Japon, Chine, Hong Kong, république de Corée) les niveaux de fécondité des adolescentes (15-19 ans) sont comparables à ceux qu'on observe en Europe (de l'ordre de 20 p. 1000). C'est en Afrique subsaharienne et en Asie du sud et de l'ouest que l'on observe les taux de fécondité des adolescentes les plus élevés au monde (pouvant atteindre 200 p. 1000) (Nations Unies, 1989). L'importance de la fécondité précoce sur le plan démographique est indiscutable, surtout en Afrique subsaharienne où la proportion des jeunes de 15 à 19 ans ne cesse de croître. Mais ses conséquences les plus évidentes sont d'ordre sanitaire, socio-économique et psychologique. On a aujourd'hui conscience des risques en matière de santé liés à la maternité précoce qui touchent les très jeunes mères, qu'elles soient célibataires ou mariées (Trussel et Pebley, 1984 ; Hobcraft *et*

*al.*, 1985 ; Gyepi-Garbrah, 1988 ; Likwa, 1989 ; Castel *et al.*, 1990 ; Hobcraft 1992). D'autres difficultés proviennent du fait des grossesses en dehors du mariage, surtout dans les sociétés où la sexualité hors union est traditionnellement réprimée. En effet un certain nombre de jeunes filles, victimes d'une forte réprobation sociale, tentent d'avorter, la plupart du temps dans des conditions déplorables, et les conséquences en sont bien souvent dramatiques. Dans certaines sociétés, les jeunes filles scolarisées enceintes subissent une telle pression qu'elles abandonnent leurs études. Certaines sont rejetées de leur propre famille (Cherlin et Riley, 1986 ; Nichols *et al.*, 1986 ; Akuffo, 1987 ; Nichols *et al.*, 1987 ; Gyepi-Garbrah, 1988 ; Kulin, 1988 ; Trussel et Reinis, 1990 ; Locoh, 1991). Mais le discours bien souvent alarmiste et réprobateur, concerne surtout les jeunes mères célibataires. Or il ne faut pas éluder le fait que la fécondité précoce touche également dans nombre de pays en développement des jeunes filles mariées très tôt, issues des milieux ruraux non scolarisés (Gyepi Garbrah, 1988 ; Nations Unies, 1989a, Locoh, 1991).

Enfin, le troisième niveau d'intérêt pour l'entrée en vie féconde est individuel. La première naissance confère à la femme le statut de mère à travers lequel elle trouve un rôle et une valorisation. Elle constitue alors une étape majeure de sa vie. Les conditions dans lesquelles elle se produit sont déterminantes du bien-être de la femme et de son enfant. Elles peuvent témoigner d'un respect de la tradition ou de l'innovation de nouveaux comportements. La sexualité et la fécondité avant le mariage sont, dans les sociétés où celles-ci sont traditionnellement réprouvées, le signe d'un changement profond de comportement des jeunes, particulièrement des jeunes filles. Ce changement remet en question d'une manière générale la place de la femme dans la société. La sexualité passe d'un contrôle traditionnel du groupe à une décision individuelle par une transgression des interdits. Ces modifications peuvent entraîner un bouleversement des règles traditionnelles en matière de mariage et notamment en matière de choix du conjoint. En effet, une grossesse prénuptiale peut inciter la famille à accepter un mariage et à assouplir les exigences relatives à la compensation matrimoniale. De situation dramatique, une grossesse préconjugale peut devenir une stratégie de mariage pour la jeune fille.

L'entrée en vie féconde présente donc plusieurs dimensions : démographique, économique, sanitaire et sociale. Il est nécessaire de les prendre en compte pour acquérir une meilleure compréhension des difficultés qu'elle génère pour les jeunes, pour leur famille, pour les sociétés. C'est un événement majeur de la vie des jeunes dont il importe de mesurer l'ampleur, les causes et les conséquences

Par ailleurs, le discours sur la fécondité précoce, prénuptiale ou non, est souvent utilisé comme argument en faveur d'un interventionnisme plus marqué en matière de contrôle des naissances. L'importance de l'enjeu que revêt cette question nous montre alors combien il est indispensable que la réflexion se fonde sur des mesures précises pour, avant tout, savoir ce qu'il en est de l'entrée en vie féconde (calendrier et nature de la fécondité).

Pour explorer ces différents aspects de l'entrée en vie féconde, ce phénomène sera étudié dans une zone rurale au Sénégal à partir des données de l'observatoire de population de Niakhar. La connaissance générale de la société sereer<sup>2</sup> du *Siin*, qui a fait l'objet de nombreuses études, permet une bonne compréhension de la situation économique, sanitaire, sociale et démographique de cette population.

### LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Ce travail se base essentiellement sur deux hypothèses. La première est que la société rurale étudiée connaît aujourd'hui un ensemble de mutations socio-économiques d'origines diverses qui bouleversent l'équilibre traditionnel et qui sont source de changements de tous ordres. Parmi ces modifications on peut observer des changements dans les comportements démographiques dont la primofécondité et la primonuptialité. L'entrée en vie féconde est donc l'une des expressions démographiques d'un ensemble de mutations plus large.

La deuxième hypothèse est que les changements observés ne sont pas étrangers aux échanges ville / campagne qui sont relativement importants dans cette zone. Il existe en effet des liens étroits entre les villages et la capitale par le biais des migrations saisonnières. Ces liens peuvent constituer un facteur de diffusion des mutations déjà observées en milieu urbain. L'entrée en vie féconde et conjugale (qui ne peut lui être dissociée) se produit à des âges où les individus sont aussi concernés par les migrations saisonnières. Les conséquences de ces mouvements peuvent être doubles. D'une part, l'activité en ville peut retarder l'entrée dans la vie conjugale ou féconde. D'autre part, le contact direct avec la ville peut induire l'adoption de nouveaux modèles de comportements.

L'observation se fait à la fois dans une zone rurale en butte à une forte crise économique et agricole et dans une zone urbaine, Dakar, lieu privilégié de migration. Dans les villages, la population subit simultanément les conséquences d'une forte croissance démographique associées à un manque de terres disponibles, le contrecoup d'une pluviométrie de plus en plus faible et les suites de la baisse des cours mondiaux de l'arachide.

L'évolution du contexte économique entraîne des réactions d'adaptation de la population face à cette situation de crise. Ces réactions ont des conséquences sur l'ensemble de la vie sociale des individus. Les modalités d'entrée en vie conjugale et féconde font partie de cet ensemble. C'est dans ce contexte général de mutations socio-économiques que nous voulons replacer et analyser l'évolution de la primofécondité.

<sup>2</sup> L'orthographe utilisée ici correspond aux normes dernièrement définies. On peut trouver dans les différentes publications l'orthographe suivante : sérèr, serer ou encore sérer.

Notre analyse de l'entrée en vie féconde s'attache à en mesurer les caractéristiques à travers la première naissance et le premier mariage et à répondre à certaines interrogations. Peut-on mettre en lumière les prémices d'une transition ? Quels sont les facteurs déterminants des changements de comportement ? Comment les différentes mutations socio-économiques de cette société peuvent-elles affecter l'entrée en vie féconde ? Les échanges avec la ville jouent-ils un rôle important dans l'évolution des comportements ?

Pour faire face aux difficultés économiques et sociales, différentes stratégies de survie sont élaborées par les familles. L'une des plus importantes est la migration saisonnière vers la ville. Garçons comme filles, souvent très jeunes, partent pendant la saison sèche dans l'espoir de trouver un emploi en ville. Même si ces emplois, peu rémunérateurs, ne permettent pas toujours de ramener de l'argent au village, ils offrent aux jeunes la possibilité de s'acheter des vêtements et de rapporter quelques cadeaux. Le fait essentiel est que les migrants déchargent la famille d'une bouche à nourrir, facilitant ainsi la période de soudure. Le phénomène de migrations saisonnières est frappant par sa visibilité au sein même des concessions. La présence d'une jeune migrante, de retour, y est aisément visible. Celle-ci se distingue de ses compagnes par ses vêtements, ses bijoux, ses tresses, son attitude de leader au sein du groupe. Elle semble investie d'un pouvoir et d'une "aura" particulière. Nos interrogations se sont par conséquent portées sur l'influence de ces séjours à la ville sur les comportements des jeunes filles, et notamment sur leur attitude en matière de sexualité, de fécondité et de mariage.

Cet intérêt a été conforté par le discours véhiculé par les aînés. Ils voient parfois d'un mauvais oeil le départ des jeunes filles qui échappent ainsi à leur surveillance. Les migrantes ont la réputation de faire en ville ce que bon leur semble, de se "dévergondner" au contact d'autres jeunes et de revenir au village, "engrossées" par un garçon de la ville. Ce discours est également présent dans l'opinion publique urbaine, voire dans les services ministériels intéressés aux questions des jeunes. Il est apparu nécessaire de mieux cerner le phénomène de la migration saisonnière et son influence sur les comportements démographiques. Une première analyse des données disponibles sur les mouvements migratoires ont permis de mesurer l'ampleur du phénomène et de voir qu'il touchait un nombre de plus en plus important de jeunes filles. Les plus sujettes aux mouvements saisonniers étaient les jeunes célibataires.

Une autre conséquence de la crise agricole et économique réside dans les difficultés de plus en plus grandes à rassembler la compensation matrimoniale, exigée aujourd'hui en numéraire. Face à cette situation, deux éventualités sont à envisager. On peut sans doute imaginer un certain assouplissement des exigences de la famille relatives à la compensation matrimoniale (diminution des montants, possibilité de crédit). Mais il faut aussi s'attendre à un report du mariage, lié aux

difficultés économiques et donc accentué par les années de mauvaise récolte. Ce report du mariage peut, pour certaines femmes, retarder l'entrée en vie féconde. Il est susceptible également de favoriser les naissances hors mariage par l'allongement de la période d'exposition au risque.

L'entrée en vie féconde doit donc être considérée comme une expression démographique des mutations socio-économiques de la société sereer. Il est difficile de la dissocier de l'entrée en vie conjugale dont l'évolution affecte à la fois son calendrier et sa nature. Elle doit être replacée dans le contexte socio-culturel général de cette société et être analysée à la lumière de l'évolution récente de ce contexte.

En centrant notre analyse sur l'entrée en vie féconde nous avons conscience qu'il s'agit là seulement d'un élément de la fécondité et que d'autres, tels que l'espacement des naissances ou la contraception d'arrêt, peuvent avoir une influence plus importante sur la descendance finale. Néanmoins, sans en être le seul facteur, l'âge à la première naissance est un déterminant notable du nombre d'enfants qu'une femme aura dans sa vie dans toutes les sociétés où la fécondité ne fait pas l'objet d'un contrôle malthusien. Il s'agit d'un élément fondamental qui marque l'entrée dans un nouvel état : celui de mère. L'entrée en vie féconde pour une femme affecte d'une manière générale sa vie de femme, d'épouse et bien évidemment sa vie d'adolescente. Même si la première grossesse est généralement un événement heureux et bien accueilli, l'âge auquel elle se produit, son issue, les circonstances socio-économiques dans lesquelles elle intervient et la situation matrimoniale de la mère au moment de la grossesse ou de la naissance, peuvent avoir des conséquences graves, voire dramatiques, tant d'un point de vue médical que social et psychologique.

Nous tenterons ainsi de prendre du recul par rapport aux approches classiques sur la fécondité des adolescentes. En analysant la littérature, on s'aperçoit rapidement que l'entrée en vie féconde est rarement étudiée comme telle. La définition même de l'adolescence pose problème. Est-ce une période de vie située entre l'enfance et l'âge adulte, comme on l'entend dans le langage courant, ou bien est-ce une classe d'âge bien déterminée et dans ce cas, laquelle ? Les différents auteurs s'accordent souvent pour dire qu'il s'agit d'une période bornée en aval par la puberté et en amont par des rites de passage à l'âge adulte, bien souvent le mariage (Gyepi-Garbrah, 1988 ; Nations Unies, 1989a). Ces bornes sont difficilement mesurables, surtout la borne inférieure. Les analyses se font alors pour des raisons pratiques sur des classes d'âges pré-déterminées, 15-19 ans étant la plus fréquemment utilisée. La fécondité des 15-19 ans, quelle que soit la situation matrimoniale est alors appelée fécondité des adolescentes et l'on en mesure les niveaux et les tendances. On a alors affaire à des adolescentes tant célibataires que mariées et l'on aboutit à une contradiction avec la définition de départ. De plus, cette définition ne permet pas de distinguer les risques liés à la maternité précoce des risques consécutifs à la situation de célibataire. Pour prendre en considération la

nuptialité on analyse la fécondité conjugale et préconjugale (ou hors mariage) des 15-19 ans. Mais les risques liés à l'âge sont différents en début et en fin d'intervalle et ce regroupement d'âges apparaît bien souvent insatisfaisant.

C'est, d'une part, pour échapper au problème de la classification des adolescentes et aux limites qu'elle impose que nous avons choisi d'aborder le sujet à partir de l'entrée en vie féconde. C'est, d'autre part, dans le souci de dissocier plus précisément le risque biologique, lié à l'âge de la mère, du risque social, lié aux conditions sociales environnant la naissance, que nous avons opté pour cette perspective.

#### UN TERRAIN D'ENQUÊTE ORIGINAL

L'observatoire de population de Niakhar est situé au coeur du bassin arachidier, à 150 kms à l'est de Dakar, il couvre la population de 30 villages, soit environ 26 000 personnes (en mars 1991). L'observation a débuté en 1962 et s'est déroulée selon plusieurs phases (décrites en annexe 1), dont la dernière a débuté en 1983 et a permis de constituer la zone actuelle. La base de données offre donc un enregistrement continu des données démographiques sur une population d'effectif important et sur une durée relativement longue pour un suivi longitudinal (de 1983 à nos jours).

L'intérêt premier de l'observatoire de population de Niakhar est, d'une part, de fournir des données d'une qualité exceptionnelle. Rappelons que l'enregistrement s'y fait de manière continue ; la fréquence des passages, au départ annuelle ou bisannuelle, est aujourd'hui hebdomadaire. D'autre part, les données collectées et enregistrées informatiquement couvrent un nombre important d'événements sur une période de 8 années (en 1992)<sup>3</sup>. L'enregistrement des données démographiques permet alors l'analyse très fine de la primofécondité et de la primonuptialité, avec une précision dans l'enregistrement des dates rarement égalée en Afrique.

Par ailleurs, comme nous l'avons dit, la population, rurale, est fortement sujette aux migrations saisonnières vers les centres urbains et elle est donc en contact étroit avec la ville. L'influence des relations avec la ville sur les changements de comportements démographiques peut donc y être observée. Fécondité et nuptialité n'étaient pas jusqu'alors suffisamment étudiées pour savoir si la transition de la fécondité était amorcée dans cette zone mais certains indices nous portaient à croire que la fécondité n'avait pas évolué, du moins dans son intensité. On pouvait cependant s'attendre, si changement il y avait, à observer les prémices de la transition à travers l'évolution du premier mariage. La base de données nous a donc

---

<sup>3</sup> Nous devons ici rendre hommage à Pierre Cantrelle qui a initié le projet et à Michel Garenne qui a organisé la collecte et la saisie informatique depuis 1983.

permis d'obtenir les principaux résultats sur la primonuptialité et la primofécondité sur lesquels se fonde notre analyse.

En second lieu, la base de données présente l'avantage de constituer une véritable base de sondage, permettant ainsi de tirer au hasard des échantillons représentatifs de la zone, en vue de réaliser des enquêtes complémentaires sur certains sujets bien précis. Pour compléter nos résultats et mieux comprendre certains mécanismes, nous avons organisé des enquêtes complémentaires<sup>4</sup> à petite échelle sur des échantillons ciblés.

1. Ainsi, nous avons interrogé un échantillon de migrantes saisonnières, enregistrées comme telles dans la base de données, que nous avons retrouvées à Dakar, à leur domicile urbain, ou sur leur lieu de travail.

2. Nous avons aussi organisé une enquête visant à évaluer l'expérience urbaine des femmes de différentes générations, à partir, toujours, d'un échantillon de la base de données.

3. L'identification de femmes ayant eu une conception pré-nuptiale nous a permis de constituer un échantillon témoin et de les interroger de manière plus approfondie.

4. La base de données nous a aussi permis d'interviewer les femmes mariées en 1992 (nous voulions des événements récents) pour évaluer le contenu de l'enregistrement du mariage par le système de collecte en vigueur.

Enfin, le troisième avantage, et non le moindre, que présente cet observatoire est la richesse des informations disponibles sur cette population. En effet, un grand nombre de travaux de diverses disciplines ont été effectués (économie, géographie, sociologie, anthropologie, géographie, histoire) et apportent une meilleure connaissance de la population et une plus grande compréhension de sa situation actuelle.

## PRÉSENTATION

La première partie de cet ouvrage fixe le cadre d'analyse. La seconde partie exposera les résultats.

Nous commençons par une revue de la littérature sur le thème de la fécondité précoce (chapitre I). Le problème de la fécondité précoce tel qu'il est apparu dans les pays développés et la manière dont il s'est posé dans les pays en développement y sont abordés. Nous discutons également de la définition du concept de la fécondité des adolescentes. Enfin, notre attention se porte sur la prise en compte du problème de la fécondité précoce dans les politiques de population.

---

<sup>4</sup> Ces enquêtes complémentaires ont été possibles grâce à la qualité de la base de données, au soutien logistique de l'équipe "population et santé" et au soutien de l'ORSTOM.



Pour une vision générale des caractéristiques d'entrée en vie féconde et conjugale au niveau national et international, nous exposons les données sur l'évolution de la primonuptialité et de la primofécondité au Sénégal et dans divers pays d'Afrique sub-saharienne (chapitre II).

Puis vient le chapitre méthodologique (chapitre III), dans lequel nous développons le cadre d'analyse général et spécifique de notre sujet. Nous y élaborons le cadre opératoire utilisé pour tester les hypothèses de départ. C'est aussi dans ce chapitre que nous décrivons les différentes sources de données utilisées et les différentes opérations de collecte que nous avons organisées.

Le quatrième chapitre, consacré à la population étudiée, porte sur la diversité des mutations socio-économiques et leurs implications. Après un bref retour historique, nous évoquons l'organisation sociale et économique qui règle la vie des *Sereer* du *Siin*. Puis nous exposons de manière plus spécifique la situation de la zone d'étude de Niakhar, en insistant sur sa situation géographique, sanitaire et démographique. Enfin, nous présentons les principales caractéristiques démographiques et socio-culturelles de la population. Nous analysons plus particulièrement le mouvement de migrations saisonnières qui nous semble être l'une des principales manifestations des grandes évolutions et l'une des principales sources de changement démographique.

Dans la deuxième partie du travail, nous examinons les différents résultats obtenus. Cette partie se compose de deux chapitres : l'un traite de la primonuptialité féminine (ou nuptialité des célibataires), l'autre de la primofécondité.

Les aspects sociologiques relatifs au mariage sont abordés au chapitre V. Nous analysons ensuite les niveaux et tendances de la primonuptialité sur la période 1984-91 et tentons d'en dégager les déterminants.

Au chapitre VI, après une présentation d'ensemble de la primofécondité à Niakhar et une analyse du calendrier et des déterminants du premier rapport sexuel, nous élaborons une typologie des naissances de rang 1 en fonction de la nature de la naissance et de la conception (prénuptiale ou dans le mariage). Une fois cette typologie établie, nous analysons l'évolution des naissances et des conceptions prénuptiales et en cherchons les facteurs explicatifs.

PREMIÈRE PARTIE

---

LE CADRE DE L'ANALYSE DE  
L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE



## CHAPITRE I

---

# LA FÉCONDITÉ PRÉCOCE, ENTRE NORD ET SUD

L'approche des pays développés sur le problème de la fécondité précoce permet de mieux comprendre la manière dont la communauté internationale s'est, par la suite, préoccupée de ce phénomène dans les pays en développement et particulièrement en Afrique. Les interrogations scientifiques en cours en Occident ont en effet suscité de nombreuses recherches dans le tiers-monde et guidé l'observation à travers certains acquis. Or il semble aujourd'hui que la transposition de concepts, d'une société à l'autre, et cela est vrai dans bien d'autres domaines, constitue une source de biais pour l'observation.

Ainsi, le concept de fécondité des adolescentes couramment utilisé doit être examiné. Bien qu'il présente certains aspects pratiques, sa définition demeure ambiguë et son contenu est parfois très varié d'une étude à l'autre. Il est par ailleurs nécessaire de préciser les différentes composantes qui donnent à la fécondité des adolescentes l'aspect d'un phénomène nouveau.

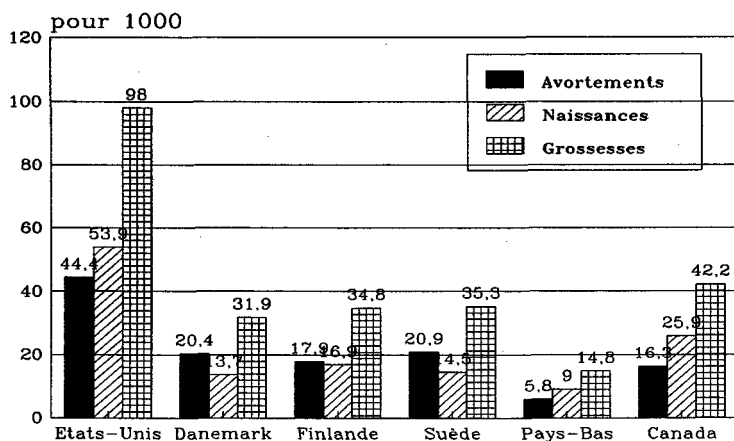
Il est important aussi de considérer les implications politiques consécutives aux différentes études et la prise de position des instances internationales et des différents gouvernements.

## I. LA FÉCONDITÉ PRÉCOCE DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS

C'est aux États-Unis que la fécondité précoce est la plus largement étudiée. Les grossesses précoces non désirées font l'objet de nombreuses analyses et leurs conséquences sur la santé et le bien-être futur de la mère et de l'enfant sont mises en

valeur. Le problème apparaît moins aigu en Europe où la contraception a été adoptée plus rapidement. Hofferth et Hayes (1987) soulignent qu'aux États-Unis les jeunes filles de moins de 15 ans ont une probabilité cinq fois supérieure d'avoir une naissance que dans les autres pays occidentaux. Par ailleurs, les États-Unis présentent les plus fortes proportions d'avortements, de naissances et de grossesses chez les moins de 20 ans<sup>1</sup> (figure 1.1)

FIGURE 1.1. AVORTEMENTS ET GROSSESSES POUR 1000 FEMMES DE 15 À 19 ANS ET NAISSANCES POUR 1000 FEMMES DE MOINS DE 20 ANS - 1982



Source : Nations-Unies, 1988a

## 1. Prise de conscience du problème

Dans les pays développés, les années 60 furent une période de profond changement social dont la conséquence positive a été l'émergence d'une plus grande liberté individuelle et d'une plus grande égalité entre les sexes. Aux États-Unis ces acquis ont été assortis de conséquences pouvant être jugées néfastes au bien-être des individus : augmentation des divorces, paupérisation des femmes, augmentation des grossesses d'adolescentes, des grossesses hors mariage et des avortements (Chilman, 1986). C'est à partir de cette période que les chercheurs se sont intéressés à la fécondité précoce et aux conséquences qu'elle pouvait entraîner.

<sup>1</sup> Ces différences ne s'expliquent pas par des différences de niveaux d'activité sexuelle des adolescentes, mais par une différence du niveau de connaissance et d'utilisation de la contraception (Jones *et al.*, 1986).

L'évolution des comportements chez les jeunes générations, associée au changement structurel causé par l'arrivée à l'âge de l'adolescence des générations du "baby-boom", a rendu d'autant plus fréquentes les grossesses d'adolescentes. Aux États-Unis la part des naissances issues de mères de moins de 20 ans, qui représentait, en 1950, 12 % des naissances totales et 20 % des premières naissances, équivalait en 1981, respectivement, à 17 % et 31 % (Moore *et al.*, 1981). Les grossesses d'"adolescentes" (jeunes filles de moins de 20 ans) ne constituent pourtant pas un fait nouveau. Jekel et Klerman (1979) qualifient ce phénomène d'*endémique*, plutôt que d'*épidémique*. S'il devient un point de mire aux États-Unis, ce n'est pas seulement en raison du gonflement de l'effectif des 15-19 ans, qui provoque, mécaniquement, un accroissement "structurel" des grossesses d'adolescentes en nombres absolus, mais surtout en raison des modifications du contexte social dans lequel se produisent ces grossesses. En effet, les années 60 se caractérisent par une liberté sexuelle de plus en plus grande dans un environnement plus permissif. L'activité sexuelle des jeunes filles célibataires est de plus en plus intense, surtout dans les milieux urbains. Des enquêtes nationales ont montré aux États-Unis que la proportion des jeunes filles célibataires de 15 à 19 ans en ville ayant déjà eu un rapport sexuel est passé de 30,4 % en 1971 à 43,4 % en 1976 et 49,8 % en 1979 (Hofferth *et al.*, 1987). En 1982, la même proportion calculée à partir d'un échantillon représentatif de la population (tous milieux confondus) est de 57 % (Hofferth, 1987b). Les grossesses d'adolescentes se produisent alors de plus en plus souvent en dehors du mariage.

L'évolution de la fécondité des adolescentes, socialement perçue comme problématique, est en fait plus le changement de nature de la fécondité que représente l'accroissement des grossesses et des naissances parmi les célibataires (Jekel et Klerman, 1979 ; Nathanson et Kim, 1989). La proportion de naissances prénuptiales par rapport au total des naissances de mère de 15 à 19 ans, qui était de 15 % en 1960 aux États-Unis, est passée à 50 % en 1982 (Nathanson et Kim, 1989).

Les conséquences de la fécondité précoce et/ou préconjugale sont analysées en terme de conséquences sur la santé de la mère et de l'enfant et sur le bien-être économique et social futur de la mère. Il est important de noter que, très tôt, la fécondité précoce et la fécondité des célibataires sont perçues comme deux concepts différents et qu'il apparaît nécessaire de séparer dans l'analyse les effets liés à l'âge de la mère des effets liés à sa situation matrimoniale (Bumpass *et al.*, 1978).

## 2. Les conséquences sur la santé de la mère et de l'enfant

Les conséquences de la fécondité précoce sur la santé de la mère et de l'enfant sont nombreuses. La mortalité maternelle est plus forte chez les adolescentes. Nortman (1974) montre un risque relatif de mortalité maternelle deux fois plus élevé pour les femmes âgées de moins de 20 ans que pour les femmes de 20 à 24 ans. Par ailleurs, le poids à la naissance des enfants de mère de moins de 20 ans est plus faible (Ventura, 1984 ; Senderowitz et Paxman, 1985 ; Davis, 1988), car les risques d'avoir une naissance prématurée sont plus grands pour les mères jeunes et nullipares (Makinson, 1985). Enfin, la mortalité infantile est plus élevée pour les enfants de mères de moins de 20 ans (Dryfoss, 1982).

Les risques liés à la fécondité précoce peuvent être classés en deux groupes, les uns étant attribués à l'âge de la mère, d'ordre *biologique*, les autres à sa situation matrimoniale au moment de la naissance, d'ordre *social*.

Les conséquences en matière de santé liées à l'âge sont essentiellement dues à l'immaturité du corps de la mère, qui est souvent cause de complications médicales lors de la grossesse et de l'accouchement (Deschamps et Valantin, 1978 ; Deschamps, 1979), mais aussi à un manque de maturité psychologique : manque de responsabilité par rapport aux soins pré- et postnataux et par rapport aux soins à apporter à l'enfant (Deschamps, 1979).

Le mariage donne généralement un cadre de légitimité à la naissance. La situation matrimoniale de la mère détermine donc le contexte social dans lequel se déroule la grossesse et la naissance. Les conséquences liées à la situation matrimoniale sont fonction du degré de réprobation de l'entourage. Effectivement, selon le poids de la réprobation sociale, l'accès aux structures sanitaires peut être différent (par rejet, manque d'information ou peur de la part de l'intéressée) ; le contexte environnant peut inciter plus ou moins à l'avortement.

En matière de santé, il demeure difficile de dissocier nettement le rôle joué par l'âge de celui tenu par la situation matrimoniale ou, en d'autres termes, de dissocier le risque *biologique* lié à l'immaturité physique, du risque *social* lié au contexte dans lequel se déroulent la grossesse et la naissance. Néanmoins, il a été montré que dans les pays développés (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, France et Suède) l'intensification des complications médicales lors de la grossesse et de l'accouchement chez les adolescentes, surtout chez les plus de 15 ans, est plus liée à des facteurs socio-économiques (affectant la qualité des soins prénataux), qu'aux effets biologiques en rapport avec l'âge (Makinson, 1985), le risque biologique étant surtout présent pour les très jeunes filles (moins de 18 ans, voire moins de 15 ans).

### 3. Les conséquences sur le bien-être futur

Les conséquences de la fécondité précoce sur le bien-être futur de la mère sont analysées dans la littérature sans distinction de l'effet de l'âge et de l'effet de la situation matrimoniale. La fécondité affecte le bien-être socio-économique futur de la mère de manière indirecte, à travers deux facteurs : 1) les naissances précoces sont une entrave à la scolarisation et à la réussite scolaire (Trussell et Menken, 1978 ; Moore *et al.*, 1979 ; Hofferth, 1987c), or une plus faible scolarisation engendre un plus faible revenu ; 2) la fécondité précoce est associée à une fécondité ultérieure plus rapide (Bumpass *et al.*, 1978 ; Pebley, 1981) et plus forte (Moore *et al.*, 1979 ; Moore *et al.*, 1981 ; Hofferth, 1987c), or une forte descendance réduit le potentiel de travail.

Dans ce contexte de profond changement social, assorti de changements de comportements en matière de sexualité et de reproduction, la contraception apparaît comme une réponse au problème de la fécondité pré-nuptiale et précoce. Néanmoins, le fait que les grossesses préconjugales et/ou précoces sont souvent non planifiées et/ou non désirées ne doit pas masquer un autre comportement, plus marginal certes, mais qui devient aujourd'hui de plus en plus courant, selon lequel grossesses et naissances pré-nuptiales entrent dans une logique rationnelle, reflétant la volonté de la mère d'assumer seule la maternité (Chilman, 1985). Il ne s'agit alors plus d'un événement accidentel ; les risques encourus et les conséquences qui s'ensuivent n'ont alors plus la même ampleur ni le même contenu.

## II. LA FÉCONDITÉ PRÉCOCE EN AFRIQUE

Si les conséquences néfastes d'un âge trop précoce de la mère sur sa santé et celle de son enfant sont une constante dans le monde entier, la situation est plus dramatique dans les pays les moins développés. En effet, la pauvreté, le manque d'infrastructures et le manque de connaissances sont une entrave aux soins pré- et postnataux (Gyepi-Garbrah, 1988) et à la surveillance des accouchements. La maturité physiologique des femmes est plus précoce dans les pays à bonne nutrition et la période de risque lié à l'immaturité est plus courte ; le risque lié à l'âge est alors différent.

Même si on observe parfois certaines modifications des comportements relatifs à la nuptialité et à la fécondité en Afrique et dans l'ensemble du tiers-monde, le mouvement de libération sexuelle qui a balayé l'Europe et le continent nord-



américain n'a pas d'équivalent dans ces pays. Les situations varient d'un pays à l'autre, allant d'une interdiction stricte de la sexualité avant le mariage assortie d'une très sévère réprobation des conceptions pré-nuptiales à un encouragement de la sexualité des jeunes célibataires comme preuve de fertilité, en passant par une palette de nuances où la part de la tradition (valorisant la fécondité) et celle des religions (exigeant la chasteté avant le mariage), trouvent des compromis. Le risque "social" encouru par une mère célibataire varie en conséquence d'un pays à l'autre.

Les suites néfastes de la fécondité précoce sur le bien-être de la femme, envisagées dans les mêmes termes que dans les pays développés, ne touchent qu'un très faible nombre de femmes dans le monde en développement. Scolarisation et emploi ne concernent hélas encore qu'une faible part de la population féminine. On observe néanmoins une littérature abondante sur l'étude des conséquences sociales de la fécondité des adolescentes scolarisées (exclusion de l'école, avortement provoqué). Ce sujet passionnant en lui-même ne doit pas occulter le fait que, dans les pays en développement, la fécondité précoce concerne surtout des jeunes filles mariées, non scolarisées et résidant en milieu rural.

## **1. Les risques relatifs à la santé de la mère et de l'enfant**

En matière de santé, la fécondité précoce représente un facteur de risque, tant pour la mère que pour l'enfant. Les décès liés à la grossesse sont la principale cause de décès des femmes âgées de 15 à 19 ans. Les décès liés à l'accouchement et à l'avortement sont particulièrement élevés avant 18 ans (OMS, 1977, cité par Gyepi-Garbrah, 1988). On sait, par ailleurs, que la morbidité liée à la maternité est aussi plus intense quand la femme a moins de 20 ans (Nations Unies, 1989a), que la mortalité et la morbidité infantiles sont en relation avec l'âge de la mère et que les complications médicales sont plus graves quand la mère a moins de 20 ans à la naissance (Rutstein, 1984 ; Gyepi-Garbrah, 1988).

Les liens entre fécondité précoce et santé de la mère et de l'enfant sont divers. D'une manière générale, les différentes études présentées dans la littérature séparent les facteurs *biologiques*, liés à l'âge, des facteurs *sociaux*, liés, entre autres, à la situation matrimoniale de la mère, mais aussi à sa situation scolaire.

### ***a) Risque biologique***

Les résultats des différentes études sur la santé des jeunes mères se rejoignent pour dire que les complications obstétricales et gynécologiques sont plus fréquentes pour les femmes de moins de 20 ans. Au Nigéria, les jeunes femmes de moins de 20

ans enceintes sont plus souvent anémiées (60 % contre 15 % chez les plus de 20 ans) ; la toxémie et l'hypertension y sont aussi plus représentées (Adedoyin et Adetero, 1989). Une étude en Zambie a montré que les complications relatives à la grossesse sont les principales cause de morbidité chez les 15-19 ans (Likwa, 1989). L'auteur précise que la mortalité consécutive à l'avortement et à l'accouchement est extrêmement élevée avant 18 ans.

On observe des résultats concordants à propos des conséquences de la fécondité précoce sur la santé de l'enfant. La mortalité infantile et juvénile est plus élevée pour les enfants dont la mère a moins de 20 ans (Trussell et Pebley, 1984 ; Hobcraft *et al.*, 1985 ; M'bede, 1985 ; Gyepi-Garbrah, 1988 ; Likwa, 1989 ; Hobcraft, 1992). Dans une étude récente Hobcraft (1992) montre que la mortalité juvénile est plus forte quand la mère a moins de 18 ans : le risque relatif de mortalité (par rapport aux mères de 20 à 34 ans) est supérieur de 14 % quand la mère est âgée de 18 à 19 ans et de 51 % quand la mère a moins de 18 ans. Il semble donc que le facteur biologique sur la santé de l'enfant soit surtout puissant avant 18 ans. Néanmoins, la différenciation est rarement faite dans les diverses analyses et, pour des raisons pratiques ou d'habitude, on étudie de manière globale le groupe des 15-19 ans.

Ce risque que l'on a qualifié de "biologique", lié à l'âge de la mère, touche toutes les jeunes filles même si les situations diffèrent en fonction de la maturité physiologique (liée à la nutrition) et de l'accessibilité aux soins de santé (physique et financière). Mais, selon cette situation, les risques sont accentués et additionnés à d'autres relevant directement de leur état de célibataires ou de leurs conditions sociales.

### ***b) Risque social***

Les conséquences des conditions socio-économiques sur la santé de la mère (adolescente) et de l'enfant ont peu été étudiées. La pauvreté et l'ignorance sont parfois évoquées comme limite à l'accès aux soins pré- et postnataux et donc comme facteur d'aggravation des complications médicales liées à l'âge (Gyepi-Garbrah, 1988). Mais, avant tout, ce sont les conséquences de la situation matrimoniale des femmes à la conception et à la naissance qui font l'objet d'un plus grand nombre d'études. La réprobation sociale exprimée par la famille et l'entourage envers les grossesses de célibataires est souvent très forte dans les pays où la sexualité préconjugale est réprimée<sup>2</sup>. Pour y échapper, les jeunes célibataires enceintes ont souvent recours à l'avortement.

---

<sup>2</sup> Il faut pourtant rappeler qu'il existe des sociétés où la fécondité préconjugale est reconnue et encouragée, tels les *Moba* du Togo (Rey, 1989) ou les *Krou* de Côte d'Ivoire (Schwartz, 1978).

L'incidence et les conséquences de l'avortement chez les adolescentes célibataires ont contrairement été beaucoup étudiées (Cherlin et Riley, 1986 en Afrique de l'ouest ; Nichols *et al.*, 1986 au Nigéria ; Nichols *et al.*, 1987 au Libéria ; Gyepi-Garbrah, 1985 au Nigéria, Kenya, Sierra Léone, Libéria, Botswana ; Khasiani, 1985 au Kenya ; Likwa, 1989 en Zambie ; Castle *et al.*, 1990 en Zambie ; Locoh, 1991a en Afrique sub-saharienne ; Baker et Khasiani, 1992 au Kenya ; ICAF, 1992 en Afrique sub-saharienne ; Gage-Brandon et Meekers, 1992 en Afrique sub-saharienne). Mais les études portent souvent sur de petits échantillons, issus de données hospitalières ou de quelques interviews. Il n'y a pas ou peu de véritables résultats obtenus à partir d'enquêtes par sondage.

Les résultats proposés sont des témoignages plutôt que des résultats statistiques, mais ils présentent néanmoins un intérêt. L'avortement apparaît souvent comme la principale cause de morbidité maternelle chez les jeunes célibataires (Castle *et al.*, 1990 ; Odejide, 1986 ; Gyepi-Garbrah, 1985). La mortalité par avortement est particulièrement forte chez les femmes non mariées ; elle est en augmentation dans tous les pays africains (Gyepi-Garbrah, 1988). Au Nigéria, où l'avortement est très répandu, même les femmes mariées sont concernées par ce phénomène (Odejide, 1986). Les conséquences de l'avortement sont souvent dramatiques. Étant la plupart du temps illégal, ou seulement autorisé pour des raisons médicales, il est pratiqué de manière clandestine par des "avorteurs" non qualifiés qui exercent dans de mauvaises conditions d'hygiène (Gyepi-Garbrah, 1988). Un certain nombre de pratiques sont relatées selon lesquelles les femmes absorbent des substances variées susceptibles de faire avorter : surdoses de nivaquine, aspirine, détergents, essence ou autres substances toxiques et absorptions de certaines plantes connues pour leur pouvoir abortif (Castle *et al.*, 1990 ; Diouf, 1994). Des complications médicales graves sont souvent le lot de ces jeunes filles qui sont alors évacuées vers l'hôpital, si elles ne succombent pas avant. Les statistiques sur l'avortement sont rares. C'est à travers les statistiques sanitaires des hôpitaux que l'on constate que l'avortement concerne surtout des jeunes filles célibataires et en grande proportion scolarisées. Au Nigéria, parmi les cas d'avortements provoqués recensés dans un hôpital, 67 % des patientes étaient âgées de 11 à 20 ans et 58 % étaient scolarisées en secondaire (Adetoro, 1986).

Une autre forme de réprobation sociale, que nous développons plus bas, se manifeste à travers le système scolaire qui exclut bien souvent les jeunes filles enceintes. L'avortement est encore la seule issue possible pour celles qui désirent poursuivre leurs études.

Par ailleurs, le lien entre la situation matrimoniale et la santé de la mère et de l'enfant est souvent évoqué pour exprimer le risque social. Cette relation s'explique par le manque de soutien de la famille et la condamnation sociale qui sont fréquemment cités comme facteurs explicatifs (Fergusson, 1987 ; Nations Unies, 1989a).

Outre la morbidité plus grande des enfants de mères célibataires, on a pu constater une surmortalité des enfants nés avant le mariage. Dominique Meekers (1990) montre en Côte d'Ivoire une forte différence de mortalité entre les enfants nés avant la cohabitation des époux et ceux nés après.

Il est donc clair que la précocité des maternités est associée à une plus forte morbidité et mortalité, tant pour la mère que pour l'enfant. Dans les sociétés où la maternité n'a de reconnaissance que dans le mariage, la situation de célibataire des jeunes mères constitue un facteur de risque en matière de santé, pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

## **2. Autre conséquence : l'exclusion scolaire**

La fécondité et les grossesses précoces constituent surtout un vrai problème pour les jeunes filles non mariées et scolarisées (Cherlin et Riley, 1986 ; Kulin, 1988 ; Njogu *et al.*, 1990) car elles subissent une exclusion scolaire mettant fin à leurs ambitions économiques et sociales (Bledsoe et Cohen, 1993). Ce n'est cependant pas la grossesse en elle-même ni la prise en charge de la naissance qui empêchent la jeune fille de poursuivre sa scolarité. C'est plutôt la pression sociale exercée au sein même de l'école qui incite fortement les jeunes filles enceintes à quitter l'école, même quand le renvoi ne leur est pas imposé. E. Akuffo (1987), lors d'une enquête au Ghana auprès de jeunes filles scolarisées et sorties du système scolaire montre qu'un tiers de celles qui sont sorties étaient enceintes à ce moment là. Rares sont celles qui, par la suite, reprennent leur scolarité. La pression sociale les décourage fortement (Bledsoe et Cohen, 1993) et, par ailleurs, la grossesse ou la naissance est souvent suivie d'un mariage ; la jeune fille doit alors assurer son rôle de mère et d'épouse.

La maternité précoce apparaît donc comme incompatible avec la scolarisation (Cherlin et Riley, 1986 ; Nichols *et al.*, 1986 ; Nichols *et al.*, 1987 ; Akuffo, 1987 ; Gyepi-Garbrah, 1988 ; Likwa, 1989 ; Trussell et Reinis, 1990 ; Locoh, 1991a). Pour échapper à l'exclusion scolaire, sanction quasi-systématique, les jeunes filles n'ont d'autre recours que l'avortement. Parmi les patientes des hôpitaux, soignées pour complications d'avortement provoqué, on observe une sur-représentation des célibataires scolarisées.

### 3. L'activité sexuelle

Malgré la conscience de l'importance de l'activité sexuelle précoce et de ses conséquences sur la transmission de maladies, l'étude de l'activité sexuelle en tant que telle est relativement récente. La diffusion des maladies sexuellement transmissibles (MST) par une activité sexuelle précoce et intense est évoquée depuis une décennie (Gyepi-Garbrah, 1985 ; Cherlin et Riley, 1986). Mais ce n'est que dans les années récentes, avec l'apparition et le développement de l'épidémie de sida en Afrique et dans le tiers monde que l'on s'est réellement penché sur la sexualité des adolescents. Ben Gyepi-Garbrah (1988) montre que l'activité sexuelle des jeunes est en augmentation, qu'elle constitue un facteur d'accroissement du nombre des cas de MST et que l'impact du sida sera plus fort chez les adolescents puisqu'ils ont une activité sexuelle plus intense. La progression de l'incidence des MST est souvent perçue comme une implication sanitaire des changements des comportements sexuels et, notamment, de l'activité sexuelle pré-nuptiale, touchant plus fortement les adolescents (Likwa, 1989).

L'activité sexuelle varie selon les pays et les groupes socio-économiques. D'après les résultats présentés par Dominique Meekers (1993) à partir des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), les proportions de femmes de moins de 15 ans ayant une expérience sexuelle varient de 2 % au Burundi à 36 % au Libéria. L'auteur montre aussi qu'il existe un lien entre scolarisation et activité sexuelle<sup>3</sup> mais que le lien avec le lieu de résidence semble peu clair<sup>4</sup>. Il est important d'insister sur la diversité des situations en matière de sexualité qui rend l'analyse de ce phénomène complexe et les généralisations difficiles. Il devient alors nécessaire de ne plus raisonner uniquement en terme de territoire national mais de différencier les sociétés où la sexualité pré-nuptiale est tolérée, voire autorisée, des sociétés où la sexualité n'est autorisée que dans le cadre d'une union légitime.

Quand la sexualité est confinée au mariage, la précocité des rapports sexuels n'est pas un signe de modernité mais reflète surtout le respect de la tradition. L'élévation de l'âge au premier mariage entraîne alors un recul de l'âge au premier rapport sexuel avec les générations (Meekers, 1994). La fécondité précoce n'est signe de changement de comportement sexuel qu'avec l'apparition d'une sexualité pré-nuptiale. L'âge n'est donc pas le seul critère nécessaire à l'analyse de l'entrée en vie sexuelle. Il faut aussi considérer la situation matrimoniale. L'activité sexuelle avant le mariage varie beaucoup d'un pays à l'autre (78 % des célibataires âgées de 15 à 24 ans au Botswana ont déjà eu des rapports sexuels et seulement 36 % au Burundi ; Gage-Brandon et Meekers, 1993) mais augmente partout (Nichols *et al.*,

<sup>3</sup> La probabilité d'avoir une relation sexuelle est plus grande pour les illettrés, qui se marient plus tôt.

<sup>4</sup> La résidence urbaine joue en faveur de rapports sexuels plus précoces au Burundi et en leur défaveur au Togo.

1986 ; Nichols *et al.*, 1987 ; Gyepi-Garbrah, 1988 ; Gage-Brandon et Meekers, 1993). L'exemple du Burundi montre en outre que le résultat obtenu recouvre des réalités différentes puisque l'on trouve à l'intérieur de ce même pays différents types de sociétés dont les niveaux de sexualité pré-nuptiale sont disparates.

Dans les sociétés où la sexualité hors mariage est interdite, celle-ci paraît plus intense en ville et pour les filles scolarisées (Caldwell *et al.*, 1991) dans la mesure où l'on relève un nombre croissant d'avortements et de naissances pré-nuptiales dans les groupes urbanisés et scolarisés. Mais il est intéressant de constater que la relation observée entre rapport sexuel pré-conjugal et niveau d'éducation disparaît lorsque l'on raisonne à âge au mariage égal (Meekers, 1994). À un même âge au mariage, les jeunes filles instruites<sup>5</sup> ont à peine plus, voire moins, de rapports sexuels dans le célibat que les autres et la scolarisation n'a d'autre effet que celui de retarder le premier mariage et donc d'allonger la période d'exposition au risque. Ce résultat est important puisqu'il remet en cause les idées couramment répandues selon lesquelles la scolarisation est un facteur de "libération sexuelle".

L'activité sexuelle est donc à étudier non seulement en fonction de l'âge, mais aussi de la situation matrimoniale. L'interprétation doit aussi prendre en considération les normes relatives à la sexualité avant le mariage. Mais n'oublions pas que, dans la plupart des cas, l'activité sexuelle précoce reflète un respect de la tradition, soit dans le mariage, qui est lui aussi bien souvent précoce, soit avant le mariage quand il s'agit d'apporter une preuve de fertilité.

#### **4. Les hypothèses d'explication de la prévalence des grossesses précoces et pré-nuptiales**

Pour expliquer le nombre croissant des grossesses précoces, différentes hypothèses sont proposées. Certains avancent des hypothèses d'ordre physiologique : la diminution de l'âge aux premières règles augmente la période d'exposition au risque de conception et entraîne une baisse de la "sous-fécondité des adolescentes", ou d'ordre structurel : l'extension de la taille de la population adolescente impose une augmentation structurelle de l'effectif des grossesses d'adolescentes (Gyepi-Garbrah, 1985).

D'autres hypothèses d'explication font référence à des changements de comportements : l'intensification de l'activité sexuelle précoce et/ou pré-nuptiale (citée plus haut), les changements de systèmes matrimoniaux avec l'apparition d'unions informelles, surtout en ville (Lacombe, 1987) ou les modifications des

---

<sup>5</sup> Par *instruction* on entendra l'instruction acquise à l'école.

normes relatives à la sexualité. Au Nigéria (Etiki), les normes en matière de sexualité pré-nuptiale évoluent en milieu urbain : 18 % des femmes interrogées en milieu urbain répondent qu'il est important qu'une femme soit vierge lors du premier mariage contre 31 % en milieu rural (Orubuloye *et al.*, 1991).

Mais l'hypothèse centrale qui revient souvent dans la littérature (qui n'est pas en contradiction avec les précédentes) est celle de l'impact de l'urbanisation et de la modernisation sur les comportements sexuels par le biais d'une perte du contrôle social des anciens sur la sexualité des jeunes générations. Elle concerne naturellement les sociétés où la sexualité est contrôlée et où les grossesses pré-nuptiales sont réprimées. Olukunle Adegbola (1987) montre qu'au Nigéria la modernisation, à travers l'éducation, la contraception, le retard au mariage, l'activité non agricole (commerciale ou industrielle) et les arrangements résidentiels (locations en groupe), favorise une certaine libéralisation sexuelle. Douglas Nichols *et al.* (1986), toujours au Nigéria, parlent du changement social et de la modernisation, accompagnés de l'affaiblissement du contrôle social sur la sexualité, comme des facteurs déterminants des grossesses des célibataires en milieu urbain. L'urbanisation apparaît, pour Katherine Darabi *et al.* (1979) comme une cause de la déstructuration du système familial traditionnel, assortie d'une baisse de l'influence familiale, au profit de celle des pairs, lesquels semblent souvent être une source d'information sur la sexualité et la contraception (Barker et Rich, 1992). Anastasia Gage-Brandon et Dominique Meekers (1993) attribuent les changements du comportement reproductif des jeunes au processus de changement social et de modernisation (affaiblissement du contrôle social des anciens) et au temps passé à l'école qui allonge la durée entre la puberté et le mariage. Selon cette hypothèse les grossesses précoces et pré-nuptiales correspondent à une "désorganisation sociale", pour reprendre l'expression de Cherlin et Riley (1986 : « *social disorganization* ») et sont non désirées et non planifiées.

Une autre hypothèse voit aujourd'hui le jour selon laquelle les grossesses précoces et pré-nuptiales correspondraient à un comportement rationnel, visant un certain but (Meekers, 1994). Ce but peut être un bénéfice économique, par l'échange de cadeaux contre des relations sexuelles. Il peut aussi être une promesse de mariage, la jeune fille pensant qu'une fois enceinte, le partenaire se verrait obligé de l'épouser, ou encore que la grossesse l'aiderait à faire admettre un fiancé à la famille. Cherlin et Riley (1986) parlent alors de « *pragmatic uses of sexual activity* ».

En dépit de ce cas de figure, qui reste encore un cas isolé, l'explication de la prévalence des grossesses précoces et pré-conjugales semble se trouver dans le recul de l'âge au premier mariage et dans la détérioration du contrôle social, sous l'effet de l'urbanisation.

## 5. La fécondité précoce concerne surtout les jeunes rurales mariées

Il est clair que dans des pays où les institutions sociales et les valeurs culturelles visent à perpétuer une forte fécondité, les mécanismes mis en oeuvre pour réaliser cet objectif touchent aussi les adolescentes. Ainsi, le mariage, précoce et universel, qui caractérise la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne comme bien d'autres pays du monde en développement, et qui favorise une descendance nombreuse, concerne plutôt des classes d'âge jeunes (moins de 20 ans). Il marque l'entrée en vie sexuelle et la fécondité précoce y est encouragée (Barker et Rich, 1992).

Néanmoins, la relation entre âge au mariage et âge au premier rapport sexuel n'est pas toujours systématique. En effet, en cas de mariage très précoce, on observe parfois des systèmes de régulation sociale visant à éviter les grossesses trop précoces. Riley *et al.* (1992) soulignent que, dans la région de Matlab Thana (Bangladesh), la belle famille limite les contacts entre la très jeune épouse et son mari pour éviter les relations sexuelles en début de mariage ; Ben Gyepi-Garbrah (1988) signale qu'en Afrique, quand le mariage est très précoce, il existe souvent des normes sociales visant à ce que le mariage ne soit pas consommé avant la maturité de la jeune fille.

Il faut souligner aussi les difficultés de collecte et d'analyse liées au fait que le mariage est plus un processus qu'un événement et qu'il prend des formes diverses, parfois ambiguës (Bledsoe et Cohen, 1993). Il est donc toujours délicat d'estimer une date de mariage, ce qui remet parfois en cause la relation entre âge au mariage et âge au premier rapport sexuel. L'entrée en vie sexuelle se fait, selon les cultures et selon l'âge de la femme, en début ou en fin de processus de mariage. Il devient alors difficile de mettre en évidence une relation générale entre âge au mariage et âge au premier rapport sexuel. James Trussell et Kia Reinis (1990) montrent cependant qu'au niveau national il existe une relation statistique entre âge au mariage et âge à la première naissance.

Ce qu'il faut retenir, c'est que, dans les pays où le mariage est précoce, les jeunes filles de moins de 20 ans mariées sont davantage susceptibles d'avoir une activité sexuelle et d'avoir une grossesse et une naissance que les célibataires. La fécondité précoce va alors dans ces pays être plus le fait de jeunes filles mariées. Thérèse Locoeh écrit (1991a, p. 4) : « *les coutumes matrimoniales en Afrique sont les premières causes de fécondité précoce* » et souligne plus loin que, dans le cadre du mariage, la sexualité précoce correspond à un respect de la tradition. Plusieurs auteurs s'accordent pour dire que les maternités d'adolescentes se produisent en majorité au sein de l'union (Gyepi-Garbrah *et al.*, 1985 ; Nations Unies, 1989a), et plus particulièrement en milieu rural (Gyepi-Garbrah, 1988).



\* \*  
\*

Deux conclusions s'imposent. La première est qu'il est nécessaire pour toute analyse de la fécondité précoce de distinguer les types de sociétés en fonction des normes relatives à la sexualité avant le mariage. Sans cette distinction, on peut aboutir à des résultats contradictoires ou difficiles à interpréter, notamment dans l'analyse de l'influence de la scolarisation et du milieu de résidence sur l'âge et le type de naissance.

La deuxième est qu'il devient nécessaire de bien distinguer les risques liés à l'âge de la mère, à la naissance des risques consécutifs à sa situation matrimoniale et scolaire. Les risques biologiques sont à prendre en considération pour l'ensemble des jeunes mères (célibataires ou non, scolarisées ou non). Ils constituent un enjeu important de santé publique. Mais l'analyse du groupe d'âges 15-19 ans n'est pas satisfaisante puisque les risques sont différents d'une borne à l'autre de l'intervalle. Il semblerait plus judicieux de considérer à partir des moins de 18 ans, qui semblent être les plus concernés par le risque biologique. Les risques sociaux ne sont pas pour autant à écarter, compte tenu de l'évolution du changement social (urbanisation, scolarisation) qui touche l'ensemble des pays africains et qui semble favoriser l'évolution des comportements amenant le développement de la fécondité pré-nuptiale.

### III. LE CONCEPT DE FÉCONDITÉ DES ADOLESCENTES

On ne peut étudier la fécondité des adolescentes sans commencer par définir la réalité qu'elle recouvre. Cela nous amène à nous interroger sur la signification de la période d'adolescence et sur le contenu du terme "adolescent(e)", tel qu'il est employé dans la littérature. Nous verrons que bien des préjugés doivent être écartés et que l'on peut dégager une nouvelle approche de la fécondité des adolescentes.

## 1. Une définition ambiguë

L'adolescence est souvent définie comme une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte (Gyepi-Garbrah, 1988 ; Nations Unies, 1987 ; Bledsoe et Cohen, 1993). Les Nations Unies (1987) définissent l'adolescence comme "*a state or process of growing up*"<sup>6</sup> et comme "*a period of life from puberty to maturity*"<sup>7</sup>. L'adolescence est donc définie, en amont, comme débutant avec la puberté. La maturité physiologique sort la fillette de l'enfance en la rendant apte à la procréation. En aval, l'adolescence s'achève par une certaine maturité sociale dont les limites varient selon les sociétés. En Europe, aujourd'hui, on peut dire que l'adolescence se termine selon les cas avec l'accès à un emploi rémunéré, avec le départ de la maison familiale ou encore avec la maturité psychologique qui sort la jeune fille ou le jeune garçon de sa "crise d'adolescence". Dans les sociétés africaines traditionnelles, la sortie de l'adolescence, ou plutôt l'entrée dans le monde adulte, est marquée par des institutions sociales spécifiques qui préparent et initient les jeunes filles et jeunes garçons à leurs nouvelles responsabilités et aux rôles qu'ils auront à tenir dans la vie adulte. Pour les jeunes garçons, des cérémonies d'initiation (retraite en dehors du village, circoncision, scarifications) ou le mariage marquent l'entrée dans l'âge adulte. Dans les sociétés paysannes, ce passage permet souvent au jeune homme d'avoir accès à la terre et d'entrer dans un rôle économique. Quant aux jeunes filles, elles entrent le plus souvent dans la classe des adultes par le mariage ; l'initiation à leur rôle de mère et d'épouse se fait à cette occasion. L'adolescence est une période clé de la vie : elle marque la fin d'une formation, le départ de la maison familiale (surtout pour les femmes), l'entrée en vie adulte, l'entrée en vie conjugale, l'entrée en vie de mère ou de père, toutes assorties de nouvelles responsabilités et de nouveaux rôles (Bledsoe et Cohen, 1993). Dans les sociétés où le mariage est précoce, parfois plus précoce que la puberté, la période d'adolescence est très brève, voire inexistante. Aujourd'hui, le retard du premier mariage (par le biais de la scolarisation et des migrations de travail) observé dans bon nombre de pays amène un allongement de la période d'adolescence.

Mais cette définition de l'adolescence, fondée sur des événements concrets mais rarement mesurés, est peu utilisée dans les travaux sur la fécondité des adolescentes. En pratique, la définition se résume à une classe d'âge qui varie selon les études : 10-19 ans, 15-19 ans, ou 15-24 ans le plus souvent. Il est en général recommandé d'utiliser les limites 10-19 ans (OMS, 1977 ; CRDI, 1985), la puberté pouvant se produire avant 15 ans<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Un état ou un processus de croissance.

<sup>7</sup> Une période de la vie allant de la puberté à la maturité.

<sup>8</sup> Ngondo a Pitshandenge (1991) fait référence aux résultats d'une étude menée au Mali par B. Soumane (1973) qui montre que l'âge moyen à la puberté d'un échantillon de 310 filles âgées de 10 à 20 ans est de 13,5 ans.

La notion de sortie de l'adolescence par le mariage est alors évacuée du concept qui se trouve vidé de sa signification sociologique. Les adolescentes, définies par le critère d'âge, se séparent ainsi en deux groupes : les adolescentes célibataires et les adolescentes mariées. La différenciation est nécessaire à toute analyse puisqu'il s'agit là de deux groupes à réalité sociale distincte. Pourtant, bien que ce fait ait été remarqué très tôt (Bumpass *et al.*, 1978), on constate qu'un grand nombre de mesures continuent à porter sur l'ensemble du groupe d'âges, sans distinction du statut matrimonial.

## 2. Des préjugés mis à l'écart

Le discours dominant sur la fécondité des adolescentes donne à cette dernière l'aspect d'un phénomène nouveau, dramatique, résultant d'une dépravation des mœurs des jeunes générations et d'une déstabilisation de l'équilibre traditionnel. On retrouve pourtant au fil de la littérature des éléments permettant de faire la part des choses. Les grossesses d'adolescentes (définies par le critère d'âge) ne correspondent pas à un phénomène récent, ni dans les pays développés (Jekel *et al.*, 1979) ni dans les pays en développement (Locoh, 1991a ; Bledsoe et Cohen, 1993). C'est un fait ancien, non seulement perçu comme normal, mais souvent désiré (Bledsoe et Cohen, 1993). De plus, dans les pays en développement, tout comme aux États-Unis, ce qui rend les grossesses et les naissances d'adolescentes (moins de 20 ans) aussi visibles, c'est leur augmentation relative par rapport à celles des femmes de plus de 20 ans. Mais cette augmentation est essentiellement liée à un effet de structure par âge. En terme de fécondité par âge, l'idée d'une augmentation est remise en question face à la diversité des situations dans les différents pays (Darabi *et al.*, 1979).

Contrairement au discours couramment répandu, la fécondité des adolescentes, qui renvoie en fait à la fécondité précoce, n'est pas uniquement l'action de jeunes filles "dévergondées" et émancipées des milieux urbains et scolarisés (Locoh, 1991a). La fécondité des adolescentes prend des significations différentes selon qu'elle se produit dans le mariage ou avant le mariage et selon qu'elle se produit dans une société valorisant ou non la sexualité avant le mariage. Les grossesses et les naissances précoces dans le mariage concordent avec un respect de la tradition. Inversement, quand la sexualité pré-nuptiale est réprimée, les grossesses et les naissances avant le mariage reflètent plutôt une contestation de la tradition (Locoh, 1991a) ou, du moins, un dérèglement de celle-ci.

Il convient alors de mettre en valeur les aspects nouveaux du phénomène, qui correspondent à des comportements en rupture avec le système traditionnel de normes et de valeurs.

### 3. Nouveaux aspects de la fécondité des adolescentes

En Afrique, il est très difficile d'avoir des statistiques fiables sur de longues périodes et il reste délicat de parler de l'évolution de l'intensité de la fécondité précoce. Il semble cependant que la nouveauté du problème réside surtout dans un changement de nature plutôt que dans une modification de l'intensité. D'après Dominique Meekers (1993), les comportements en matière de sexualité et de reproduction *stricto sensu* ne semblent pas se modifier et c'est plutôt le contexte social dans lequel ils se produisent qui change. En d'autres termes, sexualité et reproduction sont toujours précoces mais se produisent parfois, et de plus en plus, en dehors du mariage. La fécondité pré-nuptiale ne doit pas être attribuée seulement à une précocité des rapports sexuels mais aussi et surtout à l'élévation de l'âge au premier mariage (Meekers, 1994).

Ces transformations correspondent à des modifications de comportements des jeunes générations, liées, nous l'avons dit, à un affaiblissement du contrôle social consécutif à l'urbanisation et la scolarisation mais surtout à un retard du premier mariage qui allonge la durée de la période d'exposition au risque.

Alors que la fécondité a toujours été fortement valorisée en Afrique, on constate que certaines grossesses et naissances sont aujourd'hui non désirées. Celles-ci conduisent à l'exclusion scolaire et aux tentatives d'avortement (Gyepi-Garbrah, 1988 ; Nations Unies, 1989 ; Locoh, 1991a). Le développement des grossesses non désirées dans les milieux scolarisés et urbanisés témoigne du manque d'efficacité du contrôle des naissances. De manière traditionnelle, le sujet de la contraception est rarement abordé avec les femmes célibataires et sans enfant. La connaissance de la contraception, moderne ou traditionnelle, et du cycle reproductif est très faible. Au Nigéria et au Kenya, on a montré que les adolescents sont mieux informés sur l'avortement que sur la contraception (Barker et Rich, 1992). Lors des premiers rapports sexuels des célibataires, la contraception utilisée est plutôt une contraception traditionnelle, probablement parce qu'elle est plus accessible (Nations Unies, 1989a). La contraception moderne qui est plus efficace exige une connaissance et une certaine expérience qui fait défaut aux jeunes.

L'aspect nouveau de la fécondité des adolescentes dans les pays en développement réside donc dans l'extension des grossesses pré-nuptiales là où celles-ci sont réprochées et, de manière plus générale, dans l'apparition des grossesses non désirées. La contraception moderne, qui pourrait bien jouer un rôle régulateur, n'est pas encore suffisamment connue ni suffisamment accessible pour limiter les conséquences souvent dramatiques de ces grossesses.

#### IV. FÉCONDITÉ PRÉCOCE ET POLITIQUES DE POPULATION

Les auteurs des différentes études concernant les conséquences de la fécondité précoce émettent des recommandations politiques visant à limiter les suites négatives qui affectent la santé de la mère et de l'enfant. Les recommandations portent essentiellement sur les efforts à faire en matière d'information, de mise à disposition de la contraception et de légalisation de l'avortement. M.O. Alade (1989) montre la nécessité de répondre aux besoins d'une information librement disponible sur la sexualité et la contraception pour les adolescents. Anastasia Gage-Brandon et Dominique Meekers (1993) considèrent qu'il faut mettre à la disposition des adolescentes, quelle que soit leur situation matrimoniale, des services de planification familiale efficaces et légaliser l'avortement. Enfin, certains recommandent de mettre en oeuvre des mesures visant à empêcher l'exclusion des jeunes filles enceintes du système scolaire, ce qui pourrait limiter les tentatives d'avortement (Gage-Brandon et Meekers, 1993).

Dans les plans ou programmes d'action sur la population, le problème de la fécondité précoce n'est pas abordé en tant que tel mais certains points s'en rapprochent. Ainsi, le Plan mondial d'action sur la population, élaboré à Bucarest en 1974 (Nations Unies, 1974), présente l'âge au premier mariage comme faisant partie des facteurs qui *« exercent généralement sur le contexte socio-économique dans lequel s'insèrent les décisions en matière de procréation une influence qui favorise des taux de fécondité modérés »*. Il est donc recommandé aux gouvernements *« la fixation judicieuse de l'âge minimum du mariage »* (recommandation 32). Ce plan témoigne en outre d'une certaine conscience du danger des grossesses précoces, puisqu'il recommande plus loin : *« les pays désireux de réduire leur taux de natalité sont invités à s'attacher tout particulièrement à faire baisser la fécondité parmi les femmes que leur âge situe à l'un ou l'autre extrême de la vie féconde, des mesures dans ce sens pouvant être dans l'intérêt des enfants et des mères »* (recommandation 38).

Le problème des maternités précoces est abordé de manière plus précise à la conférence internationale de Mexico en 1984 (Nations Unies, 1984a), au cours de laquelle on fixe l'objectif de réduire la mortalité maternelle de 50 % dans les pays où elle est supérieure à 100 décès pour 100 000 naissances ; il est recommandé de *« prendre des mesures appropriées pour aider les femmes à éviter l'avortement »*, d'*« appuyer, dans les programmes de santé maternelle et infantile, la planification*

*de la famille comme mesure sanitaire permettant de réduire les grossesses précoces » et d'« encourager une éducation communautaire propre à modifier les mentalités actuelles favorables aux grossesses précoces et aux maternités précoces, eu égard au fait que les grossesses chez les adolescentes, mariées ou non, ont des effets néfastes sur la morbidité et la mortalité maternelles et infantiles » (recommandation 18). Parmi les recommandations sur la procréation et la famille, la recommandation 29 demande aux gouvernements de « veiller à ce que les adolescents des deux sexes bénéficient d'une éducation appropriée en ce qui concerne notamment la préparation à la vie familiale et l'éducation sexuelle (...). Il faut permettre que les adolescents aient accès à une information et à des services appropriés de planification de la famille ».*

Parallèlement, un programme africain, dit "programme de Kilimandjaro" (Nations Unies, 1984b), a été mis au point lors de la conférence d'Arusha (Tanzanie), en 1984. Des recommandations y sont faites avec comme cible les adolescentes, mais sans que le terme "adolescente" ne soit employé. Dans la recommandation 68, on parle de "grossesses à haut risque" : « *Les gouvernements devraient promouvoir l'éducation des femmes, notamment assurer une éducation spéciale en matière de population ainsi que des programmes d'information dans les domaines de la fécondité, de la mortalité et des grossesses à haut risque* ». Ailleurs, on y parle plus généralement des "jeunes" :

- « *L'éducation sur la planification de la famille devrait partout où cela est possible être intégrée aux programmes de formation en faveur des femmes, des hommes et des jeunes* » (recommandation 36).

- « *L'éducation en matière de population et de vie familiale devrait être intégrée dans l'enseignement et dans la formation professionnelle afin d'aider les jeunes à se préparer à la procréation responsable* » (recommandation 77).

Comme dans le plan mondial, il est recommandé aux pays africains « *étant donné l'âge moyen actuel très bas des femmes au premier mariage* », d'élaborer des « *programmes nationaux, en particulier ceux relatifs à l'éducation (qui) devraient viser à élever l'âge au mariage* » (recommandation 43).

La troisième conférence africaine sur la population qui s'est tenue à Dakar en 1992 (Nations Unies, 1992) a conduit à une révision du plan d'action de Kilimandjaro, dont certaines précisions concernent les jeunes. En particulier, il est recommandé, pour une meilleure application des politiques efficaces en matière de fécondité, de répondre « *aux besoins non satisfaits des adolescents et d'autres couches de la population en matière de planification familiale* » et, à propos des jeunes, d'« *adopter une stratégie globale portant sur (...) le renforcement des services de santé maternelle et infantile et de planification familiale à leur intention* ».

L'accent n'est plus mis sur les filles adolescentes. Leur fécondité et les problèmes liés aux grossesses précoces et/ou prénuptiales ne sont plus évoqués, ce qui semble témoigner d'une volonté de tempérer les discours alarmistes se transformant peut être trop souvent en discours moralisateurs.

\* \*

\*

D'une manière générale, on constate dans la littérature une certaine confusion entre fécondité précoce et fécondité prénuptiale. Ces deux concepts recouvrent en fait le même champ. Naissances et conceptions prénuptiales se produisent à n'importe quel âge avant le mariage, mais c'est aux âges dits de l'adolescence que les proportions de femmes non mariées sont les plus fortes et donc que les femmes sont plus susceptibles de fécondité prénuptiale. Pour aller plus loin dans la compréhension des comportements et de leurs conséquences et dans les actions à mener, il est nécessaire de différencier fécondité précoce et fécondité prénuptiale.

Par ailleurs, les conséquences de la fécondité prénuptiale sur la santé de la mère et de l'enfant dépendent en grande partie des normes en vigueur sur la sexualité avant le mariage. Celles-ci doivent être prises en compte pour comprendre les mécanismes par lesquels la situation matrimoniale de la mère peut avoir une influence sur la santé, ce qui est difficile lors d'études nationales.

Par ailleurs, l'accent mis sur la scolarisation comme facteur de changement des comportements sexuels et reproductifs doit être nuancé. D'une part, il a été montré que l'activité sexuelle prénuptiale, plus intense chez les filles scolarisées, était attribuable au fait qu'elles sont plus longtemps exposées au risque que les autres puisqu'elles se marient plus tard (Meekers, 1994). D'autre part, se concentrer sur la relation fécondité/scolarisation peut paraître réducteur car peu de jeunes filles poursuivent leurs études. L'apprentissage et le travail domestique engagent un plus grand nombre de jeunes filles et sont aussi associés à un report de l'âge au premier mariage et à la première naissance (Bledsoe et Cohen, 1993).

Il semble donc important d'élargir le champ d'observation et d'observer l'évolution des comportements sexuels et reproductifs dans les différents milieux socio-culturels en sachant que différents facteurs peuvent agir et que les jeunes mères mariées ne doivent pas être écartées de l'observation.

Les recommandations des scientifiques sont relativement bien comprises des instances politiques internationales. L'âge au mariage est reconnu comme un déterminant de l'entrée en vie féconde et, quand il est précoce, comme préjudiciable à la santé de la mère et de l'enfant. Mais, d'une part, l'élévation de l'âge au mariage ne répond qu'en partie au problème. En effet, le corollaire est un allongement de la période d'exposition au risque de conception prénuptiale et donc de grossesse non désirée. Or les conséquences en matière de santé de la mère et de l'enfant sont considérables. D'autre part, il existe un important décalage entre la position des institutions internationales et celles adoptées par les politiques nationales, doublé d'un second décalage entre ces politiques et leurs applications réelles. La véritable réponse au problème semble donc être un accès à la contraception, assorti d'une meilleure éducation et information afin de permettre aux jeunes filles et aux femmes de décider librement de leur fécondité. Mais pour cela, malgré les recommandations des plans d'action et la prise de conscience des États, de grands efforts restent à faire, tant en matière d'information que d'accessibilité à la contraception.

Pour une meilleure compréhension des risques liés à la primofécondité et donc pour une action plus efficace, il semble nécessaire d'élargir la réflexion et de considérer l'entrée en vie féconde comme un élément à part entière d'une logique sociale. Ce phénomène ne doit pas être dissocié du contexte culturel environnant et son évolution doit être mise en parallèle avec celle de l'entrée en vie conjugale afin de dissocier les risques liés à l'âge de ceux liés à la situation matrimoniale. C'est dans cet esprit que nous allons aborder notre analyse.





## CHAPITRE II

---

# L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE ET CONJUGALE EN AFRIQUE ET AU SÉNÉGAL

Avant d'analyser l'entrée en vie féconde en milieu rural sénégalais, il est important d'avoir quelques connaissances sur ce phénomène à l'échelle nationale et à l'échelle du continent. Les Enquêtes Mondiales de Fécondité (EMF) et les EDS fournissent des résultats qui permettent les comparaisons entre les différents pays. L'entrée en vie féconde se caractérise par l'âge de la mère et sa situation matrimoniale à la première naissance. Les données disponibles permettent d'observer de manière parallèle la première naissance et le premier mariage. L'âge à la première naissance et son évolution peuvent être analysés en fonction du niveau scolaire et du milieu de résidence qui sont souvent des facteurs explicatifs des changements de comportement. Il faut souligner que ces données ont été collectées de manière rétrospective en faisant appel à la mémoire des répondants. L'estimation d'un âge ou d'une date est toujours problématique et la fiabilité des réponses est limitée. Elle est souvent meilleure chez les sujets jeunes et instruits. Les résultats obtenus à partir de ces données sont donc à interpréter avec précaution.

Après avoir présenté la primonuptialité et la primofécondité dans différents pays d'Afrique sub-saharienne, nous exposerons de manière plus particulière le cas du Sénégal.

### I. PREMIER MARIAGE ET PREMIÈRE NAISSANCE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

On trouve un assez grand nombre d'études sur la primonuptialité en Afrique sub-saharienne, mais la primofécondité est plus rarement étudiée, si ce n'est à travers le thème de la fécondité des adolescentes.

## 1. Le premier mariage féminin

En Afrique sub-saharienne le mariage est précoce et universel. L'âge médian au premier mariage varie de 16 à 19 ans (Nations Unies, 1989b). Cependant, les auteurs s'accordent sur le fait que le mariage devient de plus en plus tardif en Afrique sub-saharienne (Westoff, 1991). Le calcul de l'âge moyen au premier mariage à deux dates différentes pour trois pays (tableau 2.1) ou de l'âge médian au premier mariage selon la génération pour un plus grand nombre de pays (tableau 2.2) confirment une tendance au recul de l'âge au premier mariage pour l'ensemble des pays africains.

TABLEAU 2.1. ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN<sup>a</sup> AU PREMIER MARIAGE DANS DIFFÉRENTS PAYS D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Pays	Année		Âge moyen		Différence d'âge moyen
	EMF	EDS	EMF	EDS	
Ghana	1979/80	1988	19,3	20,2	+0,9
Sénégal	1978	1986	17,7	19,5	+1,8
Kenya	1977/78	1988/89	19,9	21,1	+1,2

<sup>a</sup> calculé par la méthode de Hajnal  
Source : Adlakha *et al.*, 1991

TABLEAU 2.2. ÂGE MÉDIAN AU PREMIER MARIAGE SELON LES GÉNÉRATIONS POUR PLUSIEURS PAYS D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Pays	Âge au moment de l'enquête						Année
	45-49	40-44	35-39	30-34	25-29	20-24	
<i>Afrique de l'ouest</i>							
Ghana	17,8	17,6	18,1	18,1	18,5	18,7	1988
Libéria	16,6	16,0	17,2	17,2	17,9	18,2	1986
Mali	15,8	15,6	15,6	15,6	15,9	15,9	1987
Nigéria	17,3	16,8	17,3	16,3	17,2	17,8	1991
Sénégal	15,9	16,1	16,2	16,5	16,7	17,2	1986
Togo	18,7	18,0	18,5	17,7	18,4	18,6	1988
<i>Afrique de l'est</i>							
Burundi	19,7	19,4	19,6	19,5	19,5	a	1987
Kenya	18,5	17,3	17,9	17,9	18,6	19,8	1989
Ouganda	16,7	16,6	16,8	17,0	17,5	17,8	1988/89
<i>Afrique australe</i>							
Zimbabwe	18,6	18,1	19,0	18,5	18,8	19,7	1988/89

(a) : moins de 50 % des femmes sont mariées  
Source : EDS

L'évolution de la primonuptialité semble différente selon les caractéristiques socio-culturelles et économiques des individus (Kaufmann *et al.*, 1987 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Van de Walle, 1993 ; Westoff, 1991). Parmi ces facteurs, deux sont le plus souvent retenus comme étant les plus déterminants : le milieu de résidence et le niveau d'instruction . D'une manière générale, le premier mariage est plus tardif en milieu urbain (sauf pour le Burundi) et chez les filles instruites, la relation n'étant parfois apparente qu'à partir du niveau secondaire (Ghana, Burundi) (tableau 2.3). Les différences d'âge au mariage entre milieu de résidence sont sensibles, mais elles sont particulièrement remarquables entre niveaux d'instruction, pouvant atteindre 5 ans (Togo, Kenya), voire même 7 (Sénégal).

TABLEAU 2.3. ÂGE MÉDIAN AU PREMIER MARIAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION (FEMMES DE 20 À 49 ANS)

Pays	Milieu de résidence		Instruction			Total	Année
	Urbain	Rural	Aucune	Primaire	Secondaire ou +		
<i>Afrique de l'ouest</i>							
Ghana	18,7	18,1	17,8	17,7	19,3	18,3	1988
Libéria	18,5	16,8	16,8	17,3	20,5	17,5	1986
Mali	15,9	15,7	15,7	16,3	19,2	15,7	1987
Sénégal	19,0	15,8	15,9	20,1	23,0 <sup>a</sup>	16,6	1992/93
Togo <sup>a</sup>	19,7	17,9	17,8	18,8	22,5	18,4	1988
<i>Afrique de l'est</i>							
Burundi <sup>a</sup>	18,9	19,5	19,4	19,8	22,3	19,5	1987
Kenya	19,8	18,3	16,9	19,2 <sup>b</sup>	21,6	18,5	1989
Ouganda	18,6	17,2	16,7	18,5	20,9	17,5	1988/89
<i>Afrique australe</i>							
Zimbabwe	19,2	18,4	17,5	18,5	20,8	18,6	1988/89

<sup>a</sup> : femmes de 25 à 49 ans  
<sup>b</sup> : primaire complet  
Source : EDS

Cette évolution s'inscrit dans un ensemble de transformations profondes de la famille africaine liées, notamment, à l'autonomie croissante de la femme. Elle semble faire partie d'un mouvement plus global qui ne se limite pas à un changement de calendrier du mariage. On constate en effet une évolution de la nature de la nuptialité, particulièrement une modification des formes d'union et de leur stabilité. En milieu urbain, la population est essentiellement migrante, les familles sont moins étendues et le contrôle social est affaibli. Il s'ensuit une plus grande fragilité des unions dont les ruptures semblent être de plus en plus fréquentes (Locoh et Thiriât, 1994). La persistance de la polygamie pourrait ne pas renvoyer seulement à un certain "conservatisme". En effet, on constate dans certaines villes

que l'union polygame prend de nouvelles formes. Ainsi, à Lomé, on a pu définir un nouveau type d'union : il concerne les ménages polygames dont les membres ont des résidences distinctes. On voit alors s'accroître le nombre des femmes chefs de ménage, qui en retirent une plus grande autonomie<sup>1</sup>. Le retard du premier mariage n'est alors que l'une des expressions d'un changement culturel plus global.

## 2. La première naissance

Les EDS apportent des résultats sur les niveaux de fécondité des adolescentes plus que sur la première naissance. Dans ces enquêtes on entend par fécondité des adolescentes, la fécondité des femmes âgées de 15 à 19 ans.

### *a) Âge médian à la première naissance*

On s'interroge évidemment sur les conséquences que peuvent avoir les changements récents de la primonuptialité sur la fécondité des 15-19 ans. Si la sexualité s'exprime essentiellement à l'intérieur de l'union, on est en droit de s'attendre à une baisse de la fécondité des adolescentes, suite au recul récent de l'âge au premier mariage. Cette baisse pourrait alors s'exprimer par un report de la première naissance.

On dispose du calcul de l'âge médian à la première naissance calculé par Charles Westoff (1991) à partir des données des EDS (tableau 2.4). Dans de nombreux de pays on observe un retard de l'âge médian à la première naissance. Cette tendance correspond à une hausse de l'âge au premier mariage, liée à la scolarisation et à l'urbanisation (Westoff, 1991). Mais dans certains pays on constate une certaine stabilité, voire même une diminution de l'âge médian à la première naissance (Côte d'Ivoire, Libéria, Mali). C'est l'expression du décalage existant entre la transition de la nuptialité et la transition de la fécondité qui, si elle prend une forme pré-nuptiale ne subit pas nécessairement les conséquences des modifications de la nuptialité.

---

<sup>1</sup> C'est précisément dans ces ménages que les femmes pratiquent le plus fréquemment une méthode de contraception (Locoh, 1993a)

TABLEAU 2.4. ÂGE MÉDIAN À LA PREMIÈRE NAISSANCE SELON LES GÉNÉRATIONS DANS PLUSIEURS PAYS D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Pays	Âge à la dernière enquête						Année
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
<i>Afrique de l'ouest</i>							
Bénin	19,9	19,6	19,2	19,2			1982
Cameroun	19,0	19,6	19,9	20,2			1978
Côte d'Ivoire	18,4	18,8	18,7	19,1			1980
Ghana	19,9	20,0	19,2	19,8	19,7	19,7	1979 et 1988
Libéria	18,5	19,0	19,4	19,8			1986
Mali	18,4	19,0	18,6	19,1			1987
Nigéria	19,7	19,6	19,0	19,0	18,8	19,7	1982 et 1991
Sénégal	19,0	19,0	19,0	18,7	17,7	17,8	1978 et 1986
Togo	19,5	19,2	18,8	19,5			1988
<i>Afrique de l'est</i>							
Burundi	21,9	20,9	21,1	21,1			1987
Kenya	19,3	18,6	18,3	18,7	18,6	18,8	1978 et 1989
Ouganda	18,6	18,3	18,0	18,0			1989
<i>Afrique australe</i>							
Lesotho	20,6	20,9	20,4	20,9			1977
Zimbabwe	20,1	19,5	19,4	19,8			1989

Source : EMF et EDS (Westoff, 1991).

### *b) Scolarisation, mariage et comportements en matière de sexualité et de contraception*

La fécondité des adolescentes (15-19 ans) varie beaucoup selon les pays (tableau 2.5). Ces variations s'expliquent en partie par des différences de niveau d'instruction, mais aussi par des différences de comportements en matière de sexualité et de contraception.

La scolarisation a progressé d'une manière générale en Afrique et des efforts sont souvent faits pour la rendre accessible aux filles comme aux garçons. Mais il est clair que les efforts ne sont pas de même ampleur selon les pays : les proportions de filles de 15-19 ans ayant été à l'école primaire varient de plus de 95 % au Kenya, au Zimbabwe, au Botswana, à moins de 35 % au Mali, au Burundi et au Sénégal. L'accès des filles de 15 à 19 ans au niveau secondaire est beaucoup plus rare, voire inexistant dans certains pays (Mali, Burundi). Il est relativement important au Zimbabwe, où la moitié des filles de 15-19 ans ont atteint le niveau secondaire, ainsi qu'au Botswana et au Nigéria (respectivement 38 et 34 %) (tableau 2.5).

TABLEAU 2.5. INSTRUCTION, EXPÉRIENCE SEXUELLE, MARIAGE, FÉCONDITÉ ET CONTRACEPTION AUPRÈS DES FILLES ÂGÉES DE 15 À 19 ANS ;

Pays	Instruction (%)		Expé- rience sexuelle (%) (1)	Non céli- bataire (%) (2)	Diffé- rence (2) - (1)	Taux de fécondité	Utilisation actuelle d'une méthode de contraception moderne <sup>b</sup>		Année
	primai- re	secon- daire ou +					Mariées (%)	Célibatai- res (%)	
<i>Afrique de l'ouest</i>									
Ghana	81	7	50	24	- 26	130	2	3	1988
Libéria	63	22	82	36	- 46	188	2	7	1986
Mali	24	0	76	75	- 1	209	1	- <sup>c</sup>	1987
Nigéria	67	34	55	39	- 16	144	1	11	1990
Sénégal	32	14	- <sup>a</sup>	44	-	161	1	- <sup>a</sup>	1986
Togo	63	16	64	27	- 37	129	2	7	1988
<i>Afrique de l'est</i>									
Burundi	26	1	9	7	- 2	52	1	- <sup>c</sup>	1987
Kenya	95	21	46	20	- 26	153	6	2	1988/89
Ouganda	79	12	62	41	- 21	186	1	3	1988/89
<i>Afrique australe</i>									
Botswana	95	38	66	6	- 60	127	15	22	1988
Zimbabwe	98	50	32	20	- 12	103	27	14	1988/89

<sup>a</sup> au Sénégal, les femmes célibataires n'ont pas été interrogées sur leur expérience sexuelle  
<sup>b</sup> pilule, DIU, injectable, condom, méthode vaginale, stérilisation  
<sup>c</sup> moins de 50 cas  
Source : EDS 1986-1990 (Bledsoe et Cohen, 1993)

Les résultats présentés au tableau 2.5 montrent que, dans la plupart des pays, plus de la moitié des filles de 15-19 ans ont déjà eu une expérience sexuelle. La comparaison des proportions des 15-19 ans ayant déjà eu une expérience sexuelle aux proportions de 15-19 ans qui ne sont plus célibataires nous indique si la sexualité se produit plutôt dans le mariage ou plutôt avant le mariage. Si la sexualité s'exprime uniquement dans le mariage, la différence sera nulle. On voit ainsi qu'au Mali et au Burundi la sexualité ne s'exprime que dans le mariage, bien que le mariage soit extrêmement précoce au Mali et plus tardif au Burundi. C'est au Botswana que la sexualité avant le mariage apparaît la plus courante (différence de 60 points). C'est d'ailleurs dans ce pays que les célibataires pratiquent le plus la contraception moderne (22 % utilisent actuellement une méthode de contraception moderne). Sans vouloir tirer de conclusion hâtive, on constate que les pays où la sexualité pré-nuptiale semble être la plus élevée sont aussi des pays où l'instruction primaire est la plus répandue et donc où l'âge au mariage est le plus tardif.

Le Sénégal est le seul pays à n'avoir pas intégré de question au sujet des premiers rapports sexuels dans sa première EDS. Ce fait semble témoigner d'un certain conservatisme et peut refléter une crainte de choquer à la fois les instances

politiques et les enquêtées. Cette question a été rétablie lors du deuxième passage de 1992/93, dont les résultats seront présentés plus loin.

Les comportements des filles de 15 à 19 ans en matière de maîtrise de la fécondité sont très différents selon les pays. La pratique de la contraception moderne est surtout observée au Botswana et au Zimbabwe. Pour les autres pays, les taux sont extrêmement faibles, avec tantôt une utilisation un peu plus élevée chez les 15-19 ans mariées (Kenya : 6 %), tantôt une utilisation un peu plus élevée chez les 15-19 ans célibataires (Libéria : 7 %, Nigéria : 11 %, Togo : 7 %). On remarque que c'est dans les pays où l'instruction est la plus forte que la pratique de la contraception moderne par les adolescentes célibataires est la plus répandue (Botswana, Zimbabwe).

Mariage, scolarisation et contraception sont des facteurs de changement des niveaux de fécondité. Les 15-19 ans constituent un groupe particulièrement sensible à ces facteurs. Les pratiques matrimoniales, les niveaux de scolarisation et la prévalence de la contraception varient d'une société à l'autre. Il n'est donc pas étonnant d'observer des disparités dans les niveaux de fécondité des 15-19 ans. Le taux de fécondité est particulièrement faible au Burundi où le mariage est tardif et où la sexualité ne s'exprime pas en dehors du mariage. Au Botswana et au Zimbabwe la fécondité des adolescentes est relativement faible en raison de la forte pratique de la contraception à ces âges (quelle que soit la situation matrimoniale). Elle est très élevée au Mali où le mariage est précoce et au Libéria où le mariage est plus tardif mais où la sexualité pré-nuptiale est prévalante.

### *c) Le milieu de résidence*

Lorsqu'on parle de milieu de résidence, on est toujours confronté au problème de la définition de ce concept. Il s'agit en fait d'une mesure grossière. La limite qui sépare l'urbain du rural n'est pas toujours la même selon les pays et ces différences peuvent elles-mêmes induire des biais dans les relations étudiées. Mais, en dépit de ce manque de précision, la mesure du milieu de résidence fournit généralement des résultats significatifs, à prendre toutefois avec certaines précautions.

Dans la plupart des pays, on observe en milieu urbain, chez les 15-19 ans, de plus forts taux de scolarisation, une proportion plus importante de célibataires et des taux de fécondité plus faibles qu'en milieu rural (tableau 2.6), contrairement au discours dominant sur le "dévergondage des filles des villes".



TABLEAU 2.6. INSTRUCTION, MARIAGE ET FÉCONDITÉ SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE CHEZ LES ADOLESCENTES DE 15 À 19 ANS

Pays	Aucune instruction (%)		Non célibataire (%)		Taux de fécondité (0 à 4 ans avant l'enquête)		Année
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	
<i>Afrique de l'ouest</i>							
Ghana	14	22	20	28	91	153	1988
Libéria	25	48	29	43	173	202	1986
Mali	43	90	74	76	172	224	1987
Nigéria	16	41	22	45	91	164	1990
Sénégal	41	91	20	63	98	212	1986
Togo	18	51	11	39	72	169	1988
<i>Afrique de l'est</i>							
Burundi	21 <sup>a</sup>	76	18 <sup>a</sup>	6	130 <sup>a</sup>	48	1987
Kenya	5	5	30	18	130	159	1988/89
Ouganda	12	22	32	42	139	194	1988/89
<i>Afrique australe</i>							
Botswana	2	7	7	6	115	134	1988
Zimbabwe	2	3	12	24	83	113	1988/89

Source : EDS 1986-1990 (Bledsoe et Cohen, 1993)

Les différences de fécondité selon le milieu de résidence concernent l'ensemble des pays (10 sur 11). Mais les différences de nuptialité ou de scolarité entre milieu urbain et rural ne se retrouvent pas pour tous les pays. Ainsi, au Mali, les adolescentes sont plus scolarisées en ville, mais se marient de la même manière qu'en milieu rural. Pourtant leur fécondité est différente. Au Zimbabwe et au Kenya les niveaux de scolarisation sont les mêmes en milieu urbain et en milieu rural ; la fécondité est cependant plus faible en ville. Mariage et scolarisation ne semblent donc pas toujours avoir les mêmes effets sur le niveau de fécondité des adolescentes et n'en sont probablement pas les seuls déterminants. Les relations paraissent complexes, parfois contradictoires<sup>2</sup> et nécessitent une approche particulière à chaque société.

#### *d) Une évolution variable de la fécondité avant 20 ans*

Les proportions des femmes ayant eu une naissance avant 20 ans selon les générations permettent d'évaluer l'évolution de la fécondité des adolescentes dans le temps (tableau 2.7). On constate que quelques pays connaissent une diminution du nombre des naissances avant 20 ans, surtout le Kenya et le Zimbabwe. Ce phénomène peut s'expliquer par les progrès de la contraception (Zimbabwe) ou par le recul de l'âge au premier mariage (Kenya).

<sup>2</sup> Au Kenya, le mariage semble plus précoce en milieu urbain, mais la fécondité y est plus faible, pourtant la pratique de la contraception est moindre dans ce groupe d'âge.

TABLEAU 2.7. PROPORTIONS DES 20-39 ANS AYANT EU UNE NAISSANCE AVANT 20 ANS

Pays	Âge au moment de l'enquête				Différence (20-24)-(30-34)	Année
	20-24	25-29	30-34	35-39		
<i>Afrique de l'ouest</i>						
Ghana	51	50	58	56	- 7	1988
Libéria	64	62	55	52	+ 9	1986
Mali	67	61	64	59	+ 3	1987
Nigéria	54	54	57	54	- 3	1990
Sénégal	59	61	60	61	- 1	1986
Togo	56	58	64	55	- 8	1988
<i>Afrique de l'est</i>						
Burundi	27	37	36	38	- 9	1987
Kenya	58	67	70	67	- 12	1988/89
Ouganda	68	68	72	73	- 4	1988/89
<i>Afrique australe</i>						
Botswana	55	61	60	57	- 5	1988
Zimbabwe	49	58	59	53	- 10	1988/89

Source : EDS 1986-1990 (Bledsoe et Cohen, 1993)

Mais on constate ailleurs une stabilité de la fécondité avant 20 ans (Nigéria, Sénégal) ou même une hausse (Libéria, Mali). Compte tenu du mouvement assez généralisé de retard de l'âge au premier mariage, on peut s'attendre à ce que cette hausse de la fécondité soit surtout le fait de la période préconjugale.

#### e) La fécondité pré-nuptiale

Plus que l'évolution de son niveau, c'est l'évolution de la nature de la fécondité avant 20 ans qu'il est intéressant d'évaluer. Par nature on entend son caractère pré- ou post nuptial.

Les résultats présentés en tableau 2.8 semblent témoigner de l'adoption de nouveaux comportements. On observe en effet une hausse de la fécondité pré-nuptiale pour un certain nombre de pays. Mais cette observation doit être analysée avec précaution en raison de la grande diversité des définitions de l'union et des difficultés à dater les événements lors d'enquêtes rétrospectives.

Ces nouveaux comportements s'accompagnent de changements plus larges - scolarisation, apprentissage, urbanisation, contraception - qui font partie d'un nouveau contexte social (Bledsoe et Cohen, 1993). Cette augmentation de la fécondité pré-nuptiale se retrouve quelque soit le milieu de résidence (tableau 2.9).

TABLEAU 2.8. NAISSANCES PRÉNUPTIALES EN POURCENTAGE DES NAISSANCES DE FEMMES DE MOINS DE 20 ANS

Pays	Âge à l'enquête				Année
	20-24	25-29	30-34	35-39	
<i>Afrique de l'ouest</i>					
Ghana	9	6	8	6	1988
Libéria	28	18	18	18	1986
Mali	7	5	8	14	1987
Nigéria	6	7	9	8	1990
Sénégal	8	8	7	6	1986
Togo	14	10	11	13	1988
<i>Afrique de l'est</i>					
Burundi	6	1	5	1	1987
Kenya	27	21	16	14	1988/89
Ouganda	13	13	1	8	1988/89
<i>Afrique australe</i>					
Botswana	77	62	61	57	1988
Zimbabwe	14	12	9	13	1988/89

Source : EDS 1986-1990 (Bledsoe et Cohen, 1993)

TABLEAU 2.9. PROPORTIONS DE NAISSANCES PRÉNUPTIALES PARMIS L'ENSEMBLE DES NAISSANCES DE MÈRES ÂGÉES DE MOINS DE 20 ANS, SELON L'ÂGE À L'ENQUÊTE ET LE LIEU DE RÉSIDENCE

Pays	Âge au moment de l'enquête				Année
	20-29		30-39		
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	
<i>Afrique de l'ouest</i>					
Ghana	7	8	5	9	1988
Libéria	32	15	24	13	1986
Mali	6	6	4	9	1987
Nigéria	8	4	5	7	1990
Sénégal	12	6	10	5	1986
Togo	17	10	17	9	1988
<i>Afrique de l'est</i>					
Burundi	9	2	8	4	1987
Kenya	30	22	18	16	1988/89
Ouganda	23	12	22	10	1988/89
<i>Afrique Australe</i>					
Botswana	72	68	60	61	1988
Zimbabwe	15	12	15	7	1988/89

Source : EDS 1986-1990 (Bledsoe et Cohen, 1993)

En effet, en milieu urbain, les proportions de naissances prénuptiales augmentent avec les générations dans tous les pays et de manière assez soutenue dans certains d'entre eux (Libéria, Kenya, Botswana). En milieu rural, les quelques

pays qui semblent connaître une légère baisse de la proportion des naissances pré-nuptiales (Ghana, Mali, Nigéria, Burundi), sont ceux pour lesquels cette proportion est très faible. Ailleurs, on observe une tendance à la hausse de la fécondité pré-nuptiale, cependant plus faible que celle observée en milieu urbain.

D'une manière générale, des changements semblent être perceptibles en Afrique sub-saharienne dans les modèles matrimoniaux et notamment dans l'âge d'entrée en union. Il semble aussi apparaître ou se développer une certaine fécondité pré-nuptiale dans quelques pays.

## II. LE CAS DU SÉNÉGAL

Comme un grand nombre de pays, le Sénégal a pris conscience de l'importance des problèmes consécutifs à une trop forte croissance démographique. Dès 1979 on assiste à la création de supports institutionnels (Commission nationale de la population), mais ce n'est qu'en 1988 que le Sénégal adopte officiellement une déclaration de politique de population comportant un volet sur la maîtrise de la fécondité. Et malgré cette prise de position, les applications concrètes restent faibles et sont surtout visibles dans les centres urbains.

### 1. Niveaux et tendances de la fécondité au Sénégal

L'EDS a permis de mettre en évidence les tendances récentes de la fécondité. Celle-ci, précoce et traditionnellement déterminée par la nuptialité (âge au mariage, temps passé en union), évolue tant en niveau qu'en calendrier, et varie selon le groupe socio-culturel.

L'analyse conjoncturelle permet de révéler une baisse récente de la fécondité : l'indice synthétique de fécondité (ISF) entre 15 et 49 ans est passé de 7,2 en 1978 à 6,6 en 1986 et à 6,3 en 1992 (EDS, 1992-93) (tableau 2.10, figure 2.1). Cette tendance à la baisse se vérifie, à des rythmes différents, quelque soit le milieu de résidence (urbain ou rural), l'instruction, la religion ou l'ethnie.

TABLEAU 2.10. TAUX DE FÉCONDITÉ PAR ÂGE ET INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ (FEMMES DE 15 À 49 ANS) AU SÉNÉGAL.

Groupe d'âge	Sénégal			Afrique 1990-95 (a)
	EMF 1978	EDS 1986	EDS 1992-93	
15-19	189	159	127	143
20-24	304	279	250	276
25-29	332	278	266	274
30-34	265	261	244	228
35-39	197	199	185	156
40-44	108	107	99	88
45-49	34	40	34	35
ISF	7,2	6,6	6,3	6,0

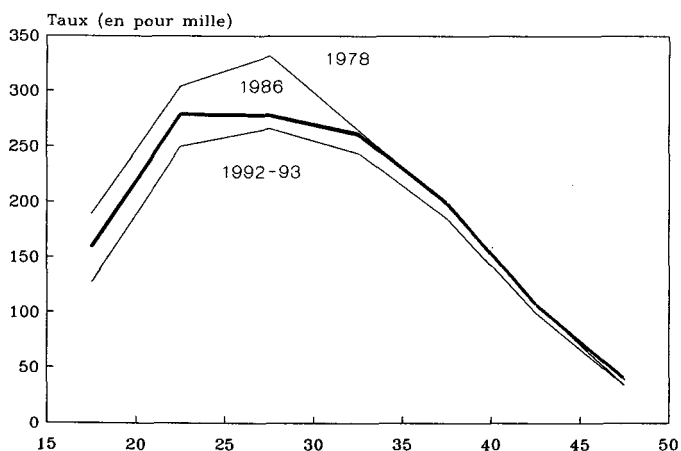
(a) Nation Unies, 1993

TABLEAU 2.11. PROPORTIONS DE NON SCOLARISÉES, DE NON CÉLIBATAIRES (EN %) ET TAUX DE FÉCONDITÉ (EN %) CHEZ LES FILLES ÂGÉES DE 15 À 19 ANS AU SÉNÉGAL, 1986.

	Urbain	Rural
Non scolarisées (%)	41	91
Non célibataires (%)	20	63
Taux de fécondité (‰)	98	212

Source : EDS 1986 (Bledsoe et Cohen, 1993)

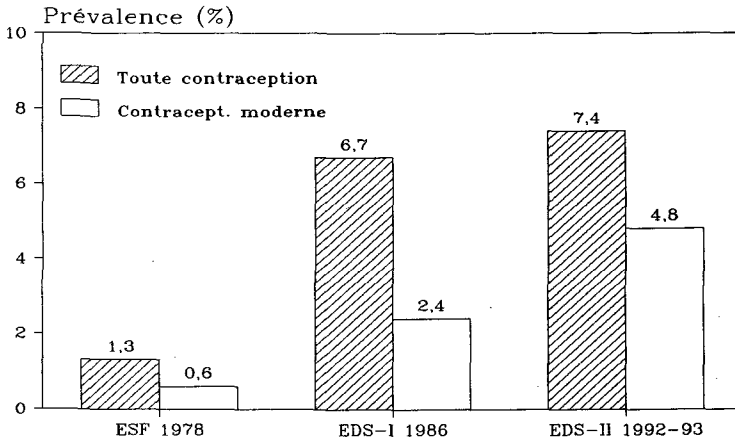
FIGURE 2.1. ÉVOLUTION DES TAUX DE FÉCONDITÉ PAR ÂGE AU SÉNÉGAL



La baisse de la fécondité est plus forte en milieu urbain et scolarisé et les différences de niveaux sont frappantes parmi les jeunes générations. On constate en effet une différence particulièrement importante de la fécondité des jeunes filles de 15 à 19 ans selon le milieu de résidence : les taux de fécondité passent de 98 ‰ en milieu urbain à 212 ‰ en milieu rural (tableau 2.10). Cette différence s'explique en partie par la scolarisation et le retard au mariage : les proportions de non scolarisées et de non célibataires sont nettement inférieures en milieu urbain (tableau 2.11).

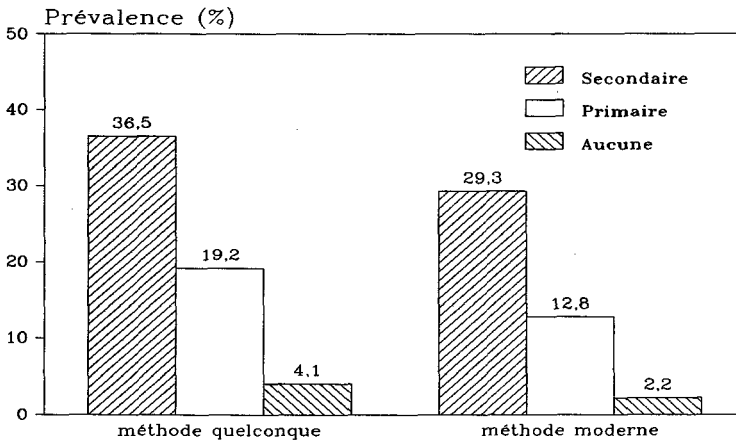
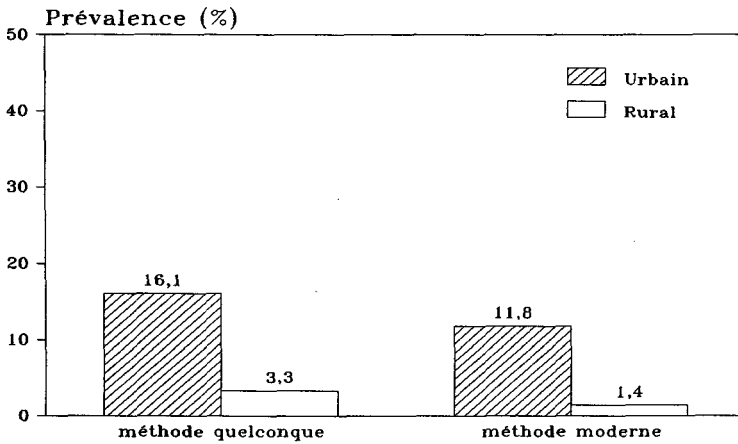
La baisse de la fécondité résulte aussi partiellement de la pratique de la contraception. On sait qu'au Sénégal, la prévalence contraceptive est faible, mais les derniers résultats montrent une augmentation de la pratique contraceptive parmi les femmes en union (figure 2.2). Les taux de prévalence contraceptive (toutes méthodes confondues) passent de 1,3 ‰ en 1978, à 6,7 ‰ en 1986 et 7,4 ‰ en 1992 (EDS-II).

FIGURE 2.2. ÉVOLUTION DES TAUX DE PRÉVALENCE CONTRACEPTIVE CHEZ LES FEMMES ACTUELLEMENT EN UNION AU SÉNÉGAL



Pourtant, la pratique de la contraception reste le fait d'une minorité de femmes et la prévalence se maintient à un niveau très bas en milieu rural et non scolarisé. C'est en effet dans les villes et parmi les groupes de femmes de niveau scolaire primaire ou secondaire que la prévalence est la plus forte (figure 2.3).

FIGURE 2.3. TAUX DE PRÉVALENCE CONTRACEPTIVE PAR LES FEMMES ACTUELLEMENT EN UNION SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE NIVEAU SCOLAIRE AU SÉNÉGAL - EDS-II 1992-93



## 2. Le premier mariage au Sénégal

Comme partout en Afrique, l'entrée en union est un passage quasi-obligatoire pour les sénégalaises. Il n'y a guère de reconnaissance sociale pour une femme tant qu'elle n'est pas épouse et mère de famille ; il est donc important de rapidement contracter une union et de procréer. « *Le célibat est vécu et perçu comme une*

*situation d'attente que l'on souhaite la plus courte possible* » (Antoine et Nanitelamio, 1994, p. 21). La plupart des femmes sont mariées avant 25 ans et le célibat définitif est quasi-inexistant - de l'ordre de 3 ‰ (Ndiaye et Sarr, 1994).

### *a) Aspects socio-culturels du premier mariage*

Contrairement à la cérémonie conjugale des sociétés occidentales qui constitue un événement daté, le mariage sénégalais, comme la plupart des mariages en Afrique sub-saharienne, passe par une série d'étapes préliminaires qui s'écoulent sur une durée de temps variable. Les différentes étapes sont essentiellement l'accord préalable, le versement de la compensation matrimoniale, la cérémonie religieuse, parfois la célébration civile et enfin l'installation de la femme dans le foyer conjugal. Les différentes ethnies du Sénégal sont à dominante virilocale, c'est-à-dire que le couple s'installe dans la famille du mari. C'est la femme qui se déplace. Cette dernière étape n'a lieu en général que lorsque la totalité de la compensation matrimoniale est versée. La compensation matrimoniale représente la valeur à fournir par le futur époux à la famille de la jeune fille en échange de la perte de la force de production et de reproduction que représente toute femme (Coquery-Vidrovitch, 1994). De manière traditionnelle au Sénégal, la compensation matrimoniale était composée essentiellement de bétail et, pour les plus riches d'esclaves, de pièces de tissu et de bijoux. Avec la monétarisation, même si elle est toujours comptée en tête de bétail<sup>3</sup>, elle est aujourd'hui versée en argent et en cadeaux (cola, vêtements, bijoux, mobilier) qu'il faut acheter. Il va sans dire que ces modifications rendent les conditions de mariage de plus en plus difficiles à remplir et qu'elles sont une cause de retard du mariage des hommes. Chez les Diola de Casamance, l'âge moyen au premier mariage des hommes atteint 30 ans en 1984 (Enel *et al.*, 1989).

Le caractère progressif de l'entrée en première union pose des problèmes de définition et de collecte. En effet, à partir de quel moment doit-on considérer une femme comme mariée ? Est-ce seulement à partir du moment où elle rejoint le domicile conjugal ? Est-ce dès que la cérémonie religieuse est célébrée ? ou bien encore doit-on considérer une femme mariée dès l'accord entre les deux parties ? Dominique Meekers (1992) propose en Côte d'Ivoire une approche fondée sur plusieurs indicateurs : la consommation du mariage, la cohabitation et la cérémonie. Il semble en effet nécessaire de collecter une information multiple relative au mariage pour mieux comprendre la réalité du phénomène (Van de Walle 1968). Le code de la famille prévoit la déclaration du mariage à l'état civil. Mais cette déclaration ne peut pas être prise en compte dans les enquêtes car elle est rarement faite. Dans la pratique, la définition de mariage correspond souvent à ce qu'en disent

<sup>3</sup> Les wolof disent : « on mentionne le bétail, mais on donne l'argent » (Diop, 1985 ; 112)



les intéressés. Le mariage est généralement pris en considération dès l'instant que les intéressés se déclarent mariés.

La volonté nationale (et internationale) de protéger les droits de la femme en rapport avec le mariage passe par le code de la famille qui impose des limites en matière d'âge et de consentement. L'article 111 (République du Sénégal, 1990) stipule que « *le mariage ne peut être contracté qu'entre un homme de plus de 20 ans et une femme de plus de 16 ans* ». Mais il est noté plus loin (sous l'article 142) que le mariage célébré selon la coutume mais non constaté est reconnu valide « *dès lors que les époux qui (ont) consenti à ce mariage ont dépassé l'âge minimum ou lorsque la femme a conçu* ». Ces dispositions ont dans les faits peu d'effet sur le mariage puisque celui-ci est rarement déclaré à l'état civil et il semble évident que, même lorsqu'il l'est à l'état civil, les conditions d'âge ne sont pas respectées puisqu'elles peuvent être détournées dès la première grossesse de la femme.

Il faut noter aussi l'existence d'un type d'union échappant à toute déclaration car non formalisé : le concubinage. Bien que non mesuré et peu étudié, il apparaît essentiellement comme un fait urbain (sauf pour les Diola de Casamance qui pratiquent le *boukaye*<sup>4</sup>), concernant toutes sortes de catégories sociales. Ce type d'union touche essentiellement les ethnies diola, mandjaque et d'origine cap-verdienne mais semble également se diffuser aux autres ethnies (Sow Sidibé, 1990). L'étendue de ces comportements matrimoniaux reste cependant limitée et n'est pas comparable à celle des pays côtiers (Antoine et Nanitelamio, 1990).

### ***b) Niveaux et tendances du premier mariage***

Comme dans bon nombre de pays, l'âge au premier mariage au Sénégal semble avoir augmenté au cours des générations (EDS-II, 1992/93). En effet, en dépit des réserves qu'il faut émettre sur la qualité des âges déclarés, et donc sur l'âge au premier mariage, les générations les plus âgées lors de l'enquête se seraient mariées plus jeunes que les générations les plus récentes. L'âge médian au premier mariage serait passé de 15,8 ans pour les femmes âgées de 45 à 49 ans au moment de l'enquête, à 18,3 ans pour les femmes âgées de 20 à 24 ans (tableau 2.12). D'autres études ont montré ce recul progressif de l'âge au premier mariage (Antoine et Nanitelamio, 1991).

Ce retard du premier mariage est plus marqué en ville (on n'observe pas de retard en milieu rural) et dans les milieux scolarisés. En milieu urbain, la différence entre les générations extrêmes est de près de 3 années. Les résultats présentés pour les générations âgées de 40 à 49 ans ayant des niveaux d'instruction primaire et secondaire sont peu fiables car il portent sur des effectifs de moins de 20 femmes.

---

<sup>4</sup> Vie commune

On peut cependant noter que le retard du premier mariage est de plus de 4 années entre les générations âgées de 35-39 ans et celles âgées de 25-29 ans.

TABLEAU 2.12. ÂGE MEDIAN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES SELON L'ÂGE ACTUEL, LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION AU SÉNÉGAL.

Âge à l'enquête	Ensemble	Milieu de résidence		Instruction		
		Urbain	Rural	Aucune	Primaire	Secondaire+
20-24	18,3	a	16,4	16,7	22,4	a
25-29	16,8	19,9	15,8	16,0	20,5	25,8
30-34	16,2	18,3	15,7	15,7	19,3	24,0
35-39	16,1	17,7	15,8	15,8	18,5	21,5
40-44	15,8	16,9	15,6	15,7	18,4	19,8
45-49	15,8	16,6	15,7	15,8	20,5 <sup>b</sup>	23,2 <sup>b</sup>
Tous âges	16,6	18,2 <sup>c</sup>	15,8	15,9	20,1	23,0 <sup>c</sup>

Source : EDS-II 1992/93  
<sup>a</sup> moins de 50 % des femmes sont mariées  
<sup>b</sup> moins de 20 femmes  
<sup>c</sup> calculé sur les 25-49 ans

TABLEAU 2.13. ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE (MÉTHODE DE HAJNAL) SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION AU SÉNÉGAL.

Caractéristiques socio-culturelles	EMF 1978	EDS 1986	Différence
<i>Lieu de résidence</i>			
Dakar	20,7	22,1	+ 1,4
autre ville	19,6	22,0	+ 2,4
campagne	16,6	17,4	+ 0,8
<i>Niveau d'instruction</i>			
primaire et +	21,0	23,6	+ 2,6
non scolarisées	17,0	17,8	+ 0,8

Source : Ndiaye et Sarr, 1994

Ces conclusions sont confirmées par d'autres résultats. Salif Ndiaye et Ibrahima Sarr (1994) montrent que l'âge moyen au premier mariage a augmenté de l'EMF de 1978 à l'EDS de 1986. Les résultats présentés tableau 2.13 montrent que le retard du premier mariage est surtout important en ville et dans les milieux scolarisés, mais se manifeste aussi à un niveau moindre, dans les campagnes et parmi les femmes non scolarisées.

### 3. La première naissance au Sénégal

#### a) *Sexualité et fécondité précoce*

Parmi les traits communs aux différents pays d'Afrique de l'Ouest, on trouve la valorisation du statut de mère et d'épouse, qui sont souvent étroitement associés. Traditionnellement donc, la sexualité n'est envisagée que dans le mariage. La tradition encourage le mariage précoce, et donc la sexualité et la fécondité précoce. Elle valorise la virginité de la jeune fille avant le mariage. Certaines pratiques telles que l'excision ou l'infibulation témoignent du contrôle social exercé sur la sexualité des jeunes filles. L'excision au Sénégal s'exprime de manière différente selon les ethnies. Les taux d'excision les plus importants se retrouvent dans le groupe des Mandé (74 %), des Halpulaar (53 %) et chez les Diola (49 %) (Mottin-Sylla, 1990, p. 23).

Jeanne Nanitelamio (1990, p. 4) montre que les changements économiques et sociaux ont modifié l'environnement socio-culturel et que l'emprise du groupe familial sur les jeunes n'est plus le même. L'exigence de la virginité ne semble plus faire l'unanimité (Camara *et al.*, 1990). Catherine Coquery-Vidrovitch (1994, p. 328) cite en exemple les Wolof comme étant une société où la virginité des filles était autrefois exigée et où la sexualité, même si elle est encore contrôlée, s'exprime aujourd'hui en dehors du mariage. On tend à passer « *d'une sexualité socialisée, contrôlée par le groupe, à une sexualité individualisée* » (Nanitelamio, 1990).

La scolarisation et son corollaire, le retard du premier mariage, sont des facteurs d'allongement de la période d'adolescence, période d'exposition au risque de conception dans le célibat. Le milieu de résidence, pour les mêmes raisons, favorise aussi l'allongement de cette période.

La deuxième EDS du Sénégal a permis d'estimer l'âge d'entrée en vie sexuelle des femmes selon certaines caractéristiques. On constate (tableau 2.14) que l'entrée en vie sexuelle est plus tardive en milieu urbain et scolarisé, en partie en raison du mariage plus tardif. Pour évaluer la sexualité pré-nuptiale, nous avons calculé la différence entre l'âge médian au premier rapport sexuel et l'âge médian au premier mariage, en prenant soin d'utiliser les mêmes groupes d'âges.

On constate alors que la sexualité pré-nuptiale est un peu plus forte en milieu urbain et surtout chez les filles scolarisées. Dans ces groupes, l'âge médian au premier rapport sexuel est plus élevé et c'est plus un risque social qui semble être encouru qu'un risque biologique. C'est l'inverse en milieu rural et non scolarisé où les rapports sexuels et le mariage sont plus précoces et simultanés. Le risque social est alors faible, mais les risques liés à l'âge de la mère sont plus importants.

TABLEAU 2.14. DIFFÉRENCE ENTRE L'ÂGE MÉDIAN AU PREMIER RAPPORT SEXUEL ET L'ÂGE MÉDIAN AU PREMIER MARIAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION AU SÉNÉGAL

Caractéristiques socio-culturelles	Âge médian au premier rapport sexuel		Âge médian au premier mariage	Différence
	20-49 ans	25-49 ans		
<i>Milieu de résidence</i>				
Urbain	18,1	17,6	18,2 <sup>a</sup>	- 0,6
Rural	15,8	15,7	15,8	- 0,0
<i>Niveau d'instruction</i>				
Aucun	15,8	15,8	15,9	- 0,1
Primaire	18,6	18,4	20,1	- 1,5
Secondaire +	21,8	21,1	23,0 <sup>a</sup>	- 1,9
<sup>a</sup> calculé sur les 25-49 ans				
Source : EDS-II 1992/93				

Même si la sexualité avant le mariage tend à être tolérée, les grossesses pré-nuptiales font souvent l'objet d'un rejet familial. D'autres conséquences néfastes, liées à des problèmes de santé pour la mère et l'enfant ou à une exclusion du système scolaire pour les jeunes mères scolarisées, sont souvent observées.

Mais la grossesse avant le mariage n'est pas toujours vécue de manière dramatique et elle peut servir d'argument pour faire accepter un mariage, forcer l'accord des parents et parfois amoindrir les exigences en matière de compensation matrimoniale (Ajavon Kamara, 1990 ; Charbit *et al.*, 1994).

Pourtant ces changements récents, qui se traduisent surtout par l'apparition d'une sexualité féminine avant le mariage, ne doivent pas occulter le fait que le mariage traditionnel est encore le principal facteur de sexualité et de fécondité précoces.

### *b) Niveaux et tendances de la primofécondité*

L'âge au mariage ayant augmenté récemment, on pourrait s'attendre à une augmentation de l'âge à la première naissance. Les résultats de l'EDS-II (1992/93) ne permettent pourtant pas de formuler une telle conclusion (tableau 2.15). On observe des différences d'âge médian selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction. La première naissance est plus tardive en milieu urbain (20,1 ans) et chez les femmes ayant été scolarisées (20,2 ans pour les femmes de niveau primaire ; 23,0 ans pour les femmes de niveau secondaire) qu'en milieu rural (18,7 ans) ou chez les femmes jamais scolarisées (18,8 ans).

TABLEAU 2.15. ÂGE MÉDIAN A LA PREMIÈRE NAISSANCE SELON L'ÂGE ACTUEL DES FEMMES, LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION AU SÉNÉGAL.

Âge à l'enquête	ensemble	Milieu de résidence		Instruction		
		urbain	rural	aucune	primaire	secondaire+
20-24	19,8	a	18,5	18,7	a	a
25-29	19,3	20,8	18,5	18,7	20,5	24,5
30-34	18,8	19,6	18,3	18,2	20,2	23,8
35-39	19,3	19,9	19,0	19,0	19,7	22,6
40-44	19,5	20,3	19,1	19,2	20,1	21,2
45-49	19,6	20,0	19,4	19,4	22,5 <sup>b</sup>	23,5 <sup>b</sup>
Tous âges	19,4	20,1 <sup>c</sup>	18,7	18,8	20,2 <sup>c</sup>	23,0 <sup>c</sup>

<sup>a</sup> moins de 50 % des femmes ont eu un enfant  
<sup>b</sup> moins de 20 femmes  
<sup>c</sup> calculé sur les 25-49 ans  
 Source : EDS-II 1992/93

Mais l'évolution selon les générations est moins nette. Un report de la première naissance est constaté chez les femmes d'instruction secondaire et plus. Ce report est de l'ordre de 3 années mais reste inférieur à celui du premier mariage (6 ans pour ce groupe de femmes).

En milieu rural et non scolarisé, l'effet inverse est observé : la fécondité des générations les plus jeunes semble plus précoce mais l'écart d'âge entre les générations extrêmes n'est que de 1 an. On sait que la détermination de l'âge est plus difficile en milieu rural qu'en milieu urbain et on peut remettre en cause les résultats obtenus pour les générations les plus âgées. Il faut alors s'interroger : y a-t-il réellement une tendance à une fécondité plus précoce en milieu rural ? Cette tendance se retrouve-t-elle au niveau de la fécondité légitime, ou bien s'agit-il seulement de la fécondité prénuptiale, aussi faible soit-elle ?

Le report du premier mariage observé (de l'ordre de deux ans et demi) ne semble en tout cas pas être suivi d'un report de la première naissance. Cette constatation est à nuancer puisqu'un certain retard de l'âge à la première naissance est observé chez les femmes d'instruction secondaire ou plus. Mais cette tendance est compensée par une certaine précocité de l'âge à la première naissance en milieu rural et non scolarisé.

Sans pouvoir expliquer ce décalage de manière précise, on peut émettre plusieurs hypothèses : accroissement des naissances prénuptiales, raccourcissement de l'intervalle protogénésique lorsque l'âge au mariage augmente, baisse de la mortalité intra-utérine consécutive à l'amélioration des conditions sanitaires ou encore mauvaise déclaration des âges à la première naissance chez les femmes les plus âgées.

### *c) Les naissances prénuptiales*

Peu d'analyses ont été faites sur les naissances prénuptiales. Salif Ndiaye (1994), à partir des données de l'EDS de 1986, calcule les intervalles protogénésiques par différence entre la date du premier mariage et la date de la première naissance. Un intervalle négatif signifie que la naissance a eu lieu dans le célibat. Quand l'intervalle est compris entre 0 et 7 mois, la naissance est conjugale, mais la conception est prénuptiale.

Cette méthode est souvent critiquée en raison de l'imprécision des dates recueillies lors d'enquêtes rétrospectives. Les résultats sont donc à prendre avec précaution. Ils n'en demeurent pas moins précieux puisqu'ils sont les premiers à nous fournir une description précise de la mesure de la fécondité prénuptiale au Sénégal (tableau 2.16).

Dans l'ensemble, plus de 14 % des femmes ont eu leur premier enfant avant le premier mariage et plus de 27 % d'entre elles ont conçu leur première naissance dans le célibat (naissance prénuptiale ou non). La fécondité prénuptiale est surtout importante avant 20 ans, ce qui est normal puisque la moitié des femmes sont mariées à 20 ans. L'importance du phénomène est surprenante dans le contexte sénégalais qui, comme nous l'avons dit, est imprégné de la religion musulmane et réproouve les relations sexuelles hors mariage. Mais l'islam au Sénégal prend des formes diverses, se décomposant en confréries, et paraît beaucoup plus libéral que dans les pays arabes.

Contrairement à toute attente, les naissances prénuptiales semblent être de même niveau en milieu urbain et rural. Alors qu'on émet toujours l'hypothèse que la déstructuration du système de valeurs traditionnelles et l'affaiblissement du contrôle social en ville favorise la sexualité des célibataires, le milieu de résidence ne semble pas ici faire de différence. Il faut préciser que l'indicateur de résidence fait intervenir l'origine résidentielle. La catégorie urbaine spécifique : "d'origine urbaine", ce qui signifie que les jeunes femmes sont dans leur contexte familial (elles ont passé la majeure partie de leur douze premières années en milieu urbain), ce qui est différent du cas des jeunes migrantes isolées, échappant à tout contrôle familial et social.

Les niveaux de fécondité prénuptiale les plus forts se retrouvent parmi les jeunes mères scolarisées (24 %), ce qui s'explique par le fait que leur mariage est plus tardif et qu'elles sont donc plus exposées au risque d'avoir une naissance prénuptiale. Parmi les femmes ayant fréquenté l'école, on peut voir que les grossesses prénuptiales sont rarement "légitimées" par un mariage puisque plus des deux tiers des conceptions prénuptiales donnent lieu à des naissances prénuptiales (35,2 % des naissances de rang 1 sont conçues avant le mariage et 23,6 % sont des naissances prénuptiales).

TABLEAU 2.16. PROPORTION DE MÈRES AYANT EU UNE NAISSANCE OU UNE CONCEPTION PRÉNUPTIALE SELON L'ÂGE À LA MATERNITÉ ET CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

Caractéristiques socio-culturelles	Proportion de mères ayant eu une naissance prénuptiale (intervalle négatif)	Proportion de mères ayant eu une conception prénuptiale (intervalle 0-7 mois)	Effectifs
<b>Lieu de résidence</b>			
<i>Urbaine d'origine urbaine</i>			
< de 20 ans à la naissance	17,5	15,2	434
> de 20 ans à la naissance	9,6	10,7	271
<i>Rurale d'origine rurale</i>			
< de 20 ans à la naissance	17,6	15,5	1474
> de 20 ans à la naissance	5,7	4,4	495
<b>Niveau de scolarisation</b>			
<i>Non scolarisée</i>			
< de 20 ans à la naissance	16,8	16,3	1983
> de 20 ans à la naissance	5,1	6,0	722
<i>Primaire ou +</i>			
< de 20 ans à la naissance	23,6	11,6	276
> de 20 ans à la naissance	13,1	7,5	213
<b>Ethnie</b>			
<i>Wolof</i>			
< de 20 ans à la naissance	15,8	15,1	978
> de 20 ans à la naissance	6,6	6,4	373
<i>Poular</i>			
< de 20 ans à la naissance	17,6	15,1	557
> de 20 ans à la naissance	2,5	4,5	201
<i>Sereer</i>			
< de 20 ans à la naissance	14,5	19,1	325
> de 20 ans à la naissance	9,1	5,2	154
<b>Ensemble</b>			
< de 20 ans à la naissance	17,7	15,7	2259
> de 20 ans à la naissance	7,0	6,3	935
<b>Ensemble</b> quel que soit l'âge à la naissance	14,5	13,0	3194

Source : EDS 1986 (Ndiaye, 1994).

La situation semble inverse pour les femmes sereer de moins de 20 ans qui connaissent la plus faible proportion de naissances prénuptiales chez les jeunes mères (14,5 %), mais la plus forte proportion de conceptions prénuptiales donnant lieu à une naissance conjugale (19 %). Cela témoigne de l'importance du mariage pour les Sereer et du souci de légitimer les grossesses des célibataires. Nous verrons plus loin que ces résultats sont très proches de ceux que nous obtenons à partir des données de l'observatoire de population de Niakhar.

Dans sa thèse récente sur la fécondité des adolescentes, Nafissatou Diop étudie les premières naissances selon le type de conception à partir des données de l'EDS de 1986 (Diop, 1994, p. 150). Plus de 26 % des premières naissances sont conçues avant le mariage, mais près de la moitié d'entre elles sont "légitimées" par un mariage avant la naissance.

Un autre résultat relatif à la fécondité pré-nuptiale obtenu à partir de l'EDS, présenté par Salif Ndiaye (1994), concerne la proportion de femmes enceintes ou ayant déjà eu une naissance vivante parmi les femmes célibataires (tableau 2.17). Les femmes célibataires sont jeunes (90,6 % ont moins de 25 ans et 66,3 % ont moins de 20 ans). Ces résultats, sans recouvrir totalement la même population que les précédentes, recouvrent une réalité commune.

TABLEAU 2.17. POURCENTAGES DE FEMMES ENCEINTES OU AYANT EU UNE NAISSANCE VIVANTE PARMIS LES FEMMES CÉLIBATAIRES ET ÂGE MOYEN SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES AU SÉNÉGAL.

Caractéristiques socio-culturelles	Pourcentage	Âge moyen	Effectif
<i>Milieu de résidence</i>			
Urbaine	14,0	19,4	577
Rurale	13,0	17,9	254
Urbaine d'origine urbaine	13,4	19,4	500
Rurale d'origine rurale	11,6	17,7	233
<i>Niveau de scolarisation</i>			
Non scolarisées	12,8	18,2	368
Primaire	17,2	19,2	233
Secondaire ou +	11,7	19,9	230
<i>Ethnie</i>			
Wolof	9,4	18,9	393
Poular	12,4	18,7	137
Sereer	18,0	18,7	111
autres	21,1	19,3	190
<i>Ensemble</i>	13,7	18,9	831

Source : EDS 1986 (Ndiaye, 1994).

Là non plus, le milieu de résidence n'intervient pas comme facteur de différenciation, malgré l'emploi de quatre catégories de résidence. Mais il est impossible de distinguer les jeunes migrantes (urbaines d'origine rurales) qui auraient pu, elles, marquer une différence. La fréquence des grossesses semble être plus élevée parmi les célibataires de niveau primaire. En revanche, cette particularité ne s'observe pas chez les célibataires de niveau secondaire.



Deux explications sont possibles. La première est que pour les jeunes filles de niveau d'instruction primaire, la grossesse précoce est un facteur de sortie du système scolaire. Il y a donc un effet de sélection qui élimine du niveau secondaire une bonne part des jeunes célibataires ayant eu une naissance. La seconde explication est que la contraception est mieux connue et plus utilisée dans ce groupe. Même si l'activité sexuelle y est comparable à celles des célibataires de niveau primaire, les grossesses y sont moins fréquentes.

Le risque de grossesses des célibataires semble être particulièrement plus élevé chez les Sereer (18 %) que dans les autres groupes ethniques importants (Wolof 9,4 % et Poular 12,4 %).

La primofécondité au Sénégal a peu évolué en terme de calendrier. L'apparente stabilité de l'âge à la première naissance masque, cependant, une tendance à la baisse de l'âge médian à la première naissance à la campagne et une hausse de ce même indicateur dans les groupes scolarisés. Mais en aucun cas l'âge à la première naissance n'augmente autant que l'âge au premier mariage.

En dépit du manque d'éléments pour mesurer l'évolution de la nature de la fécondité, on est en droit de supposer que le décalage entre l'évolution de ces deux indicateurs ne peut s'expliquer que par le développement de la fécondité prénuptiale. On en a mesuré l'ampleur (il semble qu'un quart des premières naissances soient conçues avant le mariage) et on a vu que la scolarisation pouvait être le facteur le plus déterminant des grossesses et des naissances des femmes célibataires.

\* \*  
\*

Ce bref panorama de la primonuptialité dans divers pays africains suggère que, dans un grand nombre de cas, les normes relatives à la famille ont changé. L'âge au premier mariage a augmenté, surtout en milieu urbain et chez les femmes instruites. Ce retard de l'âge au mariage est parfois suivi d'un retard de l'âge à la première naissance (cela semble être le cas au Sénégal, du moins dans les groupes scolarisés) et d'une baisse de la fécondité des adolescentes. Mais cette constatation n'est pas valable pour tous les pays. Pour certains, le niveau de fécondité des moins de 20 ans et l'âge à la première naissance ont peu changé.

Le mariage n'est pas le seul déterminant de la fécondité à 15-19 ans. Au Kenya, la fécondité à ces âges est plus faible en ville alors que la proportion de

jeunes femmes mariées du même groupe d'âges est plus importante qu'en milieu rural. Par ailleurs, le retard au mariage n'est pas systématique et on observe, pour quelques pays, que la stabilité de l'âge au mariage s'accompagne d'une baisse de l'âge à la première naissance et d'une hausse de la fécondité des moins de 20 ans (Mali, Libéria).

L'évolution de la primofécondité et de la primonuptialité semble varier selon les situations et il faudrait analyser plus avant les contradictions qui ressortent parfois de l'analyse des relations entre premier mariage et première naissance. Si le sujet revêt aujourd'hui une importance majeure, ce n'est pas parce que les grossesses précoces sont un phénomène nouveau : de très jeunes africaines, depuis longtemps, donnent naissance à des enfants. Ce qui est récent, c'est le contexte social dans lequel se produisent ces maternités. Scolarisation et urbanisation sont des facteurs importants de retard au premier mariage. La scolarisation semble également jouer dans certains pays un rôle important sur l'entrée en vie sexuelle (la sexualité pré-nuptiale est plus forte chez les femmes d'un niveau scolaire primaire) et sur la contraception (c'est à partir du niveau secondaire que l'on observe une forte pratique de la contraception moderne). La conséquence majeure du retard du premier mariage semble être parfois l'augmentation de la fécondité pré-nuptiale. Là encore, urbanisation et scolarisation sont des facteurs importants (surtout au Libéria, Kenya, Botswana), mais ce phénomène est visible aussi en milieu rural et non scolarisé (sauf au Ghana, Mali, Burundi, Nigéria).

L'évolution de ces phénomènes au Sénégal se situe dans la tendance moyenne. Le retard du premier mariage est observé surtout en milieu urbain et scolarisé, mais il se voit aussi en milieu rural et non scolarisé. Cette évolution semble avoir une influence sur la primofécondité puisque la première naissance est plus tardive en milieu urbain et chez les femmes instruites et que l'évolution de l'âge à la première naissance a augmenté chez ces mêmes femmes.

La baisse de la fécondité semble être amorcée au Sénégal, comme dans d'autres pays africains. Mais l'on observe en même temps une hausse de la fécondité pré-nuptiale, qui semble essentiellement due au retard de l'âge au premier mariage. Cette évolution est observée en milieu urbain comme en milieu rural. Les premières naissances au Sénégal sont précoces : la moitié d'entre elles ont lieu avant 19 ans. Aux risques liés au manque de maturité de la mère s'ajoutent ceux liés à sa situation de célibataire au moment de la conception (pour 1/4 d'entre elles) ou au moment de la naissance (pour 1/7 d'entre elles). Bien qu'aucune mesure précise ne soit disponible, on peut penser que la sexualité pré-nuptiale est relativement importante. La virginité lors du premier mariage ne semble plus être exigée. Les naissances avant le mariage ne sont pas pour autant approuvées, c'est pourquoi un grand nombre de conceptions pré-nuptiales sont "légitimées" avant la naissance.



## CHAPITRE III

---

# CADRE D'ANALYSE

Nous avons présenté les deux hypothèses qui sont à la base de notre réflexion : d'une part, la société rurale étudiée connaît un ensemble de mutations socio-économiques, dont l'une des expressions démographiques est l'entrée en vie féconde et conjugale ; d'autre part, les échanges entre la ville et la campagne participent à ces changements.

Certains éléments de la littérature, qui viennent d'être présentés, permettent maintenant de formaliser de manière plus précise les différents modèles de primofécondité et leurs déterminants. Cette démarche d'ordre conceptuel va conduire à l'élaboration d'un cadre d'analyse spécifique de l'entrée en vie féconde à partir duquel sera construit un cadre opératoire visant la vérification des hypothèses de départ.

## I. HYPOTHÈSES

La revue de la littérature nous a montré à quel point les différentes approches étaient essentiellement fondées sur l'analyse de la fécondité des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans. L'approche quantitative, pour laquelle l'adolescence est bornée par des âges prédéfinis connaît des limites. Les groupes quinquennaux réunissent des âges aux réalités différentes, surtout à cette période de la vie où l'évolution est très rapide. Ainsi, une jeune fille de 19 ans ne court pas les mêmes risques biologiques qu'une jeune fille de 15 ans. À l'inverse, l'approche de la fécondité des adolescentes à partir de la définition sociologique (période de transition entre la puberté et le mariage) amène à une éviction des jeunes filles mariées très tôt et pour lesquelles la fécondité légitime mais précoce n'est pas sans risque.

L'insuffisance de ces deux approches nous a conduit à aborder le sujet sous un autre angle : pour échapper au problème d'une classification *a priori* des adolescentes nous avons choisi d'analyser l'enchaînement des événements "première naissance" et "premier mariage". En effet, les données utilisées nous le permettent puisque ces événements sont enregistrés de manière continue et donc aisément situables l'un par rapport à l'autre.

On considère alors l'âge auquel la jeune fille entre dans la vie sexuelle, puis dans la vie féconde, ainsi que son statut matrimonial (fiancée, mariée, ou célibataire) au moment de la conception, puis de la naissance, en s'intéressant uniquement aux naissances de rang 1 (premières naissances).

Les différentes situations exposées dans la littérature ont permis de déterminer une certaine typologie des modèles de primofécondité valable pour les sociétés où la fécondité n'est traditionnellement reconnue qu'au sein d'une union légitime, comme c'est le cas au Sénégal<sup>1</sup>. Notre réflexion se fonde sur la recherche des déterminants des modèles de primofécondité. Cette première étape nous a permis d'élaborer un cadre d'analyse spécifique à la population étudiée.

## 1. Typologie des modèles de primofécondité

On peut concevoir deux modèles extrêmes de la primofécondité. Le premier, que l'on considère comme "traditionnel" se caractérise par le fait que l'entrée en vie conjugale précède l'entrée en vie sexuelle et féconde. Quand le contexte social encourage le mariage précoce, la jeune mariée est sujette à une grossesse précoce et court alors des risques de complications médicales liées à son immaturité physiologique.

Le deuxième modèle est celui où, à l'inverse, c'est l'entrée en vie sexuelle qui précède l'entrée en vie conjugale. On peut le qualifier de "moderne" dans les sociétés où la sexualité hors mariage est réprimée. Dans un tel contexte social, les jeunes filles sont soumises non seulement au risque "biologique", mais également à un risque "social" lié au rejet qu'elles subissent de la part de la société.

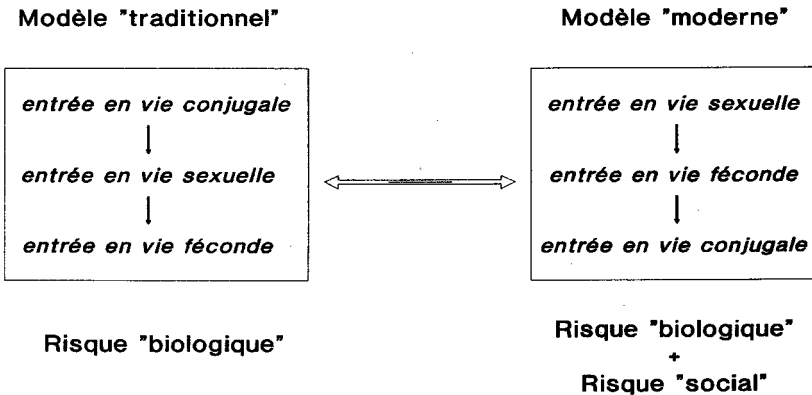
Ces deux configurations diffèrent en fonction du moment où intervient l'entrée en vie conjugale par rapport à l'entrée en vie sexuelle et féconde. Le mariage étant un processus marqué de plusieurs étapes, il existe des situations intermédiaires à ces

---

<sup>1</sup> Cette réflexion n'est plus valide quand il s'agit de population où la fécondité pré-nuptiale est reconnue, voire même encouragée tel que chez les Moba du Togo (Rey, 1989) ou les Krou de Côte d'Ivoire (Schwartz, 1978) où la prévalence de la stérilité est telle que la fécondité pré-nuptiale joue un rôle d'assurance de fertilité.

deux modèles qui constituent les deux extrémités d'un continuum. On peut alors envisager une typologie de la primofécondité dans laquelle se situeraient les jeunes filles en fonction de la succession des événements "premier mariage" et "première naissance", voire même "premier rapport sexuel" (figure 3.1).

FIGURE 3.1. TYPOLOGIE DES MODÈLES DE PRIMOFÉCONDITÉ

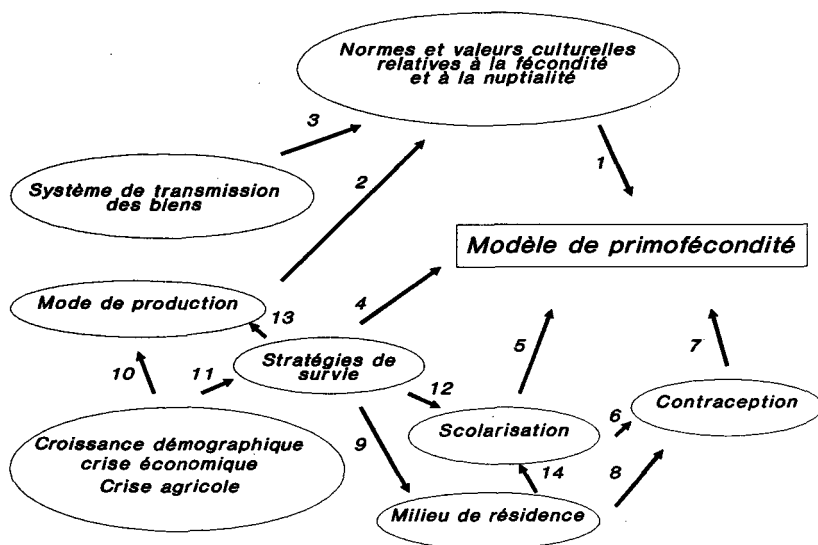


On peut alors s'interroger sur les facteurs déterminant la place des jeunes filles dans ce continuum. De quel ordre sont-ils ? Quels sont les mécanismes qui entrent en jeu ? Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons tenté de résumer les principaux facteurs pouvant affecter le modèle de primofécondité par le schéma présenté en figure 3.2 (les relations sont représentées par des numéros, entre parenthèses dans le texte).

Les modèles de sexualité et de reproduction sont, en Afrique comme ailleurs, culturellement déterminés. Le système de normes et valeurs relatives à la fécondité et à la nuptialité fait par conséquent partie des principaux facteurs affectant le modèle de primofécondité (1). C'est en effet ce système qui va "conditionner" l'adoption de tel ou tel modèle de comportement. John et Pat Caldwell (1987) soulignent à quel point le culte des ancêtres dirige la vie sociale et reproductive en imposant une descendance nombreuse afin d'en assurer les pratiques. Les comportements se rapportant au modèle moderne marquent alors une rupture avec le système traditionnel de normes et de valeurs. La sexualité, la grossesse et la naissance avant le mariage apparaissent, dans les sociétés où la sexualité est traditionnellement conditionnée par le mariage, comme le résultat d'une déstabilisation de l'ordre traditionnel (Cherlin et Riley, 1986 ; Nichols *et al.*, 1986).

Sous l'effet de la croissance démographique, de la crise économique et de la crise agricole, les modes de production évoluent (10). La modernisation de l'agriculture et la fragmentation des terroirs modifient la demande de force de travail. Il peut alors s'ensuivre des modifications du système de normes et valeurs relatives à la fécondité et au mariage (2) (Boserup, 1985, Lesthaeghe, 1989a).

FIGURE 3.2. DÉTERMINANTS DES MODÈLES DE PRIMOFÉCONDITÉ



Ron Lesthaeghe (1989b) montre qu'à des systèmes d'héritages différents correspondent des modèles de nuptialité et de fécondité différents, d'où le rôle déterminant du système de transmission des biens (3). Ces facteurs concernent le contexte social qui va, par son système de normes et valeurs, encourager certains comportements et en réprimer d'autres. Les stratégies de survie, conséquence de la crise économique et de la croissance démographique que connaissent l'ensemble des pays africains (11), peuvent être en contradiction avec les modèles traditionnels de nuptialité précoce et de forte fécondité (4). Individuelles ou familiales, les stratégies de survie passent par la promotion sociale et économique : scolarisation (12), migration de travail en ville qui modifient le milieu de résidence, de manière temporaire ou définitive (9), innovation en matière de production (13), etc. Scolarisation et urbanisation modifient les comportements relatifs à la nuptialité et à la fécondité de manière individuelle, principalement à travers un retard de l'âge au premier mariage (Antoine *et al.*, 1994). Si au niveau individuel une forte fécondité peut apparaître comme un obstacle à la promotion économique, au niveau familial,

seule une descendance nombreuse permet de développer de telles stratégies de survie. Mais nous nous intéressons ici à la place des jeunes filles dans la typologie des modèles de primofécondité ; nous nous plaçons donc au niveau individuel et les stratégies développées, par les jeunes filles elles-mêmes ou par les familles, vont les attirer vers les modèles les plus modernes.

Ainsi, la scolarisation (5) a pour effet de retarder le premier mariage et donc de favoriser une sexualité et une fécondité pré-nuptiale. Elle favorise aussi un meilleur accès à l'information sur la contraception (6). La scolarisation est donc un facteur d'adoption des modèles modernes de primofécondité.

La contraception (7) va permettre une position intermédiaire à la configuration moderne à haut risque social. En effet, la contraception peut permettre un décalage entre vie sexuelle et vie féconde, et donc une réduction à la fois du risque "biologique" et du risque "social".

Scolarisation et pratique de la contraception sont fortement déterminées par le milieu de résidence ; elles sont nettement plus fréquentes en ville (8 et 14).

Cette représentation conceptuelle nous permet de voir combien la primofécondité est une composante de l'organisation sociale et économique d'une société. Son évolution est le jeu de mutations plus profondes qu'il faut prendre en considération pour comprendre les changements démographiques. C'est à partir de cette réflexion générale que nous avons construit un cadre d'analyse plus spécifique à la première naissance.

## **2. Le cadre spécifique d'analyse**

De façon plus précise, notre cadre d'analyse spécifique de la première naissance va s'articuler autour de deux variables dont nous allons chercher à connaître les déterminants et les mécanismes relationnels : l'âge de la mère et sa situation matrimoniale à la première naissance. Le choix du terrain a évidemment orienté nos hypothèses de travail en fonction des connaissances que nous avons de la population étudiée.

Le concept d'entrée en vie féconde, dont le témoin est la naissance du premier enfant, se caractérise donc par l'âge de la mère et sa situation matrimoniale. L'entrée en vie féconde est impulsée par l'entrée dans la vie sexuelle, qui donne accès à la conception et à la maternité. Mais l'entrée en vie sexuelle n'aboutit pas nécessairement à l'entrée en vie féconde immédiate.



En premier lieu, le délai entre l'entrée dans la vie sexuelle et la première conception peut être plus ou moins long. Les raisons de son allongement peuvent être physiologiques (stérilité), ou bien comportementales (contraception). La pratique de la contraception moderne, allant de la méthode Ogino, qui ne nécessite qu'une simple connaissance du cycle menstruel, à la prise de contraceptifs oraux, à l'utilisation de dispositifs intra-utérins, spermicides, condom et autres, implique non seulement une connaissance de l'existence de chacune de ces méthodes, de leur mode d'emploi, mais aussi l'accès à ces produits, donc l'accès à une structure de distribution et la possibilité financière d'y accéder, aussi faible soit le coût de ces produits et aussi proche soit la structure. L'efficacité des méthodes traditionnelles de contraception telles que le coïtus interrompu est considérée comme faible ; la connaissance des autres méthodes traditionnelles (ceintures, gris-gris, ...) et surtout leur fonctionnement échappe à l'esprit rationnel de la "science". On est cependant en droit de se demander pourquoi les femmes continuent à les utiliser si elles n'y trouvent pas quelques avantages. Tout au moins, l'utilisation de telles méthodes permet d'affirmer l'existence d'une certaine volonté de limitation ou de planification des naissances.

En second lieu, une conception n'aboutit pas nécessairement à une naissance : la mortalité intra-utérine (avortement provoqué ou spontané) peut interrompre la grossesse. Le début de la vie féconde peut donc être différé pour des raisons physiologiques, certaines femmes étant plus sujettes que d'autres aux fausses-couches. À ces raisons physiologiques se greffent des raisons sanitaires et sociales, l'accès aux soins de santé (consultation prénatale) pouvant jouer un rôle majeur dans le bon déroulement de la grossesse. Le recours aux structures sanitaires dépend non seulement de l'offre proposée (distance à la structure, coût de la consultation) mais aussi de la confiance portée par la population à la médecine moderne. Cette confiance semble varier selon le niveau socio-économique et le niveau d'information des décideurs (femmes, mari, belle-mère, ...). Le niveau d'instruction des décideurs serait un facteur déterminant de confiance. Les causes de rupture de grossesse peuvent également être d'origine sociale : l'avortement. On sait que l'avortement provoqué, même si les statistiques manquent, est de plus en plus pratiqué dans les villes, où « *il apparaît comme un substitut à la contraception* » (Diouf, 1994). L'avortement représente un échappatoire à la réprobation sociale qui est parfois sévère.

Comme dans beaucoup de cultures encore aujourd'hui, chez les Sereer du bassin arachidier, la vie sexuelle semble le plus souvent provoquée par le premier mariage, ou la promesse de mariage. Une étude anthropologique sur les comportements sexuels (Becker, 1991a) a montré que plus de 80 % des femmes mariées de plus de 15 ans ont eu leur premier rapport avec leur mari ou leur fiancé (respectivement 47.5 % et 35.8 %). Il convient donc de s'interroger sur les déterminants de la première union.

Le système matrimonial en vigueur exige du futur époux de verser une compensation matrimoniale qui était de manière traditionnelle essentiellement composée de bétail, mais est aujourd'hui monétarisée. La valeur de cette compensation matrimoniale, particulièrement élevée chez les Sereer, constitue un frein au mariage, en raison des difficultés économiques croissantes. Le mariage religieux musulman (*takk*) est alors un palliatif qui permet à l'homme ayant à sa disposition une partie de la compensation matrimoniale, de célébrer une union reconnue par la famille. La fille ne pourra cependant rejoindre le foyer conjugal qu'après que le mari ait payé la totalité de la compensation matrimoniale et organisé une réception. Mais il est souvent autorisé à rendre visite à sa (future) femme. Ces règles ne sont pas valables pour les chrétiens pour qui le mariage ne peut être célébré qu'à l'église après que la compensation matrimoniale ait été entièrement versée. La première union retenue pour l'analyse est le mariage religieux, pour les musulmans comme pour les chrétiens. Nous verrons que ce choix, qui peut paraître arbitraire, correspond en fait à un compromis relativement satisfaisant, puisque que le mariage religieux musulman, même s'il ne s'accompagne pas toujours de la vie commune, marque une reconnaissance sociale de l'union.

Les comportements relatifs à la vie familiale sont fortement contrôlés par la famille ou le lignage. Même si le contrôle social sur la jeune fille est un concept difficilement mesurable, il nous semble d'une importance capitale dans l'explication des comportements sexuels, matrimoniaux et de fécondité. L'autonomie de l'individu, dépendante du contrôle social, peut déterminer le type de modèle matrimonial. Elle peut aussi déterminer le type d'entrée en vie sexuelle. La jeune fille pouvant échapper au contrôle social et jouissant ainsi d'une plus grande autonomie pourra connaître ses premiers rapports sexuels avant le mariage. La migration intervient alors comme un facteur déterminant. Le contact avec la ville et avec ses modèles comportementaux, ainsi que l'éloignement de la famille, malgré un réseau très organisé de prise en charge des migrants (Fall, 1987), semblent constituer des facteurs importants pour l'acquisition d'une certaine autonomie de décision et d'action.

Le contrôle social de la famille ou du lignage sur la jeune fille semble être modulé selon ce que nous avons choisi d'appeler le "statut de dépendance" de la jeune fille au sein de la famille. Ce statut va être en partie déterminé par la dépendance économique ; il semble, en effet, qu'une jeune fille salariée qui ramène de temps à autre une somme d'argent et des cadeaux, jouisse d'un respect et d'une écoute différente de la part de toute la famille. L'instruction, l'activité et l'expérience urbaine de la jeune fille seront donc des facteurs déterminants de ce statut.

Pour ces diverses raisons, nous avons privilégié l'analyse des migrations saisonnières qui semblent jouer un rôle prépondérant dans les modifications affectant le contrôle social et la déstabilisation du système de normes et valeurs traditionnel.

## II. VÉRIFICATION : LE CADRE OPÉRATOIRE

Pour vérifier nos hypothèses, nous avons tenté, dans la mesure du possible, de transposer les concepts du cadre d'analyse en variables et indicateurs mesurables. Cette transposition nous impose tout d'abord une définition plus précise du concept d'"entrée en vie féconde".

L'âge de la mère à la première maternité pourra être analysée de manière transversale et longitudinale. Il sera observé à travers deux indicateurs : l'âge moyen des mères à la naissance, qui pourra être calculé par année, sur la période d'observation (méthode de Hajanal) et l'âge médian, âge auquel 50 % des femmes d'une génération donnée se sont mariées (en faisant l'hypothèse que toutes les femmes se marient), qui sera calculé pour certaines générations.

Le statut de l'union au moment de la première naissance est plus délicat à déterminer. Dans les pays occidentaux, le mariage est sanctionné par un enregistrement à l'état civil. Ce mariage civil jouit d'une reconnaissance sociale, au détriment du mariage religieux qui devient de moins en moins une nécessité. En l'absence d'état civil, ce qui est souvent le cas dans nombre de pays en voie de développement, le mariage est saisi lors d'enquêtes spécifiques et la définition de cet événement peut varier selon les objectifs de l'enquête. La nature de la première naissance dépend évidemment à son tour de la définition du mariage employée.

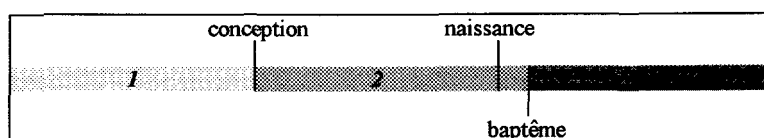
Rappelons que l'enregistrement d'un mariage dans la base de données de Niakhar, le mariage religieux, pourra signifier soit que la compensation matrimoniale est versée et que la femme a rejoint son époux, soit qu'il y a eu cérémonie religieuse avec versement d'une partie de la compensation matrimoniale, mais que la femme n'a pas rejoint le domicile conjugal et que la cérémonie familiale n'a pas eu lieu.

Le baptême, qui a lieu 7 jours après la naissance, est aussi un événement important. Il est fréquent, quand la grossesse se produit avant le premier mariage, que celui-ci soit célébré le jour du baptême. Certaines normes interdisent le mariage au cours de la grossesse. Par ailleurs, la mère ne doit pas sortir de sa case au cours de la première semaine de la vie de l'enfant.

La connaissance précise de la date de naissance du premier enfant et de la date du premier mariage permet la construction d'une typologie fondée sur le calcul de

l'intervalle entre le mariage et la naissance, en tenant compte de la date du baptême et de la date présumée de la conception (figure 3.3). L'intervalle est supérieur ou égal à huit mois quand la naissance et la conception ont lieu dans le mariage ; l'intervalle est compris entre 8 mois et -7 jours quand la naissance et le baptême se produisent dans le mariage mais que la conception a eu lieu avant le mariage ; l'intervalle est inférieur à -7 jours quand la naissance survient avant le mariage.

FIGURE 3.3. TYPOLOGIE DES PREMIÈRES NAISSANCES SELON LE MOMENT OÙ INTERVIENT LE MARIAGE



1 : le mariage intervient avant la conception

$I1 \geq 8$  mois

la conception est *conjugale*

la naissance est *conjugale*

2 : le mariage intervient entre la conception et le baptême

$-7 \text{ jours} \leq I1 < 8$  mois

la conception est *prénuptiale*

la naissance est "*légitimée*" (pendant la grossesse ou le jour du baptême)

3 : le mariage intervient après le baptême ou n'est pas intervenu

$I1 < -7$  jours

la conception est *prénuptiale* (illégitime)

la naissance est *prénuptiale* (illégitime)

( $I1$  étant l'intervalle entre le mariage et la naissance)

Nous cherchons à expliquer le phénomène d'entrée en vie féconde, caractérisé par sa nature et son calendrier, mesurés respectivement en fonction de la typologie décrite ci-dessus et de l'âge de la mère à la première naissance. Ces deux indicateurs seront donc les variables indépendantes que l'on va chercher, séparément, à expliquer en fonction de diverses variables explicatives.

Ces variables explicatives ne sont pas toujours enregistrées de manière systématique par la base de données. En dehors de l'ethnie, qui est toujours enregistrée, les variables socio-économiques (instruction, religion, activité, caste, expérience urbaine) ont été collectées de manière ponctuelle et ne sont donc pas disponibles pour tous les individus. La migration saisonnière a fait l'objet de deux

enquêtes spécifiques. Les comportements sexuels et la contraception ont été observés lors d'une enquête sur échantillon.

### III. SOURCES DE DONNÉES

Les données utilisées proviennent donc de plusieurs sources, dont la principale est la base de données de l'observatoire de population qui fournit les données démographiques de base. Des informations complémentaires sont issues de quatre enquêtes ponctuelles. Deux d'entre elles ont pour thème la migration saisonnière : l'une, à caractère qualitatif, a été menée auprès d'un échantillon de migrantes saisonnières, originaires de la zone d'étude, à Dakar ; l'autre, rétrospective, auprès d'un échantillon de femmes de différentes générations, dans les villages. Une enquête sur les conditions de mariage a été conduite auprès d'un petit échantillon. Une autre enquête utilisée a pour thème les migrations, les comportements sexuels et la nuptialité. Enfin, une enquête sur les histoires génésiques des femmes, présentant des précisions sur les circonstances dans lesquelles est intervenue la première naissance a été utilisée.

#### 1. L'enregistrement continu des données

Les données de l'observatoire de population de Niakhar que nous avons utilisées concernent uniquement la phase III du programme, c'est à dire celle débutant en 1983 (cf annexe 1).

La zone d'étude de Niakhar regroupe depuis 1983 30 villages rassemblant une population d'environ 26 500 personnes en mars 1991. La collecte s'effectuait de manière semestrielle de 1983 à 1986 et s'effectue de manière hebdomadaire depuis 1987. Sur la base d'un récapitulatif de la population de chaque concession<sup>2</sup>, l'enquêteur relève les événements qui se sont produits depuis son dernier passage.

L'enregistrement continu de l'observatoire de population produit des données démographiques de base et des données épidémiologiques. D'autres enregistrements ont été effectués de manière ponctuelle et apportent des renseignements complémentaires.

---

<sup>2</sup> Produit de manière informatique et renouvelé chaque année

### *Données démographiques de base*

Il s'agit là de données recueillies par les enquêteurs lors de passages réguliers. Les événements démographiques enregistrés concernent essentiellement la fécondité, la mortalité, la nuptialité, la migration :

- grossesse, naissance, mort-né ;
- décès (avec questionnaires d'autopsie verbale, pour déterminer la cause) ;
- mariage, divorce, veuvage ;
- émigration, immigration, changement d'adresse sur place.

Chaque événement fait l'objet d'une fiche qui lui est propre. Les fiches sont vérifiées par le superviseur, puis codées et saisies informatiquement dans des fichiers propres à chaque événement. L'ensemble des définitions utilisées et le descriptif de chaque fiche sont présentés en annexe 1.

Les autres données utilisées ont été collectées de manière ponctuelle : les absences, le niveau d'instruction, la religion, l'activité, la caste. En effet, jusqu'en 1991, les variables socio-économiques ne faisaient pas partie de l'enregistrement continu. C'est au recensement de la zone en mars 1991 que nous avons collecté ces indications pour tous les individus résidents à ce moment là. Les variables ont depuis lors été rajoutées sur les fiches "arrivée" de manière à assurer le suivi de l'enregistrement de ces caractéristiques.

### *Qualité et limites des données*

La qualité de l'enregistrement des événements démographiques est indiscutable. La répétition régulière des passages des enquêteurs, qu'ils soient bisannuels, ou hebdomadaire depuis 1987, assure une grande précision de la datation des événements et minimise très fortement les risques d'omissions.

L'enregistrement de l'âge pose ici le problème de l'évaluation, rencontré par toutes les enquêtes. En dehors des 8 villages suivis depuis 1963 pour lesquels certaines dates de naissances ont été enregistrées par l'observatoire (pour les générations nées à partir de 1963), les dates de naissances ont du être estimées. Pour une grande partie des individus, l'estimation a eu lieu en 1983. Pour les individus arrivés après 1983, l'estimation a été faite lors de leur arrivée.

Les limites que nous avons rencontrées tiennent à l'absence d'enregistrement continu des données socio-culturelles et, surtout, des mouvements saisonniers. Les données socio-culturelles sont enregistrées depuis 1991. Or notre analyse de la primofécondité et de la primonuptialité porte sur la période 1984-1991. Pour mieux comprendre les changements et les différences de comportement, il est crucial de pouvoir les mettre en relation avec les caractéristiques socio-culturelles des individus. Nous nous heurtons alors à l'absence de données socio-culturelles pour

les individus sortis du champ d'observation avant mars 1991. Il en va de même pour les mouvements saisonniers, avec encore plus d'acuité. En effet, d'après la définition retenue pour la résidence, « *un travailleur saisonnier (...) qui passe au moins un mois dans la concession pendant l'hivernage (entre juin et novembre) est résident dans la zone* »<sup>3</sup>. Cette définition a l'avantage de permettre l'enregistrement des événements vécus par les migrants saisonniers. Mais on n'a pas de trace de leur mouvements. C'est à partir de mars 1991 qu'un relevé des absences, de leur destination et de leur motif a été inclu dans le recensement de la zone.

Mais contrairement aux données socio-culturelles qui sont des caractéristiques de statut et qui ne se modifient pas (sauf le niveau d'instruction pour les enfants et les jeunes), la migration saisonnière est temporaire. Malheureusement, les informations recueillies depuis 1991 sur les absences peuvent difficilement éclairer les comportements des individus au cours de la période précédente.

L'observatoire de population fournit des données de base d'une qualité incomparable qui permettent une analyse descriptive très fine des phénomènes démographiques. Mais pour tenter d'apporter des explications, il nous a fallu faire des enquêtes complémentaires, adaptées à notre sujet. Par ailleurs, il a été possible d'exploiter d'autres sources de données s'y rapportant.

## 2. Enquêtes complémentaires

### *L'enquête "Migrantes saisonnières à Dakar"*

La migration saisonnière des jeunes filles nous est apparue comme un facteur prépondérant des changements en matière de primonuptialité et de primofécondité. Pour mieux comprendre les réalités vécues par les migrantes en milieu urbain, tant du point de vue des conditions matérielles que du point de vue du contrôle social, nous avons effectué une enquête approfondie auprès d'un échantillon de 51 migrantes à Dakar, de mars à mai 1992.

L'échantillon a été tiré de manière représentative selon quatre critères : l'âge, la scolarisation, la parité et la situation matrimoniale. Les migrantes sont jeunes, célibataires et peu instruites : au moins quatre cinquième d'entre elles ont moins de 20 ans, sont célibataires et n'ont jamais fréquenté l'école. Les questions portaient sur les conditions de vie à Dakar, les modalités de la migration, l'expérience sexuelle et la connaissance et la pratique de la contraception. Le déroulement de l'enquête est plus amplement décrit en annexe 2.

---

<sup>3</sup> Cf annexe 1

### *L'enquête "Expérience urbaine"*

L'objectif principal de cette enquête était d'observer, à l'aide d'un questionnaire léger, les caractéristiques de l'expérience urbaine de femmes résidant habituellement en milieu rural : à quel âge ont-elles commencé à séjourner en ville ? Combien de séjours ont-elles effectués ? Vers quelles villes se sont-elles dirigées ?

C'est à travers leur "histoire des migrations saisonnières" que l'on a mesuré ces différentes caractéristiques. Les variables enregistrées sont le nombre de séjours à motif économique effectués dans une ville, l'âge et le lieu de la première migration, l'âge à la dernière migration (pour plus de détails, voir annexe 3).

### *L'enquête de contrôle des mariages*

Le but de ce contrôle a été d'évaluer la réalité du mariage des femmes tel qu'il est enregistré dans la base de données. Ce contrôle s'est fait à partir de listings préimprimés sur lesquels figuraient l'identité de la femme, son état matrimonial, la date du mariage et l'identité du conjoint. S'ensuit un questionnaire concernant les quatre parts de la compensation matrimoniale, les cadeaux, la cérémonie, la réception, la venue de la femme dans le foyer du mari et, sinon, les visites du mari. C'est la situation à la date du mariage qui nous intéresse. Le contrôle n'a été fait que sur des mariages récents (de 1992) et des femmes de moins de 30 ans.

## **3. Autres enquêtes utilisées**

### *L'enquête "Migrations, comportements sexuels et nuptialité"*

L'objectif initial de cette enquête, conduite par Charles Becker, était de toucher l'ensemble de la population des jeunes adultes (de 15 à 39 ans) de la zone d'étude de Niakhar, et de combiner durant deux ans une enquête socio-anthropologique (quantitative) et une enquête séro-épidémiologique sur la prévalence du sida et des MST. Pour des raisons diverses, l'enquête socio-anthropologique a été menée de novembre 1989 à septembre 1990 et interrompue après avoir touché environ un tiers des jeunes adultes de la zone, soit 3104 personnes (cf annexe 4).

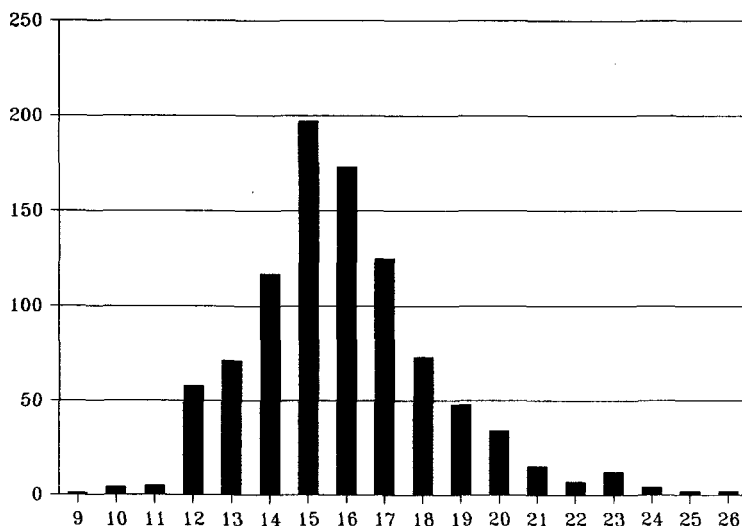
Les questionnaires comportent, entre autres, des questions sur les premiers rapports sexuels, la connaissance et la pratique de la contraception.

Parmi les variables exploitées, la plus suspecte est l'âge au premier rapport sexuel. Sa détermination se heurte à la double difficulté de l'estimation de l'âge et du sujet abordé. Cependant, la figure 3.4 ne met en évidence aucune attraction flagrante pour les âges ronds et offre au contraire une distribution des âges assez



régulière qui atteste de la qualité des enquêteurs et de la pertinence des techniques utilisées.

FIGURE 3.4. RÉPARTITION DES ÂGES AU PREMIER RAPPORT SEXUEL. ENQUÊTE "MIGRATIONS, COMPORTEMENTS SEXUELS ET NUPTIALITÉ"



#### *L'enquête Histoire génésique*

L'objectif de cette enquête était de vérifier le rang des naissances enregistrées, par la reconstitution des histoires génésiques des femmes et de connaître l'état matrimonial des femmes lors de la première naissance. Aux questionnaires "histoire génésique", trois questions étaient ajoutées : quelle était la situation matrimoniale de la femme au moment de la grossesse, de la naissance et du baptême de son premier enfant ? (pour plus de détails, voir annexe 5).

#### **4. Synthèse des sources de données utilisées**

Différentes sources de données ont donc été utilisées pour effectuer nos analyses statistiques. Le tableau 3.1 en récapitule les principaux éléments.

TABLEAU 3.1. LES DIFFÉRENTES SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES

Source de données	Type d'enquête	Année de collecte	Variable ou concept enregistré
Base de données	Enquête à passages répétés, depuis 1983	1983 +	Naissance : date, rang, âge de la mère Mariage : date, rang, âge de la femme
	Enquête à passage répétés, depuis 1991	1991 +	Religion Niveau d'instruction Caste Migration saisonnière (absence)
Enquêtes complémentaires collectées	Enquête "Migrantes saisonnières à Dakar"	1992	Conditions de vie et de travail à Dakar Contrôle social Motif de migration Connaissance et pratique de la contraception Relations amoureuses
	Enquête "Expérience urbaine"	1993	Histoires des migrations saisonnières Âge à la première et à la dernière migration Lieu de la première et de la dernière migration
Autres enquêtes utilisées	Enquête "Migrations, comportements sexuels et nuptialité"	1989-90	Âge au premier rapport sexuel Premier partenaire Fréquence des rapports sexuels Lieu de résidence au moment du premier rapport sexuel
	Enquête "Histoires génésiques"	1992	Situation matrimoniale au moment de la grossesse, de la naissance et du baptême du premier enfant

L'observatoire de population fournit les données essentielles à l'analyse de la primofécondité, de la primonuptialité et à la recherche des déterminants. Les données complémentaires ont permis d'approfondir certains points : les comportements sexuels, les migrations saisonnières (profondeur historique, condition de vie et contrôle social exercé sur les migrantes) et la nature de l'entrée en vie féconde des différentes générations.

Mais si ces différentes sources de données ont permis d'effectuer des analyses statistiques dans le but de vérifier un certain nombre d'hypothèses, c'est l'analyse des études sociologiques, géographiques, économiques et démographiques, déjà effectuées qui a permis de mettre en valeur l'ampleur des mutations socio-économiques vécues par la population.



DEUXIÈME PARTIE

---

L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE ET  
EN VIE CONJUGALE



## CHAPITRE IV

---

# LA POPULATION ÉTUDIÉE : QUELLES MUTATIONS DANS L'ORGANISATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE ?

Pour comprendre les changements socio-économiques en cours dans la société sereer du *Siin*, il faut faire appel à toutes les informations disponibles sur l'organisation sociale et économique de cette population.

Tout d'abord sous un angle très général, nous tenterons de dépeindre les traits caractéristiques de la société sereer du *Siin*, dans une perspective historique. Nous analyserons l'organisation sociale et économique de cette société en nous appuyant sur les recherches sociologiques et ethnologiques disponibles, en insistant sur la place des jeunes. Suivra une présentation de la situation de la zone d'étude de Niakhar, tant d'un point de vue géographique et physique, que sanitaire et démographique. Nous ferons ensuite le point sur les caractéristiques démographiques de la population de la zone de Niakhar, telles que nous avons pu l'observer en 1991, avec une rétrospective sur la période 1984-90. Nous aborderons enfin plus particulièrement le mouvement de migrations saisonnières, qui nous paraît être un des principaux aspects de l'évolution socio-économique récente.

### I. LA SOCIÉTÉ SEREER DU SIIN

Le passé de la société sereer du *Siin* et les principaux traits caractérisant l'organisation sociale et économique permettent de mieux comprendre les comportements démographiques de cette société. Après avoir retracé l'histoire du peuplement sereer, l'organisation sociale et économique actuelle sera caractérisée

par les principaux types d'activité : agricoles, pastorales, domestiques et par le système de transmission des biens.

La description du mode de vie actuel de cette société nous amènera à plusieurs interrogations se rattachant plus directement à notre problématique : quelle place est réservée aux jeunes dans la société sereer d'aujourd'hui ? De quelle marge d'autonomie disposent-ils ? Quels sont leurs espoirs et leurs ambitions ? Quelles implications a, ou aura, la situation de jeunes sur leur entrée en union et en vie féconde ?

## 1. Histoire du peuplement sereer

La population sereer a deux origines, du nord et du sud (Becker et Mbodj, 1994). Durant l'époque *soose*, antérieure au XI<sup>e</sup>, la région du *Siin* aurait été occupée par des peuples liés aux grands empires du Ghana et du Mali. Au XI<sup>e</sup> siècle débutèrent les migrations progressives des Sereer en provenance du Fuuta (région du fleuve Sénégal). La société sereer était alors une société paysanne et égalitaire.

Au XIV<sup>e</sup> siècle on assiste à la migration de l'aristocratie manding des *Gelwaar* qui s'installe dans le *Siin* et prend peu à peu le pouvoir de manière pacifique. Mais les *Gelwaar* adoptèrent le mode de vie et les pratiques locales (la langue sereer, les coutumes animistes) et s'allient même parfois avec de grandes familles paysannes. De ces alliances naquit une nouvelle catégorie sociale : les *bii no maad* ("fils de roi" en sereer), qui fondèrent de nouvelles localités. La société sereer s'est alors hiérarchisée, les villages se soumettant à l'autorité d'un souverain et de chefs de provinces. Elle relève désormais à la fois d'un système d'ordre (aristocrates, hommes libres, hommes de conditions serviles) et d'un système de "castes" professionnelles (griots, forgerons, cordonniers, tisserands).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la société sereer connaît des bouleversements politiques et économiques. C'est l'époque où les Portugais instaurent des échanges commerciaux orientés vers l'Atlantique et contrôlés par les souverains (*Gelwaar*). De nouveaux rapports de force s'établissent entre les royaumes et les rapports sociaux évoluent. Le commerce transatlantique et la traite des esclaves battent leur plein au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, période de profonds bouleversements politiques, économiques, sociaux et religieux dans les royaumes sénégalais (Guigou, 1992).

L'établissement du protectorat français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, amène la création de centres administratifs et économiques (Foundiougne, Kaolack, Fatick). L'expansion de la culture arachidière provoque des mouvements importants à

l'intérieur de la région (attraction de main d'oeuvre, extension des villages vers les frontières) (Becker *et al.* 1994).

L'émancipation des captifs qui, encouragée par la politique coloniale au XVIII<sup>e</sup> siècle, bouleverse les rapports socio-économiques traditionnels et amène de nombreuses familles de captifs à migrer vers les centres urbains. À partir de 1930, la densité de la population devenant trop forte, se développe un mouvement d'émigration rurale, dont une partie est canalisée vers Kafrine par l'administration coloniale (Terres Neuves). Après la seconde guerre mondiale, les mouvements migratoires se dirigent vers les centres urbains. Fatick, Thiès, Kaolack jouent un rôle de relais (Becker *et al.* 1994). Ces migrations s'orientent rapidement vers Dakar, où des réseaux d'accueil des migrants se mettent en place (Fall, 1992). Ces mouvements se généralisent rapidement et atteignent aujourd'hui une ampleur considérable, touchant la population à de très jeunes âges, surtout chez les filles (Becker et Mbodj, 1992).

L'islam est apparu avant l'époque coloniale. Le roi assurait alors les fonctions de prêtre, représentant de la religion traditionnelle sereer. Il disposait néanmoins des services de la famille des Turé, *naar no maad* (maure du roi), islamisée. La conversion à l'islam rencontra de fortes résistances dans les familles nobles. Même si aujourd'hui la religion musulmane est très présente, les pratiques religieuses traditionnelles ont toujours cours et la religion sereer conserve une place forte et déterminante dans la vie sociale. Jean-Marc Gastellu et Bernard Delpech (1974, p. 9) parlent d'« *imprégnation profonde de la vie quotidienne du Sérér par le sacré : libations aux arbres pangol, libations dans les champs pour les cultures, rituels complexes pour chaque cérémonie familiale (imposition du nom, circoncision, mariage, deuil), etc* ». La religion traditionnelle est donc un aspect essentiel de l'identité sereer : « *C'est peut être parce que cet "animisme" n'est pas perçu comme une coupure dans une manière totale d'être Sérér que l'on trouve, dans les villages étudiés, une autre allégeance religieuse (islam ou christianisme), sans que cette allégeance soit perçue comme contradictoire avec la religion du terroir* » (Gastellu et Delpech, 1974, p. 9). Il faut noter que le christianisme n'a connu dans le *Siin* qu'une adhésion très localisée.

Outre le fait qu'elle est caractérisée par sa religion, la société sereer l'est aussi par le perfectionnement de son système cultural (jachère, rotation, cultures intercalaires) et son association étroite avec l'élevage, souvent citée en exemple pour sa cohérence et ses performances (Lericollais *et al.*, 1992.). Ce système agraire à caractère intensif, qui permet d'améliorer ou de maintenir la fertilité des sols sans recourir à la jachère longue, a permis pendant longtemps d'obtenir dans un espace restreint une production diversifiée (mil, sorgho, riz, coton, haricot, igname, arachide, oseille, calebasse, indigo, tabac) avec une gestion optimale de



l'environnement<sup>1</sup>. À cette production s'ajoutaient des activités de chasse, cueillette, pêche et des industries artisanales locales (travail du fer, du bois, teinture, poterie, vannerie).

Cette société est qualifiée de "société paysanne" - en comparaison à la société wolof perçue plutôt comme "société organisatrice" (Pelissier, 1966, cité par Gastellu, 1974) - fondée sur la main d'oeuvre familiale. Elle est donc caractérisée par l'absence de main d'oeuvre salariée et par une production agricole destinée à la couverture des besoins familiaux et non au marché. Il faut cependant noter son intégration aux réseaux commerciaux locaux, transsaharien et interafricain. Les échanges portaient sur des produits divers (or, fer, coton, tissus, gomme, bétail, peaux, esclaves, chevaux, cire, ivoire, sel, noix de cola, etc) et s'effectuaient sur les marchés locaux par le biais de marchands itinérants (surtout des maures).

La population sereer se caractérise aussi par un fort attachement au terroir. Ainsi, malgré la densité qui semble dépasser le seuil d'équilibre entre population et ressources<sup>2</sup>, il n'y a pas eu de migration massive. La densité de la population est aujourd'hui de 115 hab./km<sup>2</sup>. Pour faire face à ce déséquilibre, les stratégies de survie se développent surtout autour de mouvements migratoires saisonniers dans le but de combler le déficit monétaire et alimentaire. Les migrations saisonnières de travail, qui débutèrent dans les années 50, se sont rapidement généralisées et touchent aujourd'hui une population de plus en plus jeune et particulièrement féminine.

## 2. Organisation sociale et économique

L'unité d'habitation est la concession, ou *mbind* en sereer. Elle se caractérise physiquement par un regroupement de cases (pièces uniques) souvent entouré d'une palissade en tiges de mil et de forme plutôt circulaire. Elle est placée sous l'autorité d'un aîné : le chef de concession. Chaque case abrite une "sous-unité sociale" (Guigou, 1992). La case du chef de concession est en général située face à l'entrée principale, à l'abri derrière une palissade servant de paravent. Chaque femme a un logement indépendant, dans lequel elle dort avec ses enfants. L'époux a fréquemment une case personnelle. Les filles logent dans la case de leur mère jusqu'au mariage. Les très jeunes garçons dorment avec leur mère jusqu'à l'âge de 7-8 ans. Ils quittent souvent la case de leur mère pour devenir bergers et passent alors la nuit dehors. Très tôt, les garçons ne résident donc plus vraiment dans la

<sup>1</sup> Aujourd'hui, après plusieurs époques de sécheresse, la production se réduit principalement à celle du mil hâtif et de l'arachide.

<sup>2</sup> Seuil qui a été établi à 60 hab./km<sup>2</sup>. La densité atteignait déjà en 1966 85 hab./km<sup>2</sup>.

peuvent pas être bergers, quittent plus tardivement le domicile paternel, lors de l'entrée en classe de 6<sup>e</sup>. Ils sont alors logés avec d'autres jeunes dans la même situation. Autrefois, le fils pouvait disposer d'une case indépendante après la circoncision qui avait lieu vers 20 ans. Aujourd'hui, ce n'est qu'au moment du mariage que le jeune homme peut prétendre à une case personnelle, dans la concession paternelle, dans la concession de son oncle maternel ou dans sa propre concession s'il dispose de moyens pour la construire.

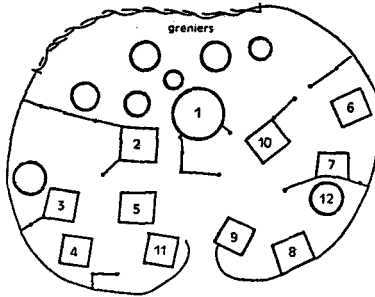
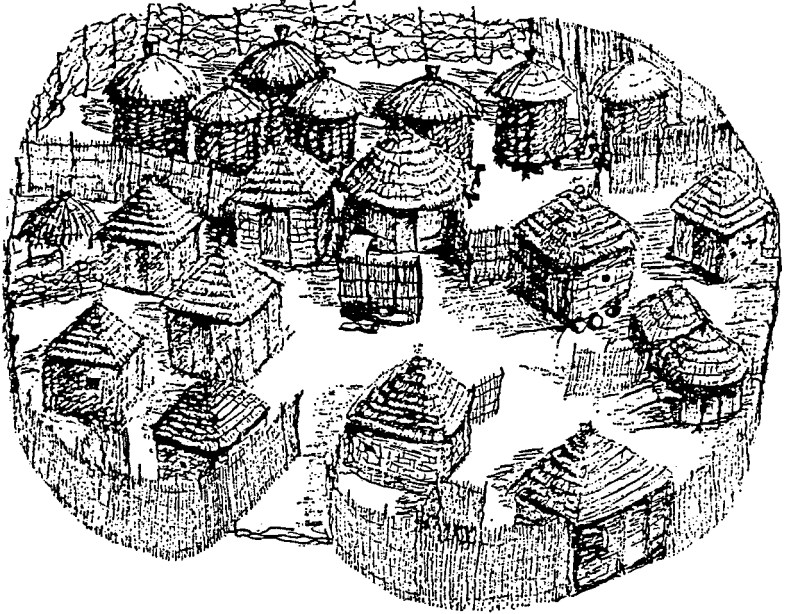
### *a) L'organisation au sein de la concession*

La concession qui représente l'unité de résidence, rassemble un ou plusieurs noyaux familiaux. La taille des concessions est variable. On peut trouver des concessions habitées d'une seule personne (un homme en discordance avec sa famille, plus rarement une femme) jusqu'aux concessions logeant plus de 100 habitants. Dans la zone d'étude l'effectif moyen par concession est de 14,8 habitants, la plus grande concession comptant 118 personnes (Chahnazarian *et al.*, 1992).

Elle se divise souvent en plusieurs unités que l'on nomme "groupe domestique" ou "cuisine" (*ngak* en sereer). Une cuisine peut être définie comme un ensemble de personnes qui mangent ensemble le mil issu d'un grenier commun. Elle représente l'unité de consommation ; on verra plus tard qu'elle représente aussi l'unité de production puisque la production d'auto-subsistance s'organise à l'intérieur de la cuisine, sous la direction du chef de cuisine (Guigou, 1993). La composition de la cuisine suit en général deux règles : une règle de "séparation" selon laquelle, on trouve dans des cuisines séparées les frères issus d'une même mère avec leurs épouses, enfants et neveux utérins, et une règle de "scission" selon laquelle une cuisine peut se diviser lorsqu'il y a désaccord entre les membres du même lignage maternel.

Jean-Marc Gastellu (1974) définit la cuisine comme étant à la fois une unité de décision économique, une unité d'affectation du produit agricole et une unité d'organisation de la production agricole. En effet, les décisions concernant la vie économique sont prises par le chef de cuisine qui détermine l'affectation des parcelles, la succession des différentes opérations culturales, l'envoi d'un membre de la cuisine aux travaux d'une autre cuisine. D'autre part, si la récolte destinée au grenier de la cuisine est insuffisante, chaque sous-lignage de la cuisine devra contribuer à l'alimentation de l'ensemble. Enfin, l'organisation de la production se traduit par la constitution d'équipes pour le travail agricole.

FIGURE 4.1. LA CONCESSION (MBIND)



- 1<sup>er</sup> Ngak**
- 1 : Chef du Mbina
  - 2 : 1<sup>e</sup> épouse de 1
  - 3 : Fils de 1 et 2
  - 4 : Épouse de 3 et enfants
  - 5 : 2<sup>e</sup> épouse de 1

- Les habitants**
- 2<sup>e</sup> Ngak**
- 6 : Demi-frère de 1 (même père) et son fils
  - 7 : Épouse de 6
  - 8 : Frère de 6
  - 9 : Épouse de 8 et enfants

- Dépendances**
- 8 : Boutique
  - 10 : Cuisine
  - 11 : Magasin
  - 12 : Remise
  - 13 : Écurie

## b) Les activités agricoles

Jean-Marc Gastellu (1974), qui a étudié la population du Baol, décrit un certain "modèle idéal" de l'organisation du travail agricole en milieu sereer où les hommes seraient chargés de produire les biens destinés à l'auto-consommation, essentiellement le mil, et les femmes de cultiver un produit pouvant être échangé ou vendu, en l'occurrence l'arachide. Ce modèle semble différent des modèles plus habituels où c'est la femme qui est chargée de la production vivrière et l'homme de la production de rente. En réalité, on constate chez les Sereer une participation des deux sexes au travail du mil, comme de l'arachide, et le modèle "théorique" doit être nuancé.

Les activités agricoles débutent un peu avant la saison de pré-hivernage (*sarandam*) (mai, juin) par le décortiquage de l'arachide pour la semence, effectué par les femmes et les enfants, et le nettoyage des champs, effectué par les hommes. Avant les semis de mil se déroulent des cérémonies divinatoires qui ont pour fonction de restaurer l'ordre naturel et l'harmonie sociale et de garantir, par le biais de rituels magiques de réconciliation, de fertilité et de divination, la pluie et l'abondance (Guigou, 1992, p 94). Lorsque la pluie se fait attendre, les cérémonies de divination et les offrandes se multiplient.

Vient alors le temps de semer le mil, déterminé chaque année par l'assemblée villageoise, en fonction du cycle lunaire, puis l'attente de la première grosse pluie nécessaire aux semailles de l'arachide. Le rythme du travail s'intensifie dès que s'amorce le cycle des pluies, et les opérations se succèdent, notamment, le sarclobinage mécanique ou manuel du mil. Hommes, femmes et enfants de plus de huit ans passent leurs journées dans les champs. Ne restent à la concession que les personnes âgées, les malades, les jeunes enfants et les jeunes filles chargées de préparer le repas.

La récolte du mil a lieu en septembre-octobre et celle de l'arachide en novembre. La saison agricole s'achève en décembre, par des petits travaux réservés aux femmes et aux enfants (cueillette, vannage de l'oseille, préparation des Calebasses, commercialisation, transhumance des troupeaux, etc).

L'exécution des travaux agricoles se fait selon le type de champs. Les grands champs de mil qui, sous la responsabilité du chef de cuisine, sont destinés à nourrir les membres de la cuisine ont la priorité ; en second lieu, le champ d'arachide du chef de cuisine, ensemencé au moment le plus propice, juste après la première grosse pluie ; enfin les champs des femmes du chef de cuisine, de leurs fils mariés et de leur femmes et en dernier lieu les champs des jeunes célibataires.

TABLEAU 4.1. LA DIVISION SEXUELLE DES TÂCHES AGRICOLES AU BAOL

Opérations culturales	Dates	Mil	Arachide
Débroussaillage	mai-juin	H	H
Décortilage de l'arachide	1e quinzaine de juin	-	F
Semis de mils	2e quinzaine de juin	H+F	-
Semis et premier sarclage de l'arachide	1e quinzaine de juillet	-	H+F
Premier sarclage du mil	juillet-15 août	H ou F	-
Deuxième sarclage	15 août-fin septembre	H ou F	F
Récolte du mil	fin septembre-15 janvier	H	-
Déterrage de l'arachide	octobre-15 novembre	-	H
Entassage de l'arachide	novembre-décembre	-	F
Battage de l'arachide	novembre-décembre	-	H
Vannage de l'arachide	janvier	-	F
Glanage de l'arachide	février-mars	-	F

Source : Gastellu, 1974, p. 41.

On constate ainsi des différences entre le modèle "idéal" énoncé plus haut et la réalité. D'une part, même si le champ réservé à la production vivrière est sous la responsabilité unique de l'homme, les femmes, les enfants et les autres dépendants (en mesure de travailler) participent à son exploitation. D'autre part la culture de rente n'est pas réservée aux femmes. Elle est essentiellement organisée sous la responsabilité des hommes, avec la participation de femmes, enfants et dépendants. Les femmes conservent cependant le bénéfice d'une propre culture de rente qu'elles réalisent avec l'aide des enfants et des hommes, mais dont la production est moins bonne car les travaux y sont effectués plus tardivement et avec moins de moyens. Le rendement des surfaces cultivées par les femmes est moins bon que celui des surfaces cultivées par leur mari et la différence tend à s'accroître (Guigou *et al.*, 1992).

Le produit de la récolte des différentes parcelles d'arachide est partagé en trois : une part est vendue, la deuxième est réservée à l'auto-consommation et la troisième conservée pour la semence. La vente se fait sous la responsabilité des hommes de la cuisine qui redistribuent les sommes perçues à chaque responsable d'une parcelle, au prorata de sa récolte. Chacun utilisera cet argent pour satisfaire ses besoins immédiats : paiement des impôts, remboursement de crédits (souvent contractés en période de soudure), achat de vêtements et achat d'aliments pour améliorer les repas (légumes, poisson séché, etc).

Les soins apportés aux enfants (vêtements, médicaments) incombent en général à la mère, héritage de la norme traditionnelle de l'organisation du travail et symbole de solidarité lignagère : une mère est responsable de ses enfants ; elle peut se faire aider en cas de besoin par les membres de son sous-lignage.

Mais, sur ce point, la solidarité des membres du sous-lignage se désagrège : la satisfaction des besoins essentiels incombe aujourd'hui de plus en plus au père et à

la mère. Ce qui a pour conséquence, entre autre, un certain transfert de la charge des enfants du sous-lignage vers le couple. Il semble notamment que le père prenne plus facilement en charge l'achat des vêtements de ses fils (Gastellu, 1974) et les frais de scolarité et de santé, surtout quand il dispose de revenus extra-agricoles (Guigou, 1993). Cette évolution pourrait être liée à l'influence de l'islam et du christianisme qui semblent avoir contribué à transformer la perception du "rôle du père" (Gastellu, 1974).

En dépit de ces modifications la solidarité lignagère reste entière pour la constitution d'une richesse collective appelée "richesse de la case de la mère", point que nous détaillons plus loin.

Le fait que la femme sereer ait la possibilité de cultiver une parcelle d'arachide peut être interprété comme un élément "favorable" au statut de la femme. En effet, il lui offre la possibilité d'obtenir un certain revenu. Mais le revenu agricole des femmes était en 1987 deux fois inférieur à celui des hommes (Guigou et Lericollais, 1992). Les surfaces cultivées par les femmes sont non seulement plus petite, mais cultivées à des moments moins propices, avec moins d'engrais et de fongicides. De plus, les femmes sont quasiment exclues des revenus extra-agricoles qui constituent aujourd'hui la moitié des revenus masculins. Certes, les jeunes filles effectuent en grands nombre des migrations saisonnières en ville, mais celles-ci ne leur offrent que des emplois domestiques très mal rémunérés.

Néanmoins, les femmes prennent en charge l'essentiel des dépenses domestiques (alimentation de complément, vêtements, santé, produits ménagers, etc.) et participent pour une bonne part aux dépenses liées aux cérémonies lignagères. Il en ressort que « *les femmes du Siin restent attachées à la terre, dans une situation de force de travail dépendante, qui ne peut, semble-t-il, que se dégrader* » (Guigou et al., 1992).

### **c) Les activités pastorales**

L'élevage des boeufs est une activité masculine. La traite et la surveillance des troupeaux dans les champs la nuit sont à la charge de jeunes bergers qui font partie de la classe d'âge des non circoncis (8 à 15-16 ans). La transhumance des troupeaux vers des pâturages éloignés, durant la période agricole est organisée sous la conduite de bergers expérimentés. La période de transhumance s'est considérablement allongée depuis la fin des années 60, en raison de la forte diminution des jachères, et les jeunes bergers sont absents de leur village durant de longues périodes. Les chèvres et les moutons sont en revanche sous la responsabilité des femmes et des enfants. Ils vivent en liberté autour de la concession durant la saison sèche et passent la nuit dans un enclos à l'arrière de la concession. Ils sont mis au piquet

pendant la période de culture. Les animaux de trait, chevaux et ânes, sont sous la responsabilité des hommes.

Le terme sereer employé pour désigner le troupeau : *cegel*, signifie à la fois cheptel, bétail, et richesse détenue en lignée utérine. Ce qui traduit bien le lien entre la vache et la richesse.

Les activités pastorales, tout comme les activités agricoles sont hautement valorisées par les paysans, contrairement aux tâches domestiques, qui sont considérées comme subalternes. La division sexuelle des tâches suit à peu près cette dichotomie. Les tâches valorisées sont réservées aux hommes et les autres reviennent aux femmes. Ces dernières consacrent en moyenne moins de temps aux travaux agricoles que les hommes. Si l'on comptabilise les activités domestiques et agricoles, on constate que les femmes mariées travaillent en moyenne deux fois plus que les hommes (Guigou, 1992). Les garçons et les jeunes célibataires qui participent aux activités pastorales fournissent une masse de travail supérieure à celle des hommes mariés. De plus, ils renoncent à la culture de l'arachide, dont ils pourraient tirer un revenu. Aujourd'hui, les possibilités de scolarisation et l'attrait de la migration vers la ville enlèvent à la plupart des jeunes gens le goût des tâches pastorales.

#### **d) Les activités domestiques**

Dans une étude consacrée au système matrimonial sereer, Brigitte Guigou donne une très bonne description des activités domestiques :

*« Une fois la saison agricole terminée, les hommes prennent en charge, quelques heures par semaine, certaines activités domestiques : construction et réparation des cases, des palissades et des clôtures, et confection de cordes et de nattes.*

*« Les femmes, en plus des travaux agricoles et en toute saison, pilent le mil, préparent le repas, vont chercher de l'eau au puits, le bois, les feuilles et les fruits sauvages en brousse, se rendent au marché pour acheter les condiments et les produits de première nécessité, balayent la case et la cour, lavent le linge et les ustensiles de cuisine, s'occupent du petit bétail, des enfants, des malades... Jour après jour, les mêmes tâches se succèdent. Jour après jour, il faut consacrer une ou deux heures au pilage du mil, quatre ou cinq heures à la très longue préparation des aliments pour les trois repas quotidiens. Jour après jour, il faut aller chercher l'eau au puits ou au forage, quelque fois distant de plus d'un kilomètre, et ramener, selon son âge et sa force physique, la bassine de 10, 20 ou 30 litres. Lorsque le linge s'accumule, il faut passer des heures à le frotter puis à le rincer, une première*

*fois à l'eau clair, une seconde fois avec une mixture désinfectante. Il faut aussi aller chercher, de plus en plus loin au fur et à mesure qu'avance la saison sèche, le bois qui servira à allumer le feu, et courir après les chèvres qui s'échappent pour les attacher le soir et être toujours disponible pour l'enfant qui réclame à téter et ne pas oublier de remplir le canari de la belle mère ou de balayer la cour.*

« (...) Les femmes consacrent en moyenne 6 ou 7 heures par jour à la collecte et à la préparation des repas (pilage compris). »

Dans de telles conditions, on comprend que les femmes soient soulagées lorsqu'elle peuvent se faire aider ou partager les tâches domestiques. Ainsi, les jeunes filles dès l'âge de 10 ans aident leur mère en effectuant le premier pilage du mil (qui a pour objet de séparer le mil du son). L'arrivée d'une coépouse permet un allègement des tâches domestiques puisque les tâches communes sont partagées. Quand la belle fille arrive, sa belle mère se décharge sur elle de l'essentiel de ses tâches domestiques.

#### *e) La richesse de la case de la mère*

*proverbe sereer : « Un homme recherche la force pour son patrilignage et la richesse pour son matrilignage ».*

Le système de parenté sereer est qualifié à juste titre de « système à double descendance, à prédominance matrilineaire » (Gastellu, 1974). Le mode de transmission des biens est fondé sur le principe que « les biens doivent revenir à la souche à laquelle ils doivent leur origine » (Geismar, 1933, cité par Guigou, 1992, p. 361). Or il est admis que presque toutes les richesses proviennent des femmes, dans le sens où une femme amène une compensation matrimoniale. Pour retourner "à leur origine", la plus grande partie des biens suit donc la voie utérine. Sont concernés par ce type de transmission, les biens "communs" : le troupeau, les bijoux, les pagnes, le petit mobilier traditionnel, la récolte d'arachide, l'argent, quelques outils (les plus onéreux), les bâtiments en dur. Ils sont transmis d'oncle maternel à neveu utérin. Les autres biens, les biens "personnels", tels que les habitations en terre, les greniers de mil, les petits outils agricoles, les meubles, sont hérités en ligne agnatique, de père à fils, ainsi que les droits sur les ressources productives et la terre. Pour illustrer la conception sereer de la transmission des biens, on peut citer un adage sereer qui dit : « *Tout ce qui coûte cher va aux neveux utérins, le reste va au fils* ».

La richesse se trouve donc concentrée à l'intérieur du matrilignage. Le patrimoine du matrilignage est indivis et il ne peut y avoir qu'un seul dépositaire. L'accumulation des biens se fait sur une base collective. L'héritier est le gérant de la



richesse collective du matrilineage et non le détenteur exclusif de cette richesse. Il est désigné après les funérailles au cours d'un conseil qui réunit les membres de la famille maternelle. Selon les règles, l'héritage revient à un cadet du défunt de même génération, avant de passer, après extinction de la génération, à la génération suivante, celle des neveux utérins. En aucun cas il n'y aura d'appropriation privée de l'héritage matrilineaire, contrairement aux biens transmis en ligne patrilinéaire qui deviennent la propriété des héritiers.

La richesse est accumulée par l'épouse et ses enfants, d'où sa dénomination "richesse de la case de la mère" (*halal a ndok yay*). La femme est considérée comme productrice de richesse, mais elle demeure subordonnée à l'autorité masculine (Guigou, 1992, p. 331). Chaque individu tente d'accumuler personnellement des biens ou de l'argent, par la vente du produit agricole, par l'élevage de petits ruminants ou par le travail saisonnier dans les villes. Les jeunes femmes et les hommes non mariés gèrent rarement leurs économies eux-mêmes. Une jeune femme mariée confie ses économies à sa mère, sachant que, le jour où elle en aura besoin, sa mère et ses frères et soeurs l'aideront, en vendant du bétail si besoin est. Mais la plupart des jeunes femmes parviennent à peine à subvenir aux besoins de leurs enfants et il leur est très difficile d'épargner avant de recevoir l'aide de leurs enfants ou de leurs belles filles. Une femme ne dispose jamais librement de son revenu et doit consulter son mari avant toute dépense importante. Un jeune homme célibataire n'est pas libre non plus de jouir comme il l'entend du revenu tiré de ses activités économiques ; il reste sous l'autorité de son père (s'il vit dans la maison paternelle) ou de son oncle maternel (s'il vit dans la maison maternelle). Son autonomie financière et matérielle s'accroît au fil du temps, à travers le mariage et la paternité qui lui confère le statut d'aîné et la reconnaissance sociale. Épouse(s) et enfants deviennent alors une force de travail indépendante. Mais si l'homme, une fois marié, demeure dans la maison paternelle<sup>3</sup>, il reste sous l'autorité de son père.

Les jeunes célibataires, qui n'ont pas à assurer la subsistance du groupe domestique, peuvent alors envisager d'accroître la "richesse de la case de la mère", en accord avec le chef de cuisine (père ou oncle maternel), qui garde un droit de regard et de conseil sur les investissements des cadets.

On peut ainsi dégager deux obligations de l'homme adulte : pourvoir à la subsistance de ses dépendants et accroître le patrimoine de la lignée utérine. Le but de l'activité économique apparaît alors comme une contribution à l'augmentation de la richesse du groupe utérin. Le fait que le surplus tiré de l'activité économique ne fasse pas l'objet d'une appropriation privative mais soit alloué à une unité collective d'accumulation est à l'origine de ce que Jean-Marc Gastellu (1981) nomme l'"égalitarisme économique".

---

<sup>3</sup> Un homme marié peut vivre dans la maison paternelle, dans celle de l'oncle maternel ou dans sa propre habitation

La "richesse de la case de la mère" reflète et symbolise la puissance, la vitalité et la prospérité du groupe utérin. Elle constitue un capital productif : l'outillage et les animaux de trait sont indispensables à la culture, le troupeau produit du lait et de nouvelles têtes. Cette richesse sert aussi de réserve de précaution, utile pour faire face aux problèmes de soudure : une tête de bétail peut être vendue, des bijoux et outils peuvent être mis en gage jusqu'à la prochaine récolte. Mais elle est surtout une épargne collective qui permet de faire face aux obligations (sacrifices rituels, funérailles, mariages, circoncisions), de payer la compensation matrimoniale et de satisfaire les besoins urgents (Gastellu, 1974, 1981).

Ce mode de transmission matrilineaire des biens, d'oncle maternel à neveu utérin, assure à l'oncle une emprise importante sur son neveu. L'oncle détient ainsi, entre autres choses, le bétail qui servira à la compensation matrimoniale que son neveu devra verser pour se marier. Rappelons que le montant monétaire nécessaire à la compensation matrimoniale d'un premier mariage équivaut au revenu de deux années de travail d'un homme ; rares sont les cas où l'homme ne fait pas appel à son matrilignage pour réunir les éléments de la compensation matrimoniale. Les Sereer ont coutume de dire : " *Le neveu est l'esclave de l'oncle maternel* " (Guigou, 1992, p. 342). Ainsi, un chef de famille a plus de droits sur son neveu utérin que sur son propre fils. Il peut lui emprunter un cheval, une vache, un grenier de mil sans le lui rendre, alors qu'il devra le payer à son fils.

Les difficultés à rassembler le montant nécessaire à la compensation matrimoniale, liées à la crise économique et agricole actuelle, pourraient bien constituer une entrave au mariage ou, du moins imposer certains aménagements. Mais, au delà de cette conséquence, la diminution de la capacité à accumuler une compensation matrimoniale ne pourrait-elle pas remettre en cause cet équilibre social en affaiblissant le pouvoir de l'oncle maternel sur le neveu et ainsi en affaiblissant le contrôle social des générations anciennes sur les jeunes générations ?

### 3. La place des jeunes dans la société sereer

En entrant dans la classe des garçons ou filles à l'âge de 6 à 8 ans, l'enfant reçoit progressivement une grande partie de son éducation et apprend, d'abord par des jeux, puis par des tâches de plus en plus utiles, l'interdépendance qui doit le lier à ses frères et soeurs du même âge (Pélissier, 1966, p. 212). Bernard Lacombe *et al.* (1977) parlent de "solidarité horizontale". Ainsi les fillettes vont ensemble aider leur mère à la préparation des repas et aux diverses tâches domestiques ; garçons et filles participent aux opérations culturelles, en commençant par les tâches les plus aisées. Il n'est pas rare de voir des enfants, accompagnés ou non d'un adulte, semer le mil ou prendre part au sarclage.

Pour les garçons, cette classe d'âge était traditionnellement dénommé le *mal*. Elle formait en quelque sorte une association de jeunes, regroupés par voisinage (plusieurs villages), avec à sa tête le responsable du *mal* qui devait être le descendant d'un devin (Gastellu, 1974). Le rôle de cette association était de préparer des attaques contre les villages voisins. Les attaques consistaient à voler des biens (lait caillé, volaille) et à organiser une soirée de réjouissance avec le butin. Peu de temps après, le *mal* du village attaqué prenait sa revanche. Une autre activité de ce groupe était de participer aux travaux agricoles, "travail du *mal*", de sa propre initiative ou sur la demande d'un aîné, en échange d'un don important (bovin ou caprin), leur permettant d'organiser des festivités. Ces pratiques ont aujourd'hui disparu, en raison des abus qu'elles suscitaient, mais à la place sont nées des associations de jeunes qui ont conservé l'esprit de solidarité. Le "travail du *mal*" s'est transformé en travail collectif des associations de jeunes par village, dont le produit va à une caisse commune, servant à financer des réunions nocturnes de chants et de danses.

Les enfants participent très jeunes aux travaux agricoles et les filles aux travaux domestiques. Très tôt aussi arrive l'âge à la migration saisonnière. Elle peut débuter dès l'âge de 8 ans chez les fillettes. Les garçons partent un peu plus tard<sup>4</sup>. La migration saisonnière est source de prestige et de reconnaissance sociale pour les jeunes gens au sein de leur groupe d'âges. Ils reviennent au village avec des vêtements neufs et des biens de consommation destinés à la famille (riz, savon, thé, etc), parfois un peu d'argent, et surtout avec des histoires fantastiques au sujet de leur expérience en ville. Mais il n'y a pas de véritable rupture entre la vie à la ville, où les jeunes restent sous la responsabilité d'un(e) aîné(e), et la campagne, où la quasi-totalité des jeunes migrants viennent rejoindre leur compagnons de classe d'âge pour participer aux travaux agricoles.

Les femmes n'accèdent à une parcelle individuelle qu'au moment de leur mariage. Célibataires, elles partagent leur temps entre les activités domestiques (préparation des repas, lessive, soins aux enfants, corvées d'eau et de bois) et les activités agricoles sur les champs de leur chef de cuisine et de leur mère.

Le rite de la circoncision donne aux garçons l'accès au monde adulte. À l'issue de cette cérémonie, les jeunes hommes reçoivent une parcelle. Ils la cultivent, en tirent un revenu qu'ils confient au chef de cuisine ou investissent en suivant ses conseils. Seul l'aîné des garçons devient, après la circoncision, le gérant de l'unité d'accumulation et prend les décisions concernant l'affectation du surplus, mais toujours en suivant les conseils de son père et des aînés du matrilignage. On le sait,

---

<sup>4</sup> En 1992, en saison sèche, plus d'une fille sur 3 était migrante saisonnière dans le groupe d'âge 10-14 ans (37,2 %), et plus de 2 filles sur 5 dans le groupe d'âge 15-19 ans (42,5 %) ; pour les garçons, 1 sur 5 était absent chez les 15-19 ans (19,4 %) et 2 sur 5 chez les 20-24 ans (39,9 %).

un homme n'acquiert son autonomie économique qu'après avoir fondé son propre foyer. Les jeunes célibataires demeurent donc placés sous l'autorité de leurs aînés.

Mais avec la crise agricole et la raréfaction des terres cultivables qui en résulte, les jeunes garçons se voient souvent refuser l'accès à la responsabilité d'un champ. Il ne leur reste alors que peu de motivation pour demeurer au village et bon nombre d'entre eux vont préférer tenter leur chance en ville. S'il y trouvent un emploi rémunérateur, rien ne les obligera à revenir cultiver.

La dégradation des conditions de vie en milieu rural pousse un nombre croissant de jeunes à migrer en ville à la recherche d'un revenu alternatif ou additionnel. La vie en milieu urbain peut paraître attirante. Les jeunes filles sont déchargées des corvées d'eau, de bois, de cueillette, de pilage. D'autres tâches demeurent, tout en prenant une autre forme : corvées de ménage, de lessive, de garde d'enfants et, pour les plus expérimentées, de cuisine. Y gagnent-elles au change ? Le bénéfice de la nouveauté joue en faveur de la ville : l'électricité et l'eau courante donnent un certain "confort" ; la présence de commerces et la profusion de biens de consommation, même si elles y ont rarement accès, apportent aux jeunes filles une certaine "distraction". Elles ont ainsi regard sur des modes de vie modernes en travaillant pour des patrons plus ou moins riches et d'ethnie différente. Elles profitent du type d'alimentation urbain, à base de riz. Elles disposent d'un pouvoir d'achat plus important et, lorsqu'elles rentreront au village, elles auront les tresses les plus modernes, les bijoux fantaisie dernier cri, les derniers modèles de pagnes "Sotiba<sup>5</sup>", ...

La place des jeunes semble donc avoir évolué au cours des dernières décennies. Même si les relations à distance sont très fortes entre le village et la ville et si le contrôle social continue de s'exercer sur les jeunes par migrant aîné interposé, les jeunes, aujourd'hui, échappent quelque peu à l'autorité familiale, gagnent une certaine autonomie.

Ainsi, les jeunes Sereer vivent aujourd'hui une réalité différente de celle de leurs parents. La crise agricole et économique fait parfois obstacle au mariage (cf. chapitre V) et les jeunes générations se marient plus tard. La vie d'un individu, jadis marquée par le passage direct du monde de l'enfance au monde adulte, passe désormais par une période transitoire, que l'on peut nommer *adolescence*. Cette période peut difficilement être circonscrite entre deux âges biologiques. Elle est bornée d'un côté par l'enfance, de l'autre par l'âge adulte, le mariage marquant souvent l'accès à la reconnaissance sociale conférée aux adultes.

---

<sup>5</sup> Société Dakaroise productrice de tissu

## II. LA ZONE D'ÉTUDE DE NIAKHAR

Niakhar est située à 150 km à l'est de Dakar, dans la région sahélo-soudanienne du Sénégal. L'observation démographique y a débuté en 1962. De cette date à aujourd'hui, la zone d'étude n'a cependant pas toujours été la même. Les contraintes budgétaires et les différents objectifs scientifiques ont conduit à modifier les lieux d'observations et les modes de collecte. On trouvera en annexe 1 une présentation des différentes phases du projet "Niakhar". Les données que nous utilisons sont constituées à partir de l'observation continue de 30 villages sur la période 1983-1991. La fréquence des observations était annuelle jusqu'en 1987 où elle devint hebdomadaire.

Au fil d'une description de la situation géographique et physique, sanitaire et démo-économique de la zone d'étude, nous verrons comment la dégradation des conditions de vie et la croissance démographique ont conduit les individus à développer de nouvelles stratégies de survie, le plus souvent en recourant aux migrations, saisonnières ou définitives.

### 1. Situation géographique et physique

La zone étudiée se situe au coeur du bassin arachidier, entre l'arrondissement de Niakhar (communauté rurale de Ngayokhème) et de Tattaguine (moitié de la communauté rurale de Diarer). Elle couvre une superficie d'environ 230 km<sup>2</sup> où vivent environ 26 500 personnes, réparties en trente villages.

#### *Un climat qui se dégrade.*

La zone se situe en région tropicale sèche soumise au climat sahélo-soudanien continental qui se caractérise par deux saisons distinctes : une saison sèche, de huit à neuf mois, où la température est élevée avec de fortes amplitudes journalières, et une saison humide, de quatre mois. Les températures ont de faibles amplitudes annuelles puisque les moyennes mensuelles extrêmes sont de 24° pour les mois les plus frais (décembre-janvier) et de 30° pour les mois les plus chauds (mai-juin et

octobre). Les amplitudes journalières marquent des écarts plus importants qui atteignent parfois 20° en mars-avril

Les premières pluies ont lieu au mois de juin. Mais il pleut surtout au cours des mois de juillet, août, septembre, les dernières précipitations ayant lieu en octobre. Les pluies sont parfois violentes, mais rarement très abondantes. On constate de grandes irrégularités d'une année sur l'autre, en quantité en répartition. Les premières pluies se font parfois attendre, provoquant l'inquiétude, et peuvent arriver avec un mois de retard, fin juillet ; les travaux agricoles prennent alors du retard et la question reste de savoir si les pluies seront assez abondantes et régulières pour que les cultures arrivent à maturation.

La région connaît une sécheresse prolongée depuis le début des années 1970. Entre 1950 et 1969, on enregistrait à Bambe<sup>6</sup> une moyenne annuelle de 726 mm. Elle est passée à 452 mm sur la période de 1970 à 1985 (Dubois *et al.*, 1987, p. 14). Les conséquences de cette sécheresse se résument en un abandon de la culture diversifiée. Coton et riz ne sont plus cultivés et le haricot devient rare. Les jardins irrigués avec l'eau des marigots n'existent plus. Le mil tardif a disparu et la culture de sorgho a considérablement régressé. Aujourd'hui, l'ensemble des plantations se réduit à deux types : le mil précoce en continu sur les parcelles entourant les concessions, et l'alternance arachide / mil précoce sur les autres parcelles.

#### *Une pression démographique en constante augmentation.*

Dans la zone, la densité de population était de 85 hab./km<sup>2</sup> en 1966. En 1991, elle atteint 113 hab./km<sup>2</sup>. L'intensification agricole est insuffisante pour maintenir l'équilibre entre la population et les ressources. La charge de population a dépassé le seuil supportable (Lericollais, 1972), ce qui déséquilibre le système agricole et provoque des tensions.

#### *Des sols qui s'appauvrissent.*

Le paysage se compose de vastes étendues à relief dunaire peu accidenté. On distingue trois types de sols.

1. Les sols *dior*<sup>7</sup>, sableux en surface (de 0 à 5 cm). Ils sont les plus faciles à travailler et sont exploités entièrement. Mais ils sont très perméables et retiennent peu l'eau. Leur rendement dépend donc directement de la répartition des pluies. En outre, leur qualité est médiocre, la richesse chimique se trouvant en profondeur (Lericollais, 1972, p. 25).

2. Les sols *dek*<sup>8</sup>, durs et argileux. On les trouve dans les cuvettes et les interdunes. Ils peuvent être inondés en période des pluies. Ils sont plus difficiles à

<sup>6</sup> Commune située à 25 km de Niakhar

<sup>7</sup> Sols ferrugineux tropicaux non lessivés (Lericollais, 1972, p 8)

<sup>8</sup> Sols hydromorphes

travailler, et ne peuvent être utilisés pour la culture de l'arachide qui resterait en terre lors de l'arrachage. Mais ils sont plus riches et, par leur réserve d'eau plus importante, procurent une plus grande résistance à la culture. On y plante du mil et du sorgho.

3. Les sols *tann*, salés, où ne pousse aucune végétation.

#### *Un système cultural en mutation.*

Le système cultural traditionnel, fondé sur l'association entre culture et élevage, qui permettait une fertilisation naturelle des sols connaît aujourd'hui de profondes transformations. L'augmentation de la demande de terres agricoles a entraîné un abandon progressif de la jachère. Ne disposant plus de pâturages pour le bétail, les éleveurs doivent alors organiser la transhumance de leurs troupeaux qui, accompagnés de bergers expérimentés, partent vers des terres en friche pendant plus de la moitié de l'année. La réduction de la jachère conduit aussi à un appauvrissement des sols pour deux raisons : la fatigue, due à une culture continue, et le manque à gagner de fumure animale, dû à l'absence des troupeaux.

#### *Des méthodes de culture qui se modernisent, mais à quel prix ?*

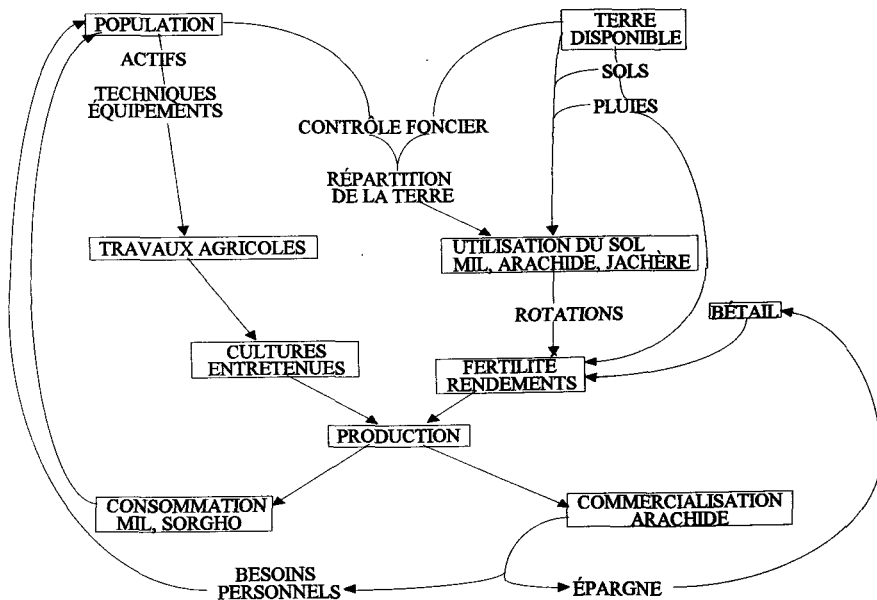
L'utilisation de la culture attelée pour le semis, le sarclage et le déterrage de l'arachide ont considérablement réduit les temps de travail ; le semis a ainsi disparu des temps de travaux féminins. Elle améliore, d'autre part, les rendements en diminuant le risque de semis trop tardifs. Enfin, l'utilisation d'engrais permet de remplacer la fumure animale et de conserver des rendements corrects.

Mais l'acquisition de semoirs et de houes ainsi que d'animaux de trait amène le paysan à s'endetter. Cet endettement est aggravé par l'achat d'engrais. La dette sera remboursée par la vente d'une plus grosse production d'arachide ou d'une partie de la récolte de mil, au détriment de la production vivrière. Or celle-ci s'avère souvent insuffisante et se traduit par une période de soudure difficile, au cours de laquelle le paysan s'endette à nouveau pour nourrir les siens.

#### *Un parc arboré qui se détériore.*

En dépit de l'apparence monotone du paysage, on trouve une assez grande variété d'arbres. Citons principalement : l'*Acacia albida*, dont le rôle dans le système agraire est décrit plus loin ; le baobab, dont les fruits et les feuilles servent à la préparation des repas, l'écorce à la confection de cordes ; le tamarinier (*Tamarindus indica*), le figuier (*Ficus*), le rônier (*Borassus flabellifer*) dont les fruits sont consommés ou utilisés comme condiments ; et d'autres espèces qui fournissent du bois d'oeuvre. On trouve aussi dans les villages des fromagers et des kapokiers, et dans les concessions des *nims* (arbres d'importation appréciés pour leur feuillage touffu et permanent procurant de l'ombre ainsi que pour leur croissance rapide).

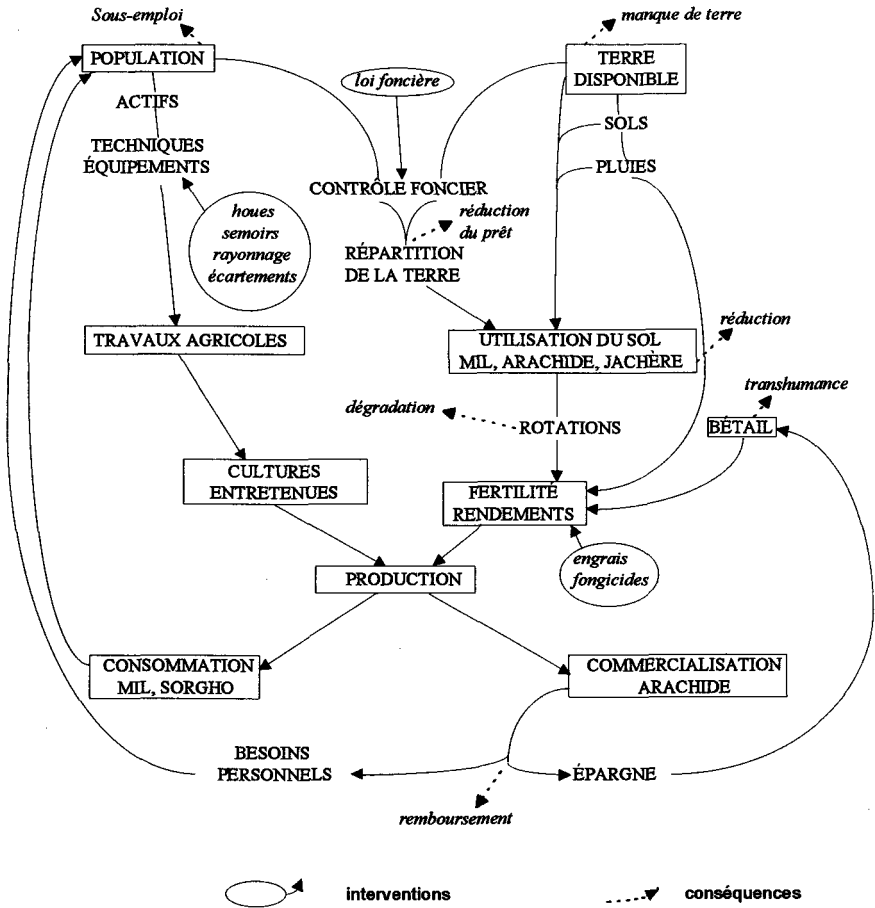
FIGURE 4.2. LE SYSTÈME AGRICOLE SEREER



Source : Lericollais, 1974, p. 99.



FIGURE 4.3. LES CHANGEMENTS DANS LE SYSTÈME AGRICOLE SEREER



Source : Lericollais, 1974, p. 101.

*L'Acacia albida* (*sas* en sereer) est en étroite symbiose avec le système cultural et pastoral. Il joue en effet plusieurs rôles. D'une part, contrairement à tous les autres arbres, il perd son feuillage en saison des pluies et fertilise le sol au moment des cultures. Ses feuilles repoussent au cours de la saison sèche, donnant un ombrage et protégeant ainsi la terre des effets néfastes du soleil. D'autre part, il fournit des gousses qui constituent un fourrage de grande qualité pour le bétail en période sèche. Ces gousses, digérées par les animaux, peuvent alors germer. Les arbustes sont protégés et taillés par les paysans, et se contentent d'une nappe phréatique peu profonde. Le paysan sereer connaît bien l'importance de cet arbre. André Lericollais (1972), rapporte les propos d'un cultivateur : « *Cinq sas remplissent un grenier à mil* ». De fait, les tiges de mil poussant autour de ces arbres sont plus hautes, et leurs épis sont plus serrés, plus beaux que les autres.

Mais l'utilisation de la culture attelée, plus systématique que la culture manuelle qui permettait de protéger les jeunes pousses, entraîne le non-renouveaulement, voire la dégradation du parc arboré (Lericollais, 1989, 1991, 1992, 1993).

Les changements, à la fois climatiques (baisse de la pluviosité) et démographiques (croissance rapide de la population), remettent en cause l'équilibre du système cultural traditionnel. La production vivrière nécessaire n'est maintenu qu'au prix des investissements nécessaires au passage à des méthodes de cultures plus modernes qui, paradoxalement, conduisent à une dégradation de l'environnement.

Les figures 4.2 et 4.3 illustrent l'évolution du système cultural sereer.

## 2. Situation sanitaire

### *Un approvisionnement en eau inégal.*

Le mode d'approvisionnement en eau est déterminant dans la transmission de certaines maladies. On trouve dans la zone d'étude différents types de points d'eau. Les uns, traditionnels, sont naturels ou creusés par les villageois : marigots, céanes<sup>9</sup>, puits. Les autres, plus modernes, sont les forages, résultant d'interventions extérieures (gouvernement ou mission de coopération). Céanes et marigots dépendent du niveau des précipitations. Ils fournissent une eau douce très appréciée, mais souvent porteuse de maladies. Les puits sont creusés à une profondeur moyenne de 10 à 15 mètres ; ils sont cimentés et comportent une margelle. Leur eau est saumâtre. Elle peut être souillée par infiltration, les animaux étant abreuvés à

<sup>9</sup> Excavation dans le sol, parfois étayée par des planches, en bordure des bas-fonds.

proximité. Les forages profonds sont aujourd'hui au nombre de trois : à Ngayokhème, Diohine et Lambanème. Ils sont équipés de plusieurs robinets et fournissent une eau saine, toujours abondante et facile à obtenir.

L'approvisionnement en eau est traditionnellement une tâche spécifiquement féminine. La disponibilité en eau de la cuisine dépend donc du nombre de femmes qui la composent. Selon son utilisation, l'eau est puisée en différents endroits. La qualité recherchée pour l'eau de boisson et de cuisine est la douceur et l'absence d'impuretés visibles. L'eau pour la toilette provient de n'importe quel point d'eau. L'approvisionnement en eau est facilité par l'utilisation d'une charrette, grâce à laquelle une plus grande distance peut être parcourue. Il devient alors une tâche masculine.

La proximité d'un forage allège les tâches féminines et améliore la situation sanitaire des villages. Mais les forages sont encore trop peu nombreux et un grand nombre de villages en sont éloignés. Le transport de l'eau reste le plus souvent traditionnel, avec une faible utilisation de la charrette et une forte implication du facteur humain (Handschemacher, 1987).

*Trois dispensaires pour 26 000 personnes.*

Trois dispensaires assurent les soins primaires à la population de la zone d'étude. Le plus ancien dispensaire se trouve à Toucar. Il a été ouvert en 1953, et dessert aujourd'hui une population d'environ 10 000 personnes. Il est dirigé par un infirmier secondé par quatre matrones, responsables des accouchements, et par deux vendeuses, l'une de tickets, l'autre de médicaments. Cinq cases de santé, réparties dans les villages, dépendent de ce dispensaire. Mais elles sont pour l'instant inopérantes, faute de personnel (agents sanitaires et matrones), de motivation du personnel (faibles rémunérations) ou de supervision, mais font l'objet actuellement d'une redynamisation.

Le dispensaire de Ngayokhème, créé en 1983, intéresse une population d'environ 6 000 personnes. Il a longtemps souffert de la vacance du poste d'infirmier. Il est aujourd'hui dirigé par un agent sanitaire, assisté d'une matrone et d'une vendeuse de médicament. Quatre cases de santé en dépendent. Elles fonctionnent tant bien que mal. Les problèmes de supervision, de rémunération et de motivation sont les mêmes qu'à Toucar. Ces cases de santé font aussi l'objet d'un plan de redynamisation, compromis par l'absence de moyen de déplacement de l'agent sanitaire.

Le dispensaire privé (catholique) de Diohine est de loin le mieux équipé. Il est dirigé par une soeur non diplômée, assistée d'une aide formée sur place. Il s'adresse à la population d'une dizaine de villages étudiés plus quelques autres en dehors de la zone.

Les consultations générales sont effectuées les jours ouvrables. Un médecin de l'équipe de l'ORSTOM assure une permanence un jour par semaine. L'affluence des patients culmine en général ce jour là. Le même jour a lieu une consultation prénatale, assurée par la même équipe. Le dispensaire de Diohine est engagé dans un programme de nutrition (PPNS) dirigé par les soeurs.

### 3. Situation démo-économique

#### a) Une agriculture en crise

Les paysans du *Siin*, tout comme ceux de l'ensemble du bassin arachidier sont confrontés à une crise agricole d'une ampleur considérable. Les facteurs de crise sont multiples. Le déséquilibre du système agricole en raison de la forte croissance démographique conduit à l'appauvrissement des sols et, plus généralement, à la détérioration de l'environnement. La baisse des cours de l'arachide, la réduction des subventions de l'état, la limitation des crédits permettant l'achat d'intrants et de matériel agricole et le manque d'infrastructures qui met un frein aux échanges commerciaux sont autant d'obstacle au développement économique.

Par ailleurs, la politique de développement des années soixante, qui avait pour but d'accroître la productivité des paysans pour pallier la chute des prix, a eu comme effet immédiat d'accroître les surfaces cultivées et d'aggraver les tensions foncières (Guigou *et al.*, 1992).

Enfin, le système de prêt mis en place sous la colonisation à travers les négociants libanais et les traitants sénégalais qui incitaient les paysans à acheter leurs marchandises à crédit contre remboursement en nature sur la récolte, leur permettaient un certain investissement en matériel. Avec l'étatisation des circuits commerciaux, les négociants extérieurs se sont retirés ; le "secteur" du prêt a été repris par des marchands ou *baana-baana* des villages, de riches paysans, ou toute personne pouvant rassembler assez de fonds pour se livrer à l'usure. Les risques étant élevés (certains ont connu des pertes énormes ou ont fait faillite), les taux d'intérêt sont en effet énormes : de 50 à 100 %. Ces prêts sont souvent consentis durant la période d'hivernage, surtout si la saison s'annonce bonne ; cette période correspond aussi à la soudure, au cours de laquelle les besoins en vivres sont souvent aigus. Il n'existe pas d'organisation coopérative et syndicale capable de prendre en charge de manière efficace la défense des intérêts des paysans (Diop, 1991).

La crise conduit à une dégradation générale du niveau de vie. Les paysans tentent alors de développer de nouvelles stratégies de survie, notamment : la recherche de nouvelles terres à cultiver et la recherche d'emplois rémunérés.

### ***b) La colonisation de nouvelles terres : une première stratégie de survie***

L'émigration vers de nouvelles terres fut envisagée dès les années trente par les autorités coloniales. En effet, la première opération de déplacement de population fut à l'origine de l'implantation des Sereer du secteur de Mbouel, dans le département de Kaffrine (Dubois, 1975).

À partir de 1972 commence une deuxième opération de déplacement organisé des Sereer. Grâce à un financement de la Banque Mondiale, les autorités sénégalaises lancent un programme d'incitation à la migration vers les Terres Neuves de Koumpentoum, dans la région de Tambacounda, où les terres sont peu habitées, mais fertiles. Ce programme se concrétise par la création d'une société chargée d'organiser le déplacement et l'installation des populations : la Société des Terres Neuves (STN). Chaque migrant reçoit 10 hectares de terres, dont 2 sont défrichés mécaniquement et prêts à être cultivés, et une somme de 40 000 FCFA<sup>10</sup> d'indemnité de subsistance. La STN offre aussi aux migrants la possibilité de contracter un emprunt pour acheter du matériel agricole. Parallèlement, des infrastructures sanitaires et sociales sont mises en place (forages, puits, écoles, dispensaires), ainsi que des axes routiers. Les objectifs de cette opération étaient à la fois de mettre en valeur des terres non cultivées et de désencombrer une zone de trop forte densité - le *Siin* - et par là, de limiter le mouvement de migration vers Dakar.

Le bilan du décongestionnement des terroirs sereer a pu être mesuré à partir de la zone d'étude de Niakhar. Le total des migrants vers les Terres Neuves ne représente que cinq ans d'accroissement démographique. L'espoir de désencombrement s'est donc traduit par un répit de cinq années seulement (Garenne, 1988).

### ***c) Deuxième stratégie de survie : la quête de revenus monétaires***

Les possibilités d'accès à de nouveaux espaces cultivables étant insuffisants, les cultivateurs en manque de terres sont contraints à chercher des revenus additionnels ailleurs. L'émigration à la recherche de numéraire constituent leur second espoir de survie. Ces migrations, souvent temporaires, ont lieu pendant la saison sèche,

---

<sup>10</sup> (40 000 FCFA = 800 FF)

période d'inactivité. « *Sans cet appoint saisonnier, le vieux bassin arachidier ne pourrait pas fixer une population aussi dense, compte tenu de la faiblesse du revenu agricole* » (Roch, 1975).

Les mouvements de population dans le *Siin* ne sont pas récents. Les migrations de travail ont commencé dans l'entre-deux-guerres (Guigou, 1993). Femmes et hommes pouvaient trouver à s'employer dans les centres urbains alentours, surtout le long de la ligne de chemin de fer. À partir des données sur l'arrondissement de Niakhar de 1963-65, Bernard Lacombe (1972, p. 409) estime à 15 % la proportion de migrants saisonniers parmi les résidents. Les mouvements étaient alors caractérisés par une forte mobilité des femmes entre 15 et 39 ans (due au mariage) et une faible mobilité des personnes âgées. La mobilité est plus forte pendant la traite de l'arachide. Elle débutait avec la saison sèche et la fin des travaux agricoles ; son plus bas niveau était atteint lors des cultures (Lacombe, 1969, p. 29). La migration se caractérisait aussi par une forte proportion de migrants isolés allant en s'accroissant (65 % des groupes de migrants en 1963-65 à Niakhar et 75 % en 1968-70 à Ngayokhème) tandis que le rapport de masculinité diminuait (76 % en 1963-65 et 70 % en 1968-70 (Lacombe, 1972, p. 422).

Le motif de la migration était rarement le travail. Cette raison était néanmoins deux fois plus fréquente chez les migrants isolés (14 %) que chez les migrants en groupes collectifs (7 %) (Lacombe, 1972, p. 420).

#### *La scolarisation comme facteur de migration.*

En 1970, une enquête psycho-sociologique a étudié les motivations et les processus de migration (Lacombe *et al.*, 1977). Elle a montré que la scolarisation était un facteur de migration à cause de son inadéquation totale au milieu rural, le lourd investissement nécessaire à la scolarisation (coût financier et perte de main d'oeuvre) incitant la famille à faire pression sur l'écolier pour qu'il parte à la recherche d'un emploi, quel que soit son niveau scolaire.

#### *Une fausse idée de l'"appel de la ville".*

Cette enquête a aussi nuancé l'idée de l'"appel de la ville". L'attraction urbaine est en effet apparue comme la composante la plus faible de l'exode rural. « *L'appel ne vient pas de la ville : celle-ci ne joue pas le rôle positif qu'on lui accorde généralement, c'est plutôt le déversoir d'une campagne saturée* ». C'est donc bien d'un exode rural qu'il s'agit, provoqué par la dégradation des conditions de vie. Pour les trois quart des enquêtés, Dakar est la ville où l'on peut gagner l'argent nécessaire à la survie. Le motif économique apparaît donc comme la motivation majeure au départ du village vers la ville. Même si les conditions de vie en ville se dégradent, si les nouveaux arrivants ont de plus en plus de difficultés à trouver du travail et

sont de plus en plus exploités, l'espoir d'améliorer les conditions de vie au village demeure.

*De véritables réseaux migratoires.*

Selon les circonstances, la migration peut être définitive ou saisonnière. Cela dépend, d'une part, des responsabilités et des devoirs des individus par rapport au village et, d'autre part, de la stabilité et de la rémunération de l'emploi qu'ils peuvent trouver en ville.

Certains migrants sont partis à la fin des années cinquante et sont à présent très bien insérés sur le marché de l'emploi de la capitale. Leur rôle dans la constitution de réseaux d'accueil des migrants a été longuement décrit (Fall 1987, 1988, 1992 ; Antoine *et al.*, 1991 ; Lombard, 1988). Ces réseaux remplissent maintenant une fonction d'accueil et d'accès à l'emploi, mais aussi une fonction de sécurité et de contrôle social.

Les migrants sont aujourd'hui très jeunes, particulièrement les filles. Ils quittent la concession avec le consentement de la famille, parfois même avec son encouragement, et sont placés sous la responsabilité d'un(e) aîné(e), migrant(e) expérimenté(e). La vie s'organise alors au sein de groupes logeant ensemble, ce qui permet de minimiser les coûts de la vie (nourriture, logement). Les regroupements se font sur la base des liens familiaux, mais aussi par affinités et en fonction de l'âge. Les migrants se rassemblent dans des quartiers populaires bien situés (proches des zones d'emploi). Certains quartiers de Dakar sont aujourd'hui essentiellement peuplés de Sereer : Hann-Montagne, Usine Ben Tali, Colobane, Médina. Le contrôle par un responsable est plus systématique pour les jeunes filles que pour les garçons. Les migrants expérimentés les aident à chercher du travail. Les garçons trouvent des emplois de gardien, de docker, de manoeuvre, d'aide-infirmier, d'apprenti-maçon, de vendeur, de matelot. Les jeunes filles s'emploient essentiellement comme bonne ou lingère (Fall, 1992). À moins d'obtenir un emploi exceptionnellement bien rémunéré, les migrants retournent au village en fin de saison sèche pour participer aux travaux agricoles.

On note une grande continuité des relations à distances entre les migrants, même définitifs, et le village. De temps à autres, ceux-ci font parvenir au village de l'argent ou des produits vivriers ou manufacturés (vêtements, savon, huile, riz), selon les moyens.

Les activités des migrants sont-elles une réelle solution au déficit alimentaire ? Les fortes disparités observées dans les revenus extra-agricoles (Guigou, 1994) témoignent du fait que la migration n'est pas pour tous une source de gain en numéraire. En effet, les femmes sont largement marginalisées avec des revenus dix

fois inférieurs à ceux des hommes. Mais, même si les bénéfices monétaires sont faibles, les migrants sont autant de bouches en moins à nourrir.

Une telle organisation de la migration exprime une volonté d'entraide et de solidarité mutuelle. Elle permet ainsi aux jeunes de tenter leur chance sans courir de grands risques. On ne saurait expliquer autrement que par la solidité de cette organisation le développement considérable que connaissent actuellement les migrations économiques de saison sèche. La migration se généralise et devient un élément indispensable à la survie. Ainsi, il est courant d'entendre dire : « *Une famille qui ne comporte aucun émigré ne peut vivre décemment* » (Fall, 1992).

#### *d) Autres activités de saison sèche*

Certaines activités rémunératrices peuvent se dérouler au village. On observe ainsi divers "petits métiers" (Lombard, 1988, p. 317) : vente de paille, de bois, de feuilles à sauce, confection de poulaillers, transport en calèche. Ces activités sont de faible rapport, plutôt aléatoire, mais ne demandent aucun investissement préalable. Le petit commerce est aussi pratiqué, sur les marchés par les femmes, dans des boutiques par les hommes. L'artisanat est réservé aux gens de caste (forge, tissage, poterie, travail du bois). Néanmoins, d'autres métiers, tels que celui de la fabrication de brique ou la maçonnerie, sont accessibles aux paysans et se révèlent parfois très rémunérateurs. Mais ces activités reposent sur la demande villageoise et subissent les contrecoups de la crise.

#### *Une nouvelle activité : l'"embouche bovine".*

On constate aujourd'hui l'essor d'une nouvelle activité rémunératrice, qui exige toutefois un investissement de départ. Il s'agit de l'"embouche" animale. Le principe est d'acheter une bête (cochon, chèvre, mouton, mais surtout boeuf), de l'engraisser et de la revendre ensuite avec une forte marge bénéficiaire.

Parmi les activités de saison sèche, l'embouche bovine est de loin la plus rémunératrice. Mais en dépit de l'essor qu'elle connaît aujourd'hui, cette activité concerne un nombre restreint de chefs de cuisine. Elle est inaccessible aux paysans les plus nécessiteux.



### III. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Les données de l'observatoire de population de Niakhar permettent de connaître avec précision les caractéristiques démographiques actuelles de la zone et surtout, dans bien des cas, leur évolution. Nous avons choisi ici de rendre compte de la situation au 1<sup>er</sup> mars 1991 et de l'évolution sur la période 1984-90 en nous appuyant sur le rapport rédigé par l'équipe du projet "Niakhar" en 1992 (Chahnazarian *et al.*, 1992).

#### 1. Les caractéristiques socio-culturelles

##### *Une grande homogénéité ethnique*

La zone de Niakhar est composée presque exclusivement de Sereer qui forment 96 % de la population des trente villages. Les autres groupes ethniques sont très faiblement représentés : 2 % de Wolof, 1 % de Toucouleur, 1 % de Lawbe. Les "non-Sereer" se regroupent dans certains villages ou hameaux.

##### *Une forte empreinte de la religion traditionnelle*

En dépit d'une adhésion "officielle" aux religions universelles (seulement 3,4 % des personnes interrogées se déclarent de religion sereer), on observe une forte emprise de la religion du terroir : les pratiques et les représentations religieuses se maintiennent, en concurrence ou en coexistence avec les croyances nouvelles. Les cultes aux *pangool* (entités spirituelles vénérées par les Sereer) demeurent extrêmement vivants et les lieux de culte sont fréquentés et protégés. On observe aussi un recours important aux pratiques thérapeutiques traditionnelles.

La pratique de l'islam est plus forte que celle du christianisme. En effet, plus de 72 % de la population se déclare de religion musulmane, contre moins de 24 % de chrétiens (tableau 4.2). Parmi les musulmans, la confrérie la plus représentée est celle des Mourides, probablement en raison de la proximité de Touba, ville sainte du mouridisme. Les protestants sont très peu nombreux (moins de 3 %). Les catholiques se regroupent surtout aux alentours de Diohin, où se trouve la mission.

TABLEAU 4.2. RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON L'APPARTENANCE RELIGIEUSE À NIAKHAR AU 1<sup>ER</sup> MARS 1991

Religion	Effectif	Proportions (%)
Traditionnelle	911	3,5
Musulmane (total)	19119	72,5
- (Mouride)	(14245)	(54,0)
- (Tidjane)	(3728)	(14,1)
- (Khadria)	(327)	(1,2)
- (Bay-Fall)	(478)	(1,8)
- (autre musulman)	(341)	(1,3)
Catholique	5476	20,8
Protestant	752	2,9
Ne sait pas	122	0,5
Total	26380	100,2

Source : Chahnazarian *et al.*, 1992.

*Une stratification sociale par groupes statutaires.*

La stratification sociale rencontrée dans le *Siin* est similaire à celle de royaume voisin du *Saalum* et ses bases sont proches de celles rencontrées dans les royaumes wolof.

L'ambiguïté du terme "caste", faisant plutôt référence à un système extrêmement rigide (de type indien), amène à lui préférer le terme de "groupe statutaire" pour dénommer les différentes catégories sociales.

TABLEAU 4.3. RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON L'APPARTENANCE À UN GROUPE STATUTAIRE À NIAKHAR AU 1<sup>ER</sup> MARS 1991

Groupe statutaire	Effectif	Proportion (%)
Paysans	17754	70,1
<i>Doomi-Buur, Tiedo</i>	3624	14,3
<i>Farba</i> -captifs	202	0,8
<i>Saañit</i> (dépendants)	1440	5,7
Griots	1616	6,4
Forgerons-Cordonniers	423	1,7
<i>Lawbe</i>	229	0,9
Maures	54	0,0
Total	25342	99,9

Source : Chahnazarian *et al.*, 1992.

Le groupe statutaire le plus important est celui des paysans (70 % de la population) qui ne se sont pas alliés avec la noblesse. Les unions entre *Gelwaar* (nobles) et paysans amenèrent la constitution du groupe des *Doomi Buur* (fils de roi en wolof) ou *Bii no maad* (en sereer), qui regroupe 14 % des habitants de la zone. Les *Farba* et les captifs (anciens esclaves) sont probablement sous-dénombrés, avec

à peine 1 %. Les *Saafiit* (palefreniers au service du roi ou des dignitaires de la cour, dépendants des nobles) et les griots sont plus nombreux : leur présence s'explique par les chefferies anciennes de Diohin, Toucar, et Ngayokhème. Les forgerons, les cordonniers et les lawbes sont des groupes d'artisans assez faiblement représentés.

*Un niveau d'instruction très faible, surtout pour les femmes.*

Les taux de scolarisation dans la zone d'étude sont faibles d'une manière générale, mais varient selon l'âge et le sexe des individus et selon la proximité des infrastructures scolaires. En effet, la scolarisation est plus forte autour des villages possédant une école. P. Cantrelle *et al.* (1967) ont montré que les taux de scolarisation (population scolarisée / population scolarisable) pouvaient varier de 0 % dans certains villages à plus de 50 % dans d'autres, la moyenne étant de 18,7 % pour l'ensemble de l'arrondissement de Niakhar en 1966 (25,4 % pour les garçons, 11,4 % pour les filles).

On constate aujourd'hui une progression de l'instruction dans les générations les plus jeunes : alors que dans le groupe des 15-24 ans, 48 % des hommes et 22 % des femmes ont bénéficié d'une instruction, chez les 25-34 ans, les proportions sont respectivement de 28 % et 10 %, ce qui est le signe d'un progrès de la scolarisation.

Les garçons restent cependant très privilégiés dans l'accès à la scolarisation : à 15-24 ans, 24 % des jeunes gens au lieu de 13 % des jeunes filles ont reçu une instruction primaire, soit un rapport de 1 à 2 (tableau 4.4). La différence est encore plus importante en ce qui concerne l'accès à l'enseignement secondaire : 10 % des hommes contre 3 % des femmes, soit un rapport de 1 à 3.

La scolarisation est inadaptée aux exigences de la vie rurale. On sait, sans avoir d'estimation chiffrée, que la scolarisation est un facteur de migration. D'une part, la scolarisation dans le secondaire (et parfois même dans le primaire) nécessite que l'enfant soit confié dans une ville disposant d'une école ou d'un collège. D'autre part, une fois la scolarisation terminée, les jeunes n'ont souvent plus de goût pour le travail agricole et se voient investis, d'eux même ou de par leur famille, d'une ambition d'ascension sociale par l'obtention d'un revenu monétaire stable. Rester au village devient impensable ; les jeunes scolarisés partent alors vers la ville, où ils trouvent souvent désillusions et déceptions, se heurtant aux difficultés à s'insérer dans le marché du travail. Heureusement la solidarité ethnique est très forte en ville, et les réseaux déjà constitués et très organisés de migrants originaires d'un même village leur offrent un accueil et les aident dans la recherche d'un emploi. Mais ils doivent bien souvent se contenter d'emplois non qualifiés.

TABLEAU 4.4. RÉPARTITION EN (%) PAR NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS ÂGÉS DE 15 À 24 ANS SELON LE SEXE À NIAKHAR AU 1<sup>ER</sup> MARS 1991.

Niveau d'instruction	Femmes	Hommes	Ensemble
Aucune	78	52	65
Primaire	13	24	19
Secondaire ou +	3	10	7
Coranique	1	2	1
Arabe	3	6	5
Alphabétisation	1	2	1
Ne sait pas	1	3	2
Total	100	100	100
Effectif	1943	2096	4039

Source : Chahnazarian *et al.*, 1992.

*L'agriculture reste l'activité principale.*

L'économie du bassin arachidier est essentiellement agricole. D'après le recensement de la zone d'étude de 1991, 88 % des individus de plus de 7 ans pratiquent l'agriculture pendant la saison sèche. Cette proportion atteint 95 % environ chez les femmes de 30 à 50 ans et chez les hommes de 50 à 70 ans.

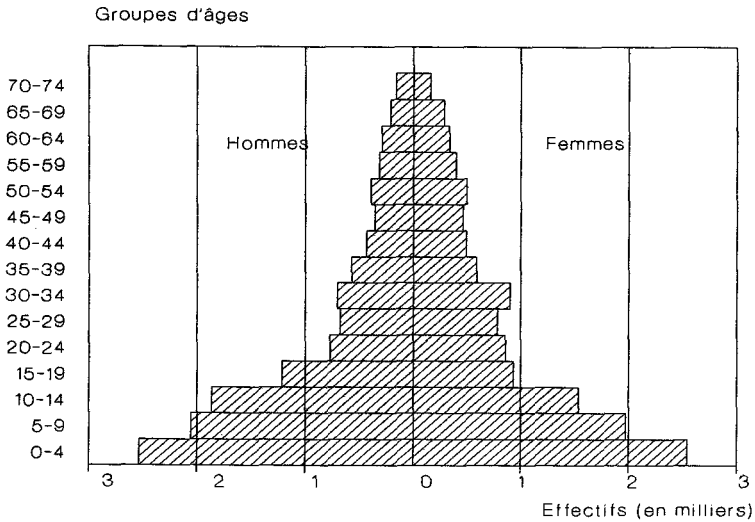
Les activités économiques de saison sèche ne sont pas très variées : 76 % des femmes et 59 % des hommes ne déclarent que des activités domestiques. Les deux principales catégories sont celle des élèves (9 %), où les garçons prédominent largement (plus des 2/3), et celle des bonnes (et plus rarement des boys) (6%). Viennent ensuite une multitude d'activités peu représentées. Parmi les activités essentiellement féminines : le petit commerce (3 %), la poterie (0,4 %), le tressage des cheveux (0,2 %), et parmi les activités essentiellement masculines : la conduite de troupeaux (3 %), la vente d'animaux (1 %), la maraîchage (1 %), le transport en calèche (1 %), la manutention, surtout lors de la collecte de l'arachide (1 %), l'enseignement (0,4 %), la maçonnerie (0,3 %), le travail salarié (0,3 %), le travail de manoeuvre, le gardiennage, la forge, les activités thérapeutiques ou curatives traditionnelles, la couture, la menuiserie, la boucherie, la pêche, le transport automobile, ou encore la poursuite des études secondaires ou supérieures.

## 2. La structure par âge et sexe

La pyramide des âges de Niakhar (figure 4.4 et annexe 9) très évasée à la base, est caractéristique des populations à forte fécondité et à forte croissance. La proportion d'enfants de moins de 5 ans frise les 20 %. Celle des moins de 15 ans approche 50 %. Entre 5 et 19 ans, les garçons sont plus nombreux que les filles. Ce déséquilibre s'inverse après 20 ans. Ces différences peuvent s'expliquer par les

mouvements migratoires qui touchent les filles plus tôt que les garçons. La pyramide est plutôt régulière. Cependant, les effectifs des classes 30-34 ans et 50-54 ans sont légèrement supérieurs à ceux des classes qui les entourent. Cela s'explique probablement par l'attraction des réponses incertaines vers les âges de 25 et 45 ans lors du recensement initial de 1983.

FIGURE 4.4. PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION DE NIAKHAR AU 1<sup>ER</sup> MARS 1991



### 3. Taux bruts et croissance de la population

Les taux bruts de natalité, de mortalité et de migration ont été calculés pour chaque année de 1984 à 1990 (tableau 4.5). Le taux brut de natalité est très élevé (de l'ordre de 50 ‰) et relativement constant. Le taux brut de mortalité diminue rapidement, tombant à 24 ‰ en 1984 et à 15 ‰ en 1990.

Bien que les taux bruts dépendent de la composition par âge de la population et de son évolution, on verra plus loin que cette baisse de la mortalité est bien réelle.

La croissance naturelle, différence entre les taux bruts de natalité et de mortalité, est élevée (de l'ordre de 3 % par an). Elle impliquerait, en l'absence de

migration, un doublement de la population tous les 25 ans. On a déjà évoqué les problèmes liés à la forte croissance démographique et l'une de ses conséquences : l'émigration d'une partie de la population. Une fois défalqué le solde migratoire net, la croissance nette de la population est moins forte, mais reste positive, variant entre 1 et 3 % (1,6 % par an en moyenne sur la période).

TABLEAU 4.5. TAUX BRUTS DE NATALITÉ, MORTALITÉ, ÉMIGRATION, IMMIGRATION, CROISSANCE NATURELLE ET CROISSANCE NETTE DE LA POPULATION DE NIAKHAR

Année	Population moyenne	Taux brut de natalité (‰)	Taux brut de mortalité (‰)	Taux brut d'émigration (‰)	Taux brut d'immigration (‰)	Taux de croissance naturelle (%)	Taux de croissance nette (%)
1984	23 246	54	24	49	33	3,0	1,4
1985	23 474	47	30	38	28	1,7	0,6
1986	23 907	53	19	45	43	3,4	3,1
1987	24 494	51	24	50	42	2,7	1,8
1988	24 834	49	18	61	41	3,1	1,0
1989	25 287	50	16	47	39	3,4	2,6
1990	26 005	44	15	38	39	2,9	3,0

Source : Chahnazarian *et al.*, 1992.

Certaines variations sont dues à des phénomènes connus. Ainsi, en 1985, une forte épidémie de choléra explique un fort taux de mortalité et un taux d'immigration relativement bas. Au contraire, les pluies particulièrement peu abondantes de 1987 ont été suivies d'une mauvaise récolte et se sont traduites par un fort taux d'émigration en 1988.

#### 4. Mortalité et fécondité

##### a) La mortalité

*Une forte mortalité des enfants.*

Différents quotients de mortalité entre 0 et 5 ans ont été calculés sur la période 1984-90. Il s'agit des décès de moins d'un mois pour 1000 naissances vivantes, pour la mortalité néonatale ; des décès de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes, pour la mortalité infantile ( ${}_1q_0$ ) ; des décès de 1 à 4 ans pour 1000 enfants atteignant l'âge d'1 an ( ${}_4q_1$ ), pour la mortalité juvénile ; des décès de moins de 5 ans pour mille

naissances vivantes ( ${}_5q_0$ ), pour la mortalité infanto-juvénile. Le tableau 4.6 présente les résultats.

La mortalité des enfants reste assez élevée : un enfant sur 4 n'atteint pas l'âge de 5 ans (253 ‰). La mortalité des enfants a toutefois baissé depuis les années soixante. Michel Garenne *et al.* (1987) montrent que la probabilité de décéder entre 0 et 5 ans ( ${}_5q_0$ ) était de 500 ‰ pour la période 1962-66 et de 368 ‰ pour la période 1972-81. Cette tendance à la baisse se confirme sur la période 1984-90.

TABLEAU 4.6. INDICATEURS DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS SELON L'ANNÉE ET, POUR LA PÉRIODE, SELON LE SEXE (‰) À NIAKHAR DE 1984 À 1990

Année	Mortalité néonatale	Quotient de mortalité		
		190	491	590
1984	58	129	197	301
1985	45	128	258	353
1986	53	106	154	244
1987	56	121	173	273
1988	73	124	131	239
1989	45	84	111	185
1990	46	96	91	178
<i>Période 1984-90</i>				
Sexes réunis	54	112	159	253
Sexe masculin	60	119	165	265
Sexe féminin	48	105	153	242

Source : Chahnazarian *et al.*, 1992.

On retrouve ici le schéma "atypique" de mortalité des enfants que l'on observe dans nombre de populations africaines (Garenne, 1981, Garenne *et al.*, 1987). La mortalité entre 1 et 4 ans (159 ‰) est relativement élevée par rapport à la mortalité entre 0 et 1 ans (112 ‰). En fait, 72 % des décès se situent entre 6 et 36 mois. L'hypothèse généralement avancée a trait aux pratiques alimentaires. L'introduction d'aliments autres que le lait maternel commence à 6 mois et le sevrage complet se situe autour de 2 ans. Durant cette période, l'enfant court un risque infectieux particulièrement important du fait de la contamination des compléments alimentaires et de la disparition de la protection par le lait maternel. Cela peut expliquer l'importance relative de la mortalité entre 1 et 5 ans. Cette hypothèse est confirmée par d'importantes variations saisonnières, avec un pic de mortalité pendant la saison des pluies. Cette saison est celle de la soudure, période de malnutrition aiguë pour bien des enfants, comme le montre l'évolution du rapport poids/taille (Simondon *et al.*, 1992).

C'est cependant aux mêmes âges que, dans le temps, la baisse de la mortalité a été la plus marquée. Elle est moindre entre 0 et 1 an, et il est difficile de dégager une tendance pour l'évolution de la mortalité néonatale. Michel Garenne *et al.*

(1985), présentent le groupe des 6-35 mois comme le plus vulnérable au paludisme : vers 6 mois, l'enfant n'est plus protégé par les anticorps de la mère et entre en contact avec le parasite. Le plus haut niveau de mortalité par paludisme semble être atteint vers 16 mois. Les efforts de lutte contre le paludisme, déployés à partir de 1966 dans la région de Fatick (traitement par insecticides) et poursuivis en 1972 par un programme de chimiothérapie et chimioprophylaxie des enfants de 1 à 5 ans, peut expliquer en partie cette baisse. On observe en effet une forte diminution des décès par paludisme entre la période 1963-71, où ils constituent 45 % des décès, et la période 1972-81, où ils ne comptent plus que pour 20 % (Garenne *et al.*, 1985).

Cette baisse ne va pas sans aléas. La marque de l'épidémie de choléra est très nette en 1985 chez les enfants de 1 à 5 ans. En 1988, la forte mortalité néonatale, liée au nombre particulièrement élevé de décès par prématurité, est vraisemblablement due à une incidence exceptionnelle du paludisme chez les mères de ces enfants.

#### *Progrès de l'espérance de vie.*

L'analyse de la mortalité adulte confirme la tendance à la baisse. L'espérance de vie à la naissance est passée de 27 ans en 1963-65 à 48,3 ans en 1990. Elle est de 3,5 ans supérieure pour les femmes que pour les hommes (46,5 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes). Les femmes ont en effet une mortalité plus faible que celle des hommes, à l'exception du groupe des 20-24 ans (voir tables de mortalité en annexe 9).

#### ***b) La fécondité***

##### *Une très forte fécondité...*

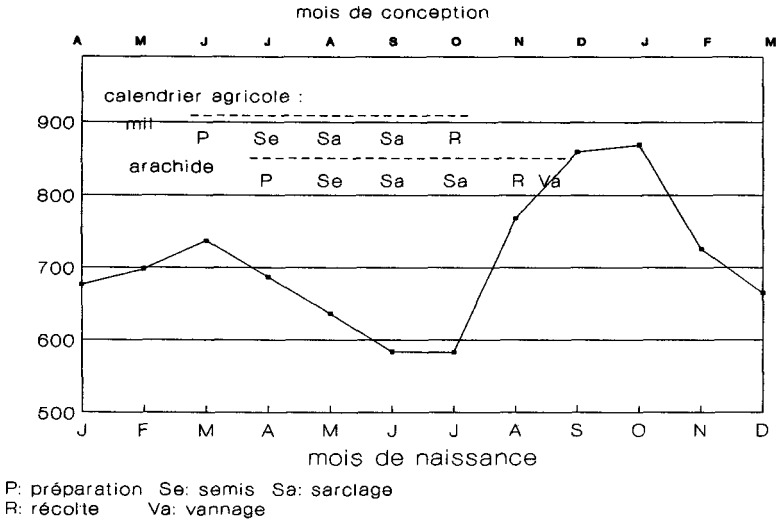
La fécondité est restée très élevée. Un manque de motivation pour la limitation des naissances (principalement chez les hommes) et surtout l'absence quasi totale d'information sur la contraception peut expliquer cet état de fait. Sur la période 1984-90, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 7,8 enfants par femmes.

##### *... liée au calendrier des travaux agricoles.*

La fécondité se caractérise aussi à Niakhar par des variations saisonnières très prononcées (figure 4.5). C'est en milieu d'année que les naissances sont les moins nombreuses ; elles correspondent aux conceptions de la saison des pluies, saison de travail intensif et de déficit alimentaire. C'est en fin de saison des pluies (septembre, octobre) que les naissances sont les plus nombreuses ; elles correspondent aux conceptions de décembre-janvier, période qui suit les récoltes.



FIGURE 4.5. VARIATION SAISONNIÈRE DES NAISSANCES À NIAKHAR, 1984-1990



### 5. La nuptialité

Le système matrimonial est polygamique. L'union monogame ne constitue souvent qu'une première étape vers la polygamie. Chez les femmes (tableau 4.7), les unions se répartissent de manière égale entre les unions monogames (46 %) et les unions polygames (46 %) ; 8 % des unions sont de type indéterminé (il arrive que nous ne connaissions pas le type d'union lorsque le mari n'est pas résident dans la zone). Chez les hommes, la monogamie domine largement : 75 % des unions sont monogames. Pour près de 800 hommes engagés dans une union polygame, on a près de 2400 femmes, ce qui signifie que le nombre moyen de femmes par ménage polygame est de 3. Cette moyenne est remarquablement élevée, compte tenu des difficultés économiques qui rendent de plus en plus difficile le versement de la compensation matrimoniale. Mais il faut dire que le montant de celle-ci est surtout élevé pour une jeune épouse. Par ailleurs, le lévirat concerne plus particulièrement les hommes âgés, dont les chances d'être en union polygame sont plus grandes. Cela tend à accroître le nombre de femmes dans les ménages déjà les mieux dotés en femmes.

L'âge médian au premier mariage<sup>11</sup> est de 25,9 ans pour les hommes et de 17,8 ans pour les femmes. L'âge moyen au premier mariage, calculé à partir de la série des célibataires, est de 18,8 ans pour les femmes et 27,5 ans pour les hommes. La différence entre les sexes est donc d'environ 9 ans.

TABLEAU 4.7. RÉPARTITION DES INDIVIDUS DE 15 À 59 ANS SELON LE SEXE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL À NIAKHAR AU 1<sup>ER</sup> MARS 1991

État matrimonial	Hommes			Femmes		
	Effectifs	Répartition en %		Effectifs	Répartition en %	
		des états	des unions		des états	des unions
Célibataires	2441	43,4		2462	31,5	
union monogame	2296	40,9	75,0	2325	29,8	46,0
union polygame	779	13,9	25,0	2354	30,2	46,0
union indéterminé	-	-		423	5,4	8,0
divorcé(e)	75	1,3		150	1,9	
veuf(ve)	29	0,5		93	1,2	
Total	5620	100,0	100,0	7807	100,0	100,0

Source : Chahnazarian *et al.*, 1992.

## 6. La dynamique migratoire

Constat majeur, les migrations tendent à se généraliser. Les flux migratoires dont le solde est négatif sont caractérisés par une réorientation vers les villes, principalement Dakar. En 1983-85, l'exode rural se faisait au profit de Dakar, qui absorbait à elle seule 48,2 % de l'émigration nette (Garenne, 1989, p. 2).

Il faut noter une certaine difficulté à cerner le phénomène, liée au système d'enregistrement. Celui-ci porte en effet sur deux types de migrations. D'une part, les migrations définitives : on parlera d'émigration ou d'immigration (qui suivent les règles de résidence décrites plus haut) et, d'autre part, les migrations temporaires : on parlera alors d'absence. Ainsi, un individu qui part travailler en ville, même pour une durée supérieure à 6 mois, sera considéré comme un résident absent, dès lors qu'il revient passer un mois par an dans le village.

<sup>11</sup> Âge auquel 50 % des individus qui vont se marier sont mariés (on fait l'hypothèse que le célibat définitif est nul)

*La population jeune est la plus concernée.*

FIGURE 4.6. TAUX D'ÉMIGRATION PAR ÂGE ET SEXE À NIAKHAR EN 1991

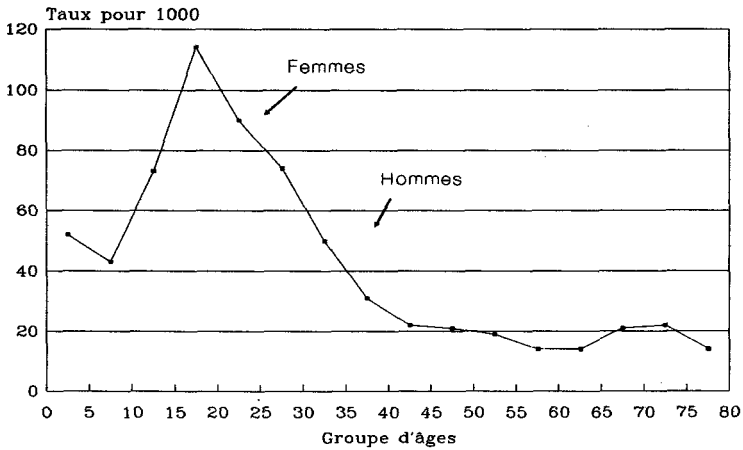
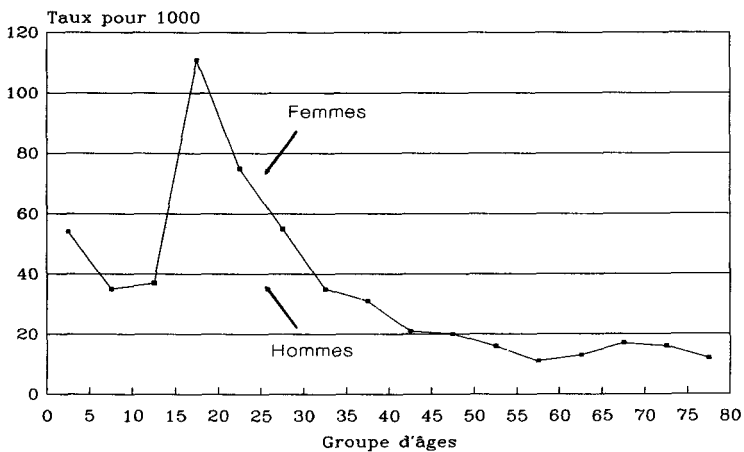


FIGURE 4.7. TAUX D'IMMIGRATION PAR ÂGE ET SEXE À NIAKHAR EN 1991



Les taux d'émigration et d'immigration varient fortement selon l'âge et le sexe (Chahnazarian *et al.*, 1992). Les mouvements concernent surtout les jeunes, avec

des taux d'émigration particulièrement élevés entre 10 et 29 ans pour les femmes, 20 et 29 ans pour les hommes, et des taux d'immigration beaucoup plus importants pour les femmes que pour les hommes à 15-24 ans ; cette dernière différence est due au mode de résidence virilocal selon lequel la femme quitte son domicile pour rejoindre celui de son mari (figure 4.6 et 4.7).

*Des mouvements à caractère saisonnier.*

Bien que les mouvements enregistrés (émigrations et immigrations) ne permettent pas d'observer la migration saisonnière (en raison des définitions), les nombres mensuels d'émigrations et d'immigrations illustrent sans équivoque le caractère saisonnier des migrations (figure 4.8 et 4.9), plus marqué pour les départs. Les mouvements sont plus fréquents en période de saison sèche, en général de mars à juin. Ils sont plus aisés lorsque les travaux agricoles sont terminés, puisque les individus disposent à la fois de plus d'argent, et de plus de temps. Temps et argent sont nécessaires pour envisager un déplacement comme pour célébrer un mariage. Rappelons que le départ des femmes vers leur foyer conjugal a lieu une fois la compensation matrimoniale versée.

FIGURE 4.8. NOMBRES MENSUELS DE DÉPARTS À NIAKHAR DE 1984 À 1990

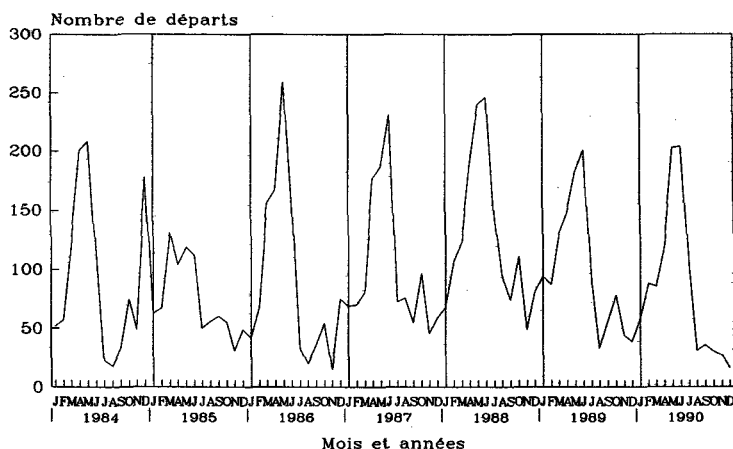
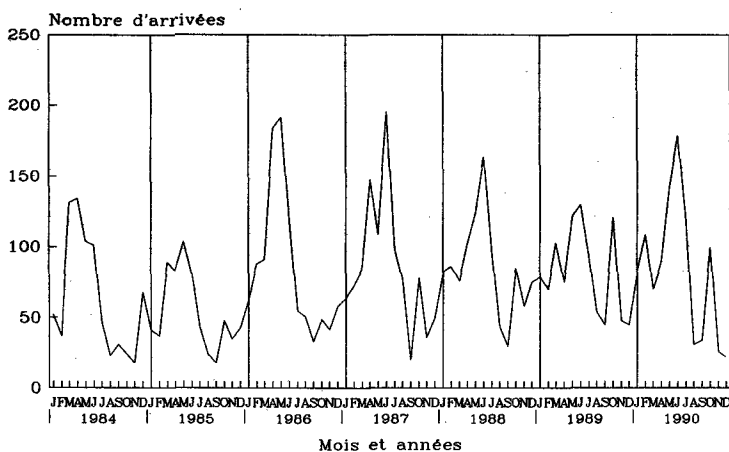


FIGURE 4.9. NOMBRES MENSUELS D'ARRIVÉES À NIAKHAR DE 1984 À 1990



#### IV. DES MIGRATIONS SAISONNIÈRES GÉNÉRALISÉES

La migration, et particulièrement la migration saisonnière vers la ville, intervient dans notre problématique comme un facteur important de changement. Elle constitue un facteur de propagation des changements de comportement, en matière de nuptialité et de fécondité, des centres urbains, où l'on observe déjà un grand nombre de transformations, vers les villages.

Rappelons que ce sont les comportements relatifs au premier mariage et à la première naissance qui nous intéressent plus particulièrement. La migration saisonnière peut, d'entrée de jeu, être un facteur de retard au premier mariage, principalement parce qu'elle est incompatible avec la vie d'épouse et de mère de famille. Elle peut aussi être un facteur favorisant la fécondité prénuptiale. D'une part, le retard au mariage qui peut être induit par la migration saisonnière allonge la période d'exposition au risque de conception prénuptiale. D'autre part, les séjours répétés en milieu urbain semblent amoindrir le contrôle social exercé sur les jeunes filles (qui ont alors plus de liberté pour aller danser, fréquenter des garçons) et les mettre en contact avec les valeurs modernes véhiculées en ville. Elles acquièrent de nouvelles ambitions et il arrive que, dans le but de se faire épouser, ou encore par naïveté, elles tombent enceintes et rentrent alors au village. C'est du moins un

discours qu'il est fréquent d'entendre dans les villages et parfois de lire dans certains travaux relatifs aux Sereer. Michel Garenne *et al.* (1992), décrivent ainsi le portrait type d'une jeune fille qui va à Dakar pendant plusieurs saisons sèches successives, entre 10 et 18 ans. Au cours des dernières années passées en ville, elle a des relations avec un ou plusieurs "fiancés", généralement du même groupe ethnique et du même voisinage.

Il nous a dès lors paru important de mieux connaître les conditions de vie des migrantes. Nous avons donc interrogé un échantillon de jeunes filles à Dakar, dans le but de mieux comprendre comment l'expérience d'une migrante pouvait influencer ses comportements matrimoniaux et féconds. Mais commençons par cerner les principales caractéristiques des migrations saisonnières.

## 1. Caractéristiques des migrations saisonnières

La définition d'une migration, saisonnière ou définitive, renvoie à la notion de résidence<sup>12</sup>. Rappelons qu'une personne est résidente si elle vit habituellement dans la concession, même si elle se trouve momentanément absente lors du passage de l'enquêteur. L'émigration est enregistrée soit à partir de la déclaration du migrant, soit au bout de six mois d'absence, à l'exception des travailleurs saisonniers, à condition qu'il passe un mois chaque année dans la concession. Les migrants définitifs sont donc enregistrés dans la base de données comme des émigrés.

Pour caractériser les migrations saisonnières de la population étudiée, la base de données nous fournit l'enregistrement des absences aux recensements de mars 1991 et de mars 1992, comprenant le motif de l'absence et la destination de la migration. L'analyse du mouvement migratoire saisonnier à partir de ces données (Paquet, 1992) a permis de caractériser les absences et de constater l'ampleur des migrations saisonnières à ce moment précis.

### *a) Ampleur du phénomène et caractéristiques des migrantes*

La migration saisonnière touche aussi bien les femmes que les hommes (48,7 % des absences sont féminines). Les proportions des absents sont en augmentation entre l'année 1991 et l'année 1992 pour les deux sexes : en 1991 on relevait des proportions d'absents de 16 % pour les hommes et 14,3 % pour les femmes, contre respectivement 19 % et 17,5 % en 1992.

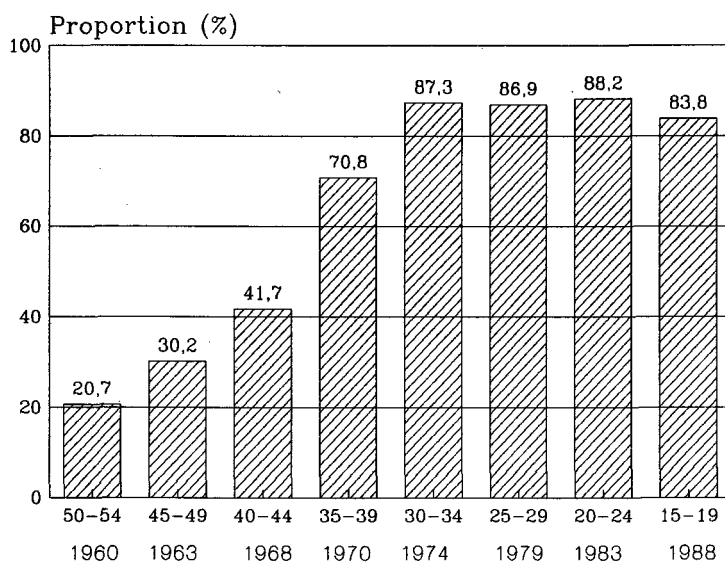
---

<sup>12</sup> Elle est explicitée en annexe 1.

*Une généralisation des migrations de saison sèche.*

On a pu mesurer à partir des résultats de l'enquête "expérience urbaine" de 1993, les proportions de femmes ayant déjà travaillé en ville selon le groupe de générations. On constate que cette proportion augmente nettement des groupes d'âges les plus élevés aux plus jeunes au moment de l'enquête. Cela montre que le mouvement de migration saisonnière est en expansion d'une génération à l'autre (figure 4.10).

FIGURE 4.10. PROPORTIONS DE FEMMES AYANT DÉJÀ TRAVAILLÉ EN VILLE SELON LE GROUPE D'ÂGES À L'ENQUÊTE ET LA GÉNÉRATION CORRESPONDANT



Il faut cependant nuancer ces résultats. Tirés d'une enquête rétrospective, ils subissent un effet de sélection qui nous conduit à sous-estimer les proportions de migrantes des groupes d'âges les plus âgés. En effet, les femmes de ces générations qui ont migré définitivement n'ont pas pu être interrogées. Or on peut penser qu'il existe un lien entre la migration saisonnière et la migration définitive. Le biais de sous-estimation serait alors d'autant plus fort que la génération est plus ancienne.

Une enquête effectuée en 1967/68 au sujet des migrations saisonnières des jeunes filles et jeunes garçons montre que, dans l'arrondissement de Niakhar, 43 % des villages envoient toutes leurs jeunes filles en ville (Becker *et al.*, 1992). Les résultats sont difficilement comparables avec les précédents, mais ils témoignent du

fort engagement des villages dans la migration saisonnière et laissent penser que nos chiffres sont effectivement sous-estimés pour les générations les plus âgées. Toutefois, la saison 1966/67 fut particulièrement mauvaise, et il semble logique qu'elle ait été suivie d'une forte vague de migration.

Le phénomène de migration saisonnière n'est donc pas récent puisque les femmes âgées de 50 à 54 ans en 1993 y ont participé en proportion non négligeable (20 %), proportion probablement sous-estimée. Ces migrations ont eu lieu pour la première fois en moyenne à 19 ans, ce qui correspond à la période allant de 1958 à 1962. Ainsi, à la fin des années 50, la migration saisonnière de travail touchait donc déjà au moins une femme sur cinq.

Cependant, le phénomène prend une ampleur considérable à la fin des années soixante. En effet, dans les générations âgées de 35 à 39 ans, 7 femmes sur 10 ont déjà migré, avec un âge moyen à la première migration de 14 ans, ce qui renvoie à la période allant de 1968 à 1972.

La migration saisonnière touche donc un nombre croissant de jeunes filles. Pourtant, la proportion de migrantes chez les 15-19 ans est en baisse. Faut-il y voir un recul tout récent du mouvement migratoire ou l'émergence d'un nouveau type de migration ? La prolongation du séjour en ville au delà de l'hivernage, qui semble se généraliser, provoque l'émigration de la jeune fille, et donc sa sortie du champ d'observation.

*Le nombre de séjours en ville est en augmentation.*

Le phénomène migratoire croît non seulement en nombre de femmes concernés mais aussi en nombre de migrations effectuées (tableau 4.8).

TABLEAU 4.8. NOMBRE MOYEN DE MIGRATIONS SELON LE GROUPE DE GÉNÉRATION DE MIGRANTES

Groupe d'âges à l'enquête	Nombre moyen de migrations	Effectif
15-19	3,5	256
20-24	4,8	206
25-29	5,1	182
30-34	4,4	194
35-39	4,1	134
40-44	3,2	58
45-49	3,0	37
50-54	3,1	29



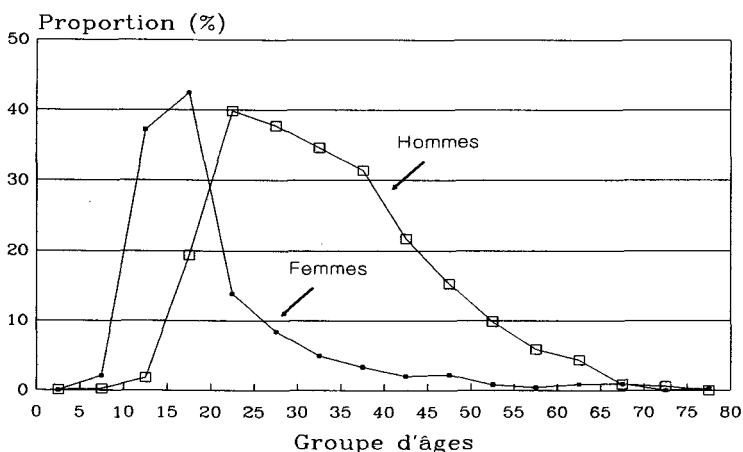
En effet, si les femmes parmi les migrantes des générations les plus âgées ont déclaré n'avoir effectué en moyenne que trois séjours, on constate que cette moyenne atteint cinq pour les femmes âgées de 25 à 29 ans à l'enquête. La moyenne diminue pour les générations plus jeunes en raison d'un effet d'âge.

*Des migrations saisonnières de plus en plus précoces.*

À partir des absences enregistrées lors du recensement de 1992, N. Paquet (1992) illustre la précocité des mouvements saisonniers. La variation des proportions d'absents pour motif de travail par groupe d'âges et sexe (figure 4.11) confirme le caractère précoce des migrations saisonnières, particulièrement des migrations féminines. Chez les filles, les taux d'absence sont de 37,2 % à 10-14 ans, 42,5 % à 15-19 ans et 13,9 % à 20-24 ans contre respectivement 1,84 %, 19,4 % et 39,9 % chez les garçons. La migration saisonnière économique est donc particulièrement précoce chez les filles.

C'est en grande partie pour savoir si ce caractère particulièrement précoce des migrations de travail était un phénomène récent que nous avons organisé l'enquête "expérience urbaine". Celle-ci nous a montré que l'âge moyen à la première migration a beaucoup varié au cours des générations, tombant de 19 ans pour les femmes âgées de 50 à 54 ans à l'enquête, à 12 ans pour les femmes de 15 à 19 ans (tableau 4.9).

FIGURE 4.11. PROPORTIONS D'ABSENTS POUR MOTIFS ÉCONOMIQUES PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGES (%)



Source : Paquet, 1992.

TABLEAU 4.9. ÂGE MOYEN À LA PREMIÈRE MIGRATION SELON LE GROUPE DE GÉNÉRATIONS DE MIGRANTES

Groupe d'âges à l'enquête	Âge moyen à la première migration	Effectif
15-19	12,3	256
20-24	12,8	208
25-29	13,0	181
30-34	13,5	195
35-39	14,2	133
40-44	17,4	58
45-49	17,1	37
50-54	19,4	29

Les écart-types, beaucoup plus importants pour les générations anciennes, en raison des plus petits effectifs et le problème de l'estimation de l'âge, appellent cependant des réserves quant à la qualité de cette observation. À cela s'ajoute l'effet du biais de sélection évoqué plus haut, qui a pu conduire à sous-estimer les migrantes anciennes les plus précoces (si celles-ci sont devenues des migrantes définitives). Néanmoins, même si les âges moyens à la première migration des générations les plus âgées paraissent être surestimés, la première migration semble avoir lieu de plus en plus jeune.

### *b) Typologie des migrations*

Les données de l'enquête "migrations, comportements sexuels et nuptialité", fournissent des renseignements plus précis quant au lieu et au motif de la migration, à la durée et au lieu de résidence durant la migration.

Ces informations ont servi de base à la construction d'une typologie des migrations. Une analyse de classification hiérarchique nous a permis de caractériser les groupes de migrations qui rassemblent le plus grand nombre de migrantes. Nous avons alors pu construire une typologie des migrations en isolant les classes les plus représentées et en regroupant les classes de faible effectif. On obtient ainsi 10 catégories présentées dans le tableau 4.10.

TABLEAU 4.10. TYPOLOGIE DES ABSENCES FÉMININES

Type de migration	Effectif	Proportion (%)
Migration à motif familial, de longue durée	189	37,1
Migration à motif familial, de courte durée	82	16,1
Migration à motif familial, sans autre indication	16	3,1
Migration de travail et de longue durée, à Dakar, logée en location	90	17,7
Migration de travail et de longue durée, à Dakar, logée par la famille	66	13,0
Migration de travail, à Dakar, sans autre indication	14	2,8
Migration de travail, ailleurs que Dakar, sans autre indication	16	3,1
Migration pour études	11	2,2
Migration pour travail agricole	8	1,6
Autres	17	3,3
Total	509	100,0

Les absences les plus fréquentes sont celles à motif familial, qui regroupent plus de la moitié (56,3 %) des absences. Viennent en second rang les absences à motif économique, essentiellement dirigées vers Dakar (36,6 % des absences). Très peu de jeunes femmes sont absentes pour des raisons scolaires ou pour cultiver ailleurs (les migrations d'hivernage touchent en fait très peu les femmes).

Les migrations temporaires féminines peuvent donc se regrouper en deux grandes catégories : les migrations à motif familial, qui peuvent être de courte ou de longue durée, et les migrations à motif de travail, essentiellement de longue durée et dirigées vers Dakar. Ce sont ces dernières qui nous intéressent.

À Dakar, les migrantes sont surtout logées en location de groupe, mais parfois aussi par la famille. Le nombre de ces dernières nous semble cependant surestimé. Un grand nombre de responsables de groupe logent une ou deux de leurs soeurs cadettes ou de leurs nièces. Or celles-ci peuvent être déclarées "logées par la famille", mais l'être à titre de locataire.

Les différents types de migrations correspondent à des motivations différentes et concernent des populations différentes en regard de l'âge et de la situation matrimoniale.

#### *Situation matrimoniale et type de migration.*

Les migrations de célibataires sont pour 68 % des migrations de travail (tableau 4.11). Les femmes mariées migrent plutôt pour des raisons familiales (78 %). Seulement une sur sept migre pour travailler (14,4 %). Les veuves et divorcées ont plus tendance à partir travailler (33,3 %), mais un grand nombre d'entre elles (56,7 %) migrent pour raison familiale.

Inversement, les migrations de travail sont essentiellement le fait de célibataires (73 %).

### *Âge à la migration.*

Les migrations de travail ont lieu plus tôt que les migrations familiales, ce qui correspond bien au fait qu'elles concernent essentiellement des célibataires (tableau 4.11). Cependant, les migrations de travail vers d'autres destinations que Dakar semblent concerner une population différente, plus âgée (23,9 ans en moyenne, contre 19,5 pour l'ensemble des migrantes vers Dakar). Certes, leur effectif est faible (16 femmes), mais on y compte 6 femmes mariées et une femme veuve ou divorcée, contre 9 célibataires. On peut alors penser que les migrations de travail vers d'autres villes que Dakar se réfèrent à d'autres stratégies, ou d'autres critères d'accès.

### *Passé migratoire et type de migration*

TABLEAU 4.11. SITUATION MATRIMONIALE, ÂGE MOYEN ET NOMBRE DE SAISONS SÈCHES PASSÉES EN MILIEU URBAIN, SELON LE TYPE DE MIGRATION

Type de migration	État matrimonial			Âge moyen	Nombre de saison sèches	Effectif
	Célibataire (%)	Mariée (%)	Veuve ou divorcée (%)			
Migration à motif familial, de longue durée	21,9	47,8	40,0	24,6	2,1	189
Migration à motif familial, de courte durée	1,5	27,3	10,0	26,7	2,1	82
Migration à motif familial, sans autre indication	3,0	2,9	6,7	24,2	2,1	16
Migration de travail, de longue durée, à Dakar, logée en location	33,8	6,1	16,7	20,0	2,9	90
Migration de travail, de longue durée, à Dakar, logée par la famille	24,4	4,7	13,3	19,1	2,6	66
Migration de travail, à Dakar, sans autre indication	5,0	1,4	0,0	18,5	2,6	14
Migration de travail, ailleurs que Dakar, sans autre indication	4,5	2,2	3,3	23,9	1,9	16
Migration pour études	5,5	0,0	0,0	20,5	2,0	11
Migration pour travail agricole	0,5	2,5	0,0	21,5	1,6	8
Autres	0,0	5,0	10,0	28,1	2,3	17
Total	100,0	100,0	100,0	23,2	2,4	509
Effectifs	201	278	30			

On peut s'attendre aussi à ce que le passé migratoire des femmes soit différent selon le type de migration. Le nombre de saisons sèches passées en ville témoigne de leur expérience migratoire (tableau 4.11).

Les plus expérimentées sont celles qui sont à Dakar (bien qu'étant plus jeunes). À partir d'une certaine expérience, les jeunes filles se dirigeraient vers Dakar où les opportunités sont plus nombreuses et probablement plus prometteuses.

## **2. Le cas particulier des bonnes à Dakar**

Pour mieux comprendre la réalité vécue par les jeunes filles issues des villages de la zone d'étude, en migration de travail à Dakar, nous avons enquêté un échantillon de 51 migrantes saisonnières sur leur lieu de migration. La méthodologie de l'enquête présentée en annexe 2.

### ***a) Les caractéristiques des migrantes de l'échantillon***

Les migrantes interrogées à Dakar sont très jeunes. L'âge moyen de l'échantillon est de 16,6 ans, avec une plus grande dispersion aux âges élevés : la moitié des migrantes ont moins de 15 ans. Il s'agit essentiellement de célibataires (80 %). Parmi les migrantes, huit ont déjà eu un enfant, dont une seule célibataire. Elles ont très peu fréquenté l'école : 80 % n'ont reçu aucune instruction et seulement 10 % ont un niveau primaire ou secondaire. Elles sont au 3/4 musulmanes contre 1/4 de catholique. Rappelons que l'échantillon a été tiré au prorata de différentes strates fondées sur le niveau d'instruction, l'âge, la parité et la situation matrimoniale.

On a interrogé les migrantes sur le niveau d'instruction et l'activité de leur père et de leur mère. Un certain nombre d'entre elles n'étaient pas en mesure de répondre aux questions, ne vivant pas ou plus avec leur deux parents. Mais dans l'ensemble, on peut dire que le niveau d'instruction des parents s'est révélé très faible : seulement 3 migrantes ont déclaré que leur père avait fréquenté l'école primaire. Aucune mère n'avait fréquenté l'école. Cela correspond assez bien au niveau d'instruction de ces générations. Les jeunes migrantes n'appartiennent donc pas à des familles particulières de ce point de vue.

Les activités sont plus variées chez les pères, qui sont parfois commerçants, chauffeurs, maraîchers ou guérisseurs. Mais plus de la moitié sont déclarés sans activité autre qu'agricole. Les mères, elles, sont plutôt commerçantes ambulantes

(*Bana-Bana*) ou même migrantes saisonnières, comme leur filles (4 sont bonnes et une pile du mil, à Dakar). Mais là aussi plus de la moitié sont déclarées sans activité autre qu'agricole.

On a aussi demandé aux migrantes si leur mère était déjà venu travailler en ville. Sur les 45 qui ont pu répondre, 21 l'ont fait par l'affirmative. Cette proportion paraît importante par rapport aux taux de migration dans les générations correspondantes. Est-ce le signe d'une relation entre le fait que la mère ait déjà vécu la migration saisonnière et le départ de la jeune fille ?

### ***b) Les conditions de vie des migrantes à Dakar***

#### *La logeuse est connu de la famille*

Quelque soit le lien entre la migrante et la responsable du logement, celle-ci est connue de la famille. Il s'agit soit d'une parente, ce qui est les cas pour la majorité des migrantes (pour 37 d'entre elles), soit d'une voisine du village (pour 10 d'entre elles). Une seule déclare être logée chez une amie et, bien que cela n'implique pas qu'elle soit inconnue de la famille, cela dénote un choix plus personnel. Le contrôle social que peut exercer la famille sur la jeune fille est discutable. Il est certainement plus fort quand celle-ci est sous la responsabilité d'une parent de la génération supérieure (mère, tante<sup>13</sup>). Quand il s'agit d'une soeur, cousine ou voisine, le contrôle social va dépendre de la relation entre la migrante et la responsable, de leur écart d'âge et du comportement de la responsable elle-même.

Quatre jeunes filles déclarent être elles-mêmes les responsables de leur logement. Il s'agit de migrantes âgées de plus de 18 ans (18, 27, 31 et 35 ans) qui ont déjà plusieurs expériences de migration (7<sup>e</sup> séjour et plus). Trois d'entre elles sont ou ont déjà été mariées.

#### *Des quartiers d'habitation bien particuliers.*

Conformément aux observations déjà faites par Abdou Salam Fall (1988) sur les regroupements des migrants par quartiers d'habitations selon les régions d'origines et selon l'ethnie, nous avons constaté que les habitations des jeunes filles se regroupent dans des quartiers bien précis, et cela a grandement facilité notre tâche sur le terrain. Plus de la moitié des migrantes de l'échantillon se rassemblent dans le quartier *Usine* (*Ben Tali* et *Montagne*) de Dakar, dont la dénomination tient à la présence d'une biscuiterie. Dans les quartiers *Cité Bissap*, *Tilen* et *Grand-Dakar*, on trouve des concentrations de migrants sereer. Les regroupements sont souvent liés à leur village d'origine. Le tirage de notre échantillon, concentré sur 8

<sup>13</sup> Une migrante était logée chez son oncle.

villages, nous a même parfois amenée à interroger des jeunes filles appartenant à la même chambrée. Seules 11 jeunes filles sont plus excentrées et habitent la grande banlieue.

*Un habitat bien souvent précaire.*

Les 51 migrantes interrogées se répartissent dans des types d'habitat bien différents. Une jeune fille loge chez ses patrons, sans jour de repos ; deux migrantes sont sans domicile, avec leur mère ou soeur qui font partie du groupe de "pileuses"<sup>14</sup> bien connu à Dakar pour passer la nuit dehors. Les 48 autres jeunes filles se répartissent dans 27 logements différents, dont l'un était la maison de l'oncle paternel.

Parmi ces 27 logements, retenons, en gros, trois types d'habitats : les habitations en bois ("baraque"), les habitations en "dur" indépendantes et les locations dans des "immeubles" ou maisons. Le premier type d'habitation regroupe des constructions en bois sur une chape de ciment et dont le toit est en tôle, avec ou sans faux-plafond selon les cas. Des cloisons sont parfois improvisées avec des morceaux de tôle (boîte de conserve aplaties). Ces constructions se regroupent de manière assez désordonnée sous forme de concessions appartenant à un même propriétaire. Chaque pièce est une location et une même concession peut regrouper des migrants d'origines diverses. Mais les habitants d'une même concessions sont souvent originaire de la même région et surtout appartiennent la plupart du temps à la même ethnie. Ce fait s'explique par l'existence de réseaux d'accueil des migrants très développés (Fall, 1988).

On trouve surtout ce type d'habitat dans les quartiers "Usine" (*Ben Tali* et *Montagne*), *Cité Bissap* et *Grand-Dakar*. Il s'agit, pour trois d'entre eux, de zones loties et enregistrées, disposant de bâtiment "en dur" sur lesquels viennent se greffer des baraques. En revanche, le quartier *Montagne* est une zone artisanale dont le plan d'urbanisation a été détourné et où les logements ont été construits de manière tout à fait anarchique. Ces quartiers sont mal équipés. Nombre des concessions n'ont ni électricité, ni robinet, ni latrines. Il s'agit donc d'un habitat très précaire. Les jeunes filles s'y rassemblent en nombre variable. C'est dans ce type d'habitat qu'on a trouvé la plus grande chambrée de migrantes : 19 fillettes avaient pour même logement une pièce dans laquelle elles s'entassaient, dormant à tour de rôle ou selon leur droit d'aînesse sur le lit, sur des cartons à même le sol ou sur une natte devant la porte de la chambre. À l'opposé, d'autres chambres n'étaient occupées que par 5 locataires.

Seul avantage, le loyer est modéré et les quartiers sont particulièrement bien situés par rapport aux zones de travail, ce qui permet aux jeunes filles de s'y rendre à pied. Quoi qu'il en soit, la précarité de ces logements témoigne de l'exploitation des migrantes récentes par les propriétaires, dont certains n'hésitent pas à utiliser

<sup>14</sup> Il s'agit de femmes regroupées sur une place qui pilent du mil pour des clients.

leur titre d'artisans pour installer sur leur parcelle des "logements" dépourvus de tout confort, sans même un équipement sanitaire, et les jeunes femmes se retrouvent parmi les premières victimes de cette exploitation foncière.

Le second type d'habitat se caractérise par des murs en ciment, avec un toit de tôles ondulées (ou fibres). Ces habitations se regroupent aussi en concessions. On les trouve dans des quartiers plus récents : *Grand-Yoff*, *Wago-Niayes*, *Ouakam*, mais aussi à *Usine Ben Tali* et *Cité Bissap*. Elles ne disposent guère plus d'électricité et n'ont pas souvent de robinet particulier. Mais la plupart sont équipées de latrines et d'un endroit pour la toilette, ce qui constitue un certain confort. Les locations sont, là encore, composées d'une seule pièce. Le nombre de locataires varie de 2 à 15.

Le troisième type d'habitation, plus confortable, est fait d'une pièce, parfois deux, louée(s) dans un immeuble à étages avec cour, robinet et sanitaires communs, ou même dans une maison. Le nombre des migrantes se regroupant dans ce type de logement est variable, avec un maximum de 17 (dans 2 pièces). D'une manière générale, la qualité de vie y est meilleure. On le rencontre essentiellement dans le quartier *Usine Ben Tali* et dans les quartiers plus récents de *Grand-Yoff*, *Ouakam* et *Parcelles Assainies*.

Observe-t-on des différences entre les migrantes selon le type d'habitat ? Les plus jeunes, les moins bien payées, sont-elles logées dans les habitats les plus précaires ? Notre enquête n'a montré aucune différence significative d'âge et de salaire selon le type d'habitat. En revanche, le nombre de locataires par chambre semble être fortement lié aux conditions de travail des migrantes (tableau 4.12). Les petits regroupements de migrantes (moins de 6) sont composés de filles en moyenne plus âgées : 22 ans, contre 14 ans dans les grandes chambres. Les petites chambres regroupent aussi des filles dont le salaire moyen est plus élevé. Il est vrai que, comme nous le verrons plus loin, le salaire de la migrante dépend beaucoup de son âge.

TABLEAU 4.12. ÂGE MOYEN ET SALAIRE MOYEN SELON LE NOMBRE DE LOCATAIRES PAR CHAMBRE

Nombre de locataires	Âge moyen	Salaire moyen
Moins de 6	22,0	10 000
6 à 8	16,8	10 000
9 à 11	17,0	7 900
12 et plus	13,7	5 769

Le type d'habitat est donc moins pertinent pour identifier les conditions de vie des migrantes que la densité d'occupation du logement. Ce n'est pas l'âge ni le



salaire qui détermine le choix du quartier mais le réseau relationnel, régis par des critères ethnique, de voisinage et d'amitié difficile à mettre ici en évidence.

### *c) Les déterminants de la migration*

*La migrante prend rarement seule la décision de partir.*

Peu de jeunes filles ont déclaré être parties de leur propre chef : seulement 7, et toutes parmi les plus âgées. Pour la plupart c'est le père et/ou la mère qui a décidé, avec l'accord de la jeune fille, dont les sentiments sont cependant souvent mitigés. Les jeunes filles semblent, dans l'ensemble, satisfaites de pouvoir travailler et gagner de l'argent, mais certaines regrettent la tranquillité et la sécurité du village. Une seule migrante déclare avoir été contrainte au départ, par son mari. Quand la décision ne vient pas du père ou de la mère mais des grands-parents ou des tuteurs, les migrantes affichent des attitudes plutôt mitigées.

*L'influence de l'expérience migratoire de la mère.*

On l'a déjà dit, parmi les migrantes ayant connaissance du passé migratoire de leur mère, près de la moitié ont déclaré que leur mère était déjà allé travailler en ville. L'expérience de la mère peut avoir influencé celle de la fille. Ce thème demanderait évidemment une plus ample analyse à partir de données recueillies auprès des mères et des filles, au village, mais on peut faire une constatation : les filles dont le mère a elle même migré sont plus jeunes. Elles ont près de 14 ans en moyenne contre plus de 19 ans pour celles dont la mère n'a jamais migré. Il est probable que les mères qui ont migré hésitent moins à encourager leur filles à faire de même. C'est un exemple intéressant du phénomène général de la transmission des comportements de la mère à la fille.

*Gagner de l'argent et acheter des habits : la seule motivation.*

Une question portait sur les raisons pour lesquelles la jeune fille avait été envoyée, ou pour lesquelles elle était venue à Dakar. Elle a suscité bien des sourires entendus entre l'interviewée et mon interprète et nous avons vite compris son incongruité. Sans aucun doute possible, ni pour les jeunes filles, ni pour mon interprète, la migration n'avait d'autres motifs que le gain d'argent, parfois pour en envoyer au village, mais surtout pour s'acheter des vêtements.

*Des relations étroites avec le village.*

Les jeunes filles gèrent rarement seules leur salaire, aussi minime soit-il. Elles le confient à un aîné, désigné par elles ou leur famille comme le responsable de leur

argent. Ce responsable assure la sécurité de l'argent, verse la cotisation pour le loyer, envoie parfois une partie de la somme au village et achète des pagnes ou des vêtements à la jeune fille, à sa propre initiative ou en fonction des demandes de l'intéressée. Dans la plupart des cas, le responsable de l'argent est le même que le responsable de la jeune fille dans le logement : c'est le cas de 43 des jeunes filles. Quand un membre de la famille, dont le lien de parenté est plus "fort" que celui qui lie la migrante avec la responsable du logement, est présent à Dakar, il est souvent désigné comme responsable de l'argent de la jeune fille. Ainsi, une jeune fille vivant chez une voisine, confie son argent à sa demi-soeur ; une autre vivant chez sa tante paternelle confie son salaire à son frère, d'autres encore à leur oncle paternel. Les rares migrantes qui ne confient leur argent à personne sont parmi les plus âgées : elles sont au nombre de 5 et ont toutes plus de 25 ans. Ce fait participe au maintien d'un certain contrôle social par la famille à travers un parent présent en ville, ou à défaut à travers la jeune responsable.

Les migrantes déclarent pour la plupart envoyer de l'argent au village. Les fréquences des envois et les montants sont variables. Certaines envoient de l'argent tous les mois, d'autres tous les 3 mois ou de temps en temps. Huit d'entre elles n'en envoient jamais. Cela peut dépendre du salaire, de la durée du séjour, des dépenses de la migrantes en ville et du contrôle social exercé par la famille au village. Il est difficile d'en juger très précisément à partir de notre enquête. Il semble cependant que les jeunes filles qui n'envoient pas d'argent sont plus jeunes, moins expérimentées et moins bien payées que celles qui en envoient. Mais les effectifs sont trop faibles pour que les différences soient significatives.

#### *d) Les conditions de travail*

##### *Des emplois de bonne.*

Les migrantes trouvent surtout à Dakar des emplois de bonne. Elles sont parfois recommandées par une autre migrante qui a eu connaissance d'une place disponible. Mais la plupart du temps, c'est par le "porte à porte" qu'elles trouvent leur emploi. Il s'agit toujours de tâches domestiques : assurer le ménage, faire la cuisine ou à s'occuper d'un enfant. La cuisine est une tâche valorisante, réservée aux plus expérimentées. Certaines jeunes filles s'occupent des enfants de la maison, en plus de quelques tâches ménagères. Mais nous avons rencontré deux fillettes dont le travail consistait uniquement à porter l'enfant d'une autre bonne afin que celle-ci puisse travailler. Nous avons considéré cela comme un emploi, puisque ce travail était rémunéré, même si la rémunération est des plus modiques.

Les bonnes sont toujours nourries par leur patron le midi et parfois repartent avec des restes de nourriture qu'elles partageront, le soir, avec leurs compagnes de chambre.

Leurs patrons sont essentiellement d'ethnie wolof, sereer et toucouleur, mais aussi diola, lebou, sarakhole, sossé et même béninois. Il nous est arrivé d'interroger les bonnes sur leur lieu de travail, ce qui nous a donné l'occasion de voir dans quels logements vivent leurs patrons. Cela allait de la grande villa au baraquement. Il faut dire qu'à Dakar, presque tous les foyers emploient une bonne, même les plus modestes. Les salaires et les conditions de travail sont évidemment en conséquence.

*Des salaires très bas.*

Les salaires varient de 1500 FCFA pour le plus bas, à 20 000 FCFA pour le plus élevé. Ils sont beaucoup plus faibles que les salaires enregistrés pour les bonnes diola (Enel, 1993) qui varient de 10 000 à 30 000 FCFA. Une telle différence de salaire peut s'expliquer par le fait que les migrantes diola sont en moyenne plus âgées et surtout qu'elles jouissent d'une très bonne réputation, répandue par un groupe de religieuses. De plus, leur niveau d'instruction plus élevé et leur religion chrétienne les fait apprécier des patrons européens qui offrent des salaires plus intéressants.

*Des salaires fonction de l'âge, de l'expérience, des tâches effectuées et du type de contrat.*

Bien que très bas, les salaires sont aussi très inégaux. Le salaire augmente de manière très significative avec l'âge et le nombre de séjours (tableau 4.13).

On observe aussi des différences significatives de salaire selon les tâches effectuées, le type de contrat et l'existence d'un jour de congé. Les jeunes filles les mieux rémunérées sont celles chargées de la cuisine ; elles sont nourries, logées et ont un jour de congés. Le niveau d'instruction n'est pas très discriminant et la religion encore moins.

Contrairement à notre attente, l'ethnie des patrons n'introduit pas de différences significatives de salaire. Les migrantes sereer n'ont, il est vrai, accès que de manière exceptionnelle aux maisons des diplomates étrangers, des libanais ou des européens, où les salaires sont les plus élevés.

On observe aussi des différences de salaire selon le lieu de travail (tableau 4.14). C'est dans les quartiers construits par le Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP), composés essentiellement de villas (groupe 3), et dans les quartiers nouveaux de la grande banlieue, où les Dakarois achètent des parcelles pour se construire leur maison individuelle (groupe 4)<sup>15</sup>, que les salaires sont les plus élevés.

<sup>15</sup> Maison à étage avec cour intérieure, pouvant atteindre 3 à 4 étages, dont la construction s'étale sur plusieurs années.

TABLEAU 4.13. ÂGE MOYEN, NOMBRE MOYEN DE SÉJOURS ET SALAIRE MOYEN SELON LES DIFFÉRENTES MODALITÉS

Variable	Âge moyen	Effectif	Nombre moyen de séjours	Effectif	Salaire moyen	Effectif
<i>Groupe d'âges :</i>		-	***		***	
8-12 ans	-	-	1,8	(9)	3333	(9)
13-14 ans	-	-	3,8	(14)	6179	(14)
15-19 ans	-	-	5	(13)	9679	(14)
20 ans et +	-	-	8,4	(11)	12864	(11)
<i>Salaire :</i>	***		**		-	
1500-3000	11,5	(4)	1,3	(4)	-	-
3000-5000	12,5	(6)	1,7	(6)	-	-
5000-7000	15,9	(9)	6,1	(9)	-	-
7000-10000	15,4	(13)	4,5	(13)	-	-
10000-15000	20,0	(11)	6,0	(11)	-	-
15000-20000	23,5	(4)	8,3	(3)	-	-
> 20000	31,0	(1)	7,0	(1)	-	-
<i>Tâches :</i>	**		ns		***	
ménage	15,6	(33)	4,7	(33)	6606	(33)
cuisine	21,6	(10)	5,9	(10)	13050	(10)
enfant	15	(4)	3,2	(4)	6875	(4)
<i>Nombre de séjours :</i>	***		-		***	
1-2	12,5	(12)	-	-	3583	(12)
3-4	15,2	(13)	-	-	7885	(13)
5 +	20,2	(22)	-	-	10477	(22)
<i>Type de contrat :</i>	ns		ns		*	
nourrie	16,3	(35)	4,7	(34)	7343	(35)
nourrie-logée	18,3	(13)	5	(13)	10500	(13)
<i>Jour de congé :</i>	***		**		**	
oui	22,3	(9)	7,7	(9)	11778	(9)
non	15,6	(39)	4,1	(38)	7372	(39)
<i>Scolarisation :</i>	ns		ns		ns	
primaire	15	(5)	2,25	(4)	8600	(5)
secondaire	25	(1)	5	(1)	15000	(1)
école coranique	15,5	(2)	5	(2)	8500	(2)
alphabétisation	14	(2)	7,5	(2)	7000	(2)
non scolarisée	17,1	(38)	4,9	(38)	8013	(38)
<i>Religion :</i>	ns		ns		ns	
musulmane	17,4	(37)	5,2	(36)	8865	(37)
chrétienne	15,2	(10)	3,5	(10)	6050	(10)
animiste	12	(1)	3	(1)	5000	(1)
<i>Ethnie du patron :</i>	ns		ns		ns	
Wolof	16,9	(28)	4,8	(28)	7286	(28)
Sereer	16	(2)	4,5	(2)	10000	(2)
Toucouleur	19,4	(8)	5,3	(7)	11562	(8)
autre	14,9	(10)	4,5	(10)	7700	(10)
<i>Ensemble</i>	16,6	(51)	4,6	(50)	8198	(48)
*** : significatif à 1 %						
** : significatif à 1 %						
* : significatif à 5 %						

TABLEAU 4.14. SALAIRE MOYEN SELON LE LIEU DE TRAVAIL

Lieu de travail	Salaire moyen <sup>a</sup>	Effectif
<i>Groupe 1 :</i> (Usine Ben Tali, Usine Niaari Tali, HLM)	6071	14
<i>Groupe 2 :</i> (Grand-Dakar, Colobanne, Gueule-Tapée)	5833	3
<i>Groupe 3 :</i> (Sicap, Mermoz, Liberté, Grand Médiine, Kastor)	10208	12
<i>Groupe 4 :</i> (Parcelles Assainies, Wago Niayes, Dieupeul)	10222	9
<i>Groupe 5 :</i> (Ouakam)	7650	10
Total	8198	48 <sup>b</sup>
<sup>a</sup> Différences significatives au seuil de 5 %		
<sup>b</sup> Deux migrantes sont sans emploi ; une ne connaît pas son salaire.		

\* \*  
\*

Ce chapitre nous a montré que la population de la zone d'étude de Niakhar est une population relativement homogène en regard de l'ethnie (sereer), de l'activité (essentiellement agricole) et du niveau d'instruction (très faible). C'est une société de cultivateurs, profondément attachés au terroir, qui vivent d'une culture de subsistance, le mil, et d'une culture de rente, l'arachide, en association avec l'élevage de bovin, dont les grands troupeaux représentent traditionnellement la richesse.

L'organisation sociale se cristallise autour du matrilignage qui détient la richesse collective et contrôle le système d'héritage. C'est grâce au matrilignage que les jeunes hommes rassemblent de quoi payer la compensation matrimoniale demandée pour leur mariage. Le contrôle familial et social exercé sur la formation des unions est encore puissant et s'exerce notamment sur les règles de choix du conjoint.

Les jeunes participent très tôt aux travaux agricoles et, pour les filles, aux travaux domestiques. Mais l'agriculture est en crise et conduit les familles à développer des stratégies de survie, dont les jeunes sont les principaux acteurs. En effet, la dégradation des conditions de vie au village (manque de terre, problème de soudure, faible rapport des cultures de rente) et la pression familiale incitent les

jeunes à migrer vers la ville à la recherche d'un emploi. Les très jeunes sont surtout concernés par les migrations saisonnières, particulièrement les filles qui trouvent à s'employer comme domestique dès l'âge de 8 ans.

La migration saisonnière a pris une ampleur considérable. Aujourd'hui, plus de 80 % des jeunes filles ont déjà eu une expérience urbaine. Les séjours semblent de plus en plus longs et répétés. Les départs s'insèrent dans des réseaux de migrations, essentiellement fondés sur le voisinage et l'amitié, et certains villages sont plus touchés que d'autres. La plupart des migrantes sont célibataires. Elles partent très jeunes travailler, à Dakar essentiellement. Elles sont sous la responsabilité d'une aînée avec qui elles logent. Le contrôle social que ne peut plus exercer la famille est délégué à la responsable de la chambre, mais aussi à un parent éventuellement présent à Dakar qui a des contacts fréquents avec la migrante et qui gère son argent. Les salaires très faibles ne permettent pas de gains économiques importants et les envois d'argent au village sont rares.

Il va sans dire que la généralisation des mouvements saisonniers vers la ville procure aux jeunes d'aujourd'hui une expérience autre que celle que leurs parents ont eu au village. Les séjours plus ou moins longs en milieu urbain à la période de l'adolescence leur permettent d'échapper un peu à l'autorité familiale et de gagner une certaine autonomie. Même si un grand nombre d'entre eux retournent au village à l'âge du mariage pour entrer dans une union conforme aux normes traditionnelles, on ne peut "balayer" l'idée que certains reviennent de la ville avec de nouvelles ambitions et revendications face au pouvoir familial et social, qui ne seront pas sans conséquences sur leur comportements en matière de fécondité et de nuptialité.



## CHAPITRE V

---

# LA NUPTIALITÉ DES CÉLIBATAIRES

L'entrée en vie conjugale conditionne la nature de la première naissance. Le premier mariage est normalement le lieu des premiers rapports sexuels ; il est alors un préalable à l'entrée en vie féconde. Si la sexualité débute avant le premier mariage, celui-ci peut encore intervenir pour "légitimer" une première naissance conçue avant le mariage. Enfin, si le mariage n'intervient qu'après la naissance (ou n'intervient pas du tout, mais ce cas est très rare en Afrique), la naissance est elle-même prénuptiale, donc illégitime.

Il est donc nécessaire, pour comprendre le rôle des mutations socio-économiques vécues actuellement par la population sur les modalités d'entrée en vie féconde, de bien connaître le processus d'entrée en union et de comprendre l'évolution de ses composantes.

C'est l'objet de ce chapitre, consacré à l'analyse de la primonuptialité féminine. Après avoir présenté quelques aspects sociologiques du mariage et les caractéristiques des mariages enregistrés dans la base de données de Niakhar, nous analyserons les niveaux et les tendances de la primonuptialité dans la zone d'étude, puis tenterons d'en dégager les déterminants.



## I. LE MARIAGE

### 1. Le processus matrimonial

Rappelons tout d'abord que la société sereer du *Siin* est une société bilinéaire, à dominante matrilineaire. Cela se traduit par le fait que le système de transmission des biens (surtout des biens de valeur) passe par le matrilignage, soit d'oncle maternel à neveu utérin. Ce fait est important pour comprendre comment un jeune homme peut rassembler les valeurs nécessaires à la compensation matrimoniale, dont la totalité peut atteindre des sommes faramineuses. Le montant moyen a été estimé à 350 000 FCFA (Guigou, 1992), ce qui correspond au fruit de deux années et demi de travail d'un homme. Sans l'aide du chef de matrilignage, dépositaire de la richesse collective, et celle de son oncle maternel, le neveu utérin aurait grand peine à se marier. Si la compensation matrimoniale se comptait autrefois essentiellement en têtes de bétail, ponctionnées dans le troupeau du matrilignage, elle est aujourd'hui de plus en plus monétarisée : numéraire ou cadeaux qu'il faut acheter (lit, radio, parure).

Les coutumes de demande en mariage, de célébration nuptiale et de compensation matrimoniale sont en effet en évolution. Alors qu'auparavant la dot versée par le prétendant était divisée en deux parties égales (celle que recevait le père de la fille et celle due à l'oncle maternel) et que les arrangements étaient inclus à l'insu des futurs époux qui ne se rencontraient que le jour du mariage, on assiste depuis deux générations environ à d'importants changements. « *Le prétendant accompagné d'un compagnon de classe d'âge (...) est aujourd'hui reçu par la jeune fille et sa mère dans la case de la mère, puis la mère se retire laissant la jeune fille en tête à tête avec les jeunes gens* » (Guigou, 1992, p. 480). C'est alors que la jeune fille, par son attitude ou des paroles, incitera ou non à la poursuite de la demande. On peut y voir là un signe d'émancipation des jeunes gens.

La compensation matrimoniale se compose aujourd'hui de 4 parts : celles de la fille, du père, de la mère, et de l'oncle maternel. Cette nouvelle répartition atteste d'une évolution de la place de la jeune fille et de sa mère dans la transaction et donc d'une évolution du statut de la femme. Le montant de la part de la jeune fille est en général déterminé par ses camarades de classe d'âge. La remise de cette part (ou parfois de celle du père) permet l'officialisation de l'engagement des familles. La jeune fille doit alors refuser tout autre prétendant. Ce n'est que lorsque la totalité des parts est versée que le mariage est réellement reconnu : la jeune fille peut alors rejoindre la maison conjugale, celle du mari, dans laquelle les festivités (repas, chants, danses) se

déroulent. Cette cérémonie est parfois précédée par une réception organisée dans la famille de la jeune fille lors de la remise de la dot. Une fois dans le foyer conjugal, la jeune fille devient membre à part entière de la famille du mari.

À ces cérémonies traditionnelles, s'ajoute une cérémonie religieuse : à l'église pour les chrétiens et à la mosquée pour les musulmans. La cérémonie musulmane, appelée *takk*<sup>1</sup>, intervient le plus souvent avant la cohabitation. Le *takk* peut intervenir dès la promesse de mariage<sup>2</sup>. Si le prétendant tarde à honorer ses dettes, le processus de mariage peut être annulé.

Le *takk* est en général considéré comme un mariage à part entière. Il autorise les visites du garçon dans la maison de la jeune fille et même parfois les rapports sexuels. Les enfants issus de ces unions sont considérés comme légitimes. Il faut signaler aussi que le *takk* intervient souvent pour légitimer les naissances pré-nuptiales ; il est alors célébré le jour du baptême.

Malgré la souplesse que permet cette pratique, le mariage, et plus particulièrement le premier mariage, reste tributaire des difficultés que peuvent rencontrer les prétendants à réunir la compensation matrimoniale. Certes, on l'a dit, celle-ci est en grande partie prise en charge par le matrilignage. Mais, dans un contexte de crise agricole qui touche depuis une vingtaine d'années l'ensemble du bassin arachidier où l'économie locale est devenue très dépendante de la pluviométrie, la compensation matrimoniale est de plus en plus difficile à payer. On assiste, il est vrai, à une certaine « restructuration de l'économie locale » (Guigou et Lericollais, 1992) par le développement des mouvements migratoires vers les villes ou les terres neuves, mais les revenus extra-agricoles ne suffisent pas à rétablir l'équilibre. Les jeunes gens (et leur parents au sens large) tardent de plus en plus à payer la compensation matrimoniale, dont le versement se fait par étapes. Cela explique que, de plus en plus, le mariage religieux (*takk*) est célébré avant que le versement ne soit complet et parfois même avant le premier versement.

Le mariage chrétien est plus exigeant. Non pas que le montant de la compensation matrimoniale soit plus élevé, mais le mariage ne peut avoir lieu qu'après le versement d'au moins une partie de la celle-ci.

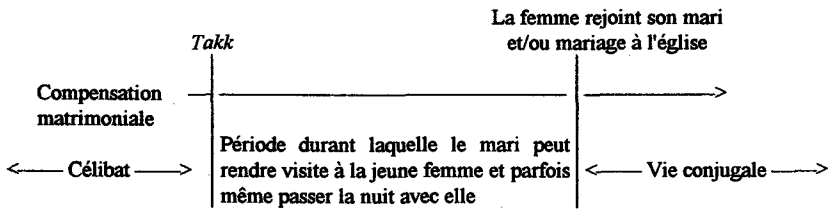
<sup>1</sup> Le *takk* correspond à ce qui est nommé "fatha" en arabe ; il s'agit d'une cérémonie célébrée par un représentant de l'islam, qui prononce la première sourate du coran, la Fatha (l'ouvrante) et reconnaît ainsi l'union devant Dieu. Le mot wolof *takk* signifie "attacher".

<sup>2</sup> Lors d'une enquête sur un échantillon de premiers mariages ou *takk*, nous avons constaté que la moitié des cas correspondaient à des *takk* sans versement, un quart étaient des cas de versements partiels et seulement un quart correspondaient à des versements complets.

Les droits du père sur l'enfant sont relatifs au versement de la compensation matrimoniale et, notamment, à la remise d'une fraction particulière nommée la "part du père". Il s'agit d'un montant d'argent échangé entre le géniteur de l'enfant, déjà né, à venir ou potentiel, et le père de la fille. Cette part assure au géniteur le pouvoir de décision sur son enfant, indépendamment du processus de mariage. Ainsi, quand une naissance survient en dehors de toute célébration de mariage, le géniteur peut, à tout moment revendiquer ses droits sur l'enfant en versant la "part du père".

La figure 5.1 schématise le processus de mariage. La compensation matrimoniale s'étale sur toute la période jalonnée par les différentes étapes du processus de mariage, de la cérémonie religieuse au départ de l'épouse vers le foyer du mari. Le mariage, tel qu'il a été enregistré dans la base de données de Niakhar, est daté par la cérémonie religieuse. La période intermédiaire durant laquelle des relations sexuelles peuvent avoir lieu sans cohabitation fait donc partie de la vie matrimoniale.

FIGURE 5.1. LE PROCESSUS DE MARIAGE



Pour vérifier l'adéquation de cette définition avec la réalité que recouvre l'enregistrement du mariage par la base de données, nous avons effectué une enquête auprès de femmes récemment mariées, ce qui nous a permis de collecter au passage des renseignements supplémentaires sur les différentes étapes du processus matrimonial.

## 2. Vérification d'un échantillon de mariages enregistrés sur le terrain

Cette enquête a porté sur les 32 mariages de femmes de moins de trente ans enregistrés au cours des quatre premiers mois de l'année 1992. Parmi ces mariages, 23

sont des premiers mariages et 9 des deuxièmes mariages dont 4 après divorce et 5 après veuvage. Tous les mariages relevés avant 20 ans étaient des premiers mariages.

Le mariage coïncide dans la plupart des cas, avec la cérémonie religieuse (*takk* pour les musulmans (28 cas), église pour les chrétiens (1)). Dans 3 cas seulement, il s'agit de la date d'installation de la femme dans la maison de son mari.

Le *takk* peut être accompagné de la remise de la totalité de la dot (7) ou d'une partie de la dot (part de la fille ou part du père) (9). Mais dans la moitié des cas, aucun versement n'avait encore été fait (16). Même si la faiblesse des effectifs ne permet pas de validation statistique, on voit que la compensation matrimoniale n'est plus aujourd'hui une condition *sine qua non* à la célébration du mariage.

On s'est rendu compte, grâce à ces entretiens, qu'il existe deux sortes de *takk* :

- le *takk farata* qui correspond à la célébration du mariage et à la promesse de dot ;

- le *takk a toñ* qui correspond à une reconnaissance de l'enfant par le père et qui a pour seul but de purifier le repas du baptême qui, autrement, ne serait pas consommé (les invités refusant de manger le *lakh*<sup>3</sup>, considéré comme souillé si ce dernier n'est pas célébré). Ce deuxième *takk* ne fait en aucun cas office de mariage et n'est pas enregistré comme tel par la base de données.

Parmi les 23 premiers mariages, 4 concernent des filles qui ont eu une grossesse hors mariage, 1 concerne une fille enceinte, mais dont la grossesse est cachée<sup>4</sup>. Pour ces quatre filles, aucune compensation matrimoniale n'est versée. Pour trois d'entre elles le *takk* a été célébré le jour du baptême. La quatrième avait eu une naissance hors mariage avec un autre partenaire.

Il est clair que le *takk* qui intervient dans de telles conditions a pour but de légitimer la naissance. La compensation matrimoniale sera versée par la suite et la fille rejoindra alors son mari. En attendant, il vient lui rendre visite chez elle. Pour trois d'entre elles, le mari passe la nuit avec elle, alors que la plupart des filles qui n'ont pas encore rejoint leur mari et qui n'ont pas eu d'enfant n'ont pas l'autorisation de recevoir leur mari la nuit (2 ont l'autorisation, 8 ne l'ont pas ; les autres sont absentes (2) ou ont rejoint leur mari (7)).

La présence de 4 cas de premiers mariages célébrés le jour du baptême de l'enfant (sur 23 premiers mariages) n'est pas à négliger. Cela reflète l'apparition de nouveaux

<sup>3</sup> Plat à base de mil et de lait caillé préparé à l'occasion du baptême

<sup>4</sup> L'information nous a été donnée par l'interprète dont le mari, marabout, a lui même célébré le *takk* et a été mis dans la confidence.

comportements. L'apparition des grossesses hors mariage a déjà été relevée en 1987 par Brigitte Guigou (1992) qui recensait 29 femmes d'âge divers ayant eu au minimum une grossesse hors mariage sur un échantillon de 130 femmes pubères.

Les mariages qui découlent de ces situations peuvent être considérés comme des nouvelles formes d'union puisque, dans ces cas, le choix du conjoint ne revient pas aux décideurs habituels. Les jeunes filles ont rencontré le garçon soit à Dakar, lors d'une migration saisonnière, soit au village, et les parents, mis devant le fait accompli, doivent accepter.

L'enregistrement par la base de données de Niakhar saisit donc bien le mariage dès la première étape que constitue le *takk*. Le *takk*, rappelons le, est une cérémonie religieuse (musulmane) célébrée par un marabout, qui officialise et rend légitime le mariage aux yeux de tous. Il ne permet cependant pas à la jeune fille de rejoindre le foyer conjugal. Le versement total de la dot (sauf exception) et la cérémonie organisée dans la famille du mari sont impératives en cas de premier mariage, pour que la jeune fille s'installe dans son nouveau foyer (sur les 7 filles qui ont rejoint le domicile conjugal, 6 ont reçu la totalité de la dot, la 7ème étant un cas particulier d'enlèvement). Garder la jeune fille jusqu'au paiement de la compensation matrimoniale constitue pour les parents une garantie. Si le mari tarde à honorer ses engagements, le *takk* pourra être annulé.

Sur les 32 mariages enregistrés, 7 correspondent à des cas où les quatre parts de la compensation ont été versées et où la jeune fille a rejoint le foyer conjugal (6 sont des premiers mariages). Pour 16 mariages, aucune des parts n'a été versée (dont 11 sont des premiers mariages). Pour 9 mariages, une partie des parts seulement l'a été ; les premières parts versées sont celles du père dans 5 des cas (dont 4 premiers mariages) et de la fille dans les 4 autres cas (dont 2 premiers mariages).

Si le *takk* n'est pas une condition suffisante pour que la fille rejoigne la famille du mari, il permet toutefois à celui-ci de rendre visite à la jeune fille durant la journée, laquelle le recevra dans sa case ; leur intimité semble en général respectée. Le mari passe même parfois la nuit avec la jeune fille, selon le degré de permissivité des parents et, nous l'avons dit, selon la situation "féconde" de la jeune fille ; parmi les 14 femmes en première union qui n'ont pas rejoint leur mari et qui sont présentes dans la concession, 5 sont autorisées à recevoir leur mari la nuit, dont 3 ont déjà eu un enfant. Une naissance qui intervient après que le *takk* soit célébré n'est pas considérée comme illégitime. Il semble donc clair que les rapports sexuels avant que la femme n'ait rejoint le foyer conjugal, s'ils ne sont pas toujours formellement autorisés, sont officiellement tolérés.

On peut citer deux cas particuliers : l'un d'une toute jeune fille (12 ans) pour laquelle les parents avaient célébré le *takk* sans pour autant accepter de versement de dot en raison du jeune âge de la fille, et de son mari (18 ans) ; l'autre d'une jeune fille mariée par enlèvement (*gif*). Cette pratique semble être coutumière dans la région, bien que rare. Un homme est venu en charrette d'un village voisin assez éloigné, accompagné d'un parent de la jeune fille qui habite le même village. Les deux hommes ont trouvé la jeune fille qui pilait dans une concession voisine, l'ont mis sur la charrette et sont repartis vers leur village sans transaction aucune avec la famille de la jeune fille. Lors de notre passage, un mois s'était écoulé depuis l'enlèvement. La jeune fille n'étant pas revenue, les parents ont conclu qu'elle se plaisait là-bas et que le mari se présenterait bientôt pour discuter de la compensation matrimoniale.

## II. NIVEAUX ET TENDANCES DE LA PRIMONUPTIALITÉ FÉMININE DANS LA ZONE DE NIAKHAR

L'évolution de la primonuptialité est considérée ici comme une composante de la primofécondité dans la mesure où elle détermine la nature de l'entrée en vie féconde. Or, on a constaté un recul de l'âge au premier mariage au Sénégal, surtout en ville, certes, mais aussi en milieu rural. Par ailleurs, la crise économique et agricole actuelle semble constituer un frein au mariage en rendant de plus en plus difficile la constitution de la compensation matrimoniale. Qu'en est-il à Niakhar ? Et dans quelle mesure ce retard de l'âge au premier mariage, est-il suivi d'un recul à la première naissance ?

### 1. Méthodes

Pour mettre en évidence les tendances de la primonuptialité, deux analyses ont été menées. L'une de type longitudinal porte sur les générations 1966 à 1974 pour lesquelles on a pu calculer l'âge médian au premier mariage. L'autre de type transversal, pour laquelle les premiers mariages ont été mesurés de plusieurs manières. Tout d'abord par simple comptage des premiers mariages au cours de la période d'observation. Une seconde méthode est celle du calcul des mariages réduits qui

consiste à sommer les taux de deuxième catégorie<sup>5</sup>. Une troisième méthode passe par la construction des tables de nuptialité qui nous permet d'obtenir des séries de mariages par âge.

Les données utilisées proviennent de l'enregistrement continu des événements démographiques depuis 1983. Rappelons que les passages étaient annuels ou semestriels jusqu'en 1987, mais sont depuis lors hebdomadaires. Les analyses portent sur la période 1984-1991, pour éviter les problèmes liés à l'installation du système de collecte, et sur la population féminine âgée de 10 à 39 ans. Elles sont effectuées par année<sup>6</sup>. Les analyses transversales sont essentiellement inspirées des travaux d'Yves Péron (1991). L'auteur part du fait que, dans l'analyse transversale, le calcul des indices de primonuptialité (sommés des premiers mariages et âge moyen au premier mariage) à partir d'une table de nuptialité ou à partir des premiers mariages réduits, produit des résultats parfois divergents. Par l'analyse de contextes démographiques différents, il montre comment tirer partie de ces dissemblances en les interprétant en terme de tendance.

## 2. Définitions

### *Âge médian au premier mariage :*

L'âge médian au premier mariage est celui où la moitié des femmes qui vont se marier le sont déjà. Le calcul des proportions de célibataires à chaque premier janvier et selon l'année de naissance nous a permis de calculer, moyennant une hypothèse d'équirépartition, les proportions de célibataires aux âges exacts et par génération, et ainsi d'en déduire l'âge médian au premier mariage pour chaque génération, c'est à dire l'âge auquel 50 % des filles ne sont plus célibataires. Il s'agit là d'une approximation qui est acceptable puisque le célibat définitif est *quasi* nul.

### *Premiers mariages réduits :*

Les premiers mariages réduits entre l'âge  $x$  et l'âge  $(x+a)$  sont équivalents à " $a$ " fois les taux de seconde catégorie : ils sont le rapport entre les nombres de premiers

<sup>5</sup> Selon la définition de R. Pressat (1983), on appelle « taux de deuxième catégorie, ceux dans lesquels la population de référence est formée de l'ensemble des personnes des générations ou des cohortes intéressées par les taux en question ».

<sup>6</sup> Les mises à jour se font chaque années en mars ; pour tirer meilleure partie des données, les analyses ont été faites de 1er mars en 1er mars. On entendra donc par 1988 l'année écoulée entre le premier mars 1988 et le premier mars 1989.

mariages du groupe d'âges et l'effectif des femmes de ce groupe d'âges (quel que soit leur état matrimonial), multiplié par "a". Pour calculer de manière la plus exacte possible cet effectif (la base de données nous en offrant la possibilité), nous avons calculé le nombre d'années vécues par les femmes dans le champ d'observation pour chaque groupe d'âges (formule (1) et (5), annexe 6).

La somme des premiers mariages réduits nous fournit un indice synthétique de nuptialité du moment et sa variation au cours des périodes nous donne une indication sur l'évolution de la conjoncture. L'intérêt de cet indicateur réside dans l'analyse de ses variations mais il est un mauvais indicateur de niveau (puisque'il ne rapporte pas les événements à la population à risque).

#### *Tables de nuptialité :*

La construction d'une table de nuptialité repose sur le calcul des quotients de nuptialité par âge, obtenus en rapportant le nombre de mariages de chaque année et par génération, au nombre de célibataires de la même génération en début d'année. La table s'obtient en appliquant à un effectif initial donné de célibataires ces quotients de nuptialité par âge. On obtient alors les mariages qui se produiraient dans une génération fictive qui connaîtrait à chaque âge les conditions de nuptialité de la table (formule (13) et (14), annexe 6).

#### *Taux de nuptialité des célibataires :*

Le taux de nuptialité des célibataires, ou rapport des premiers mariages à l'effectif des femmes célibataires est un taux de première catégorie<sup>7</sup>. C'est un bon indicateur du niveau de la nuptialité (formule (3), annexe 6).

Yves Péron (1991) souligne que "le nombre de premiers mariages au cours d'une année dépend de quatre facteurs démographiques (...): l'effectif de la population féminine, sa composition par âge, la proportion de célibataires à chaque âge et, enfin, les taux de nuptialité des célibataires à chaque âge. Le calcul des mariages réduits élimine l'effet des deux premiers facteurs pour ne conserver que celui des deux derniers. La table de nuptialité du moment, qui repose uniquement sur les taux de nuptialité, ne conserve que l'effet du dernier facteur".

---

<sup>7</sup> On appelle « taux de première catégorie, ceux dans lesquels la population de référence est formé des personnes des générations ou des cohortes intéressées par les taux en question, n'ayant pas encore subi le phénomène étudié » (Pressat, 1983).



Nous verrons que les différentes méthodes nous donnent des résultats divergents, puisqu'elles mesurent des combinaisons de "facteurs" différents. Nous tenterons alors d'en expliquer les divergences et d'en tirer des conclusions sur l'évolution de la nuptialité.

### 3. Résultats

#### a) Âge médian au premier mariage

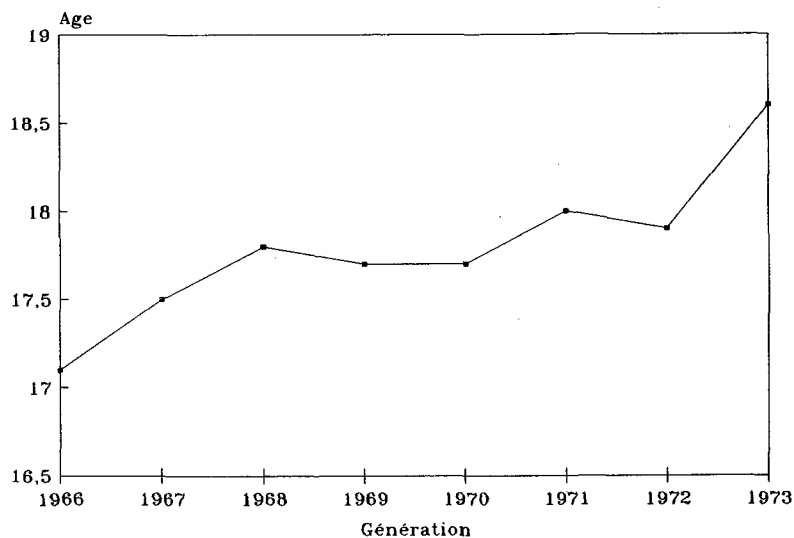
Les analyses effectuées à partir de l'ESF (Charbit *et al.*, 1985) ont déjà montré un certain recul de l'âge médian au premier mariage au fil des générations. Le niveau d'instruction et le lieu de résidence semblent jouer un rôle déterminant. La composante ethnique intervient également : les Sereer sont parmi les ethnies les plus touchées par ce retard de l'âge au mariage (pour l'ensemble des Sereer du Sénégal, l'âge moyen au premier mariage passe, de 15,6 ans pour les 40-49 ans en 1978 à 18,8 ans pour les 20-29 ans la même année).

TABLEAU 5.1. PROPORTIONS DE CÉLIBATAIRES SELON L'ÂGE ET LA GÉNÉRATION

Âge	Génération									
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
16				74,8	77,7	81,0	81,7	74,6	76,3	74,2
17			55,6	61,5	60,7	63,7	66,9	61,3	65,6	63,4
18		42,5	44,8	46,2	45,0	44,6	49,4	48,9	55,7	
19	31,9	33,9	32,4	33,0	32,3	32,7	36,1	39,2		
20	25,7	25,7	24,4	22,8	22,9	26,3	27,1			
21	21,1	18,8	17,9	16,6	17,5	18,4				
Âge médian	17,1*	17,5	17,8	17,7	17,7	18,0	17,9	18,6*		
* estimé										

Ce retard de l'âge au premier mariage se vérifie aussi à Niakhar. Les données dont nous disposons nous permettent de calculer l'âge médian au premier mariage sur six générations (1967 à 1972), et de l'estimer pour deux générations (1966 et 1973). L'âge médian augmente au fil des générations (tableau 5.1 et figure 5.2). La pente de la droite de régression générale est de 0,16.

FIGURE 5.2. ÂGE MÉDIAN AU PREMIER MARIAGE SELON LA GÉNÉRATION À NIAKHAR, DE 1984 À 1991



En fait, l'âge médian a plutôt évolué en trois phases : une première phase de croissance rapide, de la génération 1966 à la génération 1968 ; une phase de relative stagnation pour les générations 1968 à 1971 ; puis, une nouvelle phase de croissance pour les générations 1970 à 1973. Nous verrons plus tard comment interpréter ces différentes phases et comment expliquer ce phénomène de palier à partir des événements conjoncturels.

## *b) Premiers mariages observés*

### *i) Répartition sur la période*

L'enregistrement des mariages de célibataires nous donne l'évolution annuelle du nombre des premiers mariages selon l'année (tableau 5.2). Deux années sont particulièrement "creuses" : 1984 et 1991 ; on pourrait penser à un biais de collecte, ce qui est peu probable puisque la collecte qui a débuté en 1983 était opérationnelle en 1984, et qu'elle continue jusqu'à ce jour (1992). Par ailleurs, les méthodes d'enregistrement des mariages n'ont pas fondamentalement changé entre 1983 et 1992.

Les années qui ont connu le plus de premiers mariages sont dans l'ordre d'importance : 1988, 1990, 1987, 1985.

TABLEAU 5.2. ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE PREMIERS MARIAGES OBSERVÉS À NIAKHAR, DE 1984 À 1991

Année	Nombre des premiers mariages
1984	99
1985	129
1986	117
1987	140
1988	189
1989	106
1990	141
1991	77
Total	998

Comme on l'a dit précédemment, cet indicateur dépend de trop nombreux facteurs (l'effectif de la population féminine, sa composition par âge, la proportion de célibataires chaque âge et, enfin, le taux de nuptialité des célibataires chaque âge) pour nous permettre de tirer des conclusions fiables sur l'évolution de la nuptialité des célibataires. On peut cependant dire que, si la structure de la population a peu varié au cours de la période, on devrait observer une évolution de la nuptialité comparable celle du nombre des premiers mariages observés, avec un maximum en 1988 et un minimum en 1991.

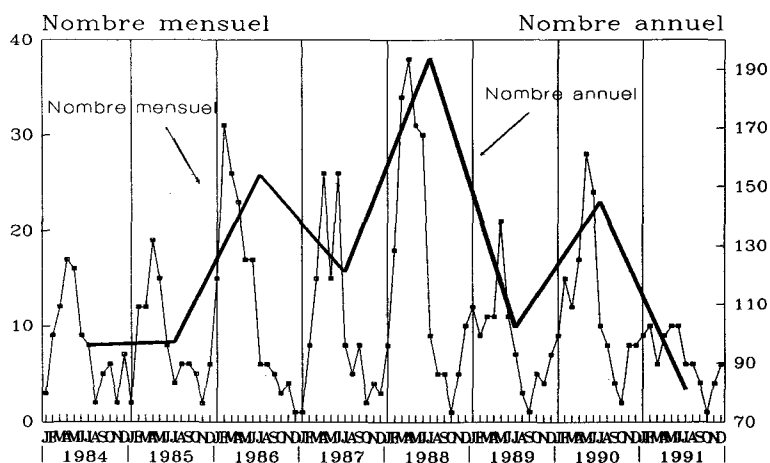
#### *ii) Le mouvement saisonnier*

Les activités agricoles sont prédominantes et leur saisonnalité pèse sur les événements démographiques. Rappelons brièvement le calendrier agricole : la préparation des champs débute en mai ; le semis du mil se fait en juin, avant les premières pluies, alors que l'arachide demande une première pluie pour être semée ; viennent ensuite les travaux de désherbage, de démarriage et de sarclage ; la récolte a lieu en septembre-octobre pour le mil, octobre-novembre pour l'arachide ; la traite de l'arachide dure jusqu' décembre-janvier. Le nombre mensuel de premiers mariages observés dépend effectivement très fortement de la saison (figure 5.3 et annexe 9).

Les premiers mariages ont surtout lieu en période de saison sèche : 70 % entre février et juin. Le pic de saison sèche varie selon l'année, entre mars et mai. Il se situe

donc avant les travaux champêtres. Inversement le creux d'hivernage, entre septembre et janvier selon l'année, coïncide avec les activités agricoles.

FIGURE 5.3. ÉVOLUTION DES NOMBRES MENSUELS ET ANNUELS DE PREMIERS MARIAGES DE FEMMES À NIAKHAR DE 1984 À 1991



Le mouvement saisonnier des mariages suit donc le cycle des cultures : on se marie très peu durant la période des travaux champêtres ; on se marie beaucoup en période de saison sèche, après avoir terminé la traite de l'arachide. C'est que le premier mariage nécessite la fois une disponibilité de temps et une disponibilité d'argent. En effet, c'est après la traite de l'arachide que les paysans sont rémunérés et qu'ils peuvent engager des transactions matrimoniales, moins que le remboursement des dettes, qui semblent de plus en plus fréquentes, ne monopolise l'ensemble des revenus monétaires.

### c) Premiers mariages réduits

Les premiers mariages réduits (taux de seconde catégorie) ont été calculés pour chaque année en rapportant le nombre annuel de premiers mariages féminins au nombre d'années vécues par les femmes (toutes situations matrimoniales confondues).

Cet indicateur correspond à chaque âge au produit du *taux de nuptialité* par la *proportion de célibataires* (formule (4), annexe 6). L'évolution des mariages réduits va alors dépendre de l'évolution de ces deux composantes.

*i) Évolution des premiers mariages réduits*

L'évolution de la somme des premiers mariages réduits (tableau 5.3) est tout à fait comparable à celle des premiers mariages observés (tableau 5.2). On peut donc considérer que ni *l'effectif de la population féminine*, ni sa *composition par âge* n'ont beaucoup influencé l'évolution du nombre des mariages. De fait, le taux d'accroissement annuel de la population féminine sur la période n'est que de 1,2 % (le solde migratoire négatif compense un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 3 %). Quant à la répartition par âge on note une augmentation de la part des 10-14 ans, soit un léger "rajeunissement", mais sans grande influence sur l'âge moyen du groupe d'âges 10-39 ans (22,5 ans en 1990 contre 22,9 en 1984).

TABLEAU 5.3. ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA SOMME DES PREMIERS MARIAGES RÉDUITS À NIAKHAR, DE 1984 À 1991

Année	$\Sigma \text{ } 1\text{mr}_x$
1984	515
1985	694
1986	632
1987	722
1988	959
1989	535
1990	704
1991	391

La somme des premiers mariages réduits passe par trois pics : l'un en 1985 (694), le second en 1988 (959) et le troisième en 1990 (704). À l'inverse, 1984, 1989 et 1991 sont des années creuses. Pour mieux comprendre l'évolution de cet indicateur, nous allons observer l'évolution de ses composantes : la nuptialité des célibataires et la proportion des célibataires dans la population.

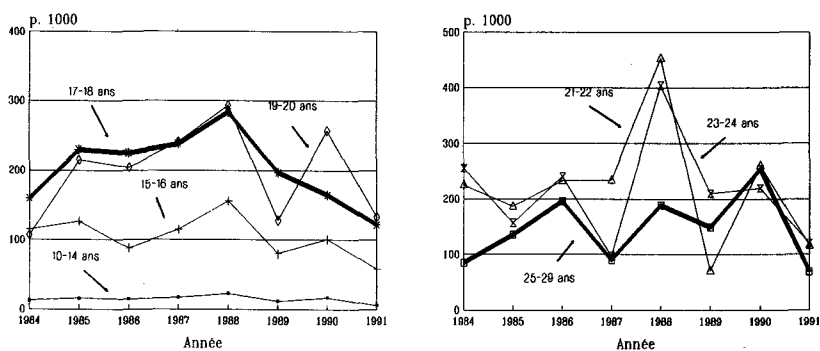
*ii) Évolution de la nuptialité des célibataires*

À chaque âge, le taux de nuptialité des célibataires varie en "dents de scie", avec un pic en 1988 et un autre en 1990 (surtout pour les 19 ans et plus) (tableau 5.4 et figure 5.4). Le pic de 1985 n'est présent que pour le groupe d'âges 15-20 ans.

TABLEAU 5.4. ÉVOLUTION ANNUELLE DES TAUX DE PRIMONUPTIALITÉ PAR GROUPE D'ÂGES (%)

Année	10-14	15-16	17-18	19-20	21-22	23-24	25-29	30-34
1984	13	115	160	107	225	255	85	0
1985	16	127	230	215	187	157	135	0
1986	15	88	225	204	233	240	196	133
1987	17	115	238	241	234	97	90	120
1988	23	156	284	293	453	404	189	298
1989	13	80	197	128	71	210	149	610
1990	17	101	165	257	260	219	254	767
1991	6	58	122	133	116	120	69	7

FIGURE 5.4. ÉVOLUTION ANNUELLE DES TAUX DE PRIMONUPTIALITÉ FÉMININE PAR GROUPE D'ÂGES



Le taux de nuptialité atteint son maximum entre 17 et 24 ans. Ce sont ces âges qui sont les plus fortement touchés par le pic de 1988.

Cette répercussion des mêmes fluctuations sur tous les groupes d'âges montre bien le caractère conjoncturel des variations annuelles de la nuptialité des célibataires. Le poids économique de la compensation matrimoniale, désigne les crises agricoles comme principales responsables de ces variations. Crises largement liées à la pluviométrie qui pèse fortement sur les récoltes et les revenus qui en sont tirés.

Une mesure mensuelle des précipitations est disponible de 1982 à 1992. Les pluies tombent entre juin et octobre. La pluviométrie est favorable à la culture lorsqu'elle est non seulement abondante, mais bien répartie au cours de l'hivernage, sans quoi les cultures sèchent et de nouveaux semis doivent être effectués. Nous avons donc calculé les moyennes mensuelles sur les 5 mois d'hivernage, les écarts-types et le rapport du carré de la moyenne à l'écart-type (tableau 5.5). Plus la moyenne est forte, et plus l'écart-type est faible, plus le rapport sera élevé et meilleur sera l'hivernage.

Les valeurs prises par cet indicateur de la qualité de l'hivernage ont atteint leur maximum en 1987. Viennent ensuite, dans l'ordre d'importance, 1984, 1989 et 1991 (figure 5.5). Les bénéfices économiques se reportent sur l'année suivante, après la vente de l'arachide. La concordance est remarquable : à chaque pic de la nuptialité (1985, 1988, 1990) correspond un hivernage précédant relativement bon. La nuptialité subit les fluctuations de la production agricole qui, elle même, est dépendante de la pluviométrie.

Pour autant, la corrélation entre l'indicateur de pluviométrie et la somme des premiers mariages réduits de l'année suivante n'est pas parfaite ( $r = 0.64$ ), ce qui témoigne de l'existence d'autres facteurs des variations annuelles de la nuptialité.

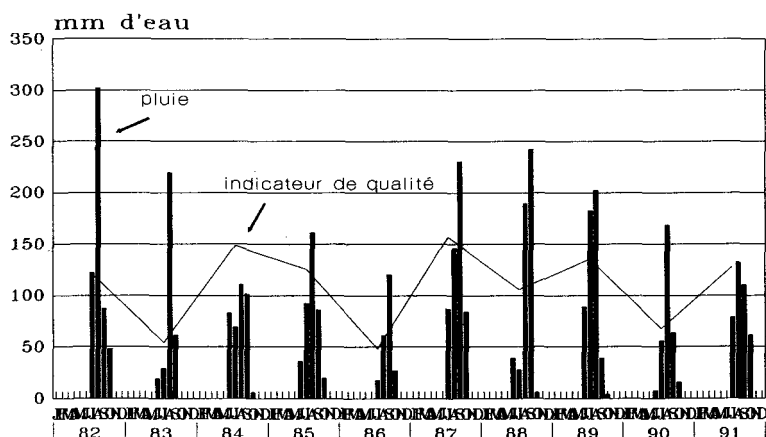
TABLEAU 5.5. ÉVOLUTIONS ANNUELLES DE TROIS INDICATEURS DE QUALITÉ DE L'HIVERNAGE À NIAKHAR, DE 1982 À 1991.

Année	Moyenne des précipitations sur les 5 mois (en mm) ( $\sigma$ )	Écart-type ( $m$ )	Indicateur ( $m^2/\sigma$ )
1982	112,02	103,37	121,39
1983	65,62	79,24	54,34
1984	74,14	37,04	148,38
1985	78,98	49,63	125,68
1986	45,40	42,68	48,29
1987	109,40	76,16	157,15
1988	100,84	95,94	105,99
1989	102,86	77,96	135,69
1990	62,22	57,40	67,45
1991	76,34	45,45	128,24

La qualité de l'hivernage ne rend d'ailleurs pas entièrement compte des aléas économiques ; ceux-ci dépendent aussi de la conservation des grains (les insectes peuvent détruire une partie de la récolte), du prix de vente des céréales, des dettes contractées au cours de la saison sèche et des revenus extra-agricoles. De plus, on le

sait, la compensation matrimoniale n'est plus une condition impérative pour entamer le processus de mariage et la richesse du lignage pourvoit en grande partie aux dépenses. Il n'en reste pas moins que la célébration du mariage quelle qu'en soit la forme, exige une disposition de numéraire, ne serait-ce que pour payer les boissons et les noix de cola.

FIGURE 5.5. PRÉCIPITATIONS MENSUELLES ET INDICATEUR ANNUEL DE QUALITÉ DE L'HIVERNAGE À NIAKHAR DE 1982 À 1991



### iii) Évolution des proportions de célibataires

Les proportions de célibataires forment la seconde composante des premiers mariages réduits. Tous âges confondus (10-39 ans), cette proportion a augmenté de manière régulière au cours des années, de 1984 à 1991, avec seulement un coup de frein en 1988 (tableau 5.6).

La proportion de célibataires dépend évidemment en grande partie de la nuptialité, le mariage étant la manière la plus fréquente de sortir du célibat. Cependant, d'autres facteurs affectent à un moment donné la proportion de célibataires : la mortalité, bien sûr, mais aussi la croissance naturelle qui augmente la part des classes les plus jeunes, et donc celle des célibataires et les migrations (entrées et sorties de



célibataires, entrée et sorties de non célibataires). Cela explique le fait que les proportions de célibataires ne varient pas seulement en réponse à la nuptialité.

Les proportions de célibataires sont très importantes chez les 10-14 ans. Le phénomène de nuptialité débute doucement à partir de 15 ans (entre 15 et 16 ans, 1 femme sur 4 n'est plus célibataire) et prend toute son ampleur à partir de 17 ans (près d'une femme sur deux n'est plus célibataire entre 17 et 18 ans et 3 femmes sur 4 entre 19 et 20 ans). Au delà de 25 ans, les proportions de célibataires sont négligeables (moins de 4 %).

TABLEAU 5.6. ÉVOLUTION ANNUELLE DES PROPORTIONS DE CÉLIBATAIRES PAR GROUPE D'ÂGES (%)

Année	Groupe d'âges								Total
	10-14	15-16	17-18	19-20	21-22	23-24	25-29	30-34	
1984	98,12	71,82	41,59	22,87	12,24	5,81	2,63	0,28	33,54
1985	98,09	76,58	47,73	25,78	13,16	5,29	2,35	0,79	34,82
1986	97,66	77,21	43,37	22,56	14,28	7,11	1,57	1,13	35,31
1987	97,75	78,19	44,27	25,33	14,85	8,97	2,38	1,13	37,88
1988	97,53	73,24	44,39	22,99	11,43	8,36	3,03	0,85	37,76
1989	97,78	76,38	48,04	22,58	12,16	6,50	3,93	0,61	38,82
1990	98,09	75,52	49,56	26,10	12,53	6,69	3,80	0,45	39,71
1991	98,95	80,11	53,60	28,23	12,72	7,65	3,53	0,42	40,28

L'augmentation de la proportion de célibataires au cours de la période, et donc le retard de la nuptialité, est surtout vécue par les classes d'âges allant de 15 à 20 ans. L'intensification de la nuptialité de 1988 se traduit par une rupture de la tendance à la hausse des proportions de célibataires. Mais, après 1988, l'augmentation de la proportion de célibataires se poursuit chez les moins de 20 ans.

#### iv) Décomposition des facteurs célibat et nuptialité

Pour séparer l'effet des facteurs *célibat* et *nuptialité* dans l'évolution de la somme des premiers mariages réduits, on peut, à l'instar d'Yves Péron (1991), standardiser les mariages réduits, soit en fonction d'une nuptialité constante, soit en fonction d'une proportion constante de célibataires.

Tout d'abord, on calcule quel aurait été le nombre de mariages réduits si la nuptialité était restée inchangée (seules les proportions de célibataires varient) d'une année sur l'autre ; on rapporte ensuite le nombre de mariages attendus avec une telle hypothèse au nombre de mariages réduits de l'année précédente et l'on obtient ainsi une

mesure de l'effet principal de l'évolution du facteur "célibat". Dans un deuxième temps, on fait l'hypothèse que seule la nuptialité varie et l'on obtient une mesure de l'effet principal de l'évolution du facteur "nuptialité" (voir formulaire, annexe 6).

Il faut cependant compter aussi avec un effet d'interaction produit par les deux facteurs combinés. Il est égal au rapport de la variation des mariages réduits au produit des deux facteurs. Si les deux facteurs agissaient indépendamment, ce rapport serait égal à 1 et la variation des mariages réduits serait égale au produit des deux facteurs.

La colonne (1) du tableau 5.7, reprend la variation, d'une année sur l'autre, de la somme des premiers mariages réduits. On y retrouve les périodes de hausse (1984-85, 1987-88, 1989-90) et les périodes de chute (1988-89, 1990-91). Les colonnes suivantes donnent le résultat de la décomposition de ces variations en trois éléments : effet du célibat, effet de la nuptialité, effet conjoint. Les variations de l'effet *célibat* sont faibles, en comparaison des variations de l'effet *nuptialité*, qui atteignent souvent 30 à 50 %.

Il y a parfois antagonisme entre les facteurs : le changement des proportions de célibataires entre 1988 et 1989 par exemple aurait entraîné, s'il avait agi seul, une hausse de 3 % des mariages réduits ; par contre, le changement des taux de nuptialité aurait entraîné à lui seul une baisse de 46 %.

TABLEAU 5.7. EFFETS DES FACTEURS CÉLIBAT ET NUPTIALITÉ SUR LES VARIATIONS ANNUELLES DE LA SOMME DES PREMIERS MARIAGES RÉDUITS

Années	Variation de la somme des premiers mariages réduits (1)	Effet principal		Effet conjoint (4)
		"célibat" (2)	"nuptialité" (3)	
1984-1985	1,351	1,073	1,247	1,010
1985-1986	0,908	0,959	0,942	1,005
1986-1987	1,129	1,059	1,081	0,986
1987-1988	1,342	0,945	1,432	0,991
1988-1989	0,556	1,027	0,544	0,995
1989-1990	1,342	1,018	1,296	1,007
1990-1991	0,558	1,050	0,525	1,012

(1) = (2) \* (3) \* (4)

La décomposition nous permet de voir à quel(s) facteur(s) on doit attribuer les variations. On constate que les effets de la proportion de célibataires sont faibles et que l'évolution des mariages réduits est essentiellement due au facteur *nuptialité*. Par voie de conséquence, les effets d'interaction se révèlent très faibles ; lorsqu'ils existent, ils

restent dans une fourchette de  $-1,4$  à  $+1,2$ . On peut donc admettre que les facteurs "nuptialité" et "célibat" agissent de manière indépendante.

**d) Premiers mariages de la table de nuptialité**

Les quotients de nuptialité (formule (13), annexe 6) appliqués à une cohorte fictive de 1000 femmes célibataires permettent d'obtenir les mariages de la table. Cette méthode ne fait pas intervenir les proportions observées de célibataires. La somme des mariages de la table est un indicateur sans biais de la nuptialité de moment (tableau 5.8).

TABLEAU 5.8. ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA SOMME DES MARIAGES DE LA TABLE

Année	$\Sigma m_x$
1984	876
1985	916
1986	958
1987	926
1988	994
1989	1000
1990	982
1991	817

Elle est plus élevée que celle des premiers mariages réduits, ce qui n'est pas étonnant puisqu'elle est calculée sur la base des seules femmes célibataires, alors que la somme des mariages réduits l'était sur l'ensemble des femmes. L'évolution de la somme des mariages de la table est beaucoup plus régulière. Elle est en fait le complément à 1 du célibat définitif, lui même très faible. Elle ne peut donc être que très voisine de 1. Au contraire, les mariages réduits se rapportant aux effectifs tous états matrimoniaux sont beaucoup plus dépendants des proportions de non-célibataires à un moment donné et leur somme est plus fluctuante (figure 5.6).

La différence de méthode entraîne aussi une différence dans l'estimation de l'âge moyen au premier mariage (tableau 5.9). L'âge moyen est nettement plus élevé quand il est calculé à partir des mariages de la table. Néanmoins, dans les deux cas, on observe une tendance à la hausse de l'âge moyen au premier mariage (figure 5.7).

FIGURE 5.6. PREMIERS MARIAGES RÉDUITS ET PREMIERS MARIAGES DE LA TABLE À NIAKHAR DE 1984 À 1991

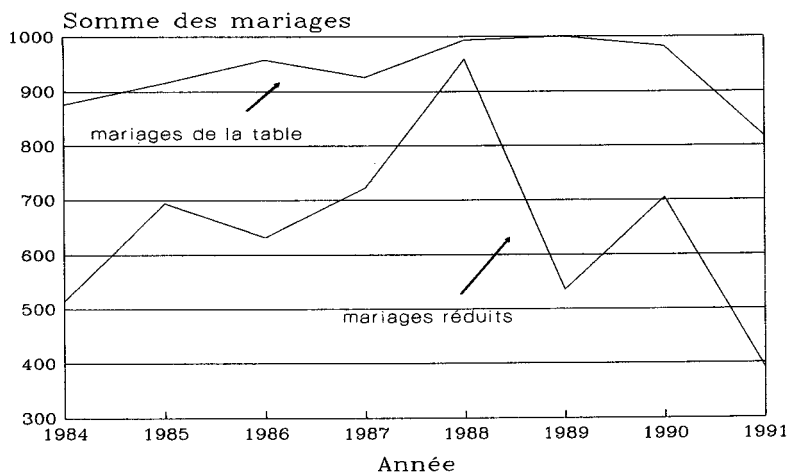
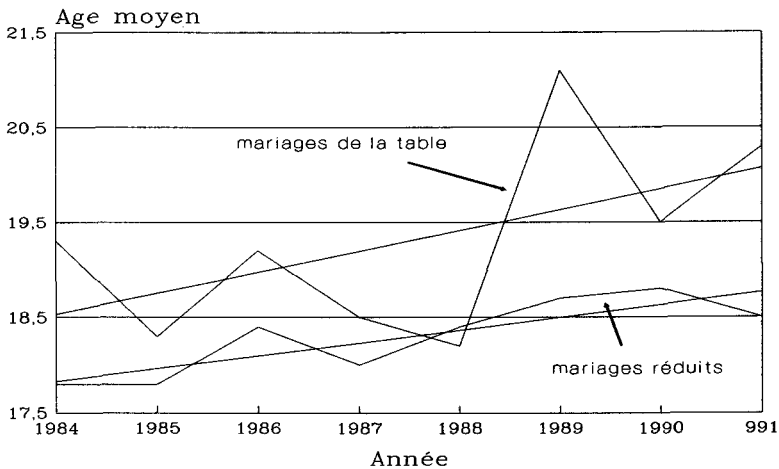


TABLEAU 5.9. ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LES DEUX MÉTHODES À NIAKHAR DE 1984 À 1991

Année	Âge moyen au premier mariage	
	Mariages réduits	Mariages de la table
1984	17,8	19,3
1985	17,8	18,3
1986	18,4	19,2
1987	18,0	18,5
1988	18,4	18,2
1989	18,7	21,1
1990	18,8	19,5
1991	18,5	20,3
Total	18,3	19,3

FIGURE 5.7. ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LES DEUX MÉTHODES À NIAKHAR, DE 1984 À 1991



L'âge moyen au premier mariage (de la table) calculé sur la population de Ngayokhem de 1963 (Waltisperger, 1974) était de 17,8 ans. En 20 ans, l'âge moyen avait donc déjà connu, avant 1984, un retard d'environ 1,5 ans. La hausse observée ces dernières années ne fait donc que prolonger une tendance à long terme.

Mis à part l'année 1988, année de forte nuptialité, les premiers mariages réduits sont en moyenne plus précoces que les mariages de la table. Cette différence n'est que la traduction du mouvement général de retard : lorsqu'on mesure strictement la nuptialité du moment, sans confusion avec celle des générations passées, on obtient un âge moyen plus élevé.

On peut comparer les résultats des deux méthodes, en reprenant l'approche d'Yves Péron. Tout comme les mariages réduits sont le produit des taux de nuptialité des célibataires par les proportions de célibataires, les mariages de la table sont le produit des taux de nuptialité par les célibataires de la table (formule 16, annexe 6).

La différence entre mariages réduits et mariages de la table provient ainsi de la seule différence entre proportions de célibataires observées et célibataires subsistants de la table. Si la proportion de célibataires observées est supérieure aux célibataires de la table, les mariages réduits seront supérieurs aux mariages de la table ; sinon, ils seront inférieurs.

Yves Péron montre que dans les périodes d'intensification de la nuptialité les proportions de célibataires observées sont plus fortes que celles de la table et donc que la différence est positive. C'est le cas ici en 1988. Ceci s'explique par le fait que la table ne tient pas compte de la nuptialité des générations passées. Or, en période de "rajeunissement" de la nuptialité, la nuptialité des générations passées est en retard sur la nuptialité du moment. C'est ici le cas le plus général (tableau 5.10) : dans les périodes de retard de la nuptialité, la différence est négative, et les mariages réduits sont moins nombreux et plus précoces que ceux de la table.

TABLEAU 5.10. DIFFÉRENCES ENTRE PROPORTIONS DE CÉLIBATAIRES OBSERVÉES ET CÉLIBATAIRES DE LA TABLE DE NUPTIALITÉ

Groupe d'âges	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
10-14	2,9	3,8	2,8	4,5	6,1	2,3	3,8	1,7
15-16	-9,0	0,2	-2,6	2,4	3,4	-4,8	-4,3	-9,7
17-18	-20,7	-3,5	-14,2	-8,5	-0,7	-12,1	-12,4	-18,9
19-20	-23,7	-7,0	-15,3	-5,8	-3,2	-22,9	-15,6	-28,5
21-22	-22,6	-9,9	-10,7	-3,8	-2,3	-28,0	-12,7	-28,9
23-24	-19,7	-10,2	-8,8	-4,2	1,7	-25,2	-9,0	-25,4
25-29	-14,2	-8,0	-7,4	-8,7	0,1	-12,1	-2,9	-20,9
30-34	-12,1	-7,6	-3,7	-8,1	-0,1	-2,7	-1,4	-17,9
35-39	-12,2	-8,4	-4,1	-7,2	-0,5	0,1	-1,4	-18,0

À 10-14 ans la différence est toujours positive, ce qui signifie que le retard de la nuptialité ne se porte pas sur ce groupe d'âges. Il faut dire qu'il s'agit en fait d'un groupe à faible nuptialité qui est donc peu susceptible de baisser. Il en est de même pour des groupes d'âges élevés où la part des célibataires est très faible (de l'ordre de 1%) et les écarts figurant dans le tableau 5.10 sont plus le jeu de petits effectifs que le témoin de changements de comportement. Les écarts les plus significatifs concernent les âges de 15 à 29 ans. C'est sur ce groupe d'âges que s'opère l'essentiel de l'élévation de l'âge au mariage.

\* \*

\*

La principale conclusion de ces différentes analyses est que l'âge d'entrée en union augmente. Cette évolution ne va cependant pas sans fluctuations. On avait vu au début de cette section que, d'une génération à l'autre, l'âge médian au premier mariage avait augmenté mais que ce mouvement de retard n'était pas constant et qu'il avait connu des ralentissements dont le principal affectait la génération 1970. Cette génération arrive effectivement à 18 ans en 1988, année de forte nuptialité et donc de rajeunissement de l'âge au premier mariage.

Au delà de ces fluctuations, les résultats convergent tous vers l'élévation de l'âge au premier mariage en milieu rural sereer. Ces résultats vont dans le sens de ceux obtenus à partir des enquêtes nationales (EMF, EDS). Le mouvement est suffisamment rapide pour être observé sur une période de 8 ans. On est en droit de penser que la crise économique que connaît le pays sereer est en grande partie responsable de ce retard : les jeunes et leur famille éprouvent de plus en plus de difficultés à rassembler l'argent nécessaire à la compensation matrimoniale. Cependant on assiste aussi à une modification des comportements dans le sens d'une plus large souplesse des parents qui favorise une nouvelle forme de mariage, concrétisée par une cérémonie religieuse, le *takk*, qui n'est plus conditionnée au versement de la compensation matrimoniale et qui devient souvent une étape intermédiaire du mariage. Cette procédure est en quelque sorte une réponse à la crise économique. Elle serait aussi une réponse à une certaine évolution sociale qui fait que les jeunes filles, par un passage quasi-systématique en ville (migrations saisonnières de saison sèche), semblent de plus en plus être sujettes à des grossesses prénuptiales. La grossesse ou la naissance peuvent alors précipiter l'union sous forme de *takk* et la compensation matrimoniale restera due.

L'accentuation de la crise économique, dont l'issue reste incertaine, pourrait entraîner une accentuation du retard de l'âge au premier mariage. Mais la réponse "sociale" face à cette situation (moins grande exigence de la part de la famille face au mariage) peut au contraire mettre un terme à ce mouvement en développant de nouvelles formes d'union, dont le rôle pourrait être de "légitimer" une grossesse ou de renforcer le contrôle social en "promettant" la jeune fille et lui interdisant tout autre prétendant. Dans un tel contexte, la poursuite du mouvement de hausse de l'âge au premier mariage serait alors signe d'un changement plus profond, le signe que la prise de décision relative au premier mariage des filles échapperait de plus en plus aux familles.

### III. LES DÉTERMINANTS DE LA PRIMONUPTIALITÉ

Pour tenter d'évaluer le rôle joué par les caractéristiques socio-économiques dans le processus d'entrée en union, nous avons effectué une analyse différentielle de l'âge médian au premier mariage selon certaines caractéristiques socio-économiques. Nous avons aussi calculé l'âge moyen des premiers mariages, en comparant les résultats obtenus à partir des mariages de femmes des différents groupes.

Il faut tout d'abord rappeler que ces variables ne sont collectées que depuis mars 1991 et qu'elles peuvent être sujettes à des biais de sélection : elles ne sont disponibles que pour les individus résidents à cette date, les femmes sorties du champ d'observation étant éliminées. Il faut donc faire l'hypothèse que les femmes émigrées avant mars 1991 ne présentent pas de caractéristiques particulières en rapport avec les variables socio-culturelles utilisées. C'est plausible mais non démontré.

#### 1. L'âge médian au premier mariage

De la même manière que nous avons calculé l'âge médian au premier mariage selon les générations (point II.1 de ce chapitre), nous pouvons calculer l'âge médian par génération et selon certaines caractéristiques socio-culturelles : la religion, le niveau d'instruction, la caste et un indicateur d'expérience urbaine, à savoir, l'absence pour motif économique lors du recensement de mars 1991. Le calcul est fait par génération (tableau 5.11) et nous pouvons ainsi observer l'évolution de l'âge médian au premier mariage dans les différents sous-groupes (figure 5.8). Les variations sont parfois erratiques, surtout en raison de la faiblesse des effectifs. D'une manière générale, on constate dans tous les groupes une tendance à la hausse de l'indicateur, qui signifie une entrée en union plus tardive pour les générations les plus jeunes.



*Scolarisation et expérience urbaine : des facteurs de retard au premier mariage.*

Pour toutes les variables, on note des différences de niveaux de l'âge médian au premier mariage en fonction des différentes modalités (tableau 5.11).

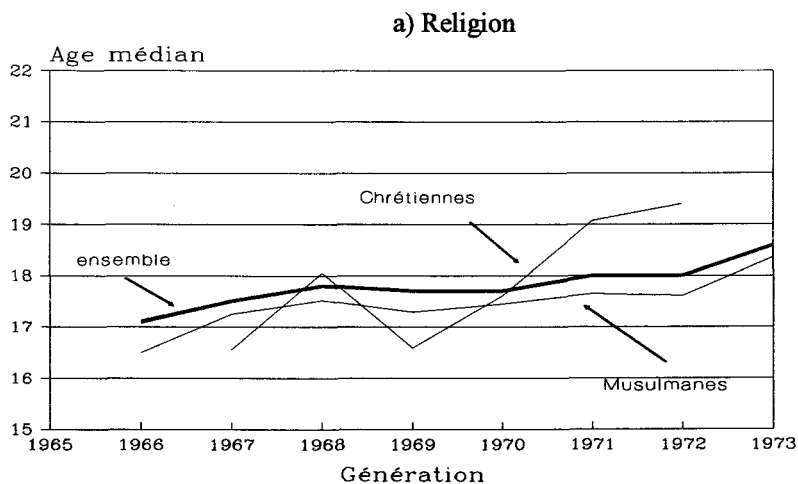
**TABEAU 5.11. ÂGE MÉDIAN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES SELON LA GÉNÉRATION ET SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES**

Caractéristique socio-culturelle	Génération <sup>a</sup>								
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
<i>Religion</i>									
Chrétienne			16,6* (32)	18,1 (27)	16,6 (22)	17,6 (31)	19,1 (39)	19,4* (42)	
Musulmane		16,5* (106)	17,3 (96)	17,5 (86)	17,3 (62)	17,5 (89)	17,7 (81)	17,6 (129)	18,4* (122)
<i>Instruction</i>									
Non scolarisées		16,0* (116)	16,7 (114)	17,4 (95)	16,7 (68)	17,2 (97)	17,6 (90)	17,5 (131)	18,2* (121)
Scolarisées (primaire ou +)	18,4* (12)	19,4 (15)	19,7 (10)	21,0 (18)	- <sup>b</sup> (13)	20,5 (22)	20,3* (23)		
<i>Caste</i>									
Paysanne			16,9* (91)	17,3 (80)	16,8 (53)	17,4 (86)	17,6 (75)	17,8 (124)	18,3* (117)
Autre	17,7* (135)	18,4 (117)	18,0 (129)	18,4 (110)	18,6 (108)	18,1 (120)	18,3 (134)	18,1 (132)	19,3* (115)
<i>Absente en 1991</i>									
oui		18,6 (33)	18,8 (30)	19,4 (24)	19,0 (26)	20,2 (46)	19,5 (48)	21,9* (81)	
non			16,1* (88)	17,1 (83)	16,5 (53)	16,9 (73)	17,3 (69)	16,3 (77)	16,9 (73)
<i>Type d'union<sup>c</sup></i>									
monogame	19,6 (27)	19,0 (40)	18,3 (51)	17,5 (41)	16,8 (31)	17,4 (57)	17,7 (43)	16,3 (35)	15,4 (24)
polygame	19,3 (13)	19,3 (9)	18,4 (7)	17,1 (9)	18,3 (14)	20,2 (13)	18,0 (5)	17,2 (9)	17,1 (3)
<i>Total</i>		17,1* (200)	17,5 (220)	17,8 (190)	17,7 (161)	17,7 (206)	18,0 (209)	18,0 (256)	18,6* (232)
* estimé									
a : les effectifs sont exprimés entre parenthèse									
b : à 21 ans, 64 % des femmes de la génération 1969 sont encore célibataires. Par extrapolation, on trouve un âge médian de 29,7 ans mais l'hypothèse de linéarité est peu probable.									
c : femmes mariées									

Ces différences sont plus marquées pour le niveau d'instruction et pour l'expérience urbaine. Malgré la faiblesse des effectifs, on ne peut nier le rôle que semble jouer le niveau d'instruction sur l'entrée en union. L'âge médian est de l'ordre de 20 ans pour les femmes qui ont été à l'école contre 17 ans et demi pour celles qui n'y sont jamais allées.

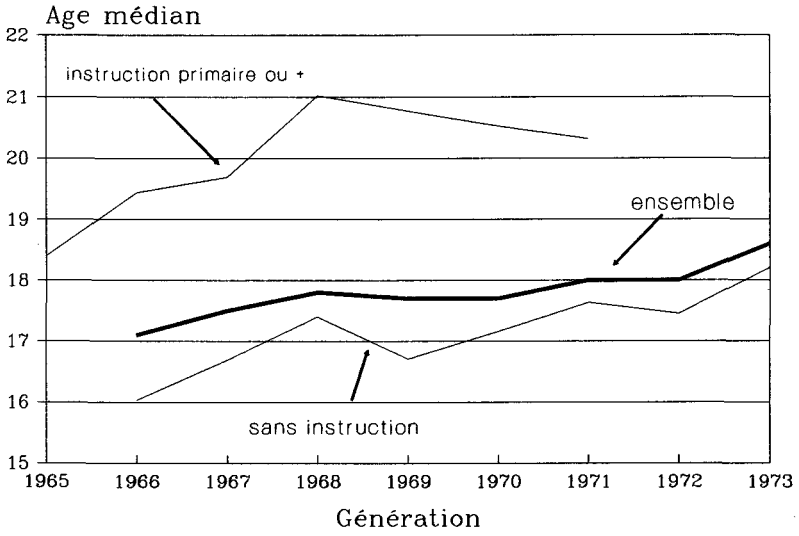
L'indicateur d'expérience urbaine, produit de lui même un artefact : les femmes absentes en mars 1991, qui sont donc des migrantes saisonnières, sont pour une grande part célibataires (environ 80 % d'entre elles). On comprend alors que les absentes aient un âge médian plus élevé, ce qui n'enlève rien à l'intérêt de ce résultat : si le mariage est un frein à la migration saisonnière, celle-ci peut alors être un facteur de retard du premier mariage. On peut alors penser que si le mouvement de migration saisonnière continue de se développer, tant dans son intensité - déjà très élevée - que dans sa forme - migration plus longue dans l'année et à plus forte répétition<sup>8</sup> - les conséquences seront alors très nettes sur le processus d'entrée en vie conjugale. L'analyse des données postérieures à 1991, qui comportent un enregistrement du mouvement saisonnier permettra de saisir ultérieurement la relation qui apparaît ici.

FIGURE 5.8. ÂGE MÉDIAN AU PREMIER MARIAGE SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-CULTURELLES, PAR GÉNÉRATIONS

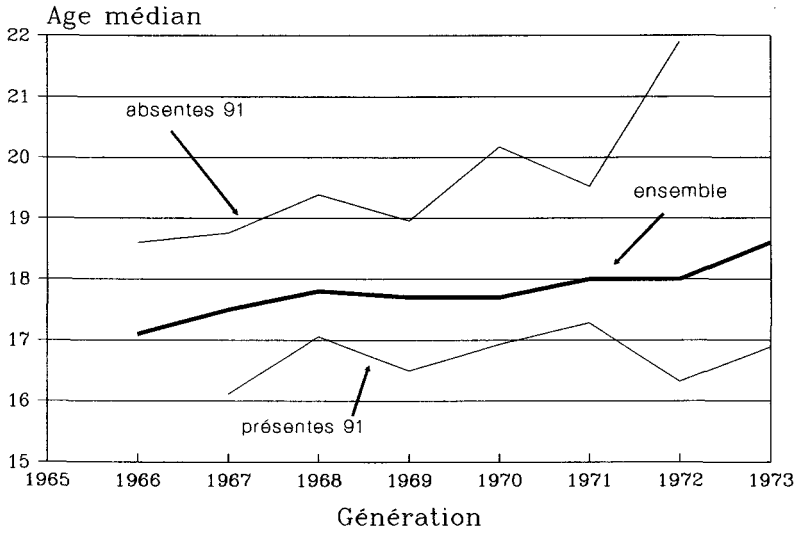


<sup>8</sup> cf chapitre III

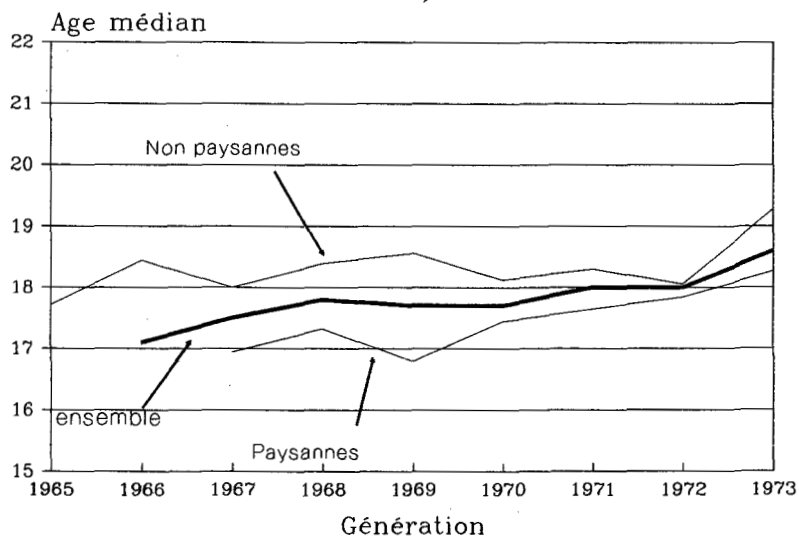
**b) Instruction**



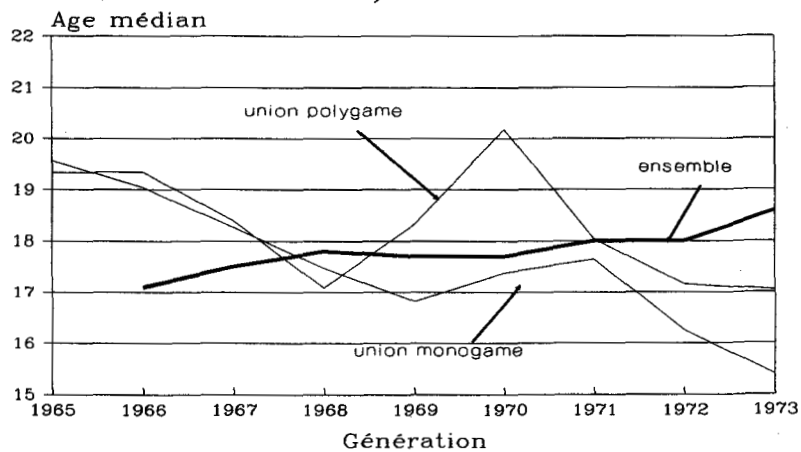
**c) Expérience urbaine**



d) Caste



e) Forme d'union



La faiblesse des effectifs ne permet pas d'effectuer les analyses en fonction des différentes castes. Nous avons cependant séparé les femmes d'origine paysanne, qui forment le groupe le plus important, des autres femmes. Les paysannes se marient plus jeunes que les autres mais, pour elles aussi, la tendance est à la hausse de l'âge au mariage.

La religion musulmane semble favoriser un mariage plus précoce que la moyenne d'une demi année environ. L'âge médian des femmes chrétiennes connaît de fortes variations. Le pic de la génération 1968 concorde avec une année de faible primonuptialité en 1986, année au cours de laquelle la génération atteint ses 18 ans. Ce pic est d'ailleurs visible dans la majorité des courbes. S'il est plus visible chez les chrétiennes, c'est peut-être en raison d'une plus grande sensibilité du mariage chrétien<sup>9</sup> aux fluctuations économiques. Ce raisonnement s'applique aussi à l'année 1989 où les premiers mariages ont été moins nombreux ; cette année concerne la génération 1971 qui atteint alors 18 ans. Mais si les variations semblent ainsi trouver une explication il faut garder en mémoire que les effectifs sont petits et que les variations peuvent être dues au simple fait du hasard. L'analyse des données postérieures à 1991 pourra là aussi nous permettre de confirmer (ou d'infirmier) les différences de niveaux et d'évolution entre mariages chrétiens et musulmans.

### *L'union polygame : une entrée plus tardive ?*

Introduire le type d'union implique de sélectionner les femmes déjà en union, ce qui conduit à une sous-estimation de l'âge médian. Ce qui est intéressant, c'est la comparaison entre les deux résultats. L'âge médian des femmes au premier mariage en union polygame paraît, en dépit de fortes variations, plus élevé que celui des femmes en union monogame. Cela semble aller à l'encontre de l'idée selon laquelle le mariage polygame correspondrait à une forme plus traditionnelle d'union allant de pair avec un âge plus précoce.

## **2. La moyenne des âges au premier mariage**

Sans prétendre calculer l'âge moyen des femmes au premier mariage et dans une optique d'analyse différentielle, on peut calculer la moyenne des âges au premier mariage de femmes appartenant aux différents sous-groupes.

Les résultats du tableau 5.12 confirment ceux du tableau 5.11. On observe en effet des différences significatives selon le niveau d'instruction, la caste, l'absence au recensement et le type d'union. Les mariages de femmes instruites, de caste non paysanne (noble, artisanne ou griotte), migrantes saisonnière en 1991 sont en moyenne plus tardifs que les autres. On observe aussi à nouveau que les mariages de type

<sup>9</sup> Celui-ci semble plus intransigeant sur le versement de la compensation matrimoniale

monogame sont plus précoces que ceux de type polygame. Entrer en union polygame lors d'un premier mariage pourrait être le lot de femmes ayant eu des difficultés à se marier pour diverses raisons, parmi lesquelles pourrait figurer le fait d'avoir eu un enfant hors mariage.

TABLEAU 5.12. MOYENNE DES ÂGES AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

Caractéristique socio-culturelle	Moyenne	Effectif
<i>Religion</i>		
Chrétienne	17,52	138
Musulmane	16,98	589
<i>Instruction ***</i>		
Non scolarisée	16,93	623
Scolarisée	18,06	83
(primaire ou +)		
<i>Caste **</i>		
Paysans	16,86	514
Doomi-Buur, Tiedo	18,00	93
Dépendants	16,96	46
Griots	18,10	41
Artisans	17,50	12
<i>Absence 91 **</i>		
oui	17,45	206
non	16,89	502
<i>Type de l'union **</i>		
monogame	16,90	758
polygame	17,43	179
** : différence significative au seuil de 5 %		
*** : différence significative au seuil de 1 %		

On comprend aisément que la scolarisation ait retardé l'entrée en union par le fait que l'école occupe une grande partie du temps des jeunes filles qui ne sont alors plus disponible pour le mariage.

De la même manière on peut comprendre que la migration saisonnière soit un facteur de retard du mariage, puisque les jeunes filles sont beaucoup plus libres de migrer dans le célibat, n'ayant pas encore à charge un ménage.

Il est plus difficile d'interpréter l'influence de l'appartenance aux castes noble, artisanne ou griotte. Nous manquons d'éléments sociologiques et anthropologiques pour saisir les caractéristiques propres à chacune des castes qui peuvent agir sur leurs comportements. Il faudrait envisager de développer une approche anthropologique de

l'appartenance aux castes par des techniques qualitatives qui nous permettraient de mieux interpréter ces résultats.

\* \*  
\*

On ne peut que déplorer ici le manque de données rétrospectives pour mieux évaluer le début de cette évolution vers un âge au mariage plus tardif. Il semble en effet que l'on soit en présence d'un fait social majeur. Une des caractéristiques de la transition est l'irréversibilité et l'on peut se demander si le retard de calendrier de la nuptialité est passager, lié à des causes conjoncturelles, ou s'il s'agit d'un changement profond et durable, témoin d'une transition de la nuptialité. On a vu que, même si l'entrée en union subit le contre-coup des fluctuations annuelles, la tendance à la hausse n'en est pas altérée. D'autre part, en dépit du fait que les variables disponibles et la faiblesse des effectifs ne permettent pas toujours de validation statistique, il semble incontestable que l'évolution de l'âge au premier mariage, en hausse dans tous les groupes socio-culturels, est favorisée par l'instruction et la migration saisonnière. Or le développement de la scolarisation, qui ne peut manquer de se poursuivre, on l'espère, et celui des migrations saisonnières, de plus en plus longues et répétées<sup>10</sup>, ne peuvent jouer qu'en faveur de la poursuite du retard de l'âge au premier mariage.

Dire maintenant quelles seront les implications de ce changement sur l'évolution de la fécondité semble prématuré. Il est évident que le recul de l'âge au premier mariage aura des conséquences sur la fécondité légitime. Mais il faut compter avec la fécondité pré-nuptiale qui semble avoir une prévalence non négligeable dans cette zone rurale. C'est ce que nous allons analyser au chapitre suivant.

---

<sup>10</sup> cf chapitre III

## CHAPITRE VI

---

# LA PRIMOFÉCONDITÉ

L'évolution du contexte économique et social influence les modalités d'entrée en vie conjugale. Qu'en est-il de l'entrée en vie sexuelle et féconde ? Rappelons notre hypothèse : les modalités de l'entrée en vie féconde dépendent du contexte socio-économique dont les mutations peuvent entraîner une évolution des comportements démographiques. Les échanges avec la ville participent grandement à ces changements. On sait que la société sereer subit aujourd'hui de profondes modifications sous l'effet de la crise agricole et économique qui pousse les familles à développer des stratégies de survie. On vient de le voir, les jeunes femmes sereer ont tendance à se marier plus tardivement que leurs aînées. Quelles sont les conséquences de ce retard de l'entrée en union sur l'entrée en vie féconde ? Les comportements sexuels et féconds sont-ils uniquement conditionnés par le mariage ? Ou subissent-ils eux-mêmes, directement, l'influence des mutations économiques, sociales, culturelles ?

Les normes traditionnelles réprouvant la sexualité hors mariage, le retard de l'âge au mariage devrait logiquement entraîner un retard de l'entrée en vie sexuelle et féconde. Mais l'évolution des normes et valeurs relatives à la sexualité sont elles-mêmes en pleine évolution au Sénégal. Ainsi, l'exigence de virginité de la fiancée s'affaiblissant (Camara *et al.*, 1990), on peut aussi s'attendre au développement des relations sexuelles hors mariage et même d'une fécondité pré-nuptiale.

Pour tenter de répondre à ces interrogations, ce chapitre est consacré à l'analyse de la primofécondité (la fécondité de rang 1), et notamment à l'étude de la situation dans laquelle se trouve la femme au moment de sa première maternité et au moment présumé de la conception de ce premier enfant. Nous présenterons tout d'abord les niveaux et l'évolution de la primofécondité, puis l'analyse d'une enquête rétrospective sur la sexualité et sur la connaissance et la pratique de la contraception. Nous proposerons ensuite une typologie des premières naissances en fonction de la situation de la femme au moment de la conception et une analyse explicative du type de conception. Enfin, nous évaluerons le risque biologique, lié à l'âge de la mère au moment de la naissance, et le risque social, lié à sa situation matrimoniale.



## I. ÉVOLUTION DE LA PRIMOFÉCONDITÉ

Les taux de fécondité des adolescentes sont en général calculés sans tenir compte du rang de la naissance et sur les groupes d'âges 10-19 ans ou 15-19 ans. Au Sénégal, le taux de fécondité à 15-19 ans s'élevait à 188 ‰ en 1973-1978 (d'après l'EMF) et à 159 ‰ en 1982-86 (selon l'EDS) (Nations Unies, 1989).

Pour la zone d'étude de Niakhar, en 1984-91, on observait un niveau comparable : 160 ‰ (tableau 6.1). Cet indicateur n'est cependant qu'une mesure grossière de la primofécondité car il prend en compte toute naissance survenue entre 15 et 19 ans indépendamment de son rang. Pour une appréciation plus fine du phénomène, deux taux ont été calculés sur les seules premières naissances. L'un (taux de deuxième catégorie) rapporte les premières naissances survenues chez des femmes de 15 à 19 ans à l'ensemble des femmes de 15 à 19 ans. L'autre (taux de première catégorie) rapporte ces mêmes naissances aux seules femmes du groupe d'âges qui n'ont jamais eu d'enfant. Ce deuxième taux est plus pertinent puisqu'il rapporte les événements à la population effectivement soumise au risque de primofécondité.

TABLEAU 6.1. TAUX DE FÉCONDITÉ DE 15 À 19 ANS SELON PLUSIEURS SOURCES ET PLUSIEURS APPROCHES (‰)

Source	Type de taux		
	Tout rang	Rang 1	
		1 <sup>e</sup> catégorie	2 <sup>e</sup> catégorie
EMF 1973-78	188	-	-
EDS 1982-86	189	-	-
Niakhar 1984-91	160	149	111

Nous l'avons calculé plus en détail pour les groupes d'âges suivants : 10-14 ans, 15-17 ans, 18-19 ans et 20-24 ans (tableau 6.2). La primofécondité est négligeable avant 15 ans (de l'ordre de 3 ‰) et relativement faible entre 15 et 17 ans (une femme sur 10 seulement donne naissance à son premier enfant à ces âges). C'est à partir de 18 ans que les jeunes filles entrent véritablement dans leur vie féconde : une sur 4 a son premier enfant entre 18 et 19 ans et une sur trois entre 20 et 24 ans. Ces résultats témoignent de l'hétérogénéité existant au sein du groupe des 15-19 ans, habituellement utilisé (souvent faute de données plus précises).

Les taux de primofécondité varient, parfois fortement, d'une année à l'autre. Ainsi, en 1989 observe-t-on des taux de primofécondité particulièrement élevés à 15-17 ans et à 18-19 ans. Cette variation peut s'expliquer par le fait que l'année précédente (1988) est une année de forte nuptialité<sup>1</sup>.

De 1984 à 1991, cependant, apparaît une très nette tendance à la baisse du taux de primofécondité à 18-19 ans, tandis que le taux à 20-24 ans augmente légèrement.

TABLEAU 6.2. ÉVOLUTION ANNUELLE DES TAUX DE PRIMOFÉCONDITÉ DE PREMIÈRE CATÉGORIE SELON L'ÂGE DE LA MÈRE ET L'ANNÉE DE NAISSANCE (%)

Année	Âge de la mère			
	10-14 ans	15-17 ans	18-19 ans	20-24 ans
1984	3,6	141,5	348,7	355,9
1985	2,6	101,4	229,6	274,3
1986	6,3	93,0	315,8	279,2
1987	2,1	92,7	311,4	338,8
1988	3,4	80,3	223,7	356,4
1989	3,3	120,2	246,4	299,4
1990	1,3	87,7	222,3	331,0
1991	1,3	96,6	230,5	368,3
1984-91	2,9	101,2	266,4	324,7
Nombre d'années-personnes vécues sans enfant	11103	4032	1636	1352
Nombre de naissances de rang 1	32	408	436	439

Le calcul des proportions de femmes sans enfant (de parité nulle) à chaque premier janvier et selon l'année de naissance, nous a permis de calculer, moyennant une hypothèse d'équirépartition, les proportions de femmes sans enfant aux âges exacts et par génération et ainsi d'en déduire, de la même manière que nous avons calculé l'âge médian au premier mariage<sup>2</sup>, une valeur approchée de l'âge médian à la première naissance pour chaque génération, c'est à dire l'âge auquel 50 % des filles ont eu une naissance vivante.

Les données permettent de calculer cet âge médian à la première maternité sur sept générations (1965 à 1971) et de l'estimer pour une génération (1972) (tableau 6.3).

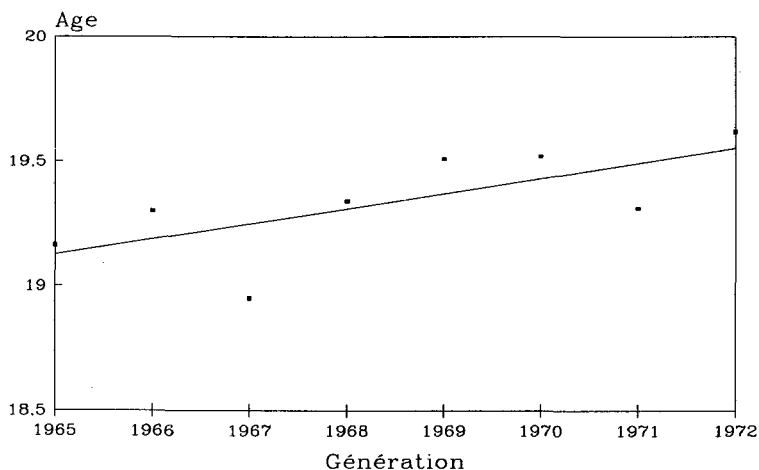
<sup>1</sup> Cf figure 5.3.

<sup>2</sup> Cf chapitre V, point II.3.a.

TABLEAU 6.3. PROPORTIONS (%) DE FEMMES SANS ENFANT SELON L'ÂGE ET LA GÉNÉRATION ET ÂGE MÉDIAN À LA PREMIÈRE NAISSANCE, À NIAKHAR

Âge	Génération									
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
16				92,5	93,9	92,6	91,2	92,4	93,0	91,5
17			78,1	82,1	85,6	83,9	82,0	83,3	83,2	82,9
18		67,6	63,9	71,2	72,7	71,7	69,2	70,2	67,9	
19	52,6	53,8	49,2	56,2	57,6	57,0	54,7	57,8		
20	37,0	41,2	37,4	37,7	42,9	43,6	39,3			
21	28,3	26,7	28,9	24,1	30,7	30,6				
Âge médian	19,2	19,3	19,0	19,3	19,5	19,5	19,3	19,6*		
* estimé										

FIGURE 6.1. ÉVOLUTION DE L'ÂGE MÉDIAN À LA PREMIÈRE NAISSANCE SELON LA GÉNÉRATION, À NIAKHAR



L'âge médian à la première naissance est relativement stable sur la période ; pourtant on peut noter une légère tendance à la hausse de cet indicateur (figure 6.1). Son évolution n'est pas aussi nette que celle de l'âge au premier mariage, mais il semble cependant en subir en partie l'influence.

On a déjà vu (chapitre II) que la relation entre premier mariage et première naissance n'est pas toujours facile à mettre en évidence et qu'elle présente parfois des contradictions. L'effet du retard du premier mariage n'est effectif que sur les naissances conçues dans le mariage. Il convient donc d'analyser l'âge des mères à la

première naissance selon que la conception a lieu dans ou hors mariage. Mais commençons par examiner l'entrée en vie sexuelle.

## II. LE PREMIER RAPPORT SEXUEL

L'entrée en vie sexuelle est un élément fondamental et déterminant de l'entrée en vie féconde. Seules la stérilité ou la contraception peuvent dissocier ces deux événements.

L'évolution du contexte social, notamment l'évolution des normes relatives à la sexualité, observée dans l'ensemble du Sénégal, laisse présager une évolution de l'entrée en vie sexuelle.

Les données de base de l'observatoire de population ne comprennent pas d'information concernant les rapports sexuels. En revanche nous disposons de l'enquête "Migrations, comportements sexuels et nuptialité"<sup>3</sup> qui comporte un volet sur la sexualité des jeunes adultes. Rappelons que cette enquête rétrospective porte sur un échantillon de 3104 personnes (1645 femmes dont 1136 étaient présentes<sup>4</sup>). Seuls les individus présents ont été interrogés sur la sexualité. Les interrogatoires sont parfois incomplets car il y a eu des refus de réponse à propos des comportements sexuels. Ainsi, sur 1136 femmes, 105 n'ont pas répondu à la question « *Avez-vous déjà eu des relations sexuelles ?* ».

Même si l'enquête ne comporte pas de question directe sur la situation matrimoniale de la femme lors de son premier rapport sexuel, elle nous permet d'approcher cette information. Il était en effet demandé aux femmes *qui* était leur premier partenaire. Si c'était le mari, c'est que le premier rapport sexuel a eu lieu le jour du mariage et donc dans un contexte conjugal. Les autres modalités - fiancé, cousin/parent, ami - correspondent à des situations où le premier rapport a eu lieu dans un contexte pré-nuptial.

Cette enquête fournit aussi certaines précisions sur les circonstances entourant le premier rapport sexuel : âge et résidence de la femme, lieu du premier rapport sexuel.

---

<sup>3</sup> Voir présentation chapitre III, point III.3.

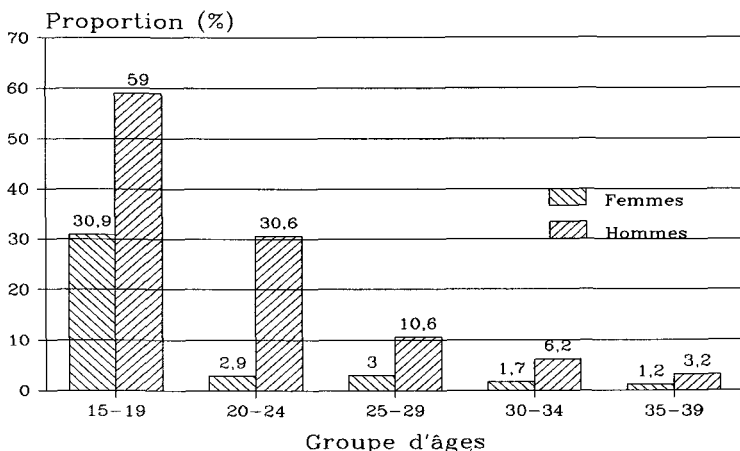
<sup>4</sup> Par "présents" on entend les individus qui ne sont pas en migration saisonnière.

Bien qu'il ait été collecté avec soin par les enquêteurs(-trices), l'âge au premier rapport sexuel est soumis au risque d'erreurs d'estimation de toute enquête rétrospective et les résultats sont à prendre avec la précaution habituelle.

## 1. Les comportements sexuels

Les femmes entrent en vie sexuelle plus tôt que les hommes. L'âge moyen au premier rapport sexuel est de 16 ans pour les femmes et de 20,6 ans pour les hommes (Garenne *et al.*, 1992). La vie sexuelle précède la vie conjugale, de manière plus marquée pour les hommes : l'âge moyen au premier mariage en 1991 était de 18,8 ans pour les femmes et 27,5 ans pour les hommes<sup>5</sup>. Chez les femmes, l'écart entre premier rapport sexuel et premier mariage n'est pas négligeable (2,8 ans) et témoigne d'une importante activité sexuelle féminine avant le mariage.

FIGURE 6.2. PROPORTIONS (%) DE FEMMES ET D'HOMMES QUI N'ONT PAS EU DE RAPPORT SEXUEL AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE - NIAKHAR, 1990 -



Source : Garenne *et al.*, 1992

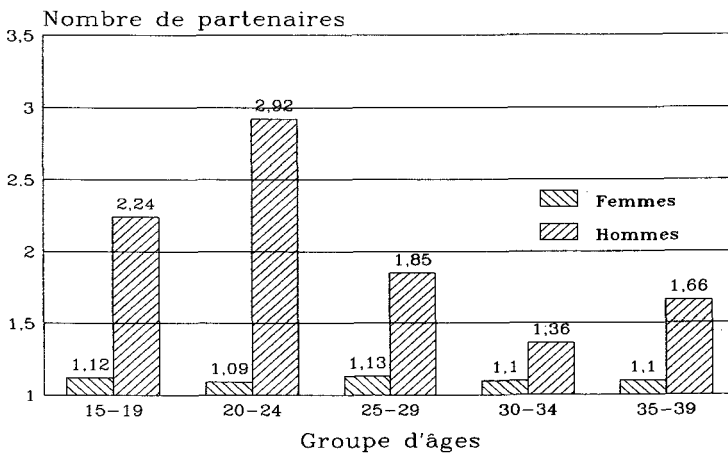
Après 20 ans, la plupart des femmes ont un partenaire sexuel régulier (figure 6.2), le plus souvent leur mari. La sexualité extra-conjugale des femmes mariées est

<sup>5</sup> cf chapitre IV, point III.4.

très faible. En effet, quand elles sont sexuellement actives, le nombre moyen de partenaire est de 1,1, et cela de manière constante de 15 à 39 ans (figure 6.3).

Les hommes présentent un éventail plus large de comportements sexuels. C'est seulement à partir de 30 ans qu'ils ont un partenaire régulier. Ils ont plus de partenaires que les femmes, avec un pic de près de trois partenaires dans l'année entre 20 et 24 ans (figure 6.3).

FIGURE 6.3. NOMBRE MOYEN DE PARTENAIRES AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE  
- NIAKHAR, 1990 -



Source : Garenne *et al.*, 1992

## 2. Sexualité et situation matrimoniale

Nous disposons de deux informations sur les relations entre sexualité et situation matrimoniale : d'une part, nous connaissons l'expérience sexuelle et la situation matrimoniale au moment de l'enquête, mais d'autre part nous savons aussi qui était le premier partenaire et pouvons en déduire la situation matrimoniale au moment du premier rapport.

Les femmes mariées ont quasiment toutes déjà eu des rapports sexuels (99 %), ce qui n'est pas surprenant. Le résultat qui interpelle est celui des célibataires : plus de la moitié d'entre elles (56 %) ont déjà eu des relations sexuelles (tableau 6.4). La sexualité pré-nuptiale qui est réprimée dans le discours semble donc pouvoir

s'exprimer plus librement qu'on ne le pense, en dépit du contrôle social exercé par la famille.

TABLEAU 6.4. EXPÉRIENCE SEXUELLE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

A déjà eu des rapports sexuels	Célibataire		Non célibataire		N.S.P.		Total	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
oui	64	(56,1)	915	(93,5)	0	(0,0)	979	(86,2)
non	49	(43,0)	3	(0,3)	0	(0,0)	52	(4,6)
ND	1	(0,9)	5	(4,8)	99	(100,0)	105	(9,2)
Total	114	(100,0)	923	(100,0)	99	(100,0)	1136	(100,0)

Les célibataires étant en moyenne très jeunes, on peut se demander s'il s'agit d'un phénomène de génération qui toucherait essentiellement les jeunes générations ou si les femmes mariées aujourd'hui ont connu, elles aussi, une vie sexuelle préuptiale. La réponse nous est partiellement donnée par la question sur le premier partenaire. Était-ce le mari, le fiancé, un parent ou encore un ami ? Le tableau 6.5 présente les réponses enregistrées en fonction de la situation matrimoniale à l'enquête. Près de la moitié des jeunes filles (46 %) qui ont eu une expérience sexuelle l'ont eu avec leur mari, le jour du mariage. Ce qui signifie aussi que pour plus de la moitié de l'échantillon, cette expérience se situe dans un contexte préuptial.

TABLEAU 6.5. PREMIER PARTENAIRE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

Premier partenaire	Célibataire		Non-célibataire		Total	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Mari	-	-	451	(49,3)	451	(46,1)
Fiancé	40	(62,5)	303	(33,1)	343	(35,0)
Cousin, parent	6	(9,4)	21	(2,3)	27	(2,8)
Ami	17	(26,6)	115	(12,6)	132	(13,5)
N.S.P.	1	(1,6)	25	(2,7)	26	(2,7)
Total	64	(100,0)	915	(100,0)	979	(100,0)

Même parmi les femmes non célibataires au moment de l'enquête, qui sont plus âgées, la moitié (48 %) ont eu leur première expérience sexuelle avec un fiancé, parent ou ami. La sexualité préuptiale ne semble donc pas être le fait de comportements très récents.

Mais examinons plus précisément comment se répartissent les réponses relatives au premier partenaire en fonction du groupe d'âges à l'enquête (tableau 6.6).

TABLEAU 6.6. RÉPARTITION DES FEMMES SELON LE PREMIER PARTENAIRE SEXUEL ET SELON LE GROUPE D'ÂGES AU MOMENT DE L'ENQUÊTE (%)

Premier partenaire	15-16 ans	17-18 ans	19-20 ans	21-22 ans	23-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	Total
Mari	32,5	30,0	40,8	47,1	42,7	47,4	48,1	55,7	46,3
Fiancé	27,5	52,9	46,1	28,7	32,9	35,9	33,1	29,5	34,8
Cousin, parent	12,5	4,3	0,0	3,4	3,7	1,9	2,5	1,7	2,8
Ami	27,5	10,0	13,2	18,4	13,4	12,0	14,2	10,2	13,5
N.S.P.	0,0	2,9	0,0	2,3	7,3	2,9	2,1	2,8	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	40	70	76	87	82	209	239	176	979

La proportion de femmes ayant eu leur premier rapport sexuel le jour du mariage est plus élevée dans les générations les plus âgées. Elle passe de 55 % pour les femmes âgées (35-39 ans) à environ 30 % pour les plus jeunes. Ces différences peuvent s'expliquer de diverses manières : d'une part on peut penser à une surestimation de cette catégorie chez les femmes les plus âgées (réticence à avouer une relation sexuelle pré-nuptiale, absence de témoin de cette époque). D'autre part, le fait de sélectionner uniquement les femmes ayant eu un rapport sexuel conduit à sélectionner chez les plus jeunes, qui n'ont pas encore atteint l'âge moyen au mariage, celles qui ont eu un rapport pré-nuptial.

Ces deux phénomènes ne suffisent cependant pas à expliquer les différences observées entre les générations et il est vraisemblable que le premier rapport sexuel se produise aujourd'hui plus qu'hier avant le mariage. Ainsi, la sexualité pré-nuptiale, loin d'être exceptionnelle, est un comportement courant.

Mais, si cette pratique ancienne semble avoir pris de l'ampleur, on s'interroge sur le rôle de l'évolution du contexte socio-économique.

### 3. Évolution récente de l'entrée en vie sexuelle

Nous avons calculé l'âge médian des femmes au premier rapport sexuel, par groupe de générations. Nous avons aussi calculé le premier et le troisième quartile pour voir s'il y avait une évolution dans la distribution de cet âge.



Le calcul a porté sur l'ensemble de l'échantillon après avoir éliminé les non réponses à l'âge au premier rapport sexuel, soit 135 femmes (11,9 % de l'échantillon) ; 30 ont déjà eu un rapport sexuel mais l'âge n'a pas pu être estimé ; 105 correspondent aux non réponses relatives à la première relation sexuelle.

L'âge médian à la première relation sexuelle est de 15,3 ans pour l'ensemble des femmes (tableau 6.7). Il y a donc un important décalage entre l'âge médian au premier rapport sexuel et l'âge médian au premier mariage qui varie entre 17,5 ans et 18 ans selon les générations. Ce décalage est de l'ordre de 2,5 ans, offrant une large place à la venue de grossesses ou de naissances prénuptiales.

Mais contrairement à l'âge médian au premier mariage qui augmente, l'âge médian au premier rapport sexuel ne varie guère au fil des générations. Le calcul des deux autres quartiles confirme cette stabilité.

TABLEAU 6.7. ÂGE AUQUEL 25 %, 50 % ET 75 % DES FEMMES ONT EU LEUR PREMIÈRE RELATION SEXUELLE SELON LE GROUPE D'ÂGES À L'ENQUÊTE

Groupe d'âges à l'enquête	Premier quartile (25 %)	Deuxième quartile (âge médian)	Troisième quartile (75 %)	Effectif
15-16 ans	14,30	15,84	-	76
17-18 ans	13,98	15,25	16,84	79
19-20 ans	14,01	15,11	16,52	81
21-22 ans	13,63	15,15	17,22	85
23-24 ans	14,19	15,35	16,53	76
25-29 ans	13,78	15,29	17,03	202
30-34 ans	13,95	15,37	16,95	231
35-39 ans	13,88	14,96	16,83	171
Total	13,95	15,27	17,00	1001

On n'observe donc pas de changement notable de calendrier. Cependant, la divergence entre l'âge au premier mariage et l'âge au premier rapport sexuel semble témoigner du fait que la sexualité s'exprime de plus en plus en dehors du mariage.

Quels sont les déterminants de ces comportements ? Quel rôle jouent la scolarisation, la religion, le groupe statutaire et l'expérience urbaine dans les comportements sexuels préconjugaux ?

#### 4. Déterminants du premier rapport sexuel

Si l'on n'observe pas de différence de comportement dans le temps, on peut s'interroger sur l'existence de facteurs permettant d'isoler différentes modalités d'entrée en vie sexuelle.

*Un calendrier encore déterminé par le mariage.*

On peut ainsi considérer la situation matrimoniale au moment de l'enquête et calculer l'âge médian au premier rapport sexuel pour la cohorte des femmes célibataires au moment de l'enquête et pour celles des femmes non célibataires (tableau 6.8).

TABLEAU 6.8. ÂGE MÉDIAN AU PREMIER RAPPORT SEXUEL SELON LA SITUATION MATRIMONIALE ACTUELLE

Situation matrimoniale actuelle	Âge médian au 1 <sup>er</sup> rapport	Effectif
Célibataire	18,00	112
Non-célibataire	15,12	889
Total	15,27	1001

Les femmes célibataires dont, rappelons le, plus de la moitié a déjà eu une expérience sexuelle, ont une entrée en vie sexuelle beaucoup plus tardive que les femmes non célibataires, qui sont pour une bonne part entrées en vie sexuelle dans le cadre du mariage. Même si la sexualité semble de plus en plus s'exprimer avant le mariage, celui-ci intervient encore comme un des facteurs principaux de précocité des rapports sexuels.

*Certaines variables socio-économiques n'affectent pas le calendrier.*

L'appartenance socio-économique est souvent déterminante des comportements relatifs à la sexualité. On connaît ici le niveau d'instruction, la religion, le groupe statutaire (caste) et l'expérience urbaine, mesurée à partir du nombre de séjours en ville que les femmes ont déclaré lors de l'enquête. Existe-t-il une relation entre ces variables et l'entrée en vie sexuelle ? L'âge médian au premier rapport sexuel, calculé pour chacune des modalités (tableau 6.9), montre en fait peu de variations. Ces variables n'influent guère sur l'âge d'entrée en vie sexuelle.

TABLEAU 6.9. ÂGE MÉDIAN AU PREMIER RAPPORT SEXUEL SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

Caractéristique socio-culturelle	Âge médian	Effectif observé
<i>Niveau d'instruction</i>		
Sans instruction	15,25	744
Primaire	15,85	104
Secondaire	15,67	12
École arabe	15,42	25
ND	15,15	113
<i>Religion</i>		
Chrétienne	15,16	234
Musulmane	15,32	760
<i>Caste</i>		
Paysans	15,36	776
Doomi-Buur, Tiedo	15,00	54
Dépendants des DB	14,55	84
Griots	15,74	41
Artisans	15,37	39
<i>Expérience urbaine</i>		
Au moins une	15,33	708
Aucune	14,95	269
<b>Total</b>	<b>15,27</b>	<b>1001</b>

*Instruction et caste.*

L'influence de ces variables sur la nature de l'entrée en vie féconde nous est indiquée par la proportion de femmes qui ont eu leur premier rapport sexuel dans le mariage (tableau 6.10).

Là encore, la religion et l'expérience urbaine semblent être de faibles déterminants. Les proportions sont voisines et les différences ne sont pas significatives. En revanche, le niveau d'instruction et le groupe statutaire apparaissent plus influents. En effet, les femmes d'instruction primaire ou secondaire ont plus souvent eu leur première expérience sexuelle avant le mariage (65 % et 77 %, contre 63 % pour les femmes sans instruction). De même, mises à part les griottes, les femmes "castées", aussi bien les artisanes, les nobles ou les dépendantes des nobles, ont plus souvent eu des relations sexuelles pré-nuptiales que les simples paysannes.

Pour tester la valeur statistique de ces relations, nous avons effectué une régression logistique de la proportion des femmes ayant eu leur premier rapport sexuel dans le mariage. Les résultats (tableau 6.11) confirment l'effet de la scolarisation (niveau primaire) et celui de l'appartenance à certains groupes statutaires. Les autres variables n'interviennent pas de manière significative.

TABLEAU 6.10. PROPORTIONS DE FEMMES AYANT EU LEUR PREMIER RAPPORT SEXUEL DANS LE MARIAGE SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

Caractéristique socio-culturelle	Proportion (%)	Effectif observé
<i>Niveau d'instruction</i>		
Aucune	46,6	736
Primaire	35,5	93
Secondaire	23,1	13
École arabe	45,8	24
ND	55,8	113
<i>Religion</i>		
Chrétienne	44,7	217
Musulmane	46,6	755
Traditionnelle	a	6
ND	a	1
<i>Caste</i>		
Paysans	48,6	760
Doomi-Buur, Tiedo	34,0	53
Dépendants des DB	36,9	84
Artisans	30,6	36
Griots	52,5	40
ND	a	6
<i>Expérience urbaine</i>		
Au moins une	45,3	695
Aucune	48,7	279
<b>Total</b>	<b>46,3</b>	<b>979</b>
(a) Effectif de moins de 10 individus		

Les femmes ayant reçu une instruction primaire ont une plus grande propension à avoir leur premier rapport sexuel avant le mariage. Il en va de même pour les femmes nobles, dépendantes de nobles ou artisanes. Cela peut s'expliquer par la relation entre ces mêmes variables et l'entrée en union. En effet, on a vu que chez les filles instruites, l'âge moyen au premier mariage est plus tardif (20 ans). Et c'est aussi le cas des femmes appartenant aux castes non paysannes (18,5 ans).

Les autres niveaux d'instruction<sup>6</sup>, les religions, les expériences urbaines et la caste des griottes n'interviennent pas de manière significative dans la régression. L'expérience urbaine n'apparaît donc pas ici comme un facteur déterminant de l'entrée en vie sexuelle, ce qui semble infirmer notre hypothèse de départ. Mais on peut se demander si l'indicateur est assez performant pour mettre à jour une éventuelle relation entre migration saisonnière et entrée en vie sexuelle.

<sup>6</sup> Le niveau d'instruction secondaire recouvre un effectif trop petit pour être significatif dans l'analyse.

TABLEAU 6.11. RÉGRESSION LOGISTIQUE DE LA PROPORTION DE FEMMES AYANT EU LEUR PREMIER RAPPORT SEXUEL DANS LE MARIAGE

<i>Variable et modalité de référence</i>	Modalités	<i>B</i>	Degré de signification
<i>Niveau d'instruction</i> Sans instruction	Primaire	- 0,5336	0,0200
	Secondaire	ns	ns
	École arabe	ns	ns
	N.S.P.	ns	ns
<i>Religion</i> Musulmane	Chrétienne	ns	ns
	Traditionnelle	ns	ns
<i>Caste</i> Paysans	Doomi-Buur, Tiedo	- 0,5362	0,0246
	Dépendants des DB	- 0,6608	0,0275
	Artisans	- 0,8412	0,0228
	Griots	ns	ns
	ND	ns	ns
<i>Expérience urbaine</i> Au moins une	Aucune	ns	ns
ns : non significatif			

## 5. Lieu de résidence lors du premier rapport sexuel

L'information sur le lieu de résidence lors du premier rapport sexuel permet de préciser davantage les conditions d'entrée en vie sexuelle. La plupart des premiers rapports sexuels ont lieu au village d'origine (54 %) ou dans un autre village (25 %) (tableau 6.12). À peine 20 % des jeunes filles ont eu leur première expérience sexuelle alors qu'elles résidaient en milieu urbain. Mais cette proportion est de plus de 30 % quand le rapport sexuel a eu lieu avant le mariage contre 7 % dans le mariage. Cela signifie qu'en cours de séjour en milieu urbain, les relations sexuelles ont le plus souvent lieu hors mariage. De fait : sur 186 femmes qui déclarent avoir eu leur premier rapport sexuel en ville, 154 l'ont eu avec un partenaire autre que le mari (83 %).

Quand le premier rapport sexuel a eu lieu "dans un autre village", c'est aussi le plus souvent hors mariage. Sur 239 cas, 161 (67 %) ont trait à un rapport avant le mariage.

TABLEAU 6.12. LIEU DE RÉSIDENCE LORS DU PREMIER RAPPORT SEXUEL SELON LE STATUT DU PARTENAIRE

Lieu de résidence	Mari		Fiancé, parent ou ami		Total	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Village d'origine	340	(75,1)	176	(35,2)	516	(54,1)
Autre village	78	(17,2)	161	(32,2)	239	(25,1)
Autre centre urbain	32	(7,1)	154	(30,8)	186	(19,5)
Autre	3	(0,6)	9	(1,8)	13	(1,2)
Total	453	(100,0)	500	(100,0)	953	(100,0)

Le lieu de résidence lors du premier rapport sexuel est donc un facteur décisif du statut de l'entrée en vie sexuelle. Cela conforte notre hypothèse de départ. L'éloignement du noyau familial et le moindre contrôle social sont vraisemblablement l'explication de ces comportements différentiels.

## 6. La sexualité des jeunes migrantes

L'enquête effectuée auprès des jeunes migrantes saisonnières à Dakar, porte sur un échantillon de très jeunes filles encore peu concernées par la sexualité, mais nous permet cependant de faire quelques remarques.

### *Les loisirs à Dakar.*

Les jeunes filles sont occupées par leur emploi du matin au soir. Les journées sont longues et fatigantes. Elles se retrouvent le soir, partagent la nourriture que certaines ramènent et s'endorment très vite. Leurs rares loisirs sont essentiellement consacrés (la plupart du temps avec l'autorisation de la responsable) à rendre visite à un membre de la famille ou à des amies (tableau 6.13). Certaines déclarent ne jamais sortir. Les sorties nocturnes pour aller danser sont très rares. Trois migrantes seulement déclarent sortir tous les samedis soir. Elles ont en moyenne 17 ans. Mais un grand nombre d'entre elles vont danser de temps en temps, à l'occasion du jour de l'an, par exemple.

Le lien entre l'âge et les sorties nocturnes est difficile à mettre en relation si l'on observe l'échantillon dans son entier. En effet, les migrantes mariées qui sont plus âgées sortent très peu. Mais si l'on sélectionne les célibataires<sup>7</sup>, on observe une forte liaison entre l'âge et les sorties : les migrantes qui ne sortent jamais sont beaucoup plus jeunes (tableau 6.14).

<sup>7</sup> Nous avons aussi enlevé un cas atypique d'une migrante célibataire qui loge chez ses patrons, sans jour de congés, et qui n'a donc pas l'occasion d'aller danser.

TABLEAU 6.13. PÉRIODICITÉ DES SORTIES POUR VISITER LA FAMILLE, LES AMIES ET POUR ALLER DANSER

Périodicité	Sorties pour :		
	visiter la famille	visiter des amies	danser
Fréquemment	8	16	3
De temps en temps	26	17	23
Jamais	17	18	25
Total	51	51	51

TABLEAU 6.14. ÂGE MOYEN DES CÉLIBATAIRES SELON LA PÉRIODICITÉ DES SORTIES POUR ALLER DANSER

Périodicité	Âge moyen	Effectif
Fréquemment	17,0	3
De temps en temps	15,6	20
Jamais	12,3	17
Total	14,3	40

*Des petits amis, mais pas nécessairement à Dakar.*

Les migrantes sans enfant (43) ont été interrogées au sujet de leur petits amis éventuels. Un tiers d'entre elles ont déjà eu un petit ami, voire deux. Parmi elles, 9 l'ont rencontré à Dakar, mais 6 au village. Ils sont, d'une manière générale, plus âgés qu'elles ; ils ont un emploi, même si les jeunes filles ne savent pas toujours de quel emploi il s'agit ; ils sont souvent instruits ; ils sont toujours célibataires et d'ethnie sereer (sauf 1 diola).

On a demandé aux migrantes si elles pensaient qu'il était plus facile de rencontrer un garçon au village ou à Dakar. Cette question amène des réponses intéressantes (tableau 6.15) : D'une manière générale, on constate une plus forte tendance à répondre "au village". C'est systématique chez les moins de 12 ans. Mais ce qui est frappant, c'est que celles qui optent clairement pour "Dakar" ou pour "le village", sont nettement plus jeunes que la moyenne. Les plus âgées, qui sont aussi les plus expérimentées, ont tendance à répondre qu'il est aussi facile de rencontrer un garçon à Dakar qu'au village. Ce résultat est révélateur du fait que la fréquentation de petits amis n'a rien d'une spécificité urbaine et que le lieu de migration n'est pas l'unique lieu de rencontre.

TABLEAU 6.15. ÂGE ET NOMBRE DE SÉJOURS DES MIGRANTES SELON LEUR RÉPONSE À LA QUESTION : " *D'après toi, est-il plus facile de rencontrer un garçon à Dakar ou au village ?* "

Réponse	Âge moyen <sup>a</sup>	Nombre moyen de séjours <sup>b</sup>	Effectif
À Dakar	15,0	3,5	7
Au village	14,6	3,5	28
C'est la même chose	20,7	7,1	16
<sup>a</sup> différence significative au seuil de 1 %			
<sup>b</sup> différence significative au seuil de 1 %			

*Des petits amis, mais pas dès le plus jeune âge.*

Les migrantes ayant déjà eu un petit ami ont toutes plus de 14 ans. La liaison avec l'âge est très significative (tableau 6.16).

TABLEAU 6.16. ÂGE MOYEN DES MIGRANTES SELON LE NOMBRE DE PETITS AMIS QU'ELLES ONT EUS

Nombre de petits amis	Âge moyen <sup>a</sup>	effectif
0	13,6	28
1	16,6	14
2	18,0	1
Sous-total	14,7	43
A déjà eu une grossesse	26,9	8
Total	16,6	51
<sup>a</sup> Différence significative au seuil de 1 %		

Les comportements amoureux, outre le fait qu'ils ne sont pas spécifiques à Dakar, ne concernent les migrantes qu'à partir d'un certain âge. Les plus jeunes ont des comportements très réservés.

*Très peu de relations sexuelles.*

Bien que le sujet soit délicat, le climat de confiance établi avec les enquêtées, grâce à la délicatesse de mon interprète et à son vécu de mère célibataire, nous a permis de l'aborder assez franchement. En fait, ces relations amoureuses comportent très peu de relations sexuelles.

Parmi les jeunes filles qui n'ont jamais été enceintes, seulement 2 ont déclaré avoir eu des rapports sexuels avec leur petit ami. Elles étaient âgées de 20 ans au moment de l'enquête, et avaient connu leur petit ami à Dakar. Si l'échantillon



comporte si peu de jeunes filles (sans enfant) sexuellement expérimentées, c'est surtout en raison de leur âge.

Mais il est difficile de déduire de ce résultat une conclusion générale sur le lien entre la migration et l'entrée en vie sexuelle. En effet, les migrantes observées à Dakar sont d'une certaine manière sélectionnées. La plupart des jeunes filles touchées par une grossesse prénuptiale rentrent au village et, bien souvent, se marient. L'influence de la migration sur les conceptions prénuptiales ne peut donc être mesurée qu'à partir de l'enregistrement, des naissances, des mariages et des mouvements saisonniers, au village même.

La vie sociale en ville est limitée par les heures de travail, le contrôle de la responsable, auquel peut s'ajouter celui d'un parent en ville et le respect de l'autorité familiale. Ce n'est qu'à partir d'un certain âge et d'une certaine expérience que les jeunes filles sortent plus fréquemment rendre visite à des amis et qu'elles ont des petits amis. Mais les relations amoureuses ne sont pas spécifiques à la présence en ville.

\* \*  
\*

Ainsi, la sexualité précoce, ici comme dans la plupart des sociétés africaines, a surtout pour cadre le mariage. Mais, la sexualité prénuptiale, réprouvée dans les discours, n'est pas un phénomène occasionnel et il semble que la moitié des jeunes filles perdent leur virginité avant le mariage. C'est en grande partie le résultat d'un assouplissement des normes relatives au premier mariage. La scolarisation et l'appartenance aux castes non paysannes apparaissent comme des facteurs favorisant la sexualité prénuptiale.

Les migrantes que nous avons interrogées à Dakar ont peu d'expérience sexuelle. Mais c'est parce que les jeunes filles enceintes retournent la plupart du temps au village. On ne peut donc pas en déduire que l'entrée en vie sexuelle n'est pas liée à la migration. Au contraire, on a pu constater que la sexualité prénuptiale s'exprime plus souvent en ville. Mais il semble qu'elle puisse aussi s'exprimer au village, ce qui a conduit à nuancer nos hypothèses de départ.

### III. CONNAISSANCE ET PRATIQUE DE LA CONTRACEPTION

La contraception est un élément clé de l'enchaînement entre l'entrée en vie sexuelle et l'entrée en vie féconde puisque la pratique de méthodes efficaces permet de dissocier sexualité et procréation. Le centre de planning familial le plus proche des villages de la zone d'étude se trouve à Fatick, à 15 ou 25 kms selon les villages. Cette distance est suffisamment grande pour constituer un frein à sa fréquentation. Les trois dispensaires de la zone d'étude, supposés assurer l'information sur la contraception et la distribution de contraceptifs, ne remplissent pas leur rôle.

L'accès à la contraception moderne est donc très difficile. Les échanges avec la ville, où la contraception est mieux connue et plus utilisée, fournissent alors l'occasion d'entendre certains messages, de discuter avec des personnes utilisant la contraception, voire même d'avoir accès à son utilisation. Il est donc probable que le mouvement de migrations saisonnières qui se généralise agisse comme facteur de diffusion, non seulement de l'information, mais aussi de la pratique de la contraception moderne.

L'évolution de tels comportements peut être déterminante pour les conditions d'entrée en vie féconde. Ils permettent en effet la maîtrise de son calendrier et un allègement des risques en matière de santé et de bien-être de la mère et de l'enfant.

Dans la zone de Niakhar, aucune étude au sujet de la contraception n'avait été effectuée avant l'enquête "Migrations, comportements sexuels et nuptialité" qui, elle, comportait un volet sur la connaissance et la pratique de la contraception, tant moderne que traditionnelle. Rappelons que cette enquête porte sur une population de jeunes adultes âgés de 15 à 39 ans. Les questions portant sur le contrôle des naissances étaient formulées ainsi :

*« Il existe des moyens traditionnels pour éviter d'avoir des enfants. En connaissez-vous ? Lesquels ? »*

« Avez-vous entendu parler d'autres moyens pour éviter d'avoir des enfants ? (préservatif, stérilet, etc). Lesquels ? »

## 1. Connaissance de la contraception

*Une détérioration des systèmes d'information traditionnels.*

La contraception traditionnelle n'est pas connue de tous les jeunes adultes. Cela, du moins, n'apparaît pas dans les déclarations. Moins de la moitié des jeunes adultes ayant répondu déclarent connaître au moins une méthode traditionnelle (tableau 6.17). Mais on constate que le degré de connaissance varie fortement selon le sexe des individus. C'est chez les femmes que l'on rencontre une meilleure connaissance de la contraception. Plus de la moitié d'entre elles connaissent au moins une méthode de contraception traditionnelle (56 %), contre moins d'un tiers des hommes (31 %). Les méthodes citées sont en grande partie pour les femmes les amulettes et les racines, et pour les hommes, les racines et les arbres. Les canaux d'information sur la contraception traditionnelle sont différents selon le sexe (tableau 6.18). Les hommes sont essentiellement informés par les anciens lors d'échanges personnels. Les femmes, quant à elles, organisent des réunions ("causeries") au cours desquelles elles échangent des informations sur le sujet (tableau 6.18).

TABLEAU 6.17. MÉTHODES DE CONTRACEPTION TRADITIONNELLES CONNUES SELON LE SEXE

Méthode connue	Femmes			Hommes		
	Proportion (%)		Effectif	Proportion (%)		Effectif
	du total	des réponses exprimées		du total	des réponses exprimées	
Aucune	39,2	44,4	445	62,2	69,0	551
Racines	13,1	14,9	149	14,3	15,9	127
Amulettes, gri-gri	32,2	36,5	366	1,4	1,5	12
Perles	1,1	1,2	12	0,2	0,3	2
Breuvage	1,1	1,3	13	0,3	0,4	3
Association de moyens	1,4	1,6	16	1,4	1,5	12
Arbres	0,2	0,2	2	10,4	11,5	92
Non réponse	11,7	—	133	9,8	—	87
Total	100,0	100,0	1136	100,0	100,0	886

TABLEAU 6.18. SOURCES D'INFORMATION SUR LA CONTRACEPTION TRADITIONNELLE SELON LE SEXE

Source d'information	Femmes			Hommes		
	Proportion (%)		Effectif	Proportion (%)		Effectif
	du total	des réponses exprimées		du total	des réponses exprimées	
Pas d'information	38,6	43,4	438	61,6	67,8	546
Parents proches	2,0	2,3	23	0,2	0,2	2
Autres parents	5,5	6,8	62	0,1	0,1	1
Vieux, vieilles	17,1	19,2	194	26,6	29,3	236
Guérisseurs	0,4	0,5	5	0,1	0,1	1
Amis même âge	5,3	5,9	60	0,1	0,1	1
Femmes, hommes	5,5	6,1	62	1,2	1,4	11
Public, causerie	14,2	16,0	161	0,7	0,7	6
Conjoint	0,4	0,4	4	0,1	0,1	1
Non réponse	11,2	—	127	9,1	—	81
Total	100,0	100,0	1136	100,0	100,0	886

Les caractéristiques enregistrées permettent d'analyser l'effet de l'âge, de la situation matrimoniale, du niveau scolaire, de la religion et de l'expérience urbaine sur la connaissance des méthodes traditionnelles de contraception (tableau 6.19).

L'âge paraît être un facteur important de connaissance. Les femmes comme les hommes sont d'autant mieux informés qu'ils sont âgés, mais les femmes le sont plus que les hommes. Le savoir traditionnel en matière de maîtrise de la fécondité se transmet aux femmes lors de leur mariage. Les hommes, eux, en sont théoriquement informés lors de leur initiation ; mais celle-ci semble avoir lieu de plus en plus tôt (parfois dès l'âge de dix ans) et l'initiation n'est probablement plus le lieu principal de transmission du savoir traditionnel sur ce sujet. C'est donc par leur expérience, au cours des échanges avec les anciens et au fur et à mesure de leurs besoins que les hommes s'informent en matière de reproduction.

Les hommes, mais aussi les femmes, sont mieux informés des méthodes de contraception traditionnelles quand ils sont mariés. C'est probablement en raison des modes d'information mais aussi de leur âge, plus élevé. La contraception traditionnelle est beaucoup moins connue des jeunes célibataires, même s'ils n'en sont pas tous ignorants.

La religion musulmane semble favoriser la connaissance de la contraception traditionnelle, chez les femmes comme chez les hommes. Les musulmans sont peut-être restés plus proches des coutumes et rites traditionnels.

Le fait d'avoir eu une expérience urbaine paraît aussi favoriser une meilleure connaissance de la contraception traditionnelle. Les séjours en ville font l'objet de regroupements de jeunes filles ou de jeunes garçons qui partagent un même logement et facilitent les échanges sur les questions touchant à la reproduction.

TABLEAU 6.19. PROPORTIONS D'INDIVIDUS CONNAISSANT AU MOINS UNE MÉTHODE DE CONTRACEPTION TRADITIONNELLE SELON LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGES, CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LES GROSSESSES PRÉNUPTIALES

Caractéristique socio-culturelle	Proportion (%) de personnes qui connaissent au moins une méthode traditionnelle <sup>a</sup>	
	Femmes	Hommes
<i>Groupe d'âges</i>		
15-17	26,3 (114)	11,4 (166)
18-19	38,4 (73)	25,3 (99)
20-24	54,6 (207)	31,8 (151)
25-29	59,3 (204)	36,0 (125)
30-34	67,2 (235)	43,2 (132)
35-39	60,5 (170)	42,9 (126)
<b>Total</b>	<b>55,6 (1003)</b>	<b>31,0 (799)</b>
<i>p</i>	0,00	0,00
<i>Situation matrimoniale</i>		
Célibataire	36,2 (130)	22,2 (454)
Non-célibataire	58,5 (873)	42,6 (345)
<b>Total</b>	<b>55,6 (1003)</b>	<b>31,0 (799)</b>
<i>p</i>	0,00	0,01
<i>Niveau scolaire</i>		
Non scolarisé	59,2 (745)	35,7 (487)
Primaire	59,2 (103)	30,1 (143)
Secondaire +	46,2 (13)	28,2 (39)
<b>Total</b>	<b>58,7 (888)</b>	<b>33,5 (729)</b>
<i>p</i>	0,55	0,30
<i>Religion</i>		
Musulmane	57,3 (764)	34,0 (550)
Chrétienne	49,6 (232)	24,2 (244)
<b>Total</b>	<b>55,6 (993)</b>	<b>31,0 (794)</b>
<i>p</i>	0,04	0,01
<i>Expérience urbaine</i>		
Au moins une	58,1 (714)	36,8 (285)
Aucune	50,4 (284)	28,1 (509)
<b>Total</b>	<b>55,9 (998)</b>	<b>31,2 (794)</b>
<i>p</i>	0,03	0,01
<i>A eu une grossesse prénuptiale</i>		
Au moins une	67,6 (34)	–
Aucune	46,3 (188)	–
<b>Total</b>	<b>49,5 (222)</b>	–
<i>p</i>	0,02	–

<sup>a</sup> Les effectifs sont indiqués entre parenthèses

<sup>b</sup> École coranique et école arabe

On s'est aussi demandé si le fait d'avoir eu une grossesse prénuptiale pousse les jeunes femmes à s'informer sur les moyens de contraception. On a pu observer un sous-échantillon de femmes dont on savait par ailleurs si la grossesse avait été conçue dans ou avant le mariage. Il s'agit des femmes qui ont vécu leur premier mariage et leur première naissance dans la zone d'étude et au cours de la période d'observation. En dépit de la faible représentativité de ce sous-échantillon, les

résultats qu'il apporte sont éclairants. On constate une très forte relation entre la connaissance d'une méthode de contraception et le fait d'avoir eu une conception pré-nuptiale : parmi les femmes ayant conçu avant leur premier mariage, 68 % connaissent une méthode traditionnelle, contre 46 % des autres femmes. Seul le degré d'instruction ne semble pas avoir d'influence sur la connaissance de la contraception traditionnelle.

Mais ces facteurs peuvent intervenir de manière concomitante, et l'effet de certains peut disparaître une fois éliminé l'effet des autres facteurs. Le tableau 6.20 présente les résultats d'une analyse de régression logistique de la connaissance d'une méthode de contraception. En introduisant les différentes variables dans la même analyse, on mesure l'effet net de chacune d'entre elles. L'influence des différentes modalités est mesurée par comparaison avec celui d'une modalité de référence, après avoir neutralisé l'effet des autres facteurs<sup>8</sup>.

Les résultats confirment l'effet de l'âge sur la connaissance de la contraception traditionnelle. Les plus jeunes, avant 25 ans pour les femmes et avant 18 ans pour les hommes, sont moins bien informés. En revanche, la situation matrimoniale n'intervient plus pour les femmes. Elle ne jouait que parce qu'elle est très liée à l'âge. À âge égal, il n'y a pas de différence significative entre mariées et célibataires. L'information sur la contraception traditionnelle des femmes, et donc leur participation à des "causeries", à des discussions avec les vieilles femmes, dépend plus de leur âge que de leur situation matrimoniale.

Chez les hommes, au contraire, la situation matrimoniale demeure déterminante. Leur connaissance de la contraception leur provient essentiellement de discussions avec les anciens. Celles-ci ne sont pas nécessairement liées à l'état matrimonial, mais il semble ici que le mariage les favorise.

L'influence apparente de la religion sur la connaissance de la contraception traditionnelle des femmes disparaît quand on neutralise les autres facteurs. La relation mise en avant par l'analyse univariée était probablement due à l'influence de l'âge sur la religion ( $p = 0,01$ ). En effet, on constate que 17 % des femmes chrétiennes ont entre 15 et 17 ans, contre 10 % des musulmanes. Cette liaison reste difficile à expliquer. Le mariage étant source de conversion à l'islam, cela tend à vieillir l'âge moyen des musulmanes. Ce point demanderait cependant une analyse plus profonde. Chez les hommes, la religion reste un facteur déterminant de connaissance, les chrétiens étant moins bien informés.

---

<sup>8</sup> En raison du nombre réduit des femmes pour lesquelles le statut de la première naissance est connue (224), nous n'avons pas introduit cette variable dans l'analyse de régression logistique.

TABLEAU 6.20. CONNAISSANCE DE LA CONTRACEPTION TRADITIONNELLE SELON DIFFÉRENTES VARIABLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES : RÉGRESSION LOGISTIQUE

Variable (modalité de référence)	Contraception traditionnelle			
	Femmes		Hommes	
	B	(signif.)	B	(signif.)
<i>Âge (35-39 ans)</i>				
15-17 ans	- 1,6644	(0,0000)	- 1,1465	(0,0000)
18-19 ans	- 1,0545	(0,0000)	ns	
20-24 ans	- 0,3780	(0,0205)	ns	
25-29 ans	ns		ns	
30-34 ans	ns		ns	
<i>Situation matrimoniale (Non célibataire)</i>				
Célibataire	ns		- 0,5742	(0,0008)
<i>Niveau d'instruction (sans instruction)</i>				
Primaire	0,4610	(0,0432)	ns	
Secondaire et +	ns		ns	
Autre <sup>a</sup>	ns		ns	
<i>Religion (Musulmane)</i>				
Chrétienne	ns		- 0,3702	(0,0410)
<i>Expérience urbaine (Au moins une)</i>				
Aucune	ns		ns	
Effectif	1003		799	

<sup>a</sup> École coranique et école arabe

Alors que l'analyse univariée ne décelait aucune influence de l'instruction, on constate ici que, à âge égal, les femmes ayant atteint le niveau primaire sont mieux informées que celles qui n'ont jamais été scolarisées. Les programmes scolaires ne diffusant aucune information en la matière, on peut penser que cette meilleure information reflète une démarche particulière des jeunes scolarisées et une demande plus grande en matière de maîtrise de la fécondité.

L'expérience urbaine disparaît comme facteur déterminant de la connaissance de la contraception traditionnelle : c'était l'influence de l'âge et de la situation matrimoniale sur cette variable qui lui donnait l'apparence d'un rôle en la matière.

La connaissance de la contraception traditionnelle paraît ainsi déterminée, pour les femmes, par leur âge et leur niveau scolaire et, pour les hommes, par leur âge, leur situation matrimoniale et leur religion. Il reste important de souligner que le niveau de connaissance est assez faible dans l'ensemble, surtout chez les hommes,

et que les canaux traditionnels d'information (l'initiation pour les hommes et le mariage pour les femmes) semblent ne plus jouer qu'un rôle secondaire.

Ces résultats sont importants car ils suggèrent que les règles traditionnelles de transmission du savoir sont en voie d'érosion. L'information est moins systématiquement transmise. Les femmes ne sont pas toujours informées le jour de leur mariage, mais peuvent l'être par d'autres sources, indépendamment de leur situation matrimoniale. Les hommes ne sont plus guère informés lors de leur initiation, plus précoce, et leur intérêt pour le savoir traditionnel autour de la reproduction semble s'affirmer surtout après le mariage. Qu'en est-il de la contraception moderne ?

*La contraception moderne : un intérêt différent selon le sexe ?*

Les techniques de contraception moderne sont moins bien connues que celles de la contraception traditionnelle : 25 % des répondants seulement connaissent une méthode de contraception moderne, contre 42 % pour la contraception traditionnelle (tableau 6.21).

TABLEAU 6.21. MÉTHODES DE CONTRACEPTION MODERNES CONNUES SELON LE SEXE

Méthode contraceptive	Femmes			Hommes		
	Proportion (%)		Effectif	Proportion (%)		Effectif
	du total	des réponses exprimées		du total	des réponses exprimées	
Aucune	55,2	64,1	627	79,2	89,1	702
Préservatif	0,5	0,6	6	5,5	6,2	49
Stérilet	0,2	0,2	2	0,0	0,0	0
Pilule	23,9	27,8	272	1,5	1,6	13
Préservatif et stérilet	0,1	0,1	1	0,0	0,0	0
Préservatif et pilule	1,1	1,3	13	2,4	2,7	21
Stérilet et pilule	1,6	1,8	18	0,0	0,0	0
Préservatif, stérilet et pilule	0,4	0,5	5	0,1	0,1	1
Injections	3,0	3,5	34	0,2	0,3	2
Non réponse	13,9	—	158	11,1	—	98
Total	100,0	100,0	1136	100,0	100,0	886

La différence entre les sexes est encore plus grande que pour la contraception traditionnelle : 36 % des femmes connaissent au moins une méthode moderne, contre 11 % des hommes (pour la contraception traditionnelle, ces proportions étaient respectivement 56 % et 31 %). Les méthodes citées ou reconnues sont surtout la pilule pour les femmes et le préservatif, puis la pilule pour les hommes.



D'après l'analyse univariée (tableau 6.22), l'âge apparaît ici aussi comme un important facteur de connaissance, mais la liaison n'est plus linéaire. Les individus les moins bien informés sont les plus jeunes ou les plus âgés. Les femmes les mieux informées ont entre 20 et 29 ans ; il s'agit donc des jeunes femmes mariées (l'âge médian au premier mariage des femmes de la zone de Niakhar est de 17,8 ans). Chez les hommes, ce sont les 20-24 ans qui ont la meilleure connaissance de la contraception moderne, essentiellement des célibataires (l'âge médian au premier mariage des hommes est de 25,9 ans).

On peut y voir là à la fois un effet d'âge et un effet de génération. L'effet d'âge tient, comme pour la connaissance de la contraception traditionnelle, au fait que l'expérience joue en faveur d'une plus grande information. Mais les différentes générations ne semblent pas être touchées de la même manière. On peut émettre deux hypothèses qui ne s'excluent pas : la première est que la diffusion de l'information sur la contraception moderne est relativement récente et a moins touché les générations les plus âgées ; la seconde est que les échanges avec la ville sont un facteur de diffusion des connaissances, et que cela a davantage profité aux jeunes générations puisque les migrations saisonnières de longue durée vers la ville (surtout vers Dakar) se sont récemment développées.

Si une meilleure information sur la contraception moderne reflétait un intérêt plus grand pour le contrôle des naissances, elle devrait surtout intéresser les jeunes femmes déjà entrées en vie féconde (20-29 ans) et les jeunes hommes avant leur mariage (20-24 ans).

La situation matrimoniale n'affecte pas le degré de connaissance. En effet, les canaux d'information (radio, discussions entre ami(e)s, centres de santé) passent outre les règles de la tradition. De la même manière, ils passent outre les religions et il n'est donc pas étonnant que l'appartenance religieuse n'apparaisse pas comme un facteur discriminant de la connaissance.

L'instruction, quant à elle, favorise l'accès à ces canaux d'information. Les femmes et les hommes ayant atteint le niveau secondaire font preuve d'une connaissance plus élevée. La fréquentation des collèges et surtout des lycées impose souvent une migration vers une ville plus importante et donc un contact avec le milieu urbain et un rapprochement des sources de diffusion et d'information de la contraception moderne. Par ailleurs l'instruction ouvre les esprits au monde moderne et favorise l'accès à l'information. Mais la relation peut être le jeu d'un effet d'âge, les plus âgées étant moins instruits. Le fait d'avoir eu une expérience urbaine favorise ainsi la connaissance de la contraception chez les hommes. Près de 20 % de ceux qui connaissent la ville sont informés sur la contraception moderne, contre 6 % de ceux qui sont restés au village.

TABLEAU 6.22. PROPORTIONS D'INDIVIDUS CONNAISSANT AU MOINS UNE MÉTHODE DE CONTRACEPTION MODERNE SELON LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGES, CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LES GROSSESSES PRÉNUPTIALES

Caractéristique socio-culturelle	Proportion (%) de personnes qui connaissent au moins une méthode moderne <sup>a</sup>	
	Femmes	Hommes
<i>Groupe d'âges</i>		
15-17	23,4 (111)	4,2 (165)
18-19	35,1 ( 74)	9,3 ( 97)
20-24	40,1 (202)	18,7 (150)
25-29	43,1 (197)	13,6 (125)
30-34	32,9 (231)	11,6 (129)
35-39	35,0 (163)	8,2 (122)
Total	35,9 (978)	10,9 (788)
<i>p</i>	0,01	0,00
<i>Situation matrimoniale</i>		
Célibataire	33,9 (127)	10,7 (450)
Non-célibataire	36,2 (851)	11,2 (336)
Total	35,9 (978)	10,9 (788)
<i>p</i>	0,68	0,89
<i>Niveau scolaire</i>		
Non scolarisé	34,7 (729)	6,2 (483)
Primaire	57,8 (102)	10,0 (140)
Secondaire + Autre <sup>b</sup>	84,6 ( 13)	74,4 ( 39)
Total	38,2 (870)	11,1 (721)
<i>p</i>	0,00	0,00
<i>Religion</i>		
Musulmane	36,3 (747)	10,0 (540)
Chrétienne	35,3 (224)	11,9 (243)
Total	35,9 (971)	10,9 (783)
<i>p</i>	0,84	0,49
<i>Expérience urbaine</i>		
Au moins une	36,3 (695)	19,6 (281)
Aucune	35,6 (278)	6,2 (503)
Total	36,1 (973)	11,0 (784)
<i>p</i>	0,90	0,00
<i>A eu une grossesse prénuptiale</i>		
Au moins une	60,0 ( 35)	—
Aucune	35,1 (185)	—
Total	39,1 (220)	—
<i>p</i>	0,01	—

<sup>a</sup> Les effectifs sont indiqués entre parenthèses

<sup>b</sup> École coranique et école arabe

Étonnamment, les femmes ayant séjourné en ville ne sont pas proportionnellement plus nombreuses à connaître une méthode de contraception moderne que celles qui n'ont jamais quitté le village. Deux explications peuvent être avancées. La première est que les migrations des femmes sont différentes de celles des hommes. Elles migrent en moyenne plus jeunes et sont socialement plus

contrôlées. Elles sont peut-être alors moins sensibles à l'information qui circule en ville. La seconde, plus vraisemblable, est que les migrantes, informées en ville, transmettent leurs connaissances aux non migrantes dès leur retour au village.

Le fait d'avoir eu une grossesse prénuptiale est là encore très déterminant : 60 % des femmes qui ont conçu avant leur premier mariage connaissent une méthode de contraception moderne, contre 35 % pour les autres. L'expérience d'une grossesse prénuptiale, souvent source de conflits familiaux, amène les jeunes filles à s'informer sur les moyens d'éviter une nouvelle grossesse en dehors du mariage.

Les résultats de la régression logistique (tableau 6.23) confirment l'effet de l'âge. Les femmes de 25 à 29 ans ont une meilleure connaissance de la contraception moderne que les plus âgées. Ce résultat corrobore l'idée d'un effet de génération dans la connaissance de la contraception moderne et confirme aussi le fait que l'information n'atteint pas les plus jeunes (mauvaise diffusion, soit un moindre intérêt de leur part). Les femmes semblent donc mieux informées après le mariage et une fois entrées dans la vie féconde, leur désir étant probablement d'espacer leurs naissances. Quant aux hommes, leur connaissance de la contraception moderne ne varie guère au delà de 18 ans, ce qui signifie que l'information leur parvient avant le mariage, à un moment où leur souci est d'éviter les naissances hors mariage. L'intérêt paraît ainsi différent pour les femmes et pour les hommes.

La scolarisation joue aussi un rôle important dans la connaissance de la contraception moderne, tant pour les femmes que pour les hommes, même quand on a neutralisé les autres facteurs. La migration vers des milieux urbanisés qu'impose la fréquentation des collèges peut, certes, expliquer en partie le fait que les individus de niveau secondaire ou plus aient une meilleure connaissance de la contraception moderne. Mais la fréquentation de l'école primaire n'implique pas nécessairement de migration et, si migration il y a, c'est vers une autre village doté d'une école primaire. Il faut donc reconnaître à l'école elle-même, à travers son programme, un rôle de diffusion d'information au sujet de la contraception moderne. Pourtant les programmes scolaires ne prévoient aucun cours d'information sur la vie familiale et les questions concernant la reproduction ne sont abordées qu'en classe de troisième (Charbit *et al.*, 1994). L'école a donc plutôt pour rôle d'améliorer la réceptivité à une information venue d'ailleurs.

L'expérience urbaine n'intervient pas de manière discriminante dans le niveau de la connaissance de la contraception moderne pour les femmes. Comme nous l'avons dit, une première hypothèse est que les migrantes sont trop jeunes et trop enfermées pour être touchées par les informations qui circulent en milieu urbain. Mais alors, la neutralisation de l'âge devrait éliminer cet effet et rendre à la variable sa signification. Il ne s'agit donc pas d'une question d'âge. Or l'hypothèse selon laquelle le contact avec le milieu urbain serait sans aucun effet sur la connaissance de la contraception est difficilement acceptable. Il est plus probable que les

échanges étroits entre les migrantes et les jeunes filles de même classe d'âge provoque une diffusion très rapide de l'information et éliminent l'effet différentiel de l'expérience urbaine. Inversement la connaissance en matière de contraception moderne des hommes est significativement déterminée par leur expérience urbaine. Contrairement aux femmes, les hommes seraient réservés sur le sujet et moins enclins à révéler leurs recettes, même à leurs égaux. De toute manière, les hommes se soucient beaucoup moins que les femmes de la prévention des naissances.

TABLEAU 6.23. CONNAISSANCE DE LA CONTRACEPTION MODERNE SELON DIFFÉRENTES VARIABLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES : RÉGRESSION LOGISTIQUE

Variable (modalité de référence)	Femmes		Hommes	
	B	(signif.)	B	(signif.)
<i>Âge (35-39 ans)</i>				
15-17 ans	- 0,9219	(0,0004)	- 0,9796	(0,0399)
18-19 ans	ns		ns	
20-24 ans	ns		ns	
25-29 ans	0,3740	(0,0259)	ns	
30-34 ans	ns		ns	
<i>Situation matrimoniale (Non célibataire)</i>				
Célibataire	ns		ns	
<i>Niveau d'instruction (sans instruction)</i>				
Primaire	1,2447	(0,0000)	ns	
Secondaire et +	2,7730	(0,0005)	3,4107	(0,0000)
Autre <sup>a</sup>	ns		ns	
<i>Religion (Musulmane)</i>				
Chrétienne	ns		ns	
<i>Expérience urbaine (Au moins une)</i>				
Aucune	ns		- 0,6967	(0,0124)
Effectif	978		788	

<sup>a</sup> École coranique et école arabe

La connaissance de la contraception moderne évolue et tend à se diffuser auprès des générations. C'est entre 25 et 29 ans aujourd'hui que les femmes ont une plus grande connaissance de la contraception moderne. L'effet de génération disparaîtra au fur et à mesure que ces dernières vieilliront. La diffusion de la scolarisation, si elle a lieu, et la généralisation des migrations saisonnières, si elle se confirme, entraîneront probablement une extension de la connaissance de la contraception moderne. Les techniques modernes pourraient alors supplanter les

méthodes traditionnelles, tant au niveau de la connaissance que de la confiance dans leur efficacité. Les canaux d'information ne sont pas les mêmes pour la contraception moderne que pour la contraception traditionnelle. La connaissance de la contraception moderne échappe au contrôle social traditionnel et les groupes informés sont différents. Si la connaissance dépend de l'intérêt porté au sujet, on peut alors penser qu'il existe bien un intérêt pour la maîtrise de la fécondité dans certains groupes et que la pratique de méthodes modernes se heurte plus à des difficultés d'accès (disponibilité, coût, etc.) qu'à un manque de motivation pour une fécondité maîtrisée.

## 2. Pratique de la contraception : vers l'adoption de nouveaux modèles ?

Malgré une relative connaissance des moyens de contraception, traditionnels ou modernes, la pratique en reste très faible. Près de 92 % des femmes et 97 % des hommes n'ont pratiqué aucune contraception (tableau 6.24). Plus surprenant encore : les méthodes modernes sont plus souvent pratiquées que les méthodes traditionnelles, du moins d'après les déclarations<sup>9</sup>. En effet, seulement 1,5 % des femmes et 0,2 % des hommes déclarent avoir déjà utilisé un moyen de contraception traditionnel, alors que 2,6 % des hommes et 6,9 % des femmes auraient déjà employé une méthode moderne (essentiellement la pilule ou le préservatif).

La faiblesse des effectifs limite beaucoup l'analyse différentielle de la pratique contraceptive, surtout pour la contraception traditionnelle. C'est donc la pratique de la contraception moderne qui retiendra notre attention. Comme précédemment, nous avons d'abord exploré les liaisons entre chaque variable socio-économique et la pratique de la contraception moderne (tableau 6.25), puis effectué une analyse de régression logistique (tableau 6.26).

Le taux d'utilisation de la contraception moderne varie avec l'âge de la même manière que la connaissance : c'est aux âges extrêmes que la contraception moderne est la moins pratiquée, tant pour les hommes que pour les femmes. Le taux atteint 9,8 % chez les femmes de 25 à 29 ans et 7,8 % chez les hommes de 20 à 24 ans. La situation matrimoniale semble déterminer la pratique de la contraception moderne. Pour les hommes comme pour les femmes, les célibataires l'ont plus souvent utilisée : 11 % chez les femmes et 4 % chez les hommes, contre seulement 6 % et 1 % pour les non célibataires. Mais ces différences, significatives certes, peuvent être liées à un effet d'âge : les plus âgés, pratiquant peu la contraception, sont essentiellement mariés. C'est le niveau d'instruction qui marque les plus grandes

<sup>9</sup> On peut en effet penser que les retenues liées à la pudeur des répondants sont moins fortes chez les pratiquants de contraception moderne en raison de leurs caractéristiques plus "modernes"

différences de pratique de la contraception moderne. Les femmes de niveau primaire ont un taux d'utilisation de 14,4 % ; près de la moitié des hommes de niveau secondaire et plus (44 %) ont déjà utilisé une méthode de contraception moderne. La religion, pas plus que pour la connaissance de la contraception moderne, n'intervient dans sa pratique. On a vu que l'expérience urbaine ne déterminait pas le degré de connaissance de la contraception moderne des femmes. Elle ne détermine pas non plus son utilisation. À l'inverse, on voit que c'est parmi les hommes qui ont déjà séjourné en ville que se concentrent ceux qui ont pratiqué la contraception moderne.

TABLEAU 6.24. MÉTHODES DE CONTRACEPTION DÉJÀ UTILISÉES SELON LE SEXE

Méthode contraceptive	Femmes			Hommes		
	Proportion (%)		Effectif	Proportion (%)		Effectif
	du total	des réponses exprimées		du total	des réponses exprimées	
Aucune	81,3	91,6	923	88,3	97,1	782
Racines	0,5	0,6	6	0,1	0,1	1
Amulettes, gri-gri	0,6	0,7	7	0,1	0,1	1
Autre	0,2	0,2	2	0,0	0,0	0
Préservatif	0,8	0,9	9	2,1	2,4	19
Stérilet	0,1	0,1	1	0,0	0,0	0
Pilule	3,3	3,7	37	0,0	0,0	0
Préservatif et pilule	1,0	1,1	11	0,2	0,2	2
Stérilet et pilule	0,4	0,4	4	0,0	0,0	0
Préservatif et stérilet et pilule	0,6	0,7	7	0,0	0,0	0
Autre	0,1	0,1	1	0,0	0,0	0
Non réponse	11,3	missing	128	9,1	missing	81
Total	100,0	100,0	1136	100,0	100,0	886

Le fait d'avoir eu une grossesse prénuptiale semble favoriser la pratique de la contraception moderne : le taux d'utilisation est de 14 % chez les femmes ayant eu une grossesse prénuptiale. Mais les effectifs, trop faibles, ne permettent pas de savoir si cette relation est significative.

L'analyse de régression permet de vérifier l'effet propre de chacune de ces variables, toutes choses égales par ailleurs (tableau 6.26). Les résultats confirment l'effet de l'âge : les femmes de 25 à 29 ans et les hommes de 20 à 24 ans ont plus pratiqué la contraception que les générations plus âgées. En revanche, la situation matrimoniale n'intervient plus comme facteur déterminant ; si les célibataires apparaissent comme plus pratiquant de la contraception moderne, c'est parce que les célibataires sont en moyenne plus jeunes et plus instruits que les non célibataires. C'est surtout l'effet de la scolarisation qui favorise la pratique de la contraception moderne, et cela dès le niveau primaire pour les femmes.

TABLEAU 6.25. UTILISATION PASSÉE DE LA CONTRACEPTION MODERNE, SELON LE GROUPE D'ÂGES, CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LES GROSSESSES PRÉNUPTIALES

Caractéristique socio-culturelle	Proportion (%) de personnes ayant utilisé dans le passé une méthode de contraception moderne <sup>a</sup>	
	Femmes	Hommes
<i>Groupe d'âges</i>		
15-17	3,4 (116)	0,0 (166)
18-19	10,8 ( 74)	3,0 (100)
20-24	7,2 (209)	7,8 (153)
25-29	9,8 (204)	2,4 (126)
30-34	6,4 (235)	1,5 (132)
35-39	4,7 (170)	0,8 (128)
Total	6,9 (1008)	2,6 (805)
<i>p</i>	0,15	0,00
<i>Situation matrimoniale</i>		
Célibataire	11,4 (132)	3,5 (458)
Non-célibataire	6,3 (876)	1,4 (347)
Total	6,9 (1008)	2,6 (805)
<i>p</i>	0,03	0,07
<i>Niveau scolaire</i>		
Non scolarisé	6,8 (749)	0,2 (490)
Primaire	14,4 (104)	1,4 (144)
Secondaire + Autre <sup>b</sup>	23,1 ( 13)	43,6 ( 39)
Total	7,8 (893)	2,7 (734)
<i>p</i>	0,01	0,00
<i>Religion</i>		
Musulmane	7,4 (768)	2,2 (554)
Chrétienne	5,6 (233)	3,7 (246)
Total	7,0 (1001)	2,6 (800)
<i>p</i>	0,33	0,22
<i>Expérience urbaine</i>		
Oui	7,4 (719)	6,3 (287)
Non	6,0 (284)	0,6 (513)
Total	7,0 (1003)	2,6 (800)
<i>p</i>	0,44	0,00
<i>A eu une grossesse prénuptiale</i>		
Au moins une	14,3 ( 35)	—
Aucune	7,9 (189)	—
Total	8,9 (224)	—
<i>p</i>	0,37	—

<sup>a</sup> Les effectifs sont indiqués entre parenthèses

<sup>b</sup> École coranique et école arabe

TABLEAU 6.26. UTILISATION PASSÉE DE LA CONTRACEPTION MODERNE SELON LE SEXE : RÉGRESSION LOGISTIQUE

Variable (modalité de référence)	Femmes		Hommes	
	B	(signif)	B	(signif)
<i>Âge (35-39 ans)</i>				
15-17 ans		ns		ns
18-19 ans		ns		ns
20-24 ans		ns	1,7413	(0,0033)
25-29 ans	0,6064	(0,0317)		ns
30-34 ans		ns		ns
<i>Situation matrimoniale (Non célibataire)</i>				
Célibataire		ns		ns
<i>Niveau d'instruction (sans instruction)</i>				
Primaire	1,0685	(0,0007)		ns
Secondaire et +	1,6825	(0,0131)	4,9607	(0,0000)
Autre <sup>a</sup>		ns		ns
<i>Religion (Musulmane)</i>				
Chrétienne		ns		ns
<i>Expérience urbaine (Au moins une)</i>				
Aucune		ns		ns
Total		1008		805

<sup>a</sup> École coranique et école arabe

L'utilisation de la contraception moderne apparaît donc différente selon le sexe. Les femmes en ont une plus grande pratique. Elles l'utilisent plutôt après le mariage et leurs motivations sont différentes de celles des hommes. L'utilisation des contraceptifs modernes par les hommes apparaît en effet plus importante avant le mariage et correspond sans doute davantage à un souci d'éviter une naissance hors mariage, alors que les femmes sont probablement plus intéressées par un espacement des naissances dans le mariage. Par ailleurs, l'effet de génération observé chez les hommes semble plus récent. C'est à partir des tranches d'âge supérieures à 25 ans que les taux d'utilisation déclinent chez les hommes alors que chez les femmes, c'est seulement au delà de 30 ans. Cela indique que la pratique de la contraception serait alors plus ancienne chez les femmes.



### 3. Projets contraceptifs : le reflet d'une réelle demande de maîtrise de la fécondité

L'évocation d'un projet contraceptif différencie bien les points de vue masculin et féminin sur la maîtrise de la fécondité (tableau 6.27). Parmi les hommes qui répondent, 96 % déclarent ne vouloir jamais utiliser à l'avenir la contraception, contre seulement 45 % des femmes. Les raisons évoquées par les femmes pour une éventuelle pratique sont essentiellement la fatigue, l'âge, l'espacement des naissances et les accouchements difficiles. La demande serait alors non seulement une demande d'espacement des naissances, mais aussi une demande de contraception d'arrêt.

TABLEAU 6.27. PROJETS D'UTILISATION DE LA CONTRACEPTION ET MOTIF D'UTILISATION SELON LE SEXE

Motifs du projet	Femmes			Hommes		
	Proportion (%)		Effectif	Proportion (%)		Effectif
	du total	des réponses exprimées		du total	des réponses exprimées	
N'utilisera jamais	39,5	45,1	449	87,1	96,4	772
Grossesse difficile	0,8	0,9	9	0,7	0,7	6
Accouchement difficile	6,3	7,1	71	0,2	0,2	2
Pour espacer les naissances	6,6	7,5	75	0,2	0,2	2
Maladie, fatigue	9,9	11,3	112	0,2	0,2	2
Âge	8,8	10,1	100	0,1	0,1	1
Plusieurs raisons	1,4	1,6	16	0,3	0,3	3
Pour éviter un enfant hors mariage	0,4	0,5	5	0,5	0,5	4
Sans raison précise	13,9	15,9	158	1,0	1,1	9
Non réponse	12,4	—	141	9,6	—	85
Total	100,0	100,0	1136	100,0	100,0	886

L'analyse différentielle univariée (tableau 6.28) montre une relation avec l'âge comparable à celle que nous avons déjà observée pour la connaissance de la contraception moderne et son utilisation passée : c'est aux âges extrêmes que les répondants déclarent les moindres intentions d'utiliser la contraception, les projets d'utilisation se concentrant à 25-29 ans chez les femmes et à 20-24 ans chez les hommes. Parmi les hommes, ce sont les célibataires qui semblent marquer le plus d'intérêt pour la contraception, mais cette relation est probablement liée à un effet d'âge. Le niveau d'instruction joue aussi en faveur de la formulation de projets contraceptifs, de même que l'expérience urbaine qui, cette fois-ci, joue aussi chez les femmes. Contrairement aux analyses précédentes, la religion semble être ici discriminante : les chrétiennes sont proportionnellement moins nombreuses que les

musulmanes à déclarer envisager d'utiliser un jour une méthode de contraception. Au niveau du discours, l'emprise chrétienne paraît ainsi plus forte que l'emprise musulmane. Par ailleurs, les femmes ayant eu une grossesse prénuptiale affichent une plus forte intention d'utiliser la contraception.

TABLEAU 6.28. PROJETS D'UTILISATION DE LA CONTRACEPTION SELON LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGE, CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LES GROSSESSES PRÉNUPTIALES

Caractéristique socio-culturelle	Proportion (%) de personnes déclarant vouloir utiliser une méthode de contraception dans l'avenir	
	Femmes	Hommes
<i>Groupe d'âges</i>		
15-17	46,4 (112)	2,4 (166)
18-19	54,8 (73)	3,0 (100)
20-24	62,1 (206)	10,6 (151)
25-29	59,7 (201)	3,2 (126)
30-34	52,6 (232)	0,0 (131)
35-39	49,1 (171)	1,6 (127)
Total	54,9 (995)	3,6 (801)
<i>p</i>	0,03	0,00
<i>Situation matrimoniale</i>		
Célibataire	51,2 (127)	4,8 (455)
Non célibataire	55,4 (868)	2,0 (346)
Total	54,9 (995)	3,6 (801)
<i>p</i>	0,42	0,05
<i>Niveau scolaire</i>		
Non scolarisé	58,3 (737)	1,2 (490)
Primaire	65,4 (104)	3,5 (144)
Secondaire et +	84,6 (13)	42,9 (35)
Autre <sup>b</sup>	73,1 (26)	0,0 (61)
Total	60,0 (880)	3,6 (730)
<i>p</i>	0,06	0,00
<i>Religion</i>		
Musulmane	58,2 (759)	2,9 (552)
Chrétienne	44,5 (229)	4,9 (244)
Total	55,1 (988)	3,5 (796)
<i>p</i>	0,00	0,22
<i>Expérience urbaine</i>		
Au moins une	57,9 (710)	6,0 (283)
Aucune	48,2 (280)	2,1 (513)
Total	55,2 (990)	3,5 (796)
<i>p</i>	0,01	0,01
<i>A eu une grossesse prénuptiale</i>		
Au moins une	79,4 (34)	— (—)
Aucune	56,7 (187)	— (—)
Total	60,2 (221)	— (—)
<i>p</i>	0,02	—

<sup>a</sup> Les effectifs sont indiqués entre parenthèses

<sup>b</sup> Ecole coranique et école arabe

TABLEAU 6.29. RÉGRESSION LOGISTIQUE DE L'UTILISATION FUTURE D'UNE MÉTHODE CONTRACEPTIVE, SELON LE SEXE

Variable (modalité de référence)	Femmes		Hommes	
	B	(signif.)	B	(signif.)
<i>Âge (35-39 ans)</i>				
15-17 ans		ns		ns
18-19 ans		ns		ns
20-24 ans		ns	1,7352	(0,0000)
25-29 ans		ns		ns
30-34 ans		ns		ns
<i>Situation matrimoniale (Non célibataire)</i>				
Célibataire		ns		ns
<i>Niveau scolaire (Non scolarisé)</i>				
Primaire	0,5957	(0,0071)		ns
Secondaire et +	1,8447	(0,0185)	3,6777	(0,0000)
Autre <sup>a</sup>		ns		ns
<i>Religion (Musulmane)</i>				
Chrétienne	-0,5892	(0,0001)		ns
<i>Expérience urbaine (Au moins une)</i>				
Aucune	-0,3888	(0,0070)		ns
Effectif	995		801	

<sup>a</sup> École coranique et école arabe

La régression logistique (tableau 6.29) ne confirme la relation avec l'âge que pour les hommes. La scolarisation est un facteur d'intention d'utilisation de la contraception, et cela dès le niveau primaire pour les femmes. La religion chrétienne apparaît comme un facteur de dissuasif de projets contraceptifs chez les femmes. L'expérience urbaine des femmes intervient en revanche comme un facteur favorable, même après neutralisation de l'effet de l'âge. Si, comme nous l'avons vu précédemment, la connaissance de la contraception semble se diffuser de migrantes à non migrantes, on peut voir que la motivation pour une utilisation future reste différente entre les deux groupes. Ce résultat est important dans la mesure où il témoigne du rôle joué par les séjours urbains dans l'adoption de nouvelles attitudes et comportements, notamment à propos de la contraception.

\* \*

\*

Bien que l'enquête "Migrations, comportements sexuels et nuptialité" n'ait abordé qu'à titre accessoire la contraception, elle nous a fourni des résultats importants. Il semble que l'on assiste à une modification du système de transmission du savoir traditionnel en matière de contraception, qui se traduit par une information plus diversifiée, empruntant de moins en moins ses canaux traditionnels qu'étaient l'initiation et le mariage. Les discussions de groupe entre femmes et les échanges avec les anciens au sujet des pratiques traditionnelles sont fréquents et confirment l'existence d'un réel intérêt pour la maîtrise de la fécondité. La connaissance de la contraception moderne, moins élevée et de diffusion plus récente, témoigne elle aussi d'un intérêt pour le contrôle des naissances. Les nouveaux canaux d'information échappent au contrôle social traditionnel et touchent des groupes qui autrefois ne l'étaient pas. Ce sont en effet les jeunes, plus scolarisés, ayant fréquenté la ville qui paraissent les mieux informés. L'information, plus disponible en ville, semble se diffuser rapidement auprès des jeunes femmes restées au village par l'intermédiaire des jeunes migrantes. Par contre, la motivation pour une utilisation future ne serait pas aussi systématiquement transmise. Ce sont aussi les groupes les plus instruits qui ont la plus grande expérience de la contraception moderne et qui expriment une plus forte intention de pratiquer un contrôle de la fécondité. Mais une différence très importante existe entre les sexes. La contraception apparaît pour les femmes comme un enjeu de plus grande importance et de nature différente. Elles ont en effet une meilleure connaissance de la contraception traditionnelle et moderne, une plus grande pratique et un plus grand désir de contraception future. On a également pu constater que la contraception concerne plutôt les femmes dans le mariage. Leur objectif serait surtout d'espacer les naissances, pour limiter la fatigue liée à la maternité, mais elles souhaitent aussi une contraception d'arrêt, pour éviter les grossesses tardives. Dans cette même enquête, 30 % des femmes ont déclaré une descendance idéale de 6 enfants. Les femmes, qui, dans la plupart des sociétés africaines, subissent le coût physique et économique des enfants, mais ne prennent pas les décisions en matière de reproduction (Page, 1988), semblent ici afficher un plus grand rôle de décideurs, du moins dans les intentions déclarées. Les hommes, quant à eux, semblent plus concernés par les problèmes de contraception avant le mariage, leur objectif étant surtout d'éviter les grossesses hors mariage, mais ils semblent peu se préoccuper des difficultés rencontrées par les femmes.

La demande de maîtrise de la fécondité est effective, au moins dans certains groupes de cette société rurale. Ce sont les méthodes de contraception moderne qui seront les plus aptes à répondre à cette demande. Il est donc important de mieux connaître les réseaux d'information sur la contraception moderne. Les migrants, qui semblent jouer un rôle capital dans la transmission de l'information, peuvent devenir de véritables relais pour les programmes d'information et de diffusion de la planification familiale. Il est nécessaire de bien comprendre la vie des migrants et leurs sources d'information. On sait que les centres de planification familiale urbains

sont peu fréquentés par les jeunes Sereer. Quelles sont alors leurs sources d'information ? Quel rôle jouent les organisations non gouvernementales en place et les associations de quartiers, qui organisent des "causeries" ? Quel rôle joue le mode de vie en groupe ? Ces groupes, cette vie associative (particulièrement dynamique chez les jeunes femmes) pourraient être utilisés lors des campagnes d'information sur la contraception. Mais une population informée n'est pas nécessairement "pratiquante" et pour que la demande soit satisfaite, tout effort d'information doit être accompagné d'une mise à disposition des moyens contraceptifs à faible coût.

#### 4. Les migrantes et la contraception

L'enquête "Migrantes saisonnières à Dakar" amène quelques éléments supplémentaires sur la connaissance et la pratique de la contraception des jeunes migrantes.

*On connaît le "Planning Familial", mais pas les méthodes de contraception.*

Près de la moitié des migrantes interrogées ont déjà entendu parler du "planning familial" et savent qu'il s'agit de contrôle des naissances (tableau 6.30). Ce chiffre peut paraître faible par rapport aux résultats nationaux qui montrent que 70 % des femmes connaissent au moins un méthode contraceptive moderne (EDS-II 1992-93). Mais il faut souligner l'origine rurale de notre échantillon et les caractéristiques bien particulières des migrantes : très jeunes et célibataires. Que la moitié de ces jeunes rurales ait entendu parlé du "planning familial" est d'autant plus surprenant qu'une enquête menée dans les régions de Thiès et de Fatick (Charbit *et al.*, 1994) avait montré le peu d'influence des séjours prolongés en ville sur la connaissance et les comportements en matière de planification familiale.

TABLEAU 6.30. CONNAISSANCE DU PLANNING FAMILIAL ET D'AUTRES MÉTHODES DE CONTRACEPTION

Connaissance	Planning Familial (1)	Méthode traditionnelle (2)
Oui	22	2
Non	29	49
(1) « Est-ce que tu as déjà entendu parlé du planning familial ? »		
(2) « Est-ce que tu connais d'autres moyen pour ne pas avoir d'enfant ? »		

Cependant, si la plupart des jeunes migrantes ont entendu parlé du "planning familial" à la radio, voire à la télévision (17 d'entre elles), cela ne constitue pas pour elles un sujet de préoccupation. Peu d'entre elles déclarent en parler avec leurs amies (seulement 4). De plus, peu d'entre elles ont une connaissance des moyens de contraception modernes. Aucune ne déclare spontanément connaître une méthode moderne. Après description, seulement 4 jeunes filles reconnaissent la pilule, le stérilet (dénommé "appareil"), le préservatif, 3 la méthode du calendrier et une seule le coït interrompu. Les méthodes traditionnelles ne sont pas plus connues : 4 reconnaissent, après description seulement, les amulettes, 2 les racines et les arbres.

Ce ne sont pas forcément les mêmes jeunes filles qui ont connaissance des méthodes modernes et des méthodes traditionnelles : 5 migrantes ont connaissance d'une méthode moderne ; seulement 3 d'entre elles connaissent une méthode traditionnelle. Il s'agit en fait de canaux d'information différents. Les méthodes de contraception traditionnelles semblent être enseignées au village aux jeunes femmes ayant déjà enfanté. L'information sur la contraception moderne circule surtout en ville, mais passe aussi par la radio et la télévision, les affiches et le bouche à oreille.

*L'âge et l'expérience urbaine : des facteurs de connaissance du planning familial.*

La connaissance du planning familial semble lié à l'âge et à l'expérience urbaine. Les migrantes qui ont entendu parlé du planning familial sont plus âgées (19,1 ans en moyenne, contre 14,7 ans pour les autres avec  $p < 0,005$ ). Elles ont fait plus de séjours en ville (6,0 en moyenne contre 3,7 pour les autres,  $p = 0,02$ ).

Le rôle de l'instruction dans la connaissance du planning familial est difficile à mettre en valeur ici, du fait qu'une très grande partie des migrantes n'ont pas été scolarisées.

Les résultats par religion sont inattendus : les musulmanes sont surreprésentées parmi les jeunes filles ayant entendu parler du planning familial : 20 sur 22 sont musulmanes, alors que l'échantillon comprend 75 % de musulmanes. Il n'y a pourtant pas de différence significative d'âge ou de nombre de séjours entre musulmanes et chrétiennes. Les musulmanes seraient donc mieux informées en matière de contraception.

En dépit de leur très faible connaissance des méthodes contraceptives, grâce à leur expérience urbaine, les jeunes migrantes prennent conscience de l'existence de services de planning familial. Elles ne les fréquentent pas actuellement parce qu'elles ne sont pas encore vraiment concernées par la contraception. Du fait de leur âge, elles sont peu exposées au risque de conception. Mais on peut penser que, dans l'avenir, si elles se trouvent confrontées au problème, elles sauront alors vers qui se tourner.

\* \*  
\*

La contraception ne paraît donc pas susceptible, en l'état actuel des choses, de retarder de manière significative l'entrée en vie féconde. La contraception traditionnelle semble plutôt concerner les femmes mariées. Mais elle est très peu pratiquée. La contraception moderne semble exiger une certaine expérience pour être connue (car elle est moins bien connue des jeunes), mais cette expérience n'est pas une expérience conjugale (les mariées n'ont pas une meilleure connaissance que les célibataires). Il s'agirait plutôt de contacts avec des "informateurs" : amis informés, centre de santé, messages radiophoniques. C'est probablement en ville que les sources d'information sont les plus nombreuses. Les migrations saisonnières pourraient alors jouer un rôle important dans la diffusion de l'information.

L'observation des migrantes saisonnières révèle effectivement le rôle des séjours urbains sur la connaissance du "planning familial" et sur le contact avec les valeurs "modernes" véhiculées en ville ( par la radio, les patrons, les rencontres). Les séjours en ville offrent aux jeunes filles une ouverture vers des contextes différents du village, et sont en cela autant d'occasions d'adopter des attitudes diverses face aux différentes étapes de la vie.

#### **IV. TYPOLOGIE DES NAISSANCES DE RANG 1**

La base de données de Niakhar contient un enregistrement continu des principaux événements démographiques de la population sur la période 1983-1991. Les données de 1983 n'ont pas été prises en compte pour éviter le biais d'omission dû à la mise en place du système de collecte. L'analyse qui suit a été menée sur les naissances de rang 1 selon la situation matrimoniale de la mère. Elle vise à établir une typologie des naissances selon le statut de la mère à la conception ou à l'accouchement.

## 1. Définition

Cette typologie est fondée sur le calcul de l'intervalle protogénésique, c'est à dire l'intervalle entre le premier mariage et la première naissance. La date de la première naissance est comparée à la date du premier mariage. Un intervalle négatif signifie que la naissance est survenue avant le mariage. Lorsque le mariage intervient le jour du baptême (7 jours après la naissance), ce qui n'est pas rare, l'intervalle est alors négatif (- 7), mais la naissance ne peut pas être assimilée aux autres naissances hors mariage. On dira alors que la naissance est "légitimée" le jour du baptême. Si l'intervalle est inférieur à 8 mois, on a affaire à une conception pré-nuptiale mais "légitimée" avant la naissance. Les cas où l'intervalle est compris entre 8 et 9 mois comprennent à la fois des cas de conceptions pré-nuptiales et des cas de naissances prématurées conçues dans le mariage, qu'il est difficile de dissocier. Nous avons donc choisi de considérer les intervalles supérieurs à 8 mois comme des conceptions conjugales.

Dans le cas où la femme est entrée dans le champ d'observation en étant non célibataire et a eu une naissance avant 8 mois de séjour, la naissance est donc conjugale, mais on ne sait rien quant à la conception. Cette catégorie interviendra souvent comme une donnée manquante (207 naissances) et ne sera alors pas prise en compte dans l'analyse.

L'analyse qui suit confronte cette typologie des naissances de rang 1 aux caractéristiques démo-sociologiques dont nous disposons : âge de la mère et, pour les femmes résidant dans la zone depuis au moins le mois de février 1991, niveau d'instruction, religion et absence ou présence au recensement de 1991.

## 2. La première naissance selon le type de conception

Parmi les naissances de rang 1 observées au cours de la période 1984-91, près de 16 % se sont produites plus de 7 jours avant le mariage, soit presque une sur 6<sup>10</sup> et 8,1 % sont des cas où le mariage a eu lieu soit le jour du baptême (4,5 %), soit pendant la grossesse (3,7 %) (tableau 6.31). On arrive ainsi à un total de 24 % de conceptions pré-nuptiales, soit presque une première naissance sur 4. Une conception pré-nuptiale sur trois est "légitimée" avant la naissance.

---

<sup>10</sup> Si l'on tient compte des naissances conjugales intervenant comme données manquantes, on obtient une proportion de 13,3 % (1 sur 7)



TABLEAU 6.31. RÉPARTITION DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE STATUT A NIAKHAR DE 1984 À 1991

Statut	Effectif	%
Naissance prénuptiale	184	15,6
Mariage le jour du baptême	53	4,5
Mariage pendant la grossesse	43	3,7
(Total conceptions prénuptiales)	(280)	(23,8)
Mariage avant la grossesse	898	76,2
Total	1178	100,0

Cette fréquence des conceptions prénuptiales observées doit être replacée dans le contexte national. Les enquêtes nationales, rétrospectives, fournissent des résultats difficilement comparables avec les nôtres. En effet, une observation suivie est toujours plus précise et plus juste dans la datation des événements. On peut cependant citer les résultats disponibles. La proportion des naissances de rang 1 conçues avant le mariage a été estimée à 14 % pour l'ensemble du Sénégal, par l'EMF (1978). L'EDS (1986) analysée par N. Diop (1993) donne 17 % de premières naissances prénuptiales et 12 % de premières naissances dans le mariage mais conçues avant le mariage. Ce qui signifie que, pour l'ensemble du Sénégal, près de 30 % des naissances de rang 1 sont conçues avant le premier mariage. Les résultats sont probablement fort variables selon le lieu de résidence, l'ethnie et le statut socio-économique.

Même si la proportion de naissances de rang 1 conçues avant le mariage semble plus faible que la moyenne nationale, la zone de Niakhar reste comparable à l'ensemble du pays.

### 3. Évolution des conceptions et naissances prénuptiales

#### *a) Tendances sur la période*

Le recul de l'observation sur la période 1984-91 est insuffisant pour révéler une tendance de la primofécondité (tableau 6.32). Les fluctuations observées sont difficiles à expliquer. La proportion des conceptions prénuptiales est plus forte en 1985, 1986, et 1990. L'évolution des conceptions prénuptiales et des naissances prénuptiales sont à mettre en relation avec l'évolution des premiers mariages. Mais il reste délicat de décrire cette relation et de déterminer dans quel sens elle opère. L'évolution des premiers mariages peut influencer l'évolution des conceptions prénuptiales : en période de forte nuptialité, l'effectif des célibataires se réduit et le potentiel de conceptions prénuptiales est plus faible. L'évolution des premiers mariages agit aussi sur l'évolution des naissances prénuptiales, puisqu'ils interviennent comme facteur de légitimation. Inversement, on peut penser que

l'évolution des conceptions pré-nuptiales peut influencer l'évolution des premiers mariages, si l'on considère une grossesse pré-nuptiale comme une incitation au mariage. En effet, pour un même nombre de conceptions pré-nuptiales, un déficit en premiers mariages amènera un plus grand nombre de naissances pré-nuptiales, n'ayant pu être "légitimées" au plus tard le jour du baptême. Inversement, une hausse de la nuptialité amènera une plus forte légitimation des conceptions pré-nuptiales et donc un moins grand nombre de naissances pré-nuptiales.

TABLEAU 6.32. RÉPARTITION DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE TYPE DE LA NAISSANCE ET L'ANNÉE DE NAISSANCE

Année	Naissance pré-nuptiale (1)	Naissance "légitimée" (2)	Conception pré-nuptiale (1)+(2)	Conception conjugale (3)	Total (1)+(2)+(3)
1984	19	13	32	128	160
	59,4 %	40,6 %	20,0 %	80,0 %	100 %
1985	25	10	35	104	139
	71,4 %	28,6 %	25,2 %	74,8 %	100 %
1986	30	21	51	100	151
	58,8 %	41,2 %	33,8 %	66,2 %	100 %
1987	23	10	33	117	150
	69,7 %	30,3 %	22,0 %	78,0 %	100 %
1988	15	14	29	102	131
	51,7 %	48,3 %	22,1 %	77,9 %	100 %
1989	20	9	29	128	157
	69,0 %	31,0 %	18,5 %	81,5 %	100 %
1990	29	8	37	97	134
	78,4 %	21,6 %	27,6 %	72,4 %	100 %
1991	23	11	34	122	156
	67,6 %	32,4 %	21,8 %	78,2 %	100 %
	$\chi^2 = 7,73$	$p = 0,357$	$\chi^2 = 14,06$	$p = 0,050$	
Total	184	96	280	898	1178
	65,7 %	34,3 %	23,8 %	76,2 %	100 %

D'autre part, une plus forte nuptialité entraîne, on l'a vu (chapitre V), une décélération de l'augmentation de l'âge au premier mariage et donc réduit le potentiel de femmes susceptibles d'avoir une conception pré-nuptiale, puisque mariées plus tôt. Inversement, pour une même situation économique (une même

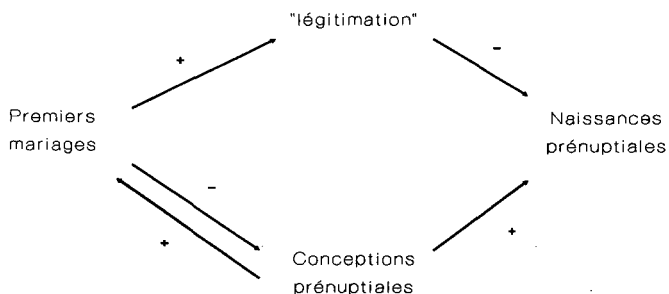
facilité, ou plutôt difficulté, à payer la compensation matrimoniale), une hausse des conceptions pré-nuptiales peut accroître le nombre des premiers mariages célébrés avec moins d'exigences financières (figure 6.4). On arrive alors à une contradiction et à des relations allant en sens opposés.

Rappelons l'évolution des premiers mariages : ils subissent eux aussi une évolution en dents de scie et un mouvement saisonnier très marqué (figure 5.3, chapitre V) ; 70 % des mariages ont lieu en période de saison sèche (de février à juin), après la traite de l'arachide et avant le début des travaux agricoles de la saison suivante. Une année est particulièrement riche en premiers mariages : 1988. On a montré que cette année était précédée d'un hivernage à bonne pluviométrie.

On constate que cette année est suivie en 1989 d'une proportion relativement faible de conceptions pré-nuptiales (18,5 %). Par contre, les conceptions pré-nuptiales de 1988 sont en grande partie "légitimées" (48,3 %). Mais cette relation est moins claire pour les autres pics de 1986 et 1990. On remarque toutefois qu'en 1987 et 1991, les proportions de conceptions pré-nuptiales sont faibles (22 %) et que la part des conceptions pré-nuptiales "légitimées" en 1986 est relativement élevée (41,2 %). Le mouvement conjoncturel de la nuptialité semble avoir une réelle influence sur l'évolution des conceptions pré-nuptiales et des naissances pré-nuptiales.

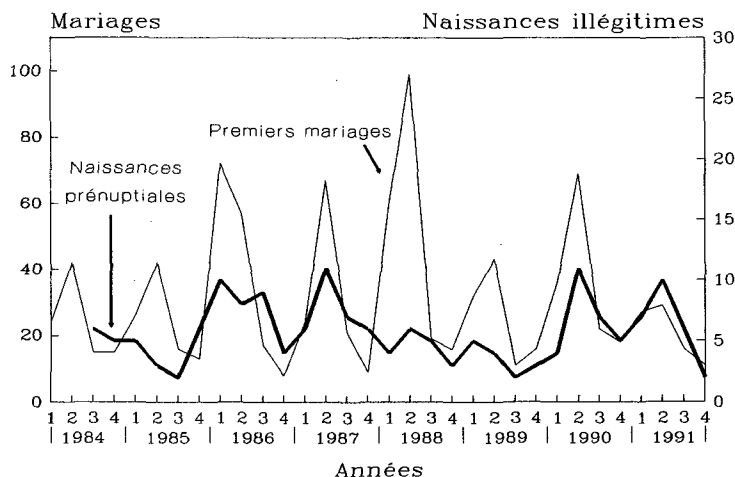
Statistiquement, cette relation est difficile à démontrer ; le coefficient de corrélation calculé entre les mariages et le pourcentage de naissances conjugales d'une même année est de :  $r = 0,26$ , et entre les mariages et les conceptions pré-nuptiales de l'année suivante est de :  $r = 0,52$ .

FIGURE 6.4. RELATIONS ENTRE L'ÉVOLUTION DES PREMIERS MARIAGES, DES NAISSANCES DE RANG 1 PRÉNUPTIALES ET/OU CONÇUES AVANT LE MARIAGE



Inversement, pour mieux mesurer l'influence de la fécondité prénuptiale sur la nuptialité, nous avons choisi de travailler à l'échelle du trimestre et de nous concentrer sur les naissances prénuptiales et non sur les conceptions, pour échapper à la double relation. Les naissances prénuptiales d'un trimestre ont-elles une conséquence sur les mariages des trimestres suivants ?

FIGURE 6.5. ÉVOLUTION DES PREMIERS MARIAGES ET DES NAISSANCES PRÉNUPTIALES DÉCALÉES DE 2 TRIMESTRES



La figure 6.5 montre l'évolution des premiers mariages par trimestre en parallèle avec l'évolution des naissances prénuptiales décalées de 2 trimestres. La concordance est frappante ; à la plupart des pics de naissances prénuptiales, correspond un pic de mariage 2 trimestres plus tard. On n'est cependant pas surpris de cette concordance puisque l'on connaît le mouvement saisonnier des naissances (cf. chapitre IV, point IV.3.b.) qui marque un pic en période d'hivernage ; or les mariages marquent un pic en saison sèche, soit un décalage de 2 trimestres environ.

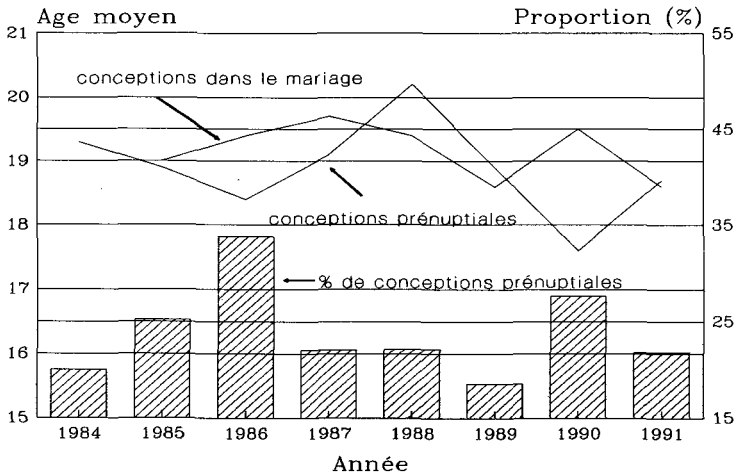
Autre question sur l'évolution des conceptions prénuptiales : lorsqu'elles sont plus nombreuses, le sont-elles à tous les âges, ou bien y a-t-il des âges plus sensibles ?

Pour y répondre, nous avons calculé l'âge moyen des mères chaque année, selon le type de naissance (tableau 6.33). De 1984 à 1991, l'âge moyen des mères à la première naissance varie autour de 19 ans.

TABLEAU 6.33. ÂGE MOYEN DES MÈRES DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE TYPE DE LA NAISSANCE À NIAKHAR DE 1984 À 1991

Année	Naissance prénuptiale (1)	Naissance "légitimée" (2)	Conception prénuptiale (1)+(2)	Conception conjugale (3)	Total (1)+(2)+(3)
1984	20,2	18,1	19,3	19,0	19,1
1985	18,8	19,1	18,9	19,0	19,0
1986	18,5	18,1	18,4	19,4	19,1
1987	18,8	19,7	19,1	19,7	19,6
1988	19,9	20,2	20,0	19,4	19,5
1989	19,0	18,9	18,9	18,6	18,7
1990	17,6	17,8	17,6	19,5	19,0
1991	18,9	18,4	18,7	18,6	18,6
Total	18,8	18,8	18,8	19,1	19,1
<i>p</i>	0,078	0,078	0,016	0,047	0,057
Effectifs	184	96	280	898	1178

FIGURE 6.6 PROPORTIONS DE CONCEPTIONS PRÉNUPTIALES ET ÂGE MOYEN DES MÈRES DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE TYPE DE CONCEPTION



Si l'on distingue les conceptions prénuptiales des conceptions postnuptiales, on observe que les âges moyens respectifs des mères correspondantes évoluent de façon contrariée, presque symétrique (figure 6.6). En 1985-86 ainsi qu'en 1990, l'âge moyen des mères à la première naissance augmente lorsqu'il s'agit de conceptions conjugales et diminue pour les conceptions prénuptiales. Ces périodes correspondent aux pics observés dans l'évolution de la proportion des conceptions prénuptiales.

Il semble donc que lorsque les conceptions prénuptiales sont proportionnellement plus nombreuses, elles le sont surtout aux âges les plus jeunes.

### *b) Évolution selon les générations*

L'enquête "Histoires génésiques" nous fournit des données sur le type de naissance par générations. Rappelons que le questionnaire comprenait, outre la rétrospective des naissances, des questions sur la situation matrimoniale de la mère, au moment de la grossesse, de la naissance et du baptême, relative à la première naissance.

Les résultats (tableau 6.34) montrent que les générations les plus anciennes ne déclarent pas de grossesse ou de naissance prénuptiale. C'est à partir de la génération 1950 que des naissances et conceptions prénuptiales sont déclarées. Leur proportion est de 1 % pour les générations 1950-54. Elle augmente rapidement pour atteindre à 12 % de naissances prénuptiales, et 18 % de conceptions prénuptiales pour les générations 1970-74.

TABLEAU 6.34 RÉPARTITION DES MÈRES AYANT EU UNE PREMIÈRE NAISSANCE SELON LE TYPE DE LÉGITIMITÉ DE LA PREMIÈRE NAISSANCE ET SELON LE GROUPE DE GÉNÉRATIONS

Génération	Type de la première naissance				Effectif
	Conçue dans le mariage	"Légitimée" pendant la grossesse	"Légitimée" le jour du baptême	Prénuptiale	
1900-04	97,2 %	-	-	2,8 %	36
1905-09	100,0 %	-	-	-	53
1910-14	100,0 %	-	-	-	106
1915-19	99,1 %	-	0,9 %	-	117
1920-24	100,0 %	-	-	-	240
1925-29	100,0 %	-	-	-	270
1930-34	100,0 %	-	-	-	374
1935-39	99,8 %	-	-	0,2 %	411
1940-44	99,5 %	-	-	0,5 %	421
1945-49	99,5 %	0,2 %	0,2 %	-	406
1950-54	99,0 %	-	-	1,0 %	491
1955-59	97,1 %	-	0,6 %	2,3 %	691
1960-64	94,5 %	0,6 %	0,8 %	4,1 %	709
1965-69	90,2 %	0,4 %	2,5 %	6,9 %	685
1970-74	82,2 %	1,1 %	4,6 %	12,1 %	455
1975-77	86,7 %	-	2,2 %	11,1 %	45
Total	95,9 %	0,2 %	0,9 %	2,9 %	100 %
Effectif	5285	13	51	161	5510

Source : enquête "histoire génésique" - Niakhar - 1992.

L'aspect rétrospectif de l'enregistrement de ces données peut faire craindre une sous-estimation des conceptions et naissances prénuptiales pour les générations les plus âgées. Mais l'évolution de leurs proportions ne peut être entièrement imputée à la seule détérioration des déclarations avec l'âge des mères. Il semble bien y avoir amplification du phénomène lui même.

Pour le confirmer, il faudrait pouvoir analyser des données enregistrées par l'observatoire de 1963 à 1982 sur les 8 villages communs aux trois phases d'observation, ce qu'il ne nous a pas été possible de faire, faute d'avoir pu accéder à ce fichier.

### *c) Le mouvement saisonnier*

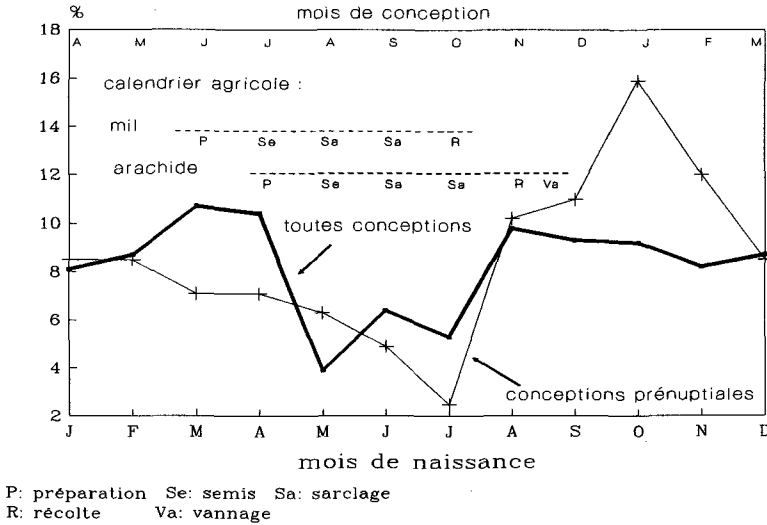
Les naissances de rang 1 varient avec la saison (figure 6.7). Le "creux" de mai, juin et juillet correspond à des conceptions des mois d'août, septembre et octobre. Or ces trois mois correspondent à la période où le travail agricole est le plus intensif. Ceci peut expliquer une activité sexuelle moins intense. Inversement, les effectifs des naissances de rang 1 sont plus élevés le restant de l'année. Leur évaluation marque cependant deux "pics" plus importants. Le pic de saison sèche, en mars-avril, correspond à des conceptions de la période pré-agricole tandis que le pic d'hivernage en août-septembre-octobre provient de conceptions de la période post-agricole. Le mouvement saisonnier des premières naissances suit donc bien le calendrier agricole.

La période suivant les récoltes est une période où les cérémonies (mariages, funérailles<sup>11</sup>) sont plus fréquentes du fait d'une plus grande disponibilité d'argent. Les cérémonies donnent lieu à des rassemblements au cours desquels les rencontres sont favorisées.

---

<sup>11</sup> Les funérailles sont célébrées indépendamment de l'enterrement

FIGURE 6.7. RÉPARTITION MENSUELLE (%) DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE TYPE DE CONCEPTION, À NIAKHAR DE 1984 À 1991



Le pic d'hivernage est beaucoup plus élevé pour les conceptions prénuptiales que pour les conceptions conjugales : 57% des naissances de rang 1 conçues dans le célibat se produisent d'août à décembre, contre 44 % de l'ensemble des naissances de rang 1 (tableau 6.35).

TABLEAU 6.35. RÉPARTITION MENSUELLE (%) DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE TYPE DE CONCEPTION À NIAKHAR DE 1984 À 1991

Mois	Naissance prénuptiale (1)	Naissance "légitimée" (2)	Conception prénuptiale (1)+(2)	Conception conjugale (3)	Total (1)+(2)+(3)
Janvier	6,0	13,5	8,5	7,9	8,1
Février	10,3	5,2	8,5	8,8	8,7
Mars	7,6	6,3	7,1	11,8	10,7
Avril	8,2	5,2	7,1	11,4	10,4
Mai	6,0	0,0	6,3	7,0	3,9
Juin	4,3	6,3	4,9	6,8	6,4
Juillet	3,8	0,0	2,5	6,1	5,3
Août	11,4	8,3	10,2	9,7	9,8
Sepembre	9,2	13,5	11,0	8,7	9,3
Octobre	16,3	14,6	15,9	7,0	9,2
Novembre	8,7	17,7	12,0	7,0	8,2
Décembre	8,2	9,4	8,5	7,5	7,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>	<b>184</b>	<b>96</b>	<b>280</b>	<b>898</b>	<b>1178</b>



Autrement dit, plus de la moitié des naissances conçues dans le célibat le sont de novembre à mars. Cette période est une période de forte migration pour les jeunes filles qui regagnent la ville dans l'espoir de trouver un emploi de bonne. Cela nous permet de penser qu'un grand nombre de conceptions prénuptiales ont lieu à Dakar au cours de cette période. Lors d'une série d'interview qualitatifs, nous avons pu interroger 18 femmes dont la première naissance vivante a été conçue dans le célibat ; parmi ces conceptions, 10 avaient eu lieu à Dakar, dont 9 entre novembre et février.

Le mouvement saisonnier des conceptions prénuptiales conforte ainsi notre hypothèse d'influence de la migration saisonnière sur la fécondité des célibataires.

#### **4. Les déterminants du statut de la conception**

On s'est interrogé sur les facteurs pouvant favoriser les conceptions prénuptiales, et ceux favorisant leur "régularisation" par un mariage. L'âge de la mère à la naissance intervient, surtout au niveau de la "légitimation", plus accessible aux filles les plus âgées. Sexualité et fécondité prénuptiales sont souvent associées au degré d'instruction et à l'urbanisation. En effet, la scolarisation, par le retard au mariage qui lui est associé, allonge la période d'exposition au risque de conception prénuptiale. La migration saisonnière des jeunes filles vers la ville, par l'affaiblissement du contrôle social qu'elle provoque, semble être un facteur important de conceptions et de naissances prénuptiales. Par ailleurs, les religions peuvent avoir une influence sur le type de conception à travers les normes de mariage qui leur sont propres. Enfin l'appartenance à certaines castes, déjà en relation avec l'âge au premier mariage, pourrait également peser sur le type de conception.

##### ***a) Âge de la mère à la naissance***

Les conceptions prénuptiales et les naissances prénuptiales semblent plus fréquentes aux âges les plus jeunes (tableau 6.36)<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Cependant, la relation n'est pas statistiquement significative au seuil de 5 % ( $p = 0,122$ ).

TABLEAU 6.36. RÉPARTITION DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE STATUT DE LA NAISSANCE ET L'ÂGE DE LA MÈRE À LA NAISSANCE

Age	Naissance prénuptiale (1)	Naissance "légitimée" (2)	Conception prénuptiale (1)+(2)	Conception conjugale (3)	Total (1)+(2)+(3)
10-14 ans	7	2	9	13	22
	77,8 %	22,2 %	40,9 %	49,1 %	100 %
15-17 ans	57	28	85	262	347
	67,1 %	32,9 %	24,5 %	75,5 %	100 %
18-19 ans	63	29	92	272	364
	68,5 %	31,5 %	25,3 %	74,7 %	100 %
20-24 ans	49	36	85	300	385
	57,6 %	42,4 %	22,0 %	78,0 %	100 %
25 ans et +	9	0	9	51	60
	100 %	0	15,0 %	85,0 %	100 %
	$\chi^2 = 8,18$	$p = 0,042$	100 %	$p = 0,122$	
Total	184	96	280	898	1178
	65,7 %	34,3 %	23,8 %	76,2 %	100 %
15-19 ans	119	58	177	534	711
	67,2 %	32,8 %	24,9 %	75,1 %	100 %
			100%		

En revanche, la part des naissances "légitimées" parmi les conceptions prénuptiales augmente avec l'âge : 22,2 % à 10-14 ans, 32,8 % à 15-19 ans et 42,4 % à 20-24 ans<sup>13</sup>. Le mariage semble donc plus accessible aux mères les plus âgées. On peut penser que l'acceptation du mariage avec le père de l'enfant augmente avec l'âge de la jeune fille, tandis que l'exigence de dot diminue. Il est possible aussi que le père, probablement plus âgé, dispose de plus d'argent pour régulariser la situation.

### b) Niveau d'instruction

D'une manière générale, le niveau d'instruction est l'un des déterminants les plus remarquables des comportements féconds (Caldwell, 1980). Le tableau 6.37 présente la répartition des naissances de rang 1 selon le statut de la naissance et le niveau d'instruction de la mère. Les conceptions prénuptiales sont plus nombreuses chez les femmes ayant fréquenté l'école primaire ou secondaire (plus d'une naissance de rang 1 sur 3 est conçue dans le célibat), que chez les femmes ayant

<sup>13</sup> Avec un  $\chi^2$  significatif à 5 % ( $p = 0,042$ ).

fréquenté un autre type d'école (école arabe, coranique, alphabétisation) ou n'ayant jamais été scolarisées (1 naissance sur 5). Cette différence est significative au seuil de 1% ( $p = 0,000$ ).

TABLEAU 6.37. RÉPARTITION DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE STATUT DE LA NAISSANCE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA MÈRE

Niveau d'instruction	Naissance prénuptiale (1)	Naissance "légitimée" (2)	Conception prénuptiale (1)+(2)	Conception conjugale (3)	Total (1)+(2)+(3)
Primaire et secondaire	29	6	35 35,4 %	64 64,6 %	99 100 %
Autre (a)	5	2	7 20,6	27 79,4 %	34 100 %
Jamais allée à l'école	106	63	169 19,6 %	692 80,4 %	861 100 %
	62,7 %	37,3 %	100 %	$p = 0,000$	
	$\chi^2 = 5,69$	$p = 0,058$	$\chi^2 = 14,11$		
Sous-Total	140	71	211 21,2 %	783 78,8 %	994 100 %
Manquant (b)	44	25	69 37,5 %	115 62,5 %	184 100 %
	63,8 %	36,2 %	100 %		
Total	184	96	280 23,8 %	898 76,2 %	1178 100 %
	65,7 %	34,3 %	100 %		
(a) École coranique, arabe, alphabétisation					
(b) Les données sur l'instruction ne sont collectées que depuis 1991.					

L'effet de la scolarisation sur le statut de la première naissance est donc très fort. Il peut s'expliquer par un certain retard du mariage dû à la scolarisation, et probablement aussi par un effet de la migration souvent nécessaire à cette scolarisation. On peut également évoquer l'ensemble des normes et valeurs véhiculées par le programme scolaire qui peut donner à l'élève à un certain recul par rapport aux normes traditionnelles de comportements.

Quant au devenir des conceptions prénuptiales, on constate que les femmes qui n'ont jamais été scolarisées ont une propension plus grande à "légitimer" les naissances<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> La différence est significative au seuil de 5,8 %

## c) Religion

La religion est elle aussi souvent évoquée comme déterminant des comportements en matière de fécondité, même si la relation est complexe. Les conceptions prénuptiales sont plus nombreuses chez les chrétiennes (25,4 %) que chez les musulmanes (20,3 %) <sup>15</sup> (tableau 6.38).

TABLEAU 6.38. RÉPARTITION DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE STATUT DE LA NAISSANCE ET LA RELIGION DE LA MÈRE

Religion de la mère	Naissance prénuptiale (1)	Naissance "légitimée" (2)	Conception prénuptiale (1)+(2)	Conception conjugale (3)	Total (1)+(2)+(3)
Chrétienne	42	17	59	173	232
	71,2 %	28,8 %	25,4 %	74,6 %	100,0 %
Musulmane	95	53	148	581	729
	64,2 %	35,8 %	20,3 %	79,7 %	100,0 %
Autre	2	0	2	26	28
	100 %	0 %	7,1 %	92,9 %	100,0 %
	$\chi^2 = 1,94$	$p = 0,378$	$\chi^2 = 6,16$	$p = 0,046$	
Sous-total	139	70	209	780	989
	66,5 %	33,5 %	21,1 %	78,9 %	100 %
Manquant (a)	45	26	71	118	189
	63,4 %	36,6 %	37,6 %	62,4 %	100 %
Total	184	96	280	898	1178
	65,7 %	34,3 %	23,8 %	76,2 %	100 %

(a) Les données sur la religion ne sont collectées que depuis 1991.

En outre, les musulmanes semblent "légitimer" plus souvent leurs naissances conçues dans le célibat. Ces résultats pourraient tenir aux circonstances décrites plus haut. Le mariage chrétien est plus exigeant, puisqu'il suppose que la femme rejoigne son mari le jour du mariage et donc que la compensation matrimoniale soit entièrement versée, alors que le mariage musulman peut être célébré dès qu'une partie de la compensation est versée comme engagement, et même parfois, en cas de légitimation, sans qu'aucune partie ne soit versée. Mais cette hypothèse ne trouve pas ici de claire vérification, les différences observées n'étant pas statistiquement significatives ( $p = 0,378$ ).

<sup>15</sup> La différence est significative au seuil de 5 % ( $p = 0,046$ ).

## d) Caste

On a vu que l'appartenance à une caste noble ou artisanne favorisait un premier mariage plus tardif. La moyenne des âges au premier mariage était plus élevée pour les griottes (18,1 ans), les nobles (18,0 ans) et les artisanes (17,5 ans). Qu'en est-il des conceptions pré-nuptiales ?

TABLEAU 6.39. RÉPARTITION DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE STATUT DE LA NAISSANCE ET LA CASTE DE LA MÈRE

Caste de la mère	Naissance pré-nuptiale (1)	Naissance "légitimée" (2)	Conception pré-nuptiale (1)+(2)	Conception conjugale (3)	Total (1)+(2)+(3)
Paysan	69	43	112	586	698
	61,6 %	38,4 %	100 %	84,0 %	100,0 %
Doomi Buur, Tiédo	40	17	57	62	119
	70,2 %	29,8 %	100 %	52,1 %	100,0 %
Dépendants des Doomi Buur	8	2	10	47	57
	80,0 %	20,0 %	100 %	82,5 %	100,0 %
Griots	13	3	16	28	44
	81,2 %	18,8 %	100 %	63,6 %	100,0 %
Artisans	5	0	5	16	21
	100,0 %	0	23,8 %	76,2 %	100,0 %
Non sereer	1	1	2	5	7
	50,0 %	50,0 %	28,6 %	71,4 %	100,0 %
	$\chi^2 = 6,72$	$p = 0,24$	$\chi^2 = 68,3$	$p = 0,00$	
Total	136	66	202	744	946
	67,3 %	32,7 %	21,4 %	78,6 %	100 %
Manquant (a)	48	30	78	154	232
	61,5 %	38,5 %	100 %		
Total	184	96	280	898	1178
	65,7 %	34,3 %	100 %		

a) Les données sur la religion ne sont collectées que depuis 1991.

Elles sont proportionnellement plus fréquentes chez les Doomi Buur-Tiedo (nobles) et chez les griots (tableau 6.39). Si ce résultat peut s'expliquer par un mariage plus tardif des nobles, qui allonge la période d'exposition au risque de conception pré-nuptiale, on ne peut pas expliquer ainsi le comportement des griottes. Ce groupe semble disposer de normes et valeurs différentes de l'ensemble de la société sereer. Il est possible que ces jeunes filles entrent en vie sexuelle de manière

plus précoce, ce qui allonge leur période d'exposition au risque de conception prénuptiale, ou bien même que la fécondité prénuptiale y soit approuvée.

Pourtant, les femmes griottes interrogées dans l'enquête "Migrations, comportements sexuels et nuptialité" avaient déclaré, plus que les autres, que leur premier partenaire était leur mari, le jour du mariage. Il est donc fort probable que ces déclarations soient erronées. Les données de l'observatoire de population sont d'une fiabilité exceptionnelle et ne peuvent être remises en cause par une enquête rétrospective.

### *e) Expérience migratoire*

Afin d'évaluer l'effet de l'expérience migratoire sur la primofécondité l'information sur la présence ou l'absence des femmes au recensement du premier mars 1991 a été mise en relation avec le type de conception des naissances de rang 1. On peut d'emblée émettre certaines réserves sur les résultats en raison de la nature de notre indicateur. En effet, l'absence au recensement de 1991 est un indicateur de la migration à cette même date. Mais il ne renseigne pas sur les expériences antérieures qui pourtant ont une grande importance. De plus, la migration saisonnière n'est pas indépendante de l'état matrimonial, la plupart des migrantes étant célibataires. Or l'analyse portant sur les naissances de rang 1, les mères célibataires font nécessairement partie du groupe des femmes ayant eu une conception prénuptiale. Seule une approche longitudinale pourrait vraiment permettre de mesurer l'influence de l'expérience urbaine sur les conceptions prénuptiales.

Les résultats disponibles montrent néanmoins une association entre la migration et la conception avant le mariage. Nous avons dans un premier temps analysé les naissances de rang 1 de l'année 1991, pour ne pas être confronté au problème du décalage. En calculant la proportion des conceptions prénuptiales selon la présence au recensement (tableau 6.40), on observe une forte liaison : 58,6 % des femmes ayant eu une conception prénuptiale sont absentes contre seulement 15 % des femmes ayant conçu dans le mariage.

Malgré les réserves faites plus haut, on ne peut s'empêcher de penser que ce résultat conforte l'hypothèse de la relation entre la migration saisonnière et le statut de la conception.

Nous avons ensuite analysé l'ensemble des naissances de rang 1 (tableau 6.41). La liaison est conservée<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> La différence entre les fréquences de naissances prénuptiales des femmes absentes et présentes au recensement de 1991 est significative au seuil de 1 % ( $p = 0,000$ ).

TABLEAU 6.40. RÉPARTITION DES NAISSANCES DE RANG 1 DE 1991 SELON LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE LORS DU RECENSEMENT DU 01/03/91 ET SELON LE STATUT DE LA CONCEPTION

Présence lors du recensement	Conception prénuptiale	Conception conjugale	Total
Absente	17 58,6 %	18 15,0 %	35 23,5 %
Présente	12 41,4 % $\chi^2 = 24,73$	102 85,0 % $p = 0,000$	114 76,5 %
Total	29 100 %	120 100 %	149 100 %

De plus, les conceptions prénuptiales sont plus souvent "légitimées" chez les femmes présentes au recensement de 1991, ce qui se comprend puisque, comme on l'a vu plus haut, la présence au recensement est liée à l'état matrimonial<sup>17</sup>.

TABLEAU 6.41. RÉPARTITION DES NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE STATUT DE LA NAISSANCE ET SELON LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE LORS DU RECENSEMENT DE 1991

Statut lors du recensement	Naissance prénuptiale (1)	Naissance "légitimée" (2)	Conception prénuptiale (1)+(2)	Conception conjugale (3)	Total (1)+(2)+(3)
Absente	48 73,8 %	17 26,2 %	65 34,4 % 100 %	124 65,6 %	189 100 %
Présente	67 58,3 % $\chi^2 = 4,37$	48 41,7 % $p = 0,037$	115 15,5 % 100 % $\chi^2 = 40,59$	626 84,5 % $p = 0,000$	741 100 %
Sous-total	115 63,9 %	65 36,1 %	180 19,4 % 100 %	750 80,6 %	930 100 %
Manquant	69 69,0 %	31 31,0 %	100 40,3 % 100 %	148 59,7 %	248 100 %
Total	184 65,7 %	96 34,3 %	280 23,8 % 100 %	898 76,2 %	1178 100 %

<sup>17</sup> Différence significative ( $p = 0,037$ ).

## f) Analyse multivariée

Pour isoler l'effet propre de chaque variable explicative (âge, niveau scolaire, religion, expérience migratoire) sur le statut de la naissance, nous avons pratiqué une première régression logistique ayant pour variable dépendante le statut de la conception, puis une seconde, ayant pour variable dépendante la légitimation des conceptions pré-nuptiales (tableau 6.42).

TABLEAU 6.42. RÉGRESSION LOGISTIQUE DE LA FRÉQUENCE DES CONCEPTIONS PRÉNUPTIALES ET DE CELLE DES NAISSANCES LÉGITIMÉES

Variable (modalité de référence)	Variable dépendante			
	Proportion de conceptions pré-nuptiales (parmi toutes les naissances de rang 1)		Proportion de conceptions "légitimées" (parmi les conceptions pré-nuptiales)	
	B	Effectif	B	Effectif
<i>Niveau scolaire</i>				
(Sans instruction)	–	861	–	169
Primaire, sec.	0.6783**	99	– 1.0709*	35
Autre	ns	34	ns	7
<i>Religion</i>				
(Musulmane)	–	729	–	148
Chrétienne	ns	232	ns	59
Autre	ns	28	ns	2
<i>Âge de la mère à la naissance</i>				
10-14 ans	ns	22	ns	9
15-17 ans	ns	347	ns	85
(18-19 ans)	–	364	–	92
20-24 ans	ns	385	ns	85
25 ans et +	ns	60	ns	9
<i>Expérience urbaine (91)</i>				
(Aucune)	–	741	–	115
Au moins une	1.0217***	189	ns	65
<i>Constante</i>	– 1.7771		– 5046	
* Significatif au seuil de 5 %				
** Significatif au seuil de 1 %				
*** Significatif au seuil de 1 %				
– : Variable de référence.				

Les facteurs "niveau d'instruction" et "expérience urbaine" ont une signification statistique dans l'analyse, ce qui confirme les résultats des analyses précédentes. Les femmes de niveau primaire et secondaire ont, de manière



significative, une plus grande propension à concevoir avant le mariage que les femmes sans instruction. Il en va de même des femmes absentes en 1991 comparées aux femmes présentes dans la zone à cette date.

La relation observée entre la religion et le statut de la conception n'est plus significative après neutralisation des effets des autres variables. La religion n'est donc pas indépendante des autres facteurs. À même niveau d'instruction et à même expérience urbaine, les chrétiennes n'ont pas plus de conceptions prénuptiales.

Quant à la légitimation des conceptions prénuptiales, on constate que seul le niveau d'instruction intervient : elle est moins fréquente chez les femmes de niveau primaire ou secondaire que chez les femmes sans instruction.

La relation entre l'âge de la mère et la légitimation n'intervient pas dans la deuxième régression, alors que l'analyse univariée avait montré une liaison significative. Cette liaison n'est donc pas indépendante de l'effet des autres facteurs, à savoir ici, pour l'essentiel, le degré d'instruction. En effet, les femmes les plus jeunes ont davantage été à l'école, et sont donc moins susceptibles de "légitimer" la conception prénuptiale. À même niveau d'instruction, la relation avec l'âge disparaît.

## V. RISQUE BIOLOGIQUE ET RISQUE SOCIAL

Nous n'entendons pas analyser ici les risques auxquels la fécondité précoce expose les mères et les enfants en terme de santé et de bien-être. Nous pouvons cependant évaluer les populations à risque, en nous efforçant de distinguer risque social et risque biologique.

### 1. Pour une évaluation des populations à risque

Pour évaluer l'ampleur des différents risques encourus par les jeunes mères (15-19 ans), nous avons réparti les mères selon leur âge et selon leur situation matrimoniale au moment de la naissance et au moment de la conception. Nous admettons qu'il y a présomption de risque biologique quand la mère a moins de 18 ans et présomption de risque social quand elle n'est pas mariée. On parlera de risque social au sens strict quand on considère la situation matrimoniale au moment de la

naissance et de risque social au sens large quand on considère la situation matrimoniale au moment de la conception (tableaux 6.43 et 6.44).

**TABLEAU 6.43. RÉPARTITION DES MÈRES DE NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE RISQUE BIOLOGIQUE ET LE RISQUE SOCIAL AU SENS STRICT**

Risque social	Risque Biologique		Total
	< 18 ans	18-19 ans	
Célibataire au moment de la naissance	64 (8,7 %)	63 (8,6 %)	127 (17,3 %)
Mariées au moment de la naissance	305 (41,6 %)	301 (41,1 %)	606 (82,7 %)
Total	369 (50,3 %)	364 (49,7 %)	733 (100,0 %)

**TABLEAU 6.44. RÉPARTITION DES MÈRES DE NAISSANCES DE RANG 1 SELON LE RISQUE BIOLOGIQUE ET LE RISQUE SOCIAL AU SENS LARGE**

Risque social	Risque Biologique		Total
	< 18 ans	18-19 ans	
Célibataire au moment de la conception	94 (12,8 %)	92 (12,6 %)	186 (25,4 %)
Mariées au moment de la conception	275 (37,5 %)	272 (37,1 %)	547 (74,6 %)
Total	369 (50,3 %)	364 (49,7 %)	733 (100,0 %)

On constate que c'est le risque biologique qui concerne la plus grande partie de la population. En effet, la moitié des mères de 15 à 19 ans ont leur premier enfant avant 18 ans.

Le risque social touche une plus faible proportion de femmes. Au sens strict, il concerne 17,3 % des mères de 15 à 19 ans. Si l'on considère que les effets de la réprobation sociale sont sensibles dès la grossesse et même en cas de mariage "légitimateur", c'est 25 % des mères qui sont concernées.

Même si la sexualité pré-nuptiale est devenue importante (elle semble toucher la moitié de la population féminine), le risque maternel hors mariage reste encore,

globalement, nettement moindre que le risque biologique d'une maternité précoce dans le mariage : les risques les plus importants encourus en matière de fécondité sont encore ceux liés aux trop jeunes âges des mères.

## 2. Survie de la première naissance

Différentes études sur la fécondité précoce et/ou prénuptiale ont montré que la mortalité infantile est plus forte quand la mère est jeune (moins de 18 ans) et qu'elle peut être aggravée par son état de célibataire ou par sa condition sociale<sup>18</sup>.

Pour analyser la survie du premier enfant selon l'âge et la situation matrimoniale de la mère à la naissance, nous avons sélectionné les enfants non émigrés avant 1 an, et nous avons centré notre analyse sur la première année de vie.

Le taux de mortalité infantile calculé pour la zone d'étude sur la période 1984-90 (Chahnazarian, *et al.* 1992) est de 112 ‰, alors que le taux de mortalité entre 1 et 5 ans (sur 4 années donc) est de 159 ‰.

Nous avons donc travaillé sur les naissances de 1984 à 1990, en éliminant de l'analyse les enfants émigrés avant leur première année (84) et nous avons réparti les 1138 naissances restantes selon la survie au premier anniversaire. Le tableau 6.45 présente la répartition des naissances de rang 1 selon l'âge de la mère et la survie à 1 an. Les résultats semblent montrer un effet sensible de l'âge de la mère à l'accouchement sur la survie de l'enfant : 20 % des enfants de mères de moins de 15 ans sont décédés avant 1 an, contre 17,6 % pour les mères de 16-17 ans, 13,4 % pour celles de 18-19 ans et 15,1 % pour celles de 20-24 ans. Toutefois, portant sur de très petits nombres, les différences ne sont pas statistiquement significatives.

La survie à un an paraît indépendante du statut de la naissance (tableau 6.46) avec une probabilité de 92 %. Les naissances prénuptiales semblent, certes, avoir une meilleure survie que les naissances "légitimées", mais là encore cette différence peut être due au hasard. L'élimination des enfants émigrés avant la première année peut introduire un biais dans les résultats. On peut penser en effet que, si la réprobation à l'égard des mères célibataires est forte, celles-ci risquent davantage d'émigrer pour fuir les reproches de leur famille. Les enfants qui sortent ainsi du champ d'observation ont peut-être moins de chances de survie que les autres.

---

<sup>18</sup> cf chapitre I, point II.2.

TABLEAU 6.45. SURVIE À 1 AN DE LA PREMIÈRE NAISSANCE SELON L'ÂGE DE LA MÈRE À LA NAISSANCE (NAISSANCES DE 1984 À 1990)

Âge	Survie à 1 an		Total
	oui	non	
10-14 ans	24 80,0 %	6 20,0 %	30 100 %
15-17 ans	272 82,4 %	58 17,6 %	330 100 %
18-19 ans	318 86,6 %	49 13,4 %	367 100 %
20-24 ans	297 84,9 %	53 15,1 %	350 100 %
25 ans et +	52 85,2 %	9 14,8 %	61 100 %
	$\chi^2 = 2,9$	$p = 0,573$	
Total	963 84,6 %	175 15,4 %	1138 100 %

TABLEAU 6.46. SURVIE À 1 AN DE LA PREMIÈRE NAISSANCE SELON LE TYPE DE LÉGITIMATION DE LA NAISSANCE

Statut de la naissance	Survie à 1 an		Total
	oui	non	
Naissance pré-nuptiale	126 85,7 %	21 14,3 %	148 100 %
Naissance "légitimée"	63 82,9 %	13 17,1 %	75 100 %
Naissance conjugale	625 84,3 %	116 15,7 %	741 100 %
indéterminée (a)	149 85,6 %	25 14,4 %	174 100 %
	$\chi^2 = 0,49$	$p = 0,921$	
Total	963 84,6 %	175 15,4 %	1138 100 %

(a) Naissances intervenues après le mariage, mais dont on ne connaît pas la situation matrimoniale de la mère à la conception.

Nous n'avons donc pu vérifier statistiquement l'influence sur la survie des enfants à un an, ni de l'âge de la mère, ni de la situation matrimoniale de la mère.

Pour compléter cette analyse, nous avons tenté d'effectuer une régression logistique sur la survie de l'enfant en faisant intervenir l'âge de la mère, le statut de la naissance, mais aussi la religion, l'instruction et l'absence au recensement de 1991. Aucune des modalités n'intervient de manière significative. En d'autre terme, on ne peut déterminer de facteur favorisant la survie de l'enfant au cours de sa première année confirmant les analyses univariées. On touche là les limites du raisonnement statistique sur de petits effectifs.

Mais le décès de l'enfant est l'étape ultime. Il est vrai que la relation entre l'âge de la mère et le risque pour l'enfant peut s'exprimer en terme de mortalité, surtout de mortalité à l'accouchement. Ce lien n'apparaît pas ici. Par contre, le risque social pour l'enfant est probablement plus un risque en terme de morbidité que de mortalité. Un analyse des épisodes morbides ou des données nutritionnelles (dont la base de données est riche) pourrait alors s'avérer plus concluante. Cela dépasse cependant le cadre de notre étude.

## VI. LE DEVENIR DES MÈRES CÉLIBATAIRES

On s'interroge beaucoup sur le devenir des femmes ayant conçu une naissance dans le célibat. On a vu qu'une première grossesse conçue dans le célibat sur 4 donnaient lieu à un mariage au plus tard le jour du baptême. Mais qu'advient-il des 3 autres ? Combien d'entre elles restent célibataires ? Se marient-elles plus tard avec le père de l'enfant. Sont elles plutôt mariées à un homme plus vieux ? À un homme polygame ?

TABLEAU 6.47. SITUATION DE LA MÈRE 1, 2, 3 ET 5 ANNÉES APRÈS LA NAISSANCE HORS MARIAGE DU PREMIER ENFANT

Situation de la mère	1 an après (%)	2 ans après (%)	3 ans après (%)	5 ans après (%)
Célibataire	102 (63,4)	63 (47,7)	33 (29,7)	6 (8,2)
Mariée	36 (22,4)	37 (28,0)	44 (39,6)	40 (54,8)
Emigrée	23 (14,3)	32 (24,2)	34 (30,6)	27 (37,0)
Période d'observation	1984-90	1984-89	1984-88	1984-86

Nous avons sélectionné parmi les 184 naissances pré-nuptiales, les naissances qui ont pu être suivies pendant 1,2,3 et 5 ans. Nous avons alors observé la situation matrimoniale des mères 1, 2, 3 et 5 ans plus tard. Au bout d'un an, 22 % des femmes se sont mariées, 14 % ont émigré (peut être pour se marier) et 63 % sont toujours célibataires après la naissance de l'enfant. L'illégitimité de la première naissance ne semble donc pas, comme on aurait pu le penser, impliquer, de manière systématique et rapide, le mariage de la mère. Deux ans plus tard, les femmes célibataires représentent encore 48 % des mères de naissances pré-nuptiales. Après trois ans, elles ne sont plus que 30 %, et il faut attendre 5 ans après la naissance pour que la

part des femmes toujours célibataires tombe en dessous de 10 % (tableau 6.47). La venue d'une naissance prénuptiale n'est pas une barrière au mariage, mais elle ne semble pas non plus constituer une incitation systématique au mariage.

\* \*  
\*

Cette analyse sur la zone de Niakhar laisse penser que même dans le Sénégal rural on assiste à une modification des normes en matière de sexualité. La sexualité prénuptiale, loin d'être un événement rare, semble le fait de plus de la moitié des femmes. La scolarisation et l'appartenance aux castes non paysannes favorise cette sexualité prénuptiale. La contraception, quant à elle, est relativement connue, mais encore très peu pratiquée.

La fécondité prénuptiale est importante chez les jeunes filles de moins de 25 ans : une naissance de rang 1 sur 6 est prénuptiale, et une sur 4 est issue d'une conception hors mariage.

Les facteurs qui ont été statistiquement identifiés comme favorisant les conceptions prénuptiales sont l'instruction et la migration saisonnière. L'accès à la scolarisation est encore très minoritaire (en 1991, 78 % des femmes de 15 à 24 ans n'ont jamais été à l'école). Par contre, la migration saisonnière des jeunes filles qui a débuté dans les années 50 connaît un essor particulier ces dernières années sous la pression de la crise économique (plus de 80 % des femmes de moins de 35 ans ont effectué au moins une migration saisonnière<sup>19</sup>). Les femmes instruites conçoivent plus souvent avant le mariage (une naissance de rang 1 sur trois) que les femmes sans instruction (une sur 5). L'expérience urbaine est également un facteur important de conceptions prénuptiales.

Certes, dans les analyses univariées, on constate aussi que les conceptions prénuptiales sont plus importantes chez les chrétiennes que chez les musulmanes<sup>20</sup>, et que la légitimation des conceptions prénuptiales est plus fréquente chez les femmes de plus de 20 ans que chez les plus jeunes. Mais ces liaisons disparaissent dans une analyse multivariée neutralisant les autres facteurs.

Les données utilisées portent sur une trop courte période pour nous permettre de savoir si la fécondité prénuptiale est un phénomène récent. La proportion des conceptions prénuptiales présente, sur la période 1984-91, des fluctuations que nous

<sup>19</sup> cf chapitre IV, point IV.1.a

<sup>20</sup> Cela tenant probablement aux conditions du mariage musulman, moins exigeant que le mariage chrétien

avons tenté de mettre en rapport avec l'évolution de la nuptialité. La relation est difficile à mettre en évidence, et on ne peut pour l'instant dépasser le stade de l'hypothèse. Certains indices nous permettent cependant de penser que les difficultés d'ordre économique rencontrées par les candidats au mariage lors des années de médiocres récoltes (notamment pour s'acquitter de la compensation matrimoniale) ont des conséquences directes sur la fécondité prénuptiale. Il semble intéressant d'intégrer cet aspect économique dans l'étude de la fécondité prénuptiale. On a trop tendance à aborder les naissances et les conceptions prénuptiales sous l'angle de la détérioration de la "moralité", du contrôle social des familles et de considérer qu'elles traduisent une dégradation des mœurs des jeunes. Dans une société comme celle de Niakhar, où l'équilibre entre besoins et ressources est largement tributaire de la production agricole, donc des aléas climatiques, les conditions économiques défavorables peuvent entraîner un retard des mariages. Un certain nombre de conceptions auront lieu, de ce fait, hors mariage.

La venue d'une naissance prénuptiale n'apparaît pas comme une barrière au mariage (la quasi totalité des femmes se marient dans les 5 années qui suivent) mais n'apparaît pas non plus comme une incitation immédiate au mariage pour sanctionner une relation "illégitime" (un tiers des mères célibataires le sont toujours 3 ans après la naissance).

La fécondité des adolescentes est souvent considérée comme facteur de mortalité des enfants. On voit ici que le risque biologique, lié à l'âge de la mère reste le risque prédominant et concerne les jeunes femmes célibataires comme mariées.

Contrairement aux résultats habituels, les données utilisées ici nous montrent une différence légère dans les proportions d'enfants décédés selon l'âge de la mère, mais cette différence n'est pas significative. On ne peut donc pas conclure à une liaison entre l'âge de la mère et la survie de l'enfant à un an. La survie du premier enfant jusqu'au premier anniversaire paraît aussi indépendante de la situation matrimoniale de la mère à la naissance.

Pour autant la survie à un an n'est qu'un des indicateurs parmi d'autres de l'état de santé des enfants. Faute de recul, nous n'avons pas pu étudier la survie des enfants de 1 à 5 ans qui aurait peut-être abouti à des relations différentes avec les deux facteurs cités. D'autre part, le décès est la phase ultime d'un mauvais état de santé de l'enfant et il serait intéressant d'étudier plus complètement le parcours sanitaire de l'enfant et notamment l'évolution de son état nutritionnel en fonction de l'âge de la mère et de sa situation matrimoniale. On observerait peut-être alors des liaisons plus significatives.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous avons tenté d'aborder le sujet de la fécondité précoce sous un angle nouveau, privilégiant l'approche par l'observation longitudinale des histoires individuelles. Le concept d'entrée en vie féconde nous a en effet conduit à orienter la réflexion sur l'observation des trajectoires individuelles plutôt que de se limiter à l'étude d'une tranche d'âges particulière, telle que les 15-19 ans. L'observation en continu des premières naissances et des premiers mariages, permet ainsi de caractériser de manière très précise l'entrée en vie féconde par l'âge de la mère à la naissance et sa situation matrimoniale au moment de la naissance et de la conception.

L'entrée en vie féconde et l'entrée en vie conjugale ont été identifiées comme des éléments dépendant de l'organisation sociale dans son ensemble. Leurs caractéristiques sont affectées par les changements socio-économiques profonds que peuvent connaître les sociétés rurales africaines aujourd'hui. Brigitte Guigou (1992, p. 420) écrivait à propos de la société sereer que « *l'institution matrimoniale (...) révèle, de façon exemplaire, la profondeur des changements qui affectent les relations entre individus et entre groupes sociaux* ».

Pour ce faire, cette recherche a bénéficié de données d'une fiabilité exceptionnelle, issues de l'observatoire de population de Niakhar. Les données de base ont cependant été complétées par une collecte spécifique, apparue nécessaire au fil de la recherche.

La population de la zone d'étude, présentée en chapitre IV, est une population relativement homogène au regard de l'ethnie (96 % de la population est d'ethnie sereer), de l'activité (agricole) et du niveau scolaire (très faible : seulement 22 % des femmes de 15 à 24 ans ont bénéficié d'une forme d'instruction). La crise agricole, liée à la baisse des cours mondiaux, l'insuffisance de terres cultivables face à la croissance de la population et à la baisse de la pluviométrie, conduit les familles à adapter constamment leurs stratégies de survie. L'une des principale est l'envoi des jeunes à la recherche d'un emploi rémunéré en ville. Les jeunes filles sont particulièrement concernées : elles partent très tôt, parfois dès l'âge de huit ans, se placer comme domestiques en ville, essentiellement à Dakar. Elles effectuent ces migrations lorsqu'elles sont encore célibataires, mais bien souvent retournent



définitivement au village quand elles se marient, conformément aux normes traditionnelles.

Ainsi, la migration saisonnière intervenant de manière prépondérante dans nos hypothèses, il a fallu organiser deux enquêtes pour avoir à la fois une mesure de l'ampleur du mouvement saisonnier des femmes<sup>1</sup> et une connaissance de ses caractéristiques<sup>2</sup>. Cela nous a permis de comprendre ce que représentent les migrations saisonnières, pour les jeunes filles qui les vivent, mais aussi pour les familles qui les envoient.

L'observation de l'entrée en vie féconde et de l'entrée en vie conjugale, qui lui est indissociable, n'a pas montré de ruptures brutales dans les comportements traditionnellement valorisés, mais plutôt certaines évolutions, liées à des mutations socio-économiques plus générales.

On a ainsi pu dégager une nette évolution de l'entrée en vie conjugale. L'observation de l'âge au premier mariage des femmes sur la période 1984-91 (chapitre V) a permis de mettre en évidence un recul de l'entrée en union, qui est visible malgré de fortes fluctuations annuelles. L'âge médian passe de 17,1 ans à 18,6 ans en l'espace de huit générations (au sens strict) si l'on considère toutes les estimations disponibles. L'analyse des taux de primonuptialité et la comparaison des célibataires observées et des célibataires de la table de nuptialité ont permis de confirmer cette tendance. Les déterminants de cette modification de comportement semblent être la scolarisation et la migration saisonnière. Difficilement compatibles avec la vie d'épouse et de mère de famille, elles incitent à retarder le mariage. Par ailleurs, scolarisation et migration sont aussi des facteurs d'information et de diffusion des normes "modernes". Mais il faut aussi souligner la contrainte économique que représente la compensation matrimoniale, condition de reconnaissance sociale de l'union. Celle-ci est vulnérable aux fluctuations économiques liées à la production agricole, variable d'une année sur l'autre selon la pluviométrie. L'évolution de la primonuptialité semble donc être fonction à la fois de variations conjoncturelles, dues aux aléas de la production agricole, et de tendances plus "lourdes", liées à des changements plus profonds de la société sereer. Elle traduit l'impact de l'histoire collective (progrès de la scolarisation, contraintes de la production, développement des stratégies migratoires) sur les histoires individuelles.

En revanche l'entrée en vie féconde présente un calendrier relativement stable. Elle est moins précoce que celle d'autres sociétés africaines : une femme sur 10 a une naissance avant 18 ans. L'âge à la première naissance varie, selon les années, entre 19 et 19,5 ans (chapitre VI) et il reste difficile de dire s'il s'agit de fluctuations conjoncturelles ou des premiers signes d'un changement de comportement. L'entrée

---

1 Enquête "Expérience urbaine"

2 Enquête "Migrantes saisonnières à Dakar"

en vie sexuelle, qui a pu être étudiée sur un échantillon, se situe autour de 16 ans. Il n'y a pas de changement perceptible pour les générations considérées.

Bien que l'opinion publique en pays sereer désapprouve "officiellement" la sexualité hors mariage, la vie sexuelle débute bien souvent dans le célibat. Il ne faut pas y voir seulement le fruit d'un "dévergondage sexuel", souvent attribué au contact avec la ville, mais aussi la conséquence des contraintes économiques qui retardent le mariage. En effet, la dissociation des calendriers de la nuptialité et de la sexualité entraîne un allongement de la période d'exposition au risque de conception pré-nuptiale. La moitié des femmes, d'après les enquêtes, ont vécu leur premier rapport sexuel avant de se marier. Les conceptions pré-nuptiales sont fréquentes. La construction d'une typologie des naissances de rang 1 qui prend en considération la date de la naissance et la date du premier mariage nous a permis de classer les naissances selon le type de conception et selon le type de naissance (chapitre VI). Parmi les première naissance, 1 sur 6 intervient alors que la mère est toujours célibataire et une naissance sur quatre a été conçue avant le premier mariage. Ces résultats témoignent de l'ampleur du phénomène. La scolarisation et la migration saisonnière sont des facteurs favorisant les conceptions pré-nuptiales. Les femmes scolarisées présentent une proportion de conceptions pré-nuptiales plus élevée (1/3). En 1991, la moitié des naissances de rang 1 dont la mère était absente en mars de la même année sont conçues avant le mariage. Au regard des résultats d'une enquête rétrospective, il semble y avoir une hausse de la fécondité pré-nuptiale.

Les fluctuations économiques, qui ont un effet sur la nuptialité, affectent le type de conception. On a ainsi pu voir sur la période d'observation (1984-91) l'effet d'une pluviométrie défavorable sur le statut des naissances. Les années de mauvaises récoltes sont suivies d'une moindre nuptialité et peuvent être un frein à la "légitimation" de certaines conceptions pré-nuptiales. Inversement, les années de bonnes récoltes sont suivies d'une plus forte nuptialité, qui permet une plus forte "légitimation", et donc une moindre fécondité pré-nuptiale. Par ailleurs, l'existence de conceptions pré-nuptiales peut à son tour favoriser les mariages en incitant la famille à accepter le futur époux et en limitant les exigences en matière de compensation matrimoniale. On a pu voir que les conceptions pré-nuptiales, bien que non reconnues dans le discours, ne constituent en rien un barrage pour une future union. En effet, la quasi-totalité des mères célibataires se sont mariées dans les cinq années qui suivent la naissance. Mais elles ne constituent pas non plus une incitation à un mariage précipité puisqu'un tiers des mères célibataires le sont toujours trois ans après la naissance.

Ces changements démographiques sont liés à l'évolution de l'organisation sociale dans son ensemble. Ainsi, les migrations saisonnières, qui constituent une des principales stratégies de survie pour les familles, leur imposent aussi un amoindrissement du contrôle social sur les jeunes filles (et leur sexualité). Elles s'efforcent pourtant de le maintenir en confiant la responsabilité des jeunes

migrantes à un parent ou une aînée en ville. Les naissances pré-nuptiales sont relativement bien tolérées, malgré un discours réprobateur et, pour favoriser leur "légitimation", les familles acceptent des modifications des conditions de versement de la compensation matrimoniale. Mais ces ajustements vont-ils rester limités à la tolérance à l'égard des naissances pré-nuptiales ? Ne doit-on pas attendre des redéfinitions plus importantes ?

En effet, les modifications des exigences en matière de compensation matrimoniale, laissent présager des transformations du système matrimonial. Celles-ci, outre la "légitimation" des conceptions pré-nuptiales, peuvent affecter de manière plus générale le régime de nuptialité. Quels effets peuvent-elles avoir sur la polygamie ? Sur l'écart d'âge entre conjoints ? Dans quelle mesure, en affaiblissant le rôle des aînés du matrilignage dans les décisions matrimoniales, peuvent-elles affecter le contrôle qu'ils exercent sur leur cadets dans d'autres domaines, tel l'accession à la terre ?

La célébration du mariage par étapes successives et décalées dans le temps (célébration religieuse : *takk*, suivie dans un temps plus ou moins long, de l'installation de la femme dans le foyer conjugal) suggère qu'on va vers une augmentation des unions sans co-résidence, ou avec co-résidence tardive. On peut alors s'interroger sur les conséquences d'une telle évolution sur la fécondité. Même si l'effet n'est probablement pas visible sur la fécondité de rang 1, puisque c'est elle qui peut provoquer le mariage, qu'en est-il pour la fécondité de rang supérieur ? De la même manière, on peut s'interroger sur l'influence de la migration masculine sur la fécondité.

L'évolution du contexte social, par le transfert des prises de décisions et la perte du contrôle des anciens sur les jeunes, pourrait alors amener à des modifications très profondes des relations entre individus (homme / femme) et entre groupes sociaux (aînés / cadets). L'évolution des conditions de mariage induites par les mutations socio-économiques et le contact étroit avec la ville qu'entretiennent aujourd'hui les jeunes filles sereer vont probablement se poursuivre. Elle pourraient être, pour cette société, les signes précurseurs d'une baisse tendancielle de la fécondité.

# ANNEXES



## ANNEXE 1

---

# LA COLLECTE DE LA BASE DE DONNÉES

### 1. Historique des études dans la zone

La collecte démographique dans la zone de Niakhar a débuté en décembre 1962, sous la direction de Pierre Cantrelle (ORSTOM<sup>1</sup>) et sous l'impulsion de ce qui est aujourd'hui le FNUAP<sup>2</sup>, qui finança le projet de 1962 à 1965.

L'objectif du projet était de montrer qu'on pouvait obtenir des données démographiques fiables en milieu rural africain. Ont été collectées des variables démographiques de bases (naissances, décès, mariages,...) mais aussi des informations sur la morbidité et la mortalité par rougeole.

Lors de la phase I, le Siin-Saalum était alors la région la plus densément peuplée du Sénégal. Deux zones distinctes ont été choisies pour étudier deux situations démographiques différentes. Niakhar, plus dense, était une zone homogène par l'ethnie, l'économie, et la culture ; Paos-Koto, moins dense, était beaucoup plus hétérogène. Les limites des zones d'observation furent administratives : l'arrondissement en l'occurrence. L'arrondissement de Niakhar comprenait 65 villages, la moitié de l'arrondissement de Paos-Koto 135 villages.

À partir de 1966, les financements du FNUAP cessent. L'ORSTOM ne peut financer une collecte aussi lourde. Lors de la phase II, un échantillon d'environ 5000 personnes a été sélectionné dans chacune des deux zones et enquêté de manière annuelle. Cette phase dura jusqu'en février 1983. L'unité administrative inférieure à l'arrondissement choisie pour déterminer les limites des zones réduites était le secco<sup>3</sup>, qui regroupe plusieurs villages. Le secco de Ngayokhème a été retenu car il

---

<sup>1</sup> Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

<sup>2</sup> Fond des Nations Unies pour les Activités en matière de Population

<sup>3</sup> Unité économique organisée autour de la culture de l'arachide.

faisait partie d'un projet pilote gouvernemental de découpage en "communautés rurales". Le choix du secco de Ndemène a été orienté par le fait qu'il rassemblait une taille de population correspondant aux attentes. La zone de Niakhar alors comptait 8 villages, celle de Ndemène 30.

En 1982, une équipe pluridisciplinaire conduite par Michel Garenne avait pour centres d'intérêts les interactions entre la démographie, l'épidémiologie et l'anthropologie pour l'étude des déterminants de la mortalité. Une étude sur les relations entre le statut nutritionnel et la mortalité (ORSTOM-CEE) se déroula de 1983 à 1986. Ndemèn est abandonné à cause de l'hétérogénéité sociale et des problèmes linguistiques dus à la grande diversité des ethnies. La zone de Ngayokhème fut agrandie de 22 villages pour devenir la zone actuelle de "Niakhar" lors de la phase III.

TABLEAU A.1. LES DIFFERENTES PHASES DU PROJET NIAKHAR

PHASE I :	
lieu :	<i>Siin-Saalum</i>
durée :	Décembre 1962 - Février 1966
Arrondissement de Niakhar : 65 villages, soit une population de 35187 personnes au 01/01/66	
La moitié de l'arrondissement de Paos-Koto : 135 villages, soit une population de 18988 personnes au 01/01/66	
PHASE II :	
lieu :	Ngayokhème - Ndemène
durée :	Décembre 1962 - Février 1983
Secco de Ngayokhème (arrondissement de Niakhar) : 8 villages, soit environ 4300 personnes au 01/12/62.	
Secco de Ndemèn (arrondissement de Paos Koto) : 30 villages, soit environ 6000 personnes au 01/12/62.	
PHASE III :	
lieu :	Siin, "zone d'étude de Niakhar"
durée :	Mars 1983 - aujourd'hui
Communauté rurale de Ngayokhème : 18 villages ; ces villages ont été suivis en phase I et 8 d'entre eux en phase II.	
La moitié de la communauté rurale de Diarer : 12 villages.	
Soit au total une population d'environ 26500 personnes en mars 1991	
Source : Garenne et Cantrelle, 1991.	

Un enregistrement des causes de décès par autopsie verbale fut ajouté à la collecte. Le tableau A.1 présente les différentes phases du projet "Niakhar", illustré par des cartes présentées dans l'annexe 8.

Dans l'esprit du programme élargi de vaccination (PEV) qui débutait en 1986, l'équipe en place démarra à la demande de la Task Force for Child Survival une étude sur un vaccin à haut titre contre la rougeole.

Parallèlement, une étude sur les facteurs de risque du tétanos néonatal fut entreprise par Odile Leroy.

Depuis 1990 s'y déroule une étude sur un vaccin acellulaire contre la coqueluche dirigée par François Simondon.

#### *Une collecte de données continue.*

De 1964 à 1987, la collecte s'effectuait par des recensements annuels effectués en période de saison sèche. Les événements démographiques étaient enregistrés sur la base de listes d'individus par concession fournissant, en plus, les informations déjà collectées (sexe, âge, ...).

À partir de 1987, la mise en place de programmes vaccinaux et épidémiologiques nécessite un enregistrement continu des naissances qui se poursuit aujourd'hui. Il est fondé sur des visites hebdomadaires de chaque concession, au cours desquelles les enquêteurs collectent les événements démographiques (naissances, décès, immigrations, émigrations), sociologiques (changements d'état matrimonial, grossesses, sevrages), épidémiologiques (rougeole, coqueluche, vaccination). De manière régulière (annuelle ou bisannuelle) s'effectue un recensement de la zone qui permet de vérifier l'enregistrement des données, et en particulier de déceler les omissions de mouvements migratoires, qui semblent être les événements les plus difficiles à collecter, eu égard aux règles de résidence.

#### *Une définition de la résidence qui a un peu évolué.*

Est considérée comme résidente toute personne vivant habituellement dans la concession, même si elle se trouve momentanément absente lors du passage de l'enquêteur. Dans les cas litigieux des règles sont appliquées mais ont évolué au cours des différentes phases :

- Phase I : les migrants sont définis selon leur déclaration d'intention de partir ou de s'installer de manière permanente, ou bien après une absence (ou présence) de plus de 4 ans.



- Phase II : même critère de déclaration d'intention, mais les 4 ans sont réduits à un an d'absence (ou de présence) entre deux recensements sans retour entre les deux. La définition a été revue en 1981 pour certaines catégories de migrants, en particulier les enfants scolarisés.

- Phase III : une migration est établie soit par déclaration d'intention, soit par une absence ou une présence de plus de 6 mois, sauf exception. Les exceptions sont nombreuses. Il s'agit :

- de tous les travailleurs saisonniers, qui restent résidents s'il reviennent passer au moins un mois chaque année, pendant l'hivernage, dans la zone ;

- de tous les travailleurs hors-zone qui ont une épouse dans la zone et qui reviennent régulièrement (de manière mensuelle) ;

- des élèves et talibés qui sont considérés comme résidant chez leurs parents si ceux-ci sont résidents et ne considèrent pas que leurs enfants sont confiés.

#### *Les interventions dans la zone restent du domaine de la santé.*

La forte mortalité par rougeole observée à Niakhar<sup>4</sup> fut à l'origine de plusieurs essais vaccinaux. Un premier a eu lieu en 1963 avec le vaccin Edmonston B, un deuxième en 1966 avec le vaccin Schwarz, actuellement utilisé dans le Programme Elargi de Vaccination au Sénégal, et un dernier en 1987 avec les vaccins Edmonston-Zagreb et Schwarz à haut titre.

La coqueluche reste une maladie majeure chez l'enfant africain. L'efficacité en Afrique du vaccin à germes entiers couramment utilisé était mal connue. Par ailleurs, de nouveaux vaccins dit acellulaires laissant présager une meilleure tolérance sont disponibles et utilisés au Japon depuis environ 12 ans. Ces différentes raisons ont motivé l'élaboration d'un essai vaccinal en 1990 dont l'objectif est de tester l'efficacité comparée et la tolérance d'un vaccin acellulaire par rapport à un vaccin de référence à germes entiers.

Parallèlement, un suivi épidémiologique de la rougeole (depuis 1963) et de la coqueluche (depuis 1983) est effectué dans la zone d'étude. Depuis janvier 1987, les cas relevés par les enquêteurs font l'objet d'une confirmation par un médecin qui se rend dans la concession et dispense les soins aux enfants.

Entre 1983 et 1987, la létalité de la rougeole a diminué de moitié : elle passe de 100 ‰ pour les moins de 15 ans sur la période 1963-82 à 59 ‰ sur la période 1983-87 (Garenne *et al.*, 1991). Ce déclin a été attribué à la prestation de soins par une équipe de médecins présents dans la zone d'étude pour les besoins d'une étude sur les déterminants de la malnutrition (Garenne *et al.*, 1987). La baisse de la létalité

---

<sup>4</sup> entre 1963 et 1982, un enfant sur dix mourait dans les 42 jours qui suivaient sa rougeole (Garenne *et al.*, 1991)

se poursuit et chute à 12 ‰ sur la période 1987-89, grâce à la surveillance médicale intense associée avec une campagne de vaccination de masse de tous les enfants nés dans la zone d'étude. En 1991, la couverture vaccinale des enfants de 1 à 2 ans est estimée pour le BCG à 87 %, et pour la rougeole et fièvre jaune à 80 %.

Les essais vaccinaux se concrétisent par l'organisation de séances de vaccinations mensuelles au cours desquelles sont pratiquées les différentes injections recommandées par le PEV.

D'autres interventions actuelles sont aussi du domaine de la santé : consultations médicales, suivi prénatal, surveillance de la croissance.

*Les participations au projet ont été nombreuses.*

Beaucoup de jeunes démographes ont participé à l'étude dans les phases I et II dont : Bernard Lacombe, Jacques Vaugelade, Francis Gendreau, Benoît Ferry, Dominique Waltisperger, Christine Guitton, Gilles Pison, Michel Garenne.

Durant la phase III, des chercheurs africains, européens et américains furent accueillis pour effectuer des mémoires ou des thèses, dont : Pascal Handschumacher, Abdou Salam Fall, Brigitte Guigou, Badara Samb, Susan Zimicki.

Une dynamique interdisciplinaire vit le jour tout au long du projet, grâce aux chercheurs de différentes disciplines, en particulier économie, géographie, anthropologie, sociologie qui, par leur précieux travail, fournissent aujourd'hui une documentation très riche sur la population de la zone de Niakhar. Parmi eux, on peut citer Charles Becker, Anouch Chahnazarian, René Collignon, Marguerite Dupire, Brigitte Guigou, Bernard Lacombe, André Lericollais, Pierre Milleville.

Les domaines étudiés se réfèrent donc à des disciplines très variées :

- sociologie (scolarisation, migration, famille, ménage)
- anthropologie (nomination, famille, mariage)
- géographie (systèmes agraires, systèmes de production)
- démographie (fécondité, mortalité générale, mortalité infanto-juvénile, nuptialité, migration)
- nutrition
- santé (morbidité, épidémiologie de la rougeole, déterminant du tétanos néonatal, vaccination, facteurs de risques du sida, santé publique).

Mais si les thèmes sont très divers, il faut noter que la plus grande partie des travaux effectués concernent la santé. Les autres domaines ont été abordés de manière plus ponctuelle.

## **2. Questionnaires (extrait)**

Nous présentons ici les questionnaires qui font directement référence aux principales variables que nous avons exploité.









ORSTOM – UR 709 – POPULATION ET SANTE  
PROJET VACCINATIONS

DAKAR  
JANVIER 87

## FICHE DECES

Type décès :     Nouveau-né – Enfant – Maternel – Adulte H/F \_\_\_\_\_

Enquêteur :   \_\_\_\_\_

Date visite :        \_\_\_\_\_

Village :   \_\_\_\_\_

Concession :    \_\_\_\_\_

Identité :       \_\_\_\_\_

Sexe :  \_\_\_\_\_ Date naiss :       \_\_\_\_\_

Date décès : \_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_

Age au décès : \_\_\_\_\_     \_\_\_\_\_  
(pour les bébés, préciser le nombre de jours ou de semaines)

Lieu décès : \_\_\_\_\_    \_\_\_\_\_

Répondant : \_\_\_\_\_    \_\_\_\_\_

Cause déclarée : \_\_\_\_\_   \_\_\_\_\_

Nom Sereer : \_\_\_\_\_   \_\_\_\_\_

La personne a-t-elle été conduite au dispensaire où l'hôpital :  
+ si oui, où : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_    \_\_\_\_\_

Diagnostic recopié du registre : \_\_\_\_\_

---

(ne pas remplir par l'enquêteur)

Cause principale : \_\_\_\_\_

Durée jusqu'au décès : \_\_\_\_\_     \_\_\_\_\_

Cause immédiate : \_\_\_\_\_

Durée jusqu'au décès : \_\_\_\_\_     \_\_\_\_\_

Cause associée : \_\_\_\_\_

Durée jusqu'au décès : \_\_\_\_\_     \_\_\_\_\_





## ANNEXE 2

---

# L'ENQUÊTE "MIGRANTES SAISONNIERES À DAKAR"

La migration saisonnière des jeunes filles nous est apparue comme un facteur prépondérant des changements en matière de primonuptialité et de primofécondité. Pour mieux comprendre les réalités vécues par les migrantes en milieu urbain, tant du point de vue des conditions matérielles que du point de vue du contrôle social, nous avons effectué une enquête approfondie sur un petit échantillon de migrantes à Dakar.

### 1. Méthodologie de l'enquête

#### *a) L'échantillon*

L'échantillon a été tiré à partir des absences enregistrées en février 1992 dans les villages. Le lieu et le motif de l'absence étaient consignés, ce qui permettait de repérer les migrantes. La base de sondage a été restreinte aux 8 villages du *secco*<sup>1</sup> de Ngayokhem, villages suivis depuis 1963, présentant donc une plus grande fiabilité des âges. Cette restriction géographique présentait aussi un avantage logistique, les migrantes étant souvent regroupées par villages d'origine.

L'échantillon a été tiré de manière proportionnelle selon trois critères : l'âge, la scolarisation et la parité. De plus, un second échantillon a été constitué de la même façon que le premier afin de pouvoir remplacer les jeunes filles qu'on ne pourrait pas retrouver sur le terrain. Précaution qui s'est avérée utile en raison de la grande mobilité des migrantes.

---

<sup>1</sup> Unité administrative

Pour procéder au tirage, il fallait donc connaître les caractéristiques - âge, instruction, situation matrimoniale, village d'origine - des migrantes saisonnières résidant dans les villages sélectionnés (villages 1 à 8), se trouvant à Dakar en février 1992. Les absences ont pu être classées par motif et lieu de destination. On a ainsi pu isoler les migrations à motif économique vers Dakar (qui représentent plus de 87 % des absences féminines à motif économique de 10 à 29 ans<sup>2</sup>).

Les migrantes saisonnières sont très jeunes, célibataires et peu instruites : au moins quatre cinquième d'entre elles ont moins de 20 ans, sont célibataires, et n'ont jamais fréquenté l'école (tableau A.2). A titre de comparaison, 78 % des femmes de 15 à 24 ans dans la zone d'étude n'ont jamais été scolarisées et 66,4 % des 10-24 ans sont célibataires.

Les plus jeunes des migrantes ont 7 ans et la plus âgée a 68 ans. La distribution par âge est concentrée autour d'une moyenne d'âge de 16,9 ans, avec un écart-type de 6,3 ans.

La population des migrantes saisonnières des villages 1 à 8 est un peu plus âgée que l'ensemble des migrantes, d'un niveau scolaire comparable et elle comprend un peu moins de célibataires. On a pu estimer la parité des migrantes à partir de différentes informations de la base de données, dont la parité à l'entrée dans la zone. La population des migrantes a été répartie selon l'âge (3 modalités), la scolarisation (2), la parité (2) et la situation matrimoniale (2). On a ainsi obtenu  $3 \times 2 \times 2 \times 2 = 24$  groupes. 9 de ces groupes sont vides ; l'échantillon a donc été tiré sur les 15 groupes non vides par un tirage stratifié à un degré (tableau A.3). À l'intérieur de chaque groupe, le taux de sondage utilisé était de 1/5 dans les groupes de plus de 5 femmes ; dans les groupes de moins de 5 femmes, on a systématiquement tiré 1 femme.

Pour faciliter l'identification des migrantes sur le terrain, il était nécessaire d'imprimer des informations les concernant en utilisant les informations de la base de données. Les données disponibles étaient :

- . l'état civil (adresse, nom, lien de parenté dans la concession, situation matrimoniale, âge) ;
- . les variables socio-culturelles (religion, ethnie, caste, *tim*<sup>3</sup>, dernière classe fréquentée) ;
- . l'histoire des migrations dans la zone (différents séjours, présence au 01/03/91) ;
- . les événements vécus dans la zone (naissances, mort-nés, avortements, mariages, divorces, veuvage).

<sup>2</sup> À titre de comparaison, les migrations temporaires dirigées vers Dakar représentent 58,6 % des absences masculines pour motif de travail de 15 à 39 ans

<sup>3</sup> Nom hérité du lignage maternel

Le procédé de l'échantillon de "rechange" a permis d'éviter un taux trop important de non-réponses, ce qui aurait déstabilisé la stratification. Sur 54 interview prévus, 51 ont pu être effectués et aucun refus de réponse n'a été rencontré.

TABLEAU A.2. DISTRIBUTION DES MIGRANTES SAISONNIÈRES À DAKAR SELON LE GROUPE D'ÂGES, LA SITUATION MATRIMONIALE ET LA SCOLARISATION

variable	tous villages		villages 1 à 8	
	%	effectifs	%	effectifs
<i>âge</i>				
- 15 ans	40.7	(447)	35.0	(91)
15-19 ans	39.2	(431)	42.7	(111)
20 ans +	20.1	(221)	22.3	(58)
<i>célibataire</i>				
oui	83.4	(917)	79.2	(206)
non	16.6	(182)	20.8	(54)
<i>école</i>				
oui	15.4	(169)	14.6	(38)
non	84.6	(930)	85.4	(222)
total		1099		260

TABLEAU A.3. RÉPARTITION DES MIGRANTES SAISONNIÈRES À DAKAR RESSORTISSANTES DES VILLAGES 1 À 8 SELON LA STRATE ;

N°	Strate	Effectif	Echantillon	Rechange
1	CE-S-<15-P0	8	1	1
2	CE-NS-<15-P0	81	16	16
3	CE-S-15.19-P0	22	4	4
4	CE-NS-15.19-P0	80	16	16
5	CE-NS-20 + -P0	4	1	1
6	CE-S-<15-PX	1	1	0
7	CE-NS-15.19-PX	4	1	1
8	CE-NS-20 + -P0	6	1	1
9	NC-NS-<15-P0	1	1	0
10	NC-S-15.19-P0	1	1	0
11	NC-NS-15.19-P0	3	1	1
12	NC-NS-20 + -P0	9	2	2
13	NC-NS-15.19-PX	1	1	0
14	NC-S-20 + -PX	6	1	1
15	NC-NS-20 + -PX	33	6	6
	Total	260	54	50
CE : célibataire			15.19 : 15 à 19 ans	
NC : non célibataire			20 + : 20 ans et +	
S : scolarisée			P0 : parité nulle	
NS : non scolarisée			PX : parité non nulle	
<15 : moins de 15 ans				

***b) Le terrain : du non directif au directif***

Par l'intermédiaire d'un de nos agents de codification (Emile Ndiaye), originaire de la zone d'étude, nous avons fait la connaissance d'une jeune interprète, Sophie, âgée de 25 ans. Née à Dakar, mais de mère aujourd'hui résidente dans un village de la zone de référence, Sophie avait à la fois une bonne connaissance du milieu rural, avec lequel elle entretient un contact étroit par des visites régulières à sa famille, et du milieu urbain dans lequel elle vit. Elle manifestait aussi une grande sensibilité au problème des grossesses hors mariage, ayant elle-même vécu cette situation. Le père de son enfant avait baptisé l'enfant et payé une partie de la compensation matrimoniale, mais le mariage n'était pas encore célébré, alors que l'enfant avait déjà quatre ans.

Nous avons commencé par quelques entretiens exploratoires semi directifs auprès de jeunes filles que Sophie connaissait, originaires de la région de référence. Les entretiens portaient sur les circonstances de la migration (raisons du départ, conditions matérielles de vie, de travail, relation avec la famille d'origine, autonomie d'action en ville), sur la fréquence des sorties en ville et le contrôle social exercé à distance par la famille, et sur les circonstances des premiers rapports sexuels, de la première naissance et ses conséquences.

Les questions ouvertes se sont révélées peu efficaces. Le sujet, qui semblait mal se prêter à cette technique, ajouté à mon manque d'expérience, au passage obligatoire par une interprète et à la timidité des jeunes filles (qui s'est révélée être une constante parmi les plus jeunes) ont amené à formuler des questions de plus en plus directives. Cette étape a débouché sur la construction d'un questionnaire plus précis.

Après avoir testé et reformulé le questionnaire à plusieurs reprises, nous étions enfin prêtes à commencer l'enquête.

Le problème le plus important auquel nous avons été confrontées fut celui de retrouver les jeunes filles sélectionnées. Sophie disposait d'une liste de jeunes filles regroupées par village d'origine. Elle était alors chargée de prendre des contacts auprès de personnes originaires du même village et de connaître ainsi les quartiers où l'on pourrait les trouver. Nous nous rendions alors ensemble sur les lieux indiqués, qui n'étaient pas toujours corrects, et poursuivions les investigations jusqu'à retrouver la jeune fille en question. Ces opérations nécessitèrent souvent plusieurs déplacements, à des heures parfois tardives puisque les migrantes passent

la journée, et parfois la soirée sur leur lieu de travail. Il nous est même quelquefois arrivé d'interroger la migrante sur son lieu de travail.

L'enquête a pris au total près d'un mois pour finalement interroger 51 jeunes filles.

### *c) Le questionnaire*

Le questionnaire commençait par une identification de l'enquêtée qui nous permettait de vérifier qu'il s'agissait bien de la personne recherchée. Il était ensuite structuré en 7 parties :

- le niveau d'instruction de l'enquêtée et de ses parents, l'activité de ses parents et la religion de l'enquêtée ;
- les conditions de vie à Dakar : le logement, le responsable, les conditions de travail ;
- la migration : les raisons du départ, les liens avec le village ;
- la planification familiale : connaissance et pratique ;
- l'issue, les circonstances et les conséquences de la première grossesse ;
- les relations avec des "petits amis" (pour les filles n'ayant jamais eu de grossesse) ;
- les sorties à Dakar.

À ce questionnaire était joint un petit formulaire "habitat" ayant pour but de caractériser le type d'habitat dans lequel vivait la jeune migrante.

## **2. Le listing d'information**

Sont présentés ici deux exemples de listings d'information. Le premier concerne une jeune fille âgée de 15 ans, célibataire, sans enfant. Le second concerne une femme de 33 ans, mariée (en union polygame) et qui a eu 3 naissances vivantes.

L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE

VIL : 6 NGAYOKHEME HAM : MBONGAB G : 4

CONC : 22 GORGUI GORA-NGOM

ID : 9989 AMY-NGOM née le : 28/07/77

FL 4265 SIGA FAYE SMAT : CE 15 ans

ETH : SE REL : MO CASTE : FA TIM : 66

Dernire-classe : 88 PARITE : 0

Activité-91 : BA Pres91 : A

6 22 11 25/02/83 91 01/01/95

Date absence : 31/08/91

VIL : 7 SASS NDIADFADJI HAM : -CENTRE NGOTHIEME--16

CONC : 4 MBISSANE DIOUF

ID : 5642 TENING THIAB DIOUF née le : 27/07/59

FL 5636 MBISSANE DIOUF SMAT :MP 33 ans

ETH : SE REL : MO CASTE : SI TIM : 61

Dernière classe : 88 PARITE : X

Activité 91 : SA Pres91 : P

7 4 13 18/04/84 71 15/04/85

7 4 13 10/04/87 91 01/01/95

Date absence : 12/01/92

Naissance : 57636 HELENE BAKHOUM 25/04/87 2

Naissance : 62097 OUSMANE DIOUF 31/01/89 4

Naissance : 66976 DINA DIOUF 28/09/91 6

Mariage : 14/03/88 99999 TENING DIOUF



## 3. Les questionnaires

UR POPULATION ET SANTE  
 PROJET NIAKHAR  
 Mars 1992  
 06/04/92

## QUESTIONNAIRE HABITAT

1. Adresse : a. Nom : _____ b. Quartier _____	_ _
2. Nombre de pièces : _____	_
3. Type d'habitat : maison                            []    1 immeuble                        []    2 baraque                          []    3 autre                             _____ 4	_
4. Nature du toit : béton                             []    1 tôle ou fibro avec faux-plafond []    2 tôle apparente                 []    3 autre                             _____ 4	_
5. Nature des murs : brique ciment                   []    1 banco                            []    2 planche                          []    3 autre                             _____ 4	_
6. Nature du sol : carrelage                        []    1 lino                               []    2 ciment                            []    3 banco                            []    4 sable                             []    5 autre                             []    6	_
7. Electricité : oui                               []    1 non                               []    2	_
8. Mode d'alimentation en eau : robinet                           []    1 borne fontaine                  []    2 achat d'eau                      []    3 puits                             []    4 autre                             _____ 5	_
9. WC : oui                               []    1 non                               []    2	_
10. Douche : pièce douche                    []    1 coin dans la cour               []    2 autre                             _____ 3 pas de douche                   []    4	_

POPULATION ET SANTE  
 PROJET NIAKHAR  
 Mars 1992  
 05/04/92

QUESTIONNAIRE MIGRANTES SAISONNIERES - DAKAR

1. Date et heure de passage !_:!_:!_:! !_:!h!_:!	
<b>Identification</b>	
2. Numéro d'identification !_!_!_!_!_!	_ _ _ _
3. Prénom _____ Nom _____	
4. Adresse a. Nom _____ b. Quartier _____	_ _
5. Age déclaré _____	_ _
<b>Instruction et activité</b>	
5. Est-ce que tu es allée à l'école ? oui [] 1 non [] 2 --> 8.	_
7. Jusqu'en quelle classe ? _____	_ _
8. Est-ce que ton père est allé à l'école ? oui [] 1 non [] 2 --> 10.	_
9. Jusqu'en quelle classe ? _____	_ _
10. Est-ce que ta mère est allée à l'école ? oui [] 1 non [] 2 --> 12.	_
11. Jusqu'en quelle classe ? _____	_ _
12. Quelle est l'activité de ton père pendant la saison sèche ? _____	_ _
13. Quelle est l'activité de ta mère pendant la saison sèche ? _____	_ _
14. Est-ce que ta mère est déjà venue travailler en ville? oui [] 1 non [] 2	_

15. Quelle est ta religion ?			
mouride	<input type="checkbox"/>	1	
tijane	<input type="checkbox"/>	2	
xadria	<input type="checkbox"/>	3	
layen	<input type="checkbox"/>	4	
musulman s.a.i.	<input type="checkbox"/>	5	
catholique	<input type="checkbox"/>	6	--> 17
protestante	<input type="checkbox"/>	7	--> 17
animiste	<input type="checkbox"/>	8	--> III.
autre	<input type="checkbox"/>	9	--> III.
			_
16. Est-ce que tu pries			
5 fois/jour ?	<input type="checkbox"/>	1	
2 fois/jour ?	<input type="checkbox"/>	2	
de temps en temps ?	<input type="checkbox"/>	3	
jamais	<input type="checkbox"/>	4	
--> 19.			_
17. Est-ce que tu vas à la messe			
tous les dimanches	<input type="checkbox"/>	1	
de temps en temps	<input type="checkbox"/>	2	
			_
18. Est-ce que tu as fais le cathéchisme			
oui	<input type="checkbox"/>	1	
non	<input type="checkbox"/>	2	
			_
19. Est-ce que tu jeûnes ?			
oui	<input type="checkbox"/>	1	
non	<input type="checkbox"/>	2	
un peu	<input type="checkbox"/>	3 (vendredi pour chretiens)	
			_

### III. Conditions de vie à Dakar

20. Depuis quand es-tu à Dakar (séjour actuel) ?	_____	_    _	
21. Chez qui loges-tu ?	_____	_	
22. Lien avec le logeur ?	_____	_	
23. Qui est responsable de toi dans la maison ?			
logeuse	<input type="checkbox"/>	1	
elle-même	<input type="checkbox"/>	2	
autre	<input type="checkbox"/>	3	
			_
24. Lien avec le responsable dans la maison	_____	_	
25. Qui est responsable de ton argent ?			
logeuse	<input type="checkbox"/>	1	
elle-même	<input type="checkbox"/>	2	
autre	<input type="checkbox"/>	3	
			_
26. Lien avec le responsable de l'argent ?	_____	_	
27. Vous êtes combien à loger ensemble ?	_____	_	

28. Combien paies-tu pour la chambre ? _____	_ _ _ _
29. Est-ce que tu travailles ? oui <input type="checkbox"/> 1 non <input type="checkbox"/> 2 --> 39.	_
30. Quelles sont les tâches que tu effectues ménage <input type="checkbox"/> 1 linge <input type="checkbox"/> 2 cuisine <input type="checkbox"/> 4 autre _____ <input type="checkbox"/> 8 si pas bonne --> 32.	_ _
31. Est-ce qu'il y a d'autres bonnes avec toi ? Combien ? _____	_
32. Combien gagnes-tu (par mois) ? _____	_ _ _ _
33. Rentres-tu tous les soirs à la maison ? oui <input type="checkbox"/> 1 non <input type="checkbox"/> 2	_
34. Est-ce que tu as un jour de congé ? oui <input type="checkbox"/> 1 non <input type="checkbox"/> 2	_
35. A quelle ethnie appartiennent tes patrons ? _____ _____	_ _
36. Où se trouve ton lieu de travail ? _____ proche 1 loin 2	_
37. Par quel moyen t'y rends-tu ? marche <input type="checkbox"/> 1 car <input type="checkbox"/> 2	_
38. Combien te donnent tes patrons pour le transport ? rien _____ <input type="checkbox"/>	_ _ _ _
39. Fais-tu partie d'une association ? oui <input type="checkbox"/> 1 non <input type="checkbox"/> 2 --> 41.	_
40. Laquelle ? _____	_ _
41. Est-ce que tu participes à une tontine ? oui <input type="checkbox"/> 1 non <input type="checkbox"/> 2 --> 43.	_
42. Combien est-ce que tu cotises par mois ? _____	_ _ _ _

## IV. La migration

43. Qui a décidé de ton départ ?	père	<input type="checkbox"/>	1		
	mère	<input type="checkbox"/>	2		
	père+mère	<input type="checkbox"/>	3		
	elle-même	<input type="checkbox"/>	4	--> 45.	_
	autre	_____	5		
44. Et toi, tu étais d'accord ?	oui	<input type="checkbox"/>	1		
	non	<input type="checkbox"/>	2		
	mitigée	<input type="checkbox"/>	3		_
45. Pour quelles raisons t'as-t-on envoyé (es tu partie) à Dakar ?	habits	<input type="checkbox"/>	1		
	habits + argent	<input type="checkbox"/>	2		
	autre	_____	3		_
46. Est-ce que c'est la première fois que tu viens travailler en ville ?	oui	<input type="checkbox"/>	1	--> 48.	
	non	<input type="checkbox"/>	2		_
47. C'est la 2ème fois, la 3ème fois, ...?	_____				_  _
48. Est-ce que tu envoies de l'argent à ta famille au village ?	chaque mois	<input type="checkbox"/>	1		
	tous les trois mois	<input type="checkbox"/>	2		
	tous les six mois	<input type="checkbox"/>	3		
	de temps en temps	<input type="checkbox"/>	4		
	jamais	<input type="checkbox"/>	5	--> 50	_
49. Combien ?	_____				_  _  _  _  _
50. Quand tu rentres au village, est-ce que tu participes aux travaux des champs ?	oui	<input type="checkbox"/>	1		
	non	<input type="checkbox"/>	2	--> 55.	_
Est-ce que tu participes					
51. au semi	oui	<input type="checkbox"/>	1		
	non	<input type="checkbox"/>	2		_
52. au sarclage	oui	<input type="checkbox"/>	1		
	non	<input type="checkbox"/>	2		_
53. au démariage	oui	<input type="checkbox"/>	1		
	non	<input type="checkbox"/>	2		_
54. à la récolte	oui	<input type="checkbox"/>	1		
	non	<input type="checkbox"/>	2		_
55. Quand tu rentres au village, est-ce que tu participes aux travaux de la maison ?	oui	<input type="checkbox"/>	1		
	non	<input type="checkbox"/>	2	--> V.	_

56.	Est-ce que tu piles ?	oui [] 1 non [] 2	_
57.	puises l'eau ?	oui [] 1 non [] 2	_
58.	cuisines ?	oui [] 1 non [] 2	_
59.	laves le linge ?	oui [] 1 non [] 2	_
60.	vas chercher le bois ?	oui [] 1 non [] 2	_
61.	fais la cueillette ? (feuilles, fruits)	oui [] 1 non [] 2	_
62.	fais la toilette des enfants ?	oui [] 1 non [] 2	_

## . Planification familiale

63.	Est-ce que tu as déjà entendu parlé du planning familial ?	oui [] 1 non [] 2 --> 65	_
64.	Par qui (où) ? _____		_
65.	Est-ce que tu connais des méthodes pour ne pas avoir d'enfants ?  (insister avec les questions suivantes)	oui [] 1 non [] 2	_
Qu'est-ce que tu connais comme méthodes ?			
		connait    reconnaît    ignore	
66.	pilulle	[] 1    [] 2    [] 3	_
67.	stérilet	[] 1    [] 2    [] 3	_
68.	calendrier du cycle	[] 1    [] 2    [] 3	_
69.	préservatifs	[] 1    [] 2    [] 3	_
70.	coït interrompu	[] 1    [] 2    [] 3	_
71.	autre _____	[] 1    [] 2    [] 3	_
72.	Est-ce que tu en parles avec tes amies ?	oui [] 1 non [] 2	_
73.	Est-ce que tu as déjà utilisé l'une ou l'autre de ces méthodes ?	oui [] 1 non [] 2 --> 75 s.o. [] 9 --> 75	_



<p>99. Au moment de la première grossesse, faisais-tu quelque chose pour ne pas avoir d'enfants ?</p> <p>oui <input type="checkbox"/> 1</p> <p>non <input type="checkbox"/> 2 --&gt; 91.</p>	_
<p>90. Quelle méthode utilisais-tu ? _____</p>	_ _
<p>91. Quelle était l'issue de cette grossesse :</p> <p>une naissance vivante <input type="checkbox"/> 1</p> <p>un avortement (fausse-couche) <input type="checkbox"/> 2 --&gt; 93.</p> <p>un mort-né <input type="checkbox"/> 3 --&gt; 94.</p>	_
<p>92. Où est-ce que tu as accouché ?</p> <p>maternité Dakar <input type="checkbox"/> 1</p> <p>maternité village <input type="checkbox"/> 2</p> <p>concession Dakar <input type="checkbox"/> 3</p> <p>concession village <input type="checkbox"/> 4</p> <p>autre _____ 5</p> <p>--&gt; 95.</p>	_
<p>93. Est-ce que l'avortement était spontané ou provoqué ?</p> <p>spontané <input type="checkbox"/> 1</p> <p>provoqué <input type="checkbox"/> 2 --&gt; 96.</p>	_
<p>94. Est-ce que tu es allée te faire soigner ?</p> <p>à Dakar <input type="checkbox"/> 1</p> <p>au village <input type="checkbox"/> 2</p> <p>autre <input type="checkbox"/> 3</p> <p>pas allée <input type="checkbox"/> 4</p> <p>--&gt; 97.</p>	_
<p>95. Est-ce que tu as déjà tenté un avortement ? (pour cette grossesse ou avant cette grossesse)</p> <p>oui <input type="checkbox"/> 1</p> <p>non <input type="checkbox"/> 2 --&gt; 97.</p>	_
<p>96. Peux tu me raconter dans quelles circonstances s'est passé l'avortement?</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>97. Quel âge avais-tu au moment de la 1ere grossesse _____</p>	_ _
<p>98. Où est-ce que tu as rencontré le père de ton enfant (ou l'auteur de la grossesse si pas de naissance vivante)?</p> <p>Dakar <input type="checkbox"/> 1</p> <p>village <input type="checkbox"/> 2</p> <p>autre _____ 3</p>	_



99. Quelle était ton activité au moment de la grossesse ?	
bonne <input type="checkbox"/> 1	
école <input type="checkbox"/> 2	
aucune <input type="checkbox"/> 3	
autre _____ <input type="checkbox"/> 4	_
100. Pour sortir le soir à qui devais-tu demander la permission ?	
responsable dans la maison <input type="checkbox"/> 1	
responsable de l'argent <input type="checkbox"/> 2	
personne <input type="checkbox"/> 3 --> 102.	
ne sortais pas <input type="checkbox"/> 4 --> 102.	
autre _____ <input type="checkbox"/> 5	_
101. Que faisais-tu en cas d'interdiction ?	
restait à la maison <input type="checkbox"/> 1	
sortait quand même <input type="checkbox"/> 2	_
102. Ton ami (mari), pouvait il te rendre visite ?	
oui <input type="checkbox"/> 1	
non <input type="checkbox"/> 2	_
103. Quel âge avait-il au moment de la grossesse ?	_____  _  _
104. Quelle était à ce moment là son activité ?	_____  _  _
105. De quelle ethnie est-il ?	_____  _  _
106. A-t-il fréquenté l'école ?	
oui <input type="checkbox"/> 1	
non <input type="checkbox"/> 2 --> 108	_
107. Jusqu'en quelle classe ?	_____  _  _
108. Quelle était à ce moment là la situation matrimoniale du père de ton enfant ?	
célibataire <input type="checkbox"/> 1	
fiancé <input type="checkbox"/> 2	
marié mono <input type="checkbox"/> 3	
marié poly <input type="checkbox"/> 4	
divorcé <input type="checkbox"/> 5	
veuf <input type="checkbox"/> 6	_
109. Quelle était à ce moment là ta situation matrimoniale ?	
célibataire <input type="checkbox"/> 1	
fiancée <input type="checkbox"/> 2	
mariée <input type="checkbox"/> 3 --> 111.	
divorcée <input type="checkbox"/> 4	
veuve <input type="checkbox"/> 5	_
110. Y a-t-il eu mariage	
avant la naissance ? <input type="checkbox"/> 1	
avant le baptême ? <input type="checkbox"/> 2	
après le baptême ? <input type="checkbox"/> 3	
pas de mariage <input type="checkbox"/> 4 --> 112	_

<p>111. Quel était le montant de la dot ? _____  si mariée --&gt; 118.  sinon --&gt; 113.</p>	_____
<p>112. Y a-t-il eu fiançailles</p> <p>avant la naissance ?    <input type="checkbox"/>    1</p> <p>avant le baptême ?       <input type="checkbox"/>    2</p> <p>après le baptême ?       <input type="checkbox"/>    3</p> <p>pas de fiançailles       <input type="checkbox"/>    4</p>	_
<p>113. Quand tu as annoncé la grossesse, quelle a été la réaction de ta propre famille ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>114. Quelle a été la réaction du père de l'enfant ? _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>115. Quelle a été la réaction de la famille du père de l'enfant ? _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>116. Quelle a été la réaction de tes amis ? _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>117. Quelle a été la réaction des voisins ? _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>118. Où vit actuellement l'enfant ?</p> <p>avec mère            <input type="checkbox"/>    1    --&gt; 122.</p> <p>avec père            <input type="checkbox"/>    2    --&gt; 121.</p> <p>famille pat          <input type="checkbox"/>    3</p> <p>autre                 _____ 4    --&gt; 121.</p> <p>décédé               <input type="checkbox"/>    5</p>	_
<p>119. A quel âge ? _____</p>	_   _
<p>120. Quel était le sexe de l'enfant ?</p> <p>filles                <input type="checkbox"/>    1</p> <p>garçon                <input type="checkbox"/>    2</p> <p>--&gt; 124.</p>	_
<p>121. Depuis quel âge ? _____</p>	_   _



134. Ont-ils fréquenté l'école ?		
134.a. premier _____	oui 1	_
134.b. deuxième _____	non 2	_
134.c. troisième _____		_
134.d. quatrième _____		_
135. Jusqu'en quelle classe ?		
135.a. premier _____		_
135.b. deuxième _____		_
135.c. troisième _____		_
135.d. quatrième _____		_
136. Quelle était leur situation matrimoniale ?		
136.a. premier _____		_
136.b. deuxième _____		_
136.c. troisième _____		_
136.d. quatrième _____		_
137. Est-ce que tu as eu des rapports sexuels avec lui (eux) ?		
137.a. premier _____	oui 1	_
137.b. deuxième _____	non 2	_
137.c. troisième _____		_
137.d. quatrième _____		_
139. Quel âge avais-tu lors de ton premier rapport ? ____		_
140. Où a eu lieu ce premier rapport ?		
Dakar <input type="checkbox"/> 1		_
village <input type="checkbox"/> 2		_
autre _____ 3		_
141. Faisais-tu quelque chose pour ne pas avoir d'enfants?		
contraception moderne _____	1	_
contraception traditionnelle _____	2	_
rien <input type="checkbox"/> _____	3	_
142. As-tu actuellement un petit ami ?		
oui <input type="checkbox"/> 1		_
non <input type="checkbox"/> 2		_
143. Quand as tu eu un rapport pour la dernière fois ?		
jours : _____	jour 1	_
semaine : _____	semaine 2	_
mois : _____	mois 3	_
144. Où a eu lieu le dernier rapport ?		
Dakar <input type="checkbox"/> 1		_
village <input type="checkbox"/> 2		_

## VIII. Sorties

145. Est-ce qu'il t' arrive de sortir le soir ?			
145.a. pour danser	tous les samedis soir	<input type="checkbox"/>	1
	les jours de fête	<input type="checkbox"/>	2
	jamais	<input type="checkbox"/>	3
145.b. pour rendre visite à des amies	3 fois/semaine (ou +)	<input type="checkbox"/>	1
	1 ou 2 fois/semaine	<input type="checkbox"/>	2
	de temps en temps	<input type="checkbox"/>	3
	jamais	<input type="checkbox"/>	4
145.c. pour rendre visite à la famille	3 fois/semaine (ou +)	<input type="checkbox"/>	1
	1 ou 2 fois/semaine	<input type="checkbox"/>	2
	de temps en temps	<input type="checkbox"/>	3
	jamais	<input type="checkbox"/>	4
autre _____			
146. Pour sortir le soir à qui dois-tu demander la permission ?			
responsable dans la maison	<input type="checkbox"/>	1	
responsable de l'argent	<input type="checkbox"/>	2	
personne	<input type="checkbox"/>	3	--> 148.
autre _____		4	
147. Que fais-tu en cas d'interdiction ?			
reste à la maison	<input type="checkbox"/>	1	
sors quand même	<input type="checkbox"/>	2	
148. D'après toi, est-il plus facile de rencontrer un garçon à Dakar ou au village ?			
à Dakar	<input type="checkbox"/>	1	
au village	<input type="checkbox"/>	2	
même chose	<input type="checkbox"/>	3	

## ANNEXE 3

---

# L'ENQUÊTE "EXPÉRIENCE URBAINE"

Les données sur la migration saisonnière ne sont pas disponibles sur toute la période. Pour avoir une vision plus juste de l'évolution des comportements d'une génération à l'autre, il est souhaitable d'obtenir une mesure longitudinale du phénomène. L'intérêt de données individuelles rétrospectives est aussi de permettre la mise en relation directe de l'expérience urbaine avec les comportements démographiques.

L'objectif principal de cette enquête était d'observer, à l'aide d'un questionnaire léger, les caractéristiques de l'expérience urbaine de femmes résidant habituellement en milieu rural : à quel âge ont-elles commencé à séjourner en ville ? Combien de séjours ont-elles effectués ? Vers quelles villes se sont-elles dirigées ?

C'est à travers leur "histoire des migrations saisonnières" que l'on a mesuré ces différentes caractéristiques. Les variables enregistrées sont le nombre de séjours à motif économique effectués dans une ville, l'âge et le lieu de la première migration, l'âge à la dernière migration.

## 1. Méthodologie de l'enquête

### *a) L'échantillonnage*

L'échantillon est stratifié et représentatif : les strates sont définies par le groupe d'âge (groupes d'âge quinquennaux allant de 15 à 54 ans) et par la zone d'enquête. Il a été tiré avec un même taux de sondage à l'intérieur de chaque strate. Le taux de sondage a été calculé de manière à obtenir un échantillon d'environ 1650 femmes, soit 150 par enquêteur. Le nombre total de femmes de ces groupes d'âge étant de 5543 femmes au 1er mars 1991, le taux d'échantillonnage était voisin de 30 %.

***b) Le questionnaire***

Le questionnaire comporte une partie pré-remplie (identification de l'enquêtée), une partie à remplir avec la femme enquêtée (5 questions) relative à son histoire migratoire, insistant sur la première migration, et une partie à remplir en cas d'absence de la femme à enquêter.

***c) Le terrain***

L'enquête a été réalisée par l'équipe d'enquêteurs de l'observatoire et menée de front avec leur travail de routine. La petite taille de l'échantillon à enquêter a permis aux enquêteurs d'effectuer le travail de terrain en trois semaines.

Les questionnaires pré-remplis ont été distribués aux enquêteurs lors d'une réunion de formation. Ils ont été ramassés et contrôlés par les superviseurs de terrain, puis saisis à Dakar.

***d) Qualité des données***

Comme toute enquête rétrospective, celle-ci se heurte aux difficultés de datation des événements passés. Mais cette enquête a bénéficié d'une équipe très expérimentée et du système de supervision de l'observatoire, ce qui permet de présumer une bonne qualité des données.

**2. Le questionnaire**

(voir fac-similé page suivante)

**ENQUÊTE EXPÉRIENCE URBAINE**

VILLAGE : ----- HAMEAU :----- ZONE : --

CONC : -----

ID : !\_!\_!\_!\_!\_! NOM : ----- DATNAIS : !\_!\_!\_!\_!

LIEN de parenté dans la concession : !\_!\_!

ID et NOM du parent : !\_!\_!\_!\_!\_! -----

ENQUÊTEUR : !\_!\_!\_! DVISITE : !\_!:\_!\_!:\_!\_!:\_!\_!\_!

*Ne pas remplir*

- Etes-vous déjà allée travailler comme bonne (ou autre profession) à Dakar (ou dans une autre ville) ?

oui [ ] non [ ]

Q1 !\_!\_!

**SI OUI :**

- Combien de saison ? \_\_\_\_\_

Q2 !\_!\_!

- La **première** fois, quel âge aviez-vous ? \_\_\_\_\_  
(inscrire l'année si plus facile)

Q3 !\_!\_!

- A quel endroit êtes-vous partie la première fois?

Dakar-Pikine [ ]

Kaolack [ ]

Mbour [ ]

Fatick [ ]

Thies [ ]

Autre \_\_\_\_\_

Q4 !\_!\_!

- La **dernière** fois, quel âge aviez-vous ? \_\_\_\_\_

Q5 !\_!\_!

(inscrire l'année si plus facile)

**Si la femme est absente :**

Répondant : ID : !\_!\_!\_!\_!\_!\_! NOM :

LIEN avec l'enquêtée : !\_!\_!

Motif de l'absence : \_\_\_\_\_

Q6 !\_!\_!



## ANNEXE 4

---

# L'ENQUÊTE "MIGRATIONS, COMPORTEMENTS SEXUELS ET NUPTIALITÉ"

L'objectif initial de cette enquête, conduite par Charles Becker, était de toucher l'ensemble de la population des jeunes adultes (de 15 à 39 ans) de la zone d'étude de Niakhar, et de combiner durant deux ans une enquête socio-anthropologique (quantitative) et une enquête séro-épidémiologique sur la prévalence du sida et des MST.

Pour des raisons diverses, l'enquête socio-anthropologique a été menée de novembre 1989 à septembre 1990 et interrompue après avoir touché environ un tiers des jeunes adultes de la zone (3104 personnes).

### **1. Méthodologie de l'enquête**

#### ***a) L'échantillonnage***

Il avait été envisagé dans un premier temps de procéder à un tirage aléatoire mensuel des concessions à enquêter. Cette méthode, testée en novembre 1989, posait de nombreux problèmes, surtout logistiques. Il a donc été décidé de faire un choix raisonné de villages selon leur répartition géographique, leur taille et leur ancienneté, ainsi que leur situation des villages par rapport aux migrations.

L'échantillon enquêté compte environ 35 % de la population des villages (tous âges confondus), soit un total de 3 104 personnes. Parmi les personnes interrogées, plus d'un tiers étaient absentes. L'échantillon rassemble 2 022 présents (dont 1 136 femmes et 886 hommes) et 1082 absents (dont 509 femmes et 573 hommes). La

surreprésentation des femmes présentes reflète une moindre migration des femmes après le mariage.

### ***b) Le questionnaire***

Le questionnaire utilisé est présenté en annexe 4. Pour chaque personne présente ont été remplies :

- une fiche générale sur les migrations et les résidences ;
- une fiche descriptive des séjours et migrations récents ;
- une fiche sur la nuptialité, les comportements sexuels, les attitudes et les connaissances à propos du contrôle des naissances ;
- une fiche sur la connaissance des MST ;

Pour les absents, un autre questionnaire a été rempli décrivant le type d'absence et, dans la mesure du possible, les migrations antérieures de la personne absente. Les réponses ont été obtenues auprès d'un résident de la concession à même d'informer sur la situation de l'absent.

### ***c) Le terrain***

Les opérations de collectes ont été effectuées par une équipe de deux enquêteurs et deux enquêtrices indépendante de l'équipe de terrain de l'observatoire. Elles ont cependant bénéficié du soutien de l'équipe de supervision de l'observatoire.

### ***d) Qualité des données***

L'enquête a bénéficié de la présence de l'observatoire et a pu démarrer avec une liste des jeunes adultes sélectionnés selon l'âge et le village de résidence. Les enquêteurs n'ont alors pas été confrontés au problème de l'identification et de l'évaluation de l'âge. Les enquêteurs ont été formés avec soins et la supervision a été constante. Ces différentes raisons laissent supposer une bonne qualité des informations recueillies.

En ce qui concerne plus particulièrement notre objet d'étude, la critique que nous pouvons faire à cette enquête est de ne pas avoir interrogé les jeunes adultes sur leur expérience sexuelle avant le mariage. Mais l'objectif de l'enquête était différent du nôtre et portaient plus spécialement à la sexualité du moment.

2. Les questionnaires

ORSTOM - UR POPULATION ET SANTE

PROGRAMME SIDA

1. Enquêteur !\_!\_!

JEUNES ADULTES ET MIGRATION

2. Date !\_!\_!\_!\_!\_!

3. Village !\_!\_!

4. Hameau !\_!\_!

5. Concession !\_!\_!\_!

6. Identité !\_!\_!\_!\_!\_!

7. Nom \_\_\_\_\_

8. Sexe !\_!

9. Age !\_!\_! ou Date de naissance !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!

10. Ethnie !\_!\_!

11. Situation matrimoniale !\_!\_!

12. Religion !\_!\_!

13. Caste !\_!\_!

14. Tim \_\_\_\_\_ !\_!

15. Instruction !\_!\_!

HISTOIRE DES LIEUX DE RESIDENCE (séjours d'un an au moins)

16. Où êtes-vous né ? : \_\_\_\_\_ !\_!\_!\_!

17. Depuis quand résidez-vous au village ? : \_\_\_\_\_ !\_!\_!

18. Depuis quand résidez-vous dans la concession ? : \_\_\_\_\_ !\_!\_!

19. Depuis votre naissance, énumérez les concessions et les lieux de résidence :

	Localité (Ardt.)	Quartier	Concession	Durée de séjour
1	_____	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____	_____
4	_____	_____	_____	_____
5	_____	_____	_____	_____
6	_____	_____	_____	_____
7	_____	_____	_____	_____

Nombre de résidences !\_!

HISTOIRE DES MIGRATIONS

20. A quel âge avez-vous fait la première saison sèche hors village ? !\_!\_!  
ou en quelle année ? !\_!\_!\_!\_!

Lieu : \_\_\_\_\_ Chez qui : \_\_\_\_\_ Motif : \_\_\_\_\_

22. Avez-vous fait des séjours de + d'un an hors village (hiv.+s.sèche) ?

Combien de séjours !\_! dont !\_! en ville !\_! en rural !\_!\_!\_!

Décrivez :

23. Au total combien de migrations de saison sèche hors village ? (1ère comprise)  
1 2 3 4 5 6 + !\_!\_!

dont !\_! en ville !\_! en zone rurale !\_!\_!\_!

Décrivez :

24. Au total combien de migrations d'hivernage hors village ? (1ère comprise)  
1 2 3 4 5 6 + !\_!\_!

dont !\_! en ville !\_! en zone rurale !\_!\_!\_!

Décrivez :

25. Connaissez-vous Dakar ? OUI NON !\_!

26. Quelle autre ville connaissez-vous ?

FATICK BAMBAY KAOLAK KAFRINE THIES MBOUR DIORBEL TOUBA TIVAOUANE  
ZIGUINCHOR ST-LOUIS JOAL RUFISQUE AUTRES : !\_!

Décrivez :

27. Quel(s) pays étranger(s) connaissez-vous ? \_\_\_\_\_ !\_!

DERNIERS DEPLACEMENTS

Au cours de la dernière année et depuis le retour au village, êtes-vous  
parti en ville ? OUI NON

Où et combien de fois pour un seul jour ? : \_\_\_\_\_

28. Où et combien de fois pour plusieurs jours ? !\_!

Lieu	Durée	Motif

Au cours de la dernière année et depuis le retour au village, êtes-vous  
parti en zone rurale ? OUI NON

Où et combien de fois pour un seul jour ? : \_\_\_\_\_

29. Où et combien de fois pour plusieurs jours ? !\_!

Lieu	Durée	Motif

30. Fréquentez-vous les marchés hebdomadaires de la région ?

JAMAIS MOINS D'1/SEM UNE FOIS PAR SEMAINE PLUS D'1/SEM !\_!

Si oui, lesquels chaque semaine : \_\_\_\_\_

lesquels parfois : \_\_\_\_\_

31. Pourquoi ?

32. Allez-vous quitter le village prochainement ? OUI NON !\_!

33. Quand : \_\_\_\_\_ !\_! 34. Destination : \_\_\_\_\_ !\_! !\_!

Durée prévue de séjour : \_\_\_\_\_ Motif : \_\_\_\_\_

ORSTOM - UR POPULATION ET SANTE

PROGRAMME SIDA

1. Enquêteur !\_!\_!

JEUNES ADULTES ET SEXUALITE

2. Date !\_!\_!\_!\_!\_!\_!

6. Identité !\_!\_!\_!\_!\_! 7. Sexe !\_!  
 8. Age !\_!\_! ou Date de naissance !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!  
 10 Situation matrimoniale !\_!\_!  
 13 Conjoint PRES ABS !\_!

HISTOIRE MATRIMONIALE

14. Nombre de mariages contractés !\_!\_! 15. Si femme, nb de coépouses !\_!  
 16. Histoire matrimoniale précise : !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!  
 17. Origine du premier conjoint : !\_!\_!\_!  
 18. Origine du deuxième conjoint : !\_!\_!\_!  
 19. Origine du troisième conjoint : !\_!\_!\_!  
 20. Origine du quatrième conjoint : !\_!\_!\_!  
 Décrivez :

VIE SEXUELLE ACTUELLE ET PASSEE

21. Avez-vous déjà eu des relations sexuelles ? OUI NON !\_!  
 22. Quand avez-vous eu votre dernier rapport ? \_Jour \_Sem. \_Mois \_An !\_!

AU COURS DU DERNIER MOIS

23. Fréquence des rapports 0 1 2 3 4 5 6 7 + Quotidien !\_!  
 24. Nombre total de partenaires : \_\_\_\_\_ !\_!\_!  
 25. Type de partenaire REGULIER !\_!\_! OCCASIONNEL !\_!\_! !\_!

AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

26. Nombre de rapport pour l'an : !\_!\_!\_! !\_!\_!\_!  
 Fréquence habituelle de vos rapports sexuels :  
 27. Au village 0 RARE 1/MOIS 2/MOIS 3/MOIS 4/MOIS 5 6 + quotidien !\_!  
 28. En ville 0 RARE 1/MOIS 2/MOIS 3/MOIS 4/MOIS 5 6 + quotidien !\_!  
 29. En zone rur. 0 RARE 1/MOIS 2/MOIS 3/MOIS 4/MOIS 5 6 + quotidien !\_!  
 30. Nombre total de partenaire : !\_!\_! !\_!\_!  
 31. Types de partenaire REGULIER !\_!\_! OCCASIONNEL !\_!\_! !\_!

Y a-t-il des périodes où les rapports ont été plus ou moins nombreux ?  
 Lesquelles ?

Y a-t-il eu des périodes d'abstinence ? Lesquelles ?





FICHE CONNAISSANCE DES MST ET ANTECEDENTS

Enquêteur : |\_|\_|\_| Date : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Age : |\_|\_|\_| Identité : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

	Mboot	Kurfeting	Socet	Syphilis	Sida	Autres
Avez-vous entendu parler de cette maladie ? Quels signes connus ?						
Comment attrape-t-on cette maladie ?						
Avez-vous déjà eu cette maladie ? Quand ?						
Etes-vous guéri ?						
Où êtes-vous allé consulter ? (village ou ville)						
Qui avez-vous consulté ? (guérisseur, infirmier, autre)						
Peut-on éviter cette maladie ? Comment						

BILLET DE CONSULTATION

OUI

NON



ORSTOM  
UR POPULATION ET SANTE

PROGRAMME SIDA

F I C H E A B S E N C E

1. Enquêteur : !\_\_!\_\_!  
 2. Répondant : \_\_\_\_\_ Parenté avec absent : \_\_\_\_\_ !\_\_!\_\_!  
 3. Date enquête : !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!  
 7. Identité !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_! 8. Prénom, nom : \_\_\_\_\_  
 9. Sexe : !\_\_! 10. Naissance : !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_! 11. Ethnie : !\_\_!\_\_!  
 12. Situation matrimoniale : !\_\_!\_\_! 13. Conjoint : PRESENT ABSENT : !\_\_!\_\_!  
 14. Date de départ : \_\_\_\_\_ !\_\_!\_\_!  
 15. Destination précise : \_\_\_\_\_ (Si HZ : village+arrondt.ou  
 ville+quartier ; si Z : village + concession) !\_\_!\_\_!\_\_!  
 16. Motif : \_\_\_\_\_ !\_\_!\_\_!  
 Expliquez :

17. Type d'absence : visite migration séjour autre : !\_\_!\_\_!

ABSENCE DE LONGUE DUREE (Migrations ou séjours annuels).

18. Lieu de résidence : Parent Ami Location Autre \_\_\_\_\_ (Précisez) !\_\_!\_\_!  
 19. Combien de visites depuis départ ? 0 .../sem .../mois .../an !\_\_!\_\_!  
 20. Retour au village prévu le \_\_\_\_\_ !\_\_!\_\_!  
 21. Pour : visite définitif autre \_\_\_\_\_ !\_\_!\_\_!

ABSENCE DE COURTE DUREE

Absent depuis quand ? : !\_\_!\_\_! mois !\_\_!\_\_! semaines !\_\_!\_\_! jours

Destination : \_\_\_\_\_ Motif : \_\_\_\_\_

Si absence régulière, combien de fois : .../sem. .../mois .../an

---

22. Combien de saisons sèches hors village ? : 0 1 2 3 4 5 +  
 dont !\_\_!\_\_! en ville !\_\_!\_\_! à Dakar !\_\_!\_\_! en zone rurale !\_\_!\_\_!\_\_!  
 Décrivez :

23. Combien d'hivernages hors village ? : 0 1 2 3 4 5 +  
 dont !\_\_!\_\_! en ville !\_\_!\_\_! à Dakar !\_\_!\_\_! en zone rurale !\_\_!\_\_!\_\_!  
 Décrivez :

24. Combien de séjours hors village ? : 0 1 2 3 4 5 +  
 dont !\_\_!\_\_! en ville !\_\_!\_\_! à Dakar !\_\_!\_\_! en zone rurale !\_\_!\_\_!\_\_!  
 Décrivez :

## ANNEXE 5

---

# L'ENQUÊTE "HISTOIRE GÉNÉSIQUE"

L'objectif de cette enquête était de vérifier le rang des naissances enregistrées, par la reconstitution des histoires génésiques des femmes et de connaître l'état matrimonial des femmes lors de la première naissance.

### **1. Méthodologie de l'enquête**

#### *a) L'échantillonnage*

L'enquête a porté sur l'ensemble des femmes âgées de plus de 15 ans au premier mars 1992 résidant dans la zone d'étude.

#### *b) Le questionnaire*

Le questionnaire comprenait deux parties : la première, l'histoire des grossesses et l'état matrimonial, ne s'appliquait qu'aux femmes ayant eu une naissance vivante dans la zone d'étude depuis 1983. La deuxième s'appliquait à toutes les femmes.

Les questionnaires étaient pré-remplis à partir des informations de la base de données. Pour chaque femme concernée était retracée la portion d'histoire génésique dont nous avons connaissance, c'est à dire dont les événements s'étaient produits dans le champ d'observation. Cette histoire devait alors être complétée par les enquêteurs de l'observatoire.

A cela étaient ajoutées trois questions concernant la situation matrimoniale de la femme au moment de la grossesse, de la naissance et du baptême de son premier enfant. Ce sont ces trois questions qui nous intéressent ici.

### ***c) Le terrain***

La collecte a été effectuée par les enquêteurs de l'observatoire sur une durée de six semaines en mai-juin 1992. L'enquête a donc bénéficié de la logistique de l'observatoire tant au niveau de la collecte qu'au niveau de la supervision, de la codification et de la saisie.

### ***d) Qualité des données***

Pour assurer une meilleure performance des enquêteurs, une journée de formation avec jeu de rôle a été organisée.

En raison de la nature des sujets abordés, les interrogatoires se déroulaient dans la mesure du possible en tête à tête avec l'enquêtée. En cas d'absence, les enquêteurs attendaient le passage suivant.

Les circonstances dans lesquelles s'est déroulée cette enquête ont été suffisamment bonnes pour ne pas douter de la qualité des données. On peut cependant émettre certaines réserves sur les déclarations des femmes les plus âgées à propos de leur situation matrimoniale au moment de la naissance de leur premier enfant. L'absence de témoin ou la distance temporelle peuvent avoir conduit à des déclarations erronées.

## **2. Le questionnaire**

(voir fac-similé page suivante)

IDENTIFICATION DE LA MERE

VIL : HANEAU :CENTRE CONC :  
 ID : NOM : DATNAIS : EP  
 SEJOURS DANS LA ZONE : VIL CONC ENTRY DATEN EXIT DATEX  
 91 01/01/95

HISTOIRE DES GROSSESSES									
TYPE	ID	DATNAIS	RANG PRESUME	NOM	SEXE	VIL	CONC	SITUATION DE RES.	RANG CORRIGE
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
N. VIVANTE									UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
N. VIVANTE									UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU
_____			_____	_____	U	UU	UUU	_____	UU

ETAT MATRIMONIAL A LA PREMIERE NAISSANCE : (CO,F0,Mx,DO,V0)

- 1) au debut de la GROSSESSE : UU
- 2) le jour de la NAISSANCE : UU
- 3) le jour du BAPTEME : UU

## ANNEXE 6

---

### FORMULAIRE

#### Premiers mariages réduits :

Soit :

${}_1mo_x$  le nombre annuel de premiers mariages observés entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

${}_1av_x$  le nombre d'années vécues par année entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

${}_1avc_x$  le nombre d'années vécues dans le célibat par année entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

${}_1mr_x$  le nombre de mariages réduits par année entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

On a alors la relation :

$${}_1mr_x = \frac{{}_1mo_x}{{}_1av_x} \quad (1)$$

Soit :

${}_1p_x$  la proportion de célibataires observée par année entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

$${}_1p_x = \frac{{}_1avc_x}{{}_1av_x} \quad (2)$$

${}_1t_x$  le taux annuel de nuptialité des célibataires entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

$${}_1t_x = \frac{{}_1mo_x}{{}_1avc_x} \quad (3)$$

La formule (1) peut alors s'écrire :

$${}_1mr_x = \frac{{}_1mo_x}{{}_1av_x} = \frac{{}_1mo_x}{{}_1av_x} \times \frac{{}_1av_x}{{}_1av_x} = {}_1t_x \times {}_1p_x \quad (4)$$

Les premiers mariages réduits sont donc fonction des proportions de célibataires et des taux de primo-nuptialité. Ils ne sont donc pas indépendants de la nuptialité des générations passées, puisque celle-ci affecte les proportions de célibataires.

De la même manière, le calcul peut se faire par groupe d'âges :

$${}_a mr_x = \frac{a \times {}_a mo_x}{{}_a av_x} \quad (5)$$

$${}_a mr_x = a \times {}_a t_x \times {}_a p_x \quad (6)$$

**Décomposition de la variation des premiers mariages réduits entre l'année A et l'année A+1 :**

$$v(A, A+1) = \frac{\sum_{a=10}^{\omega} {}_a mr_x(A+1)}{\sum_{a=10}^{\omega} {}_a mr_x(A)} \quad (7)$$

Effet du facteur nuptialité (dans l'hypothèse de stabilité des proportions de célibataires) :

Soit : 
$${}_a mr'_x(A+1) = a \times {}_a t_x(A+1) \times {}_a p_x(A) \quad (8)$$

Alors : 
$$f^n(A, A+1) = \frac{\sum_{a=10}^{\omega} {}_a mr'_x(A+1)}{\sum_{a=10}^{\omega} {}_a mr_x(A)} \quad (9)$$

Effet du facteur célibat (dans l'hypothèse de stabilité des taux de primo-nuptialité) :

Soit : 
$${}_a mr''_x(A+1) = a \times {}_a t_x(A) \times {}_a p_x(A+1) \quad (10)$$

Alors :

$$f^c(A, A+1) = \frac{\sum_{a=10}^a m r_x^n(A+1)}{\sum_{a=10}^a m r_x(A)} \quad (11)$$

Effet d'interaction :

$$i(A, A+1) = \frac{v(A, A+1)}{f^n(A+1) \times f^c(A+1)} \quad (12)$$

### Tables de nuptialité :

Soit :

${}_1m'_x$  le nombre de premiers mariages observés par génération et par année entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

${}_1C_x$  le nombre de célibataires entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

${}_1n_x$  le quotient de nuptialité de la table entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

${}_1m_x$  les mariages de la table entre l'âge  $x$  et l'âge  $x+1$

$c_x$  les célibataires de la table à l'âge  $x$

On a alors les relations :

$${}_1n_x = \frac{{}_1m'_x}{{}_1C_x} \quad (13)$$

$${}_1m_x = c_x \times {}_1n_x \quad (14)$$

On peut passer du quotient au taux par la formule :

$${}_1n_x = \frac{2 \times {}_1t_x}{2 + {}_1t_x}$$

(14) devient alors :

$${}_1m_x = \frac{c_x \times 2 \times {}_1t_x}{2 + {}_1t_x} = {}_1t_x \frac{2c_x}{2 + {}_1t_x} \quad (15)$$

La quantité entre crochets correspond à la moyenne arithmétique des célibataires à l'âge  $x$  et des célibataires à l'âge  $x+1$ . Notons  $c'_x$  cette moyenne. On a alors la relation suivante :

$${}_1m_x = {}_1t_x \times c'_x \quad (16)$$

---

1 Moyenne arithmétique :

$$\begin{aligned} c'_x &= \frac{c_x + c_{x+1}}{2} = \frac{c_x + c_x(1 - {}_1n_x)}{2} = c_x \frac{2 - (2 \frac{{}_1t_x}{2 + {}_1t_x})}{2} \\ &= c_x \frac{1}{2} \times \frac{4 + 2{}_1t_x - 2{}_1t_x}{2 + {}_1t_x} = \frac{2c_x}{2 + {}_1t_x} \end{aligned}$$



## ANNEXE 7

---

# TABLES DE PRIMONUPTIALITÉ ET DE PRIMOFÉCONDITÉ

### 1. Table de primonuptionalité

ANNÉES VECUES	aAVx							
age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	1102,47	1168,11	1283,99	1430,71	1475,96	1537,03	1590,01	1549,75
15-16	364,15	319,06	353,57	401,72	410,98	411,08	429,11	453,1
17-18	406,23	382,62	338,1	350,75	372,84	380,8	378,07	368,43
19-20	410,02	415,62	392,14	377,49	356,13	346,98	357,45	344,99
21-22	363,06	365,1	390,4	402,65	366,96	349,65	337,86	338,66
23-24	404,38	360,64	350,99	346,19	355,6	367,05	340,43	326,34
25-29	896,76	945,64	978,45	936,43	874,68	852,11	829,23	820,64
30-34	611,32	623,42	667,64	735,09	789,35	812,19	866,59	876,78
35-39	510,07	514,93	527,81	526,15	542,61	568,07	580,68	616,77
total	5068,46	5095,14	5283,09	5507,18	5545,11	5624,96	5709,43	5695,46

## ANNEES VECUE DANS LE CELIBAT aAVCx

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	1081,7	1145,79	1253,89	1398,48	1439,57	1502,95	1559,64	1533,43
15-16	261,53	244,33	272,98	314,12	300,99	313,99	324,05	362,97
17-18	168,96	182,64	146,63	155,28	165,52	182,94	187,38	197,49
19-20	93,77	107,14	88,45	95,62	81,89	78,36	93,29	97,4
21-22	44,43	48,04	55,73	59,78	41,93	42,53	42,31	43,09
23-24	23,49	19,08	24,95	31,05	29,72	23,85	22,79	24,96
25-29	23,57	22,19	15,33	22,32	26,52	33,51	31,5	28,94
30-34	1,69	4,91	7,53	8,33	6,71	4,92	3,91	3,68
35-39	0,96	0	0,12	1	1	0,67	2,43	2,17
total	1700,1	1774,12	1865,61	2085,98	2093,85	2183,72	2267,3	2294,13

## MARIAGES OBSERVES aMx

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	14	18	19	24	33	19	26	9
15-16	30	31	24	36	47	25	33	21
17-18	27	42	33	37	47	36	31	24
19-20	10	23	18	23	24	10	24	13
21-22	10	9	13	14	19	3	11	5
23-24	6	3	6	3	12	5	5	3
25-29	2	3	3	2	5	5	8	2
30-34	0	0	1	1	2	3	3	0
35-39	0	0	0	0	0	0	0	0

## TAUX DE NUPTIALITE DES CELIBATAIRES atx = aMx / aAVCx

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	12,94259	15,70969	15,15284	17,16149	22,92351	12,6418	16,67051	5,869195
15-16	114,7096	126,8776	87,91853	114,6059	156,1514	79,62037	101,8361	57,85602
17-18	159,8011	229,9606	225,0563	238,2792	283,9536	196,7858	165,4392	121,5251
19-20	106,6439	214,6724	203,5048	240,5355	293,0761	127,6161	257,2623	133,4702

L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE

21-22	225,0731	187,3439	233,2675	234,192	453,1362	70,53844	259,9858	116,0362
23-24	255,4278	157,2327	240,481	96,61836	403,7685	209,6436	219,3945	120,1923
25-29	84,85363	135,196	195,6947	89,60573	188,537	149,2092	253,9683	69,1085
30-34	0	0	132,8021	120,048	298,0626	609,7561	767,2634	0
35-39	0	0	0	0	0	0	0	0

PROPORTIONS DE CELIBATAIRES  $aPx = aAVCx / aAVx$

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	0,98116	0,980892	0,976557	0,977473	0,975345	0,977827	0,980899	0,989469
15-16	0,718193	0,765781	0,772068	0,781938	0,732371	0,763817	0,755168	0,801081
17-18	0,415922	0,47734	0,433688	0,442708	0,443944	0,48041	0,495623	0,536031
19-20	0,228696	0,257784	0,225557	0,253305	0,229944	0,225834	0,260988	0,282327
21-22	0,122376	0,13158	0,142751	0,148466	0,114263	0,121636	0,125229	0,127237
23-24	0,058089	0,052906	0,071085	0,089691	0,083577	0,064978	0,066945	0,076485
25-29	0,026284	0,023466	0,015668	0,023835	0,03032	0,039326	0,037987	0,035265
30-34	0,002765	0,007876	0,011279	0,011332	0,008501	0,006058	0,004512	0,004197
35-39	0,001882	0	0,000227	0,001901	0,001843	0,001179	0,004185	0,003518
total	0,335427	0,348198	0,353129	0,378775	0,377603	0,38822	0,397115	0,4028

MARIAGES REDUITS  $amrx = amx / aAVx * a$

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	63,49379	77,04754	73,98812	83,87444	111,7916	61,80751	81,76049	29,03694
15-16	164,7673	194,3208	135,7581	179,2293	228,7216	121,6308	153,8067	92,69477
17-18	132,9296	219,539	195,2085	210,9765	252,1189	189,0756	163,9908	130,2826
19-20	48,77811	110,678	91,80395	121,8575	134,7822	57,64021	134,2845	75,3645
21-22	55,08731	49,30156	66,59836	69,5393	103,5535	17,16002	65,11573	29,52814
23-24	29,67506	16,63709	34,18901	17,33152	67,49156	27,24424	29,37461	18,38573
25-29	11,15126	15,86227	15,33037	10,67885	28,58188	29,33894	48,23752	12,18561
30-34	0	0	7,489066	6,801888	12,66865	18,46858	17,30922	0
35-39	0	0	0	0	0	0	0	0
S amrx	505,8824	683,3863	620,3655	700,2893	939,71	522,366	693,8796	387,4782

EFFET DU FACTEUR NUPTIALITE  $amr'x = a + atx(A) \cdot aPx(A-1)$ 

$$fn(A) = S amr'x / S amrx$$

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	77,06861	74,31653	83,7959	112,0355	61,65059	81,50442	28,78545	
15-16	182,2452	134,6526	176,967	244,2013	116,6234	155,5684	87,38199	
17-18	191,2913	214,8569	206,6778	251,4173	174,7237	158,9572	120,4612	
19-20	98,1895	104,9204	108,509	148,4751	58,68916	116,1973	69,66813	
21-22	45,85296	61,38687	66,86231	134,551	16,11989	63,24723	29,06228	
23-24	18,26696	25,44575	13,73616	72,42851	35,04279	28,51142	16,09249	
25-29	17,76713	22,96046	7,019551	22,46908	22,61986	49,93766	13,12614	
30-34		0 5,229688	6,769828	16,88815	25,91666	23,23924		0
35-39		0	0	0	0	0	0	0
S amr'x	630,6817	643,7692	670,3376	1002,466	511,386	677,1629	364,5777	
fn(A)	1,246696	0,942028	1,080553	1,431503	0,544196	1,296338	0,525419	

EFFET DU FACTEUR CELIBAT  $amr"x = a + atx(A-1) \cdot aPx(A)$ 

$$fc(A) = S amr"x / S amrx$$

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	63,47643	76,70705	74,05746	83,69185	112,0762	62,0017	82,47481	
15-16	175,6848	195,9162	137,4936	167,8681	238,5422	120,2535	163,1581	
17-18	152,5591	199,4624	199,2686	211,5652	272,8281	195,063	177,3612	
19-20	54,98209	96,84181	103,0975	110,6194	132,3733	66,61244	145,2642	
21-22	59,23042	53,48706	69,26479	53,51903	110,2353	17,66697	66,1595	
23-24	27,0273	22,35366	43,13778	16,15016	52,47176	28,06908	33,56062	
25-29	9,955702	10,59101	23,32212	13,58408	37,07193	28,34008	44,78115	
30-34		0	0 7,524532	5,10244	9,027863	13,75591	16,1017	
35-39		0	0	0	0	0	0	0
S amr"x	542,9158	655,3592	657,1664	662,1003	964,6266	531,7626	728,8612	
fc(A)	1,073206	0,958988	1,059321	0,945467	1,026515	1,017989	1,050415	

VARIATION DES MARIAGES REDUITS  $v(A) = S amrx(A) / S amrx(A-1)$ 

	84	85	86	87	88	89	90	91
v(A)	1,35088	0,907782	1,128833	1,341888	0,55588	1,32834	0,558423	

## L'ENTRÉE EN VIE FÉCONDE

EFFET D'INTERACTION  $i(A) = v(A) / (fn(A) \cdot fc(A))$ 

	84	85	86	87	88	89	90	91
i(A)	1,009655	1,004857	0,98618	0,991466	0,995086	1,006579	1,011804	

CELIBATAIRES DE LA TABLE cx

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
15	904,0603	885,9774	897,0762	864,5088	829,5801	908,9739	885,0282	944,9692
17	712,8712	642,4015	699,8536	651,7838	566,1809	715,3547	711,5176	790,3786
19	531,9857	381,9406	452,078	402,9209	336,5862	487,1225	526,844	659,177
21	400,1525	273,592	305,2856	220,2199	188,2094	423,0274	306,8051	475,569
23	297,2561	188,3022	193,8321	153,1529	86,73245	380,7247	197,9388	356,041
25	212,3258	122,2741	123,5205	110,4468	46,62684	253,8165	115,4643	305,178
30	123,8567	83,84513	55,58422	110,4468	12,9519	66,62682	18,47428	183,1068
35	123,8567	83,84513	41,68816	73,63122	6,47595	0	18,47428	183,1068
40	123,8567	83,84513	41,68816	73,63122	6,47595	0	18,47428	183,1068

PROPORTION DE CELIBATAIRES DE LA TABLE  $apx = (c(x) + c(x+a))/2000$ 

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	0,95203	0,942989	0,948538	0,932254	0,91479	0,954487	0,942514	0,972485
15-16	0,808466	0,764189	0,798465	0,758146	0,697881	0,812164	0,798273	0,867674
17-18	0,622428	0,512171	0,575966	0,527352	0,451384	0,601239	0,619181	0,724778
19-20	0,466069	0,327766	0,378682	0,31157	0,262398	0,455075	0,416825	0,567373
21-22	0,348704	0,230947	0,249559	0,186686	0,137471	0,401876	0,252372	0,415805
23-24	0,254791	0,155288	0,158676	0,1318	0,06668	0,317271	0,156702	0,330609
25-29	0,168091	0,10306	0,089552	0,110447	0,029789	0,160222	0,066969	0,244142
30-34	0,123857	0,083845	0,048636	0,092039	0,009714	0,033313	0,018474	0,183107
35-39	0,123857	0,083845	0,041688	0,073631	0,006476	0	0,018474	0,183107

DIFFERENCE ENTRE LES PROP DE CELIB OBS ET DE LA TABLE aPx - apx

age (x)	84	85	86	87	88	89	90	91
10-14	2,913031	3,790349	2,801934	4,521832	6,055479	2,334043	3,838538	1,698469
15-16	-9,02727	0,159126	-2,63972	2,379138	3,44909	-4,8347	-4,31052	-6,65924
17-18	-20,6506	-3,48306	-14,2278	-8,46438	-0,74397	-12,0829	-12,3558	-18,8747
19-20	-23,7373	-6,99828	-15,3125	-5,82657	-3,24537	-22,9241	-15,5837	-28,5046
21-22	-22,6328	-9,93667	-10,6808	-3,822	-2,32078	-28,024	-12,7143	-28,8568
23-24	-19,6702	-10,2382	-8,75917	-4,21093	1,689741	-25,2293	-8,97568	-25,4125
25-29	-14,1808	-7,9594	-7,38847	-8,66116	0,053029	-12,0896	-2,89822	-20,8877
30-34	-12,1092	-7,59692	-3,73577	-8,07071	-0,12133	-2,72557	-1,39623	-17,891
35-39	-12,1975	-8,38451	-4,14608	-7,17306	-0,4633	0,117943	-1,42895	-17,9588

## 2. Table de primofécondité des moins de 25 ans

### ANNÉES VECUES

	84	85	86	87	88	89	90	91	total
age									
10-14 ans	1102,47	1168,11	1283,99	1430,71	1475,96	1537,03	1590,01	1549,75	11138,03
15-17 ans	562,25	509,1	507,57	583,02	601,31	602,15	623,17	641,61	4630,18
18-19 ans	427,45	395,66	373,71	355,05	354,55	369,14	362,34	355,91	2993,81
20-24 ans	958,14	938,28	943,92	940,73	906,65	884,27	857,41	834	7263,4

### ANNÉES VECUES SANS ENFANTS 5AVSEx

	84	85	86	87	88	89	90	91	total
age									
10-14 ans	1096,66	1164,47	1276,86	1426,62	1471,57	1531,15	1587,86	1547,33	11102,52
15-17 ans	473,52	434,13	451,83	506,78	535,4	524,24	547,46	558,76	4032,12
18-19 ans	220,79	209,05	199,5	192,65	196,69	211,06	211,39	195,2	1636,33
20-24 ans	168,58	178,64	182,66	185,96	171,16	153,62	154,06	157,48	1352,16

### NAISSANCES DE RANG 1

### 5N1x

	84	85	86	87	88	89	90	91	total
age									
10-14 ans	4	3	8	3	5	5	2	2	32
15-17 ans	67	44	42	47	43	63	48	54	408
18-19 ans	77	48	63	60	44	52	47	45	436
20-24 ans	60	49	51	63	61	46	51	58	439

### TAUX DE FECONDITE DE RANG 1 (p.1000) 1ere categorie 5N1x / 5AVSEx

	84	85	86	87	88	89	90	91	total
age									
10-14 ans	3,647439	2,576279	6,26537	2,102873	3,397732	3,265519	1,259557	1,292549	2,882229
15-17 ans	141,4935	101,3521	92,95532	92,74241	80,31378	120,174	87,67764	96,64257	101,1875
18-19 ans	349,7477	229,6101	315,7895	311,4456	223,7023	246,3754	222,3379	230,5328	266,4499
20-24 ans	355,9141	274,2947	279,2073	338,7825	356,3917	299,4402	331,0399	368,3007	324,6657

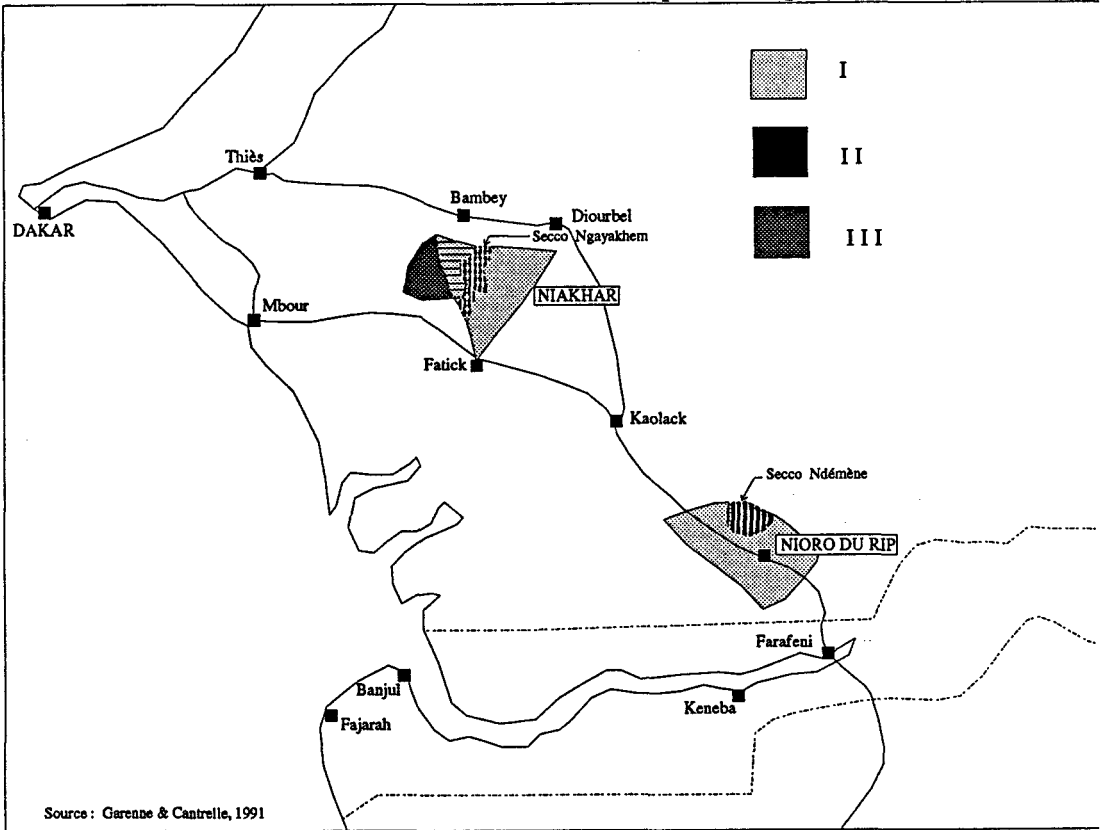
ANNEXE 8

---

**CARTES**

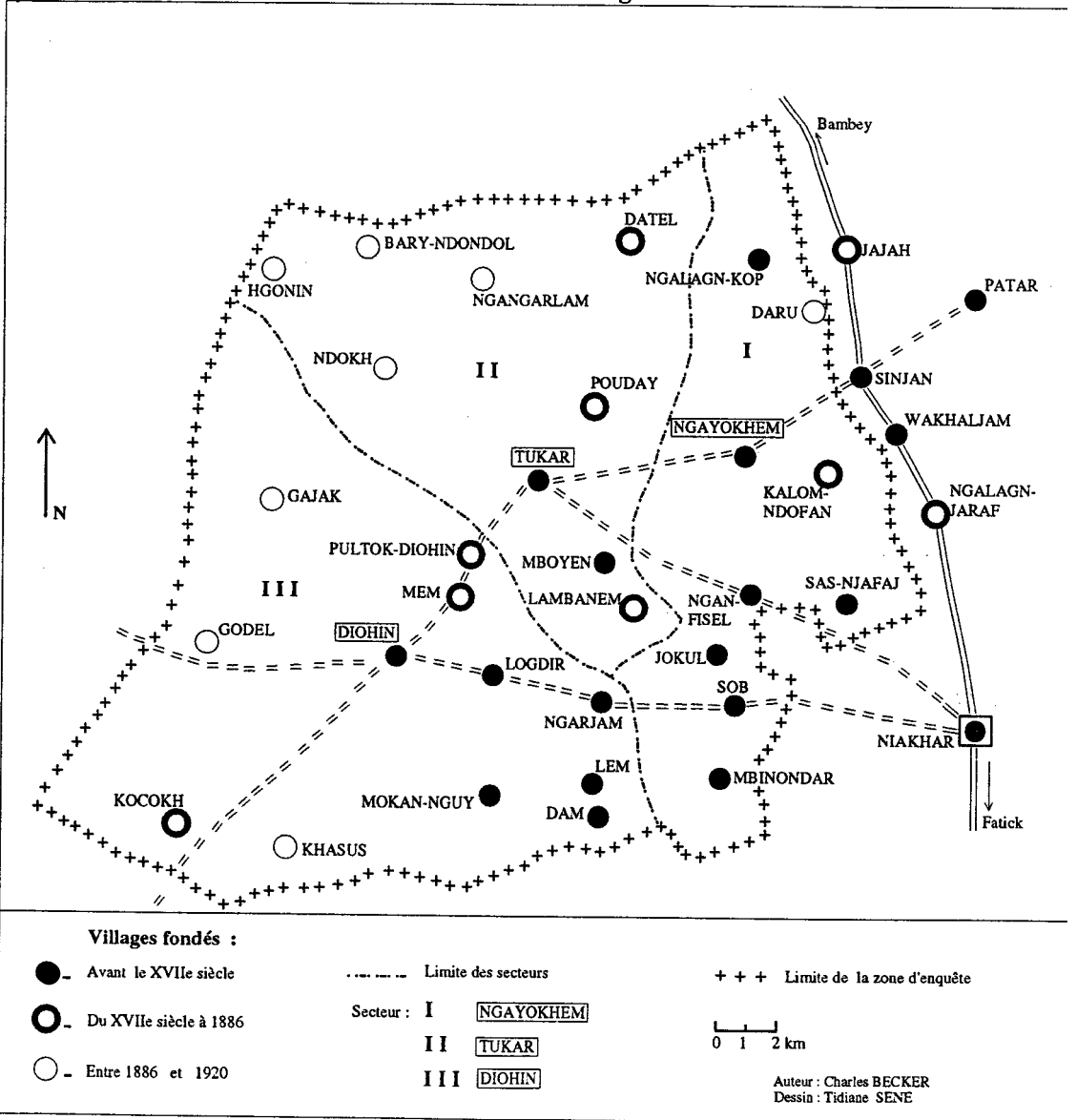


Carte 1 : Les différentes phases du projet





Carte 3 : Ancienneté des villages de la zone de Niakhar



## ANNEXE 9

---

# DONNÉES CHIFFRÉES

### 1. Effectifs de population par groupe d'âges au premier mars 1991

TABLEAU A.4. EFFECTIFS DE POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES ET PAR SEXE, MARS 1991.

Groupe d'âges	Hommes	Femmes
0-4 ans	2538	2545
5-9 ans	2056	1970
10-14 ans	1863	1536
15-19 ans	1215	932
20-24 ans	773	855
25-29 ans	676	781
30-34 ans	705	896
35-39 ans	569	590
40-44 ans	431	491
45-49 ans	357	461
50-54 ans	387	498
55-59 ans	312	397
60-64 ans	289	338
65-69 ans	206	288
70-74 ans	161	160

## 2. Tables de mortalité

TABLE DE MORTALITE - SEXES REUNIS  
DU 01/01/84 AU 31/12/90

X	$nD_x$	$nAV_x$	$nM_x$	$n^a_x$	$n^q_x$	$l_x$	$nL_x$	$T_x$	$e_x$
0	957	7849	.1219	.298	.1123	1.000	.921	48.30	48.30
1	1139	25519	.0446	1.28	.1592	.888	3.17	47.38	53.36
5	125	26761	.0047	1.84	.0230	.747	3.68	44.21	59.18
10	51	20134	.0025	2.01	.0126	.730	3.62	40.53	55.52
15	35	14134	.0025	2.71	.0123	.720	3.59	36.91	51.26
20	44	12225	.0036	2.35	.0178	.712	3.53	33.32	46.80
25	62	11721	.0053	2.19	.0261	.699	3.44	29.79	42.62
30	54	9914	.0054	2.29	.0268	.681	3.36	26.35	38.69
35	39	7171	.0054	2.93	.0269	.662	3.27	22.99	34.73
40	46	6249	.0074	2.46	.0361	.644	3.16	19.72	30.62
45	61	6269	.0097	2.72	.0476	.621	3.04	16.56	26.67
50	80	5813	.0138	2.68	.0667	.591	2.87	13.52	22.88
55	93	4886	.0190	2.72	.0912	.552	2.65	10.65	19.29
60	92	4119	.0223	2.62	.1060	.502	2.38	8.00	15.94
65	129	3135	.0411	2.81	.1887	.448	2.06	5.62	12.55
70	154	2496	.0617	2.59	.2686	.364	1.58	3.56	9.78
75	389	3390	.1148	7.44	.9217	.266	1.98	1.98	7.44

Source : Chahnazarian et al, 1992

TABLE DE MORTALITE - SEXE FEMININ  
DU 01/01/84 AU 31/12/90

X	$n^{D_x}$	$n^{AV_x}$	$n^{M_x}$	$n^{a_x}$	$n^{q_x}$	$l_x$	$n^{L_x}$	$T_x$	$e_x$
0	439	3877	.1132	.321	.1052	1.000	.929	50.01	50.01
1	540	12653	.0427	1.26	.1528	.895	3.20	49.08	54.84
5	55	13247	.0042	1.75	.0205	.758	3.74	45.88	60.53
10	22	9575	.0023	2.04	.0114	.743	3.69	42.14	56.72
15	13	6712	.0019	2.34	.0096	.734	3.65	38.45	52.38
20	28	6477	.0043	2.37	.0214	.727	3.59	34.80	47.87
25	31	6344	.0049	2.08	.0241	.711	3.51	31.21	43.90
30	19	5071	.0037	1.97	.0185	.694	3.43	27.70	39.91
35	21	3779	.0056	3.53	.0276	.681	3.38	24.27	35.64
40	21	3458	.0061	2.68	.0299	.663	3.27	20.89	31.51
45	34	3499	.0097	2.74	.0475	.643	3.14	17.62	27.40
50	40	3248	.0123	2.73	.0599	.612	2.98	14.48	23.66
55	45	2677	.0168	2.49	.0806	.576	2.76	11.50	19.96
60	47	2313	.0203	2.37	.0964	.529	2.51	8.74	16.52
65	62	1683	.0368	2.87	.1708	.478	2.22	6.23	13.03
70	77	1362	.0565	2.83	.2518	.397	1.77	4.01	10.10
75	196	1961	.1000	7.54	.8588	.297	2.24	2.24	7.54

Source : Chahmazarian et al, 1992

TABLE DE MORTALITE - SEXE MASCULIN  
DU 01/01/84 AU 31/12/90

X	nD <sub>x</sub>	nAV <sub>x</sub>	nM <sub>x</sub>	n <sup>a</sup> <sub>x</sub>	n <sup>q</sup> <sub>x</sub>	l <sub>x</sub>	nL <sub>x</sub>	T <sub>x</sub>	e <sub>x</sub>
0	518	3973	.1304	.278	.1192	1.000	.914	46.53	46.53
1	599	12866	.0466	1.30	.1654	.881	3.13	45.62	51.78
5	70	13514	.0052	1.91	.0255	.735	3.62	42.49	57.81
10	29	10558	.0027	1.99	.0136	.716	3.55	38.87	54.29
15	22	7423	.0030	2.93	.0147	.707	3.51	35.32	49.96
20	16	5748	.0029	2.31	.0138	.696	3.46	31.81	45.70
25	31	5376	.0058	2.30	.0284	.687	3.38	28.35	41.27
30	35	4844	.0072	2.47	.0355	.667	3.27	24.97	37.44
35	18	3393	.0053	2.23	.0261	.643	3.17	21.70	33.75
40	25	2791	.0090	2.28	.0437	.627	3.06	18.53	29.55
45	27	2770	.0097	2.69	.0477	.599	2.93	15.47	25.83
50	40	2566	.0156	2.64	.0752	.571	2.75	12.54	21.96
55	48	2209	.0217	2.93	.1040	.528	2.53	9.79	18.54
60	45	1806	.0249	2.88	.1183	.473	2.25	7.26	15.35
65	67	1452	.0461	2.75	.2090	.417	1.89	5.01	12.01
70	77	1134	.0679	2.35	.2879	.330	1.40	3.12	9.45
75	193	1429	.1351	7.34	.9959	.235	1.72	1.72	7.34

Source : Chahmazarian et al, 1992

### 3. Nombres mensuels de premiers mariages

TABLEAU A5. NOMBRES MENSUELS DE PREMIERS MARIAGES

Mois	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	Total
Janvier	3	2	15	1	8	12	9	9	59
Février	9	12	31	8	18	9	15	10	112
Mars	12	12	26	15	34	11	12	6	128
Avril	17	19	23	26	38	11	17	9	160
Mai	16	15	17	15	31	21	28	10	153
Juin	9	8	17	26	30	11	24	10	135
Juillet	8	4	6	8	9	7	10	6	58
Août	2	6	6	5	5	3	8	6	41
Septembre	5	6	5	8	5	1	4	4	38
Octobre	6	5	3	2	1	5	2	1	25
Novembre	2	2	4	4	5	4	8	4	33
Décembre	7	6	1	3	10	7	8	6	48
Total	96	97	154	121	194	102	145	81	990





## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1. Évolution de l'âge moyen au premier mariage dans différents pays d'Afrique sub-saharienne.....	36
Tableau 2.2. Âge médian au premier mariage selon les générations pour plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne.....	36
Tableau 2.3. Âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction (femmes de 20 à 49 ans).....	37
Tableau 2.4. Âge médian à la première naissance selon les générations dans plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne.....	39
Tableau 2.5. Instruction, expérience sexuelle, mariage, fécondité et contraception auprès des filles âgées de 15 à 19 ans ;.....	40
Tableau 2.6. Instruction, mariage et fécondité selon le milieu de résidence chez les adolescentes de 15 à 19 ans.....	42
Tableau 2.7. Proportion des 20-39 ans ayant eu une naissance avant 20 ans.....	43
Tableau 2.8. Naissances pré-nuptiales en pourcentage des naissances de femmes de moins de 20 ans.....	44
Tableau 2.9. Proportion de naissances pré-nuptiales parmi l'ensemble des naissances de mères âgées de moins de 20 ans, selon l'âge à l'enquête et le lieu de résidence.....	44
Tableau 2.10. Taux de fécondité par âge et indice synthétique de fécondité (femmes de 15-49 ans) au Sénégal.....	46
Tableau 2.11. Proportions de non scolarisées, de non célibataires (en %) et taux de fécondité (en ‰) pour les filles âgées de 15 à 19 ans au Sénégal.....	46
Tableau 2.12. Âge médian au premier mariage des femmes selon l'âge actuel des femmes, le milieu de résidence et le niveau d'instruction au Sénégal.....	51
Tableau 2.13. Âge moyen au premier mariage (méthode de Hajnal) selon le lieu de résidence et le niveau d'instruction au Sénégal.....	51
Tableau 2.14. Différence entre l'âge médian au premier rapport sexuel et l'âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction au Sénégal.....	53
Tableau 2.15. Âge médian à la première naissance selon l'âge actuel des femmes, le milieu de résidence et le niveau d'instruction au Sénégal.....	54
Tableau 2.16. Proportion de mères ayant eu une naissance ou une conception pré-nuptiale selon l'âge à la naissance et certaines caractéristiques socio-culturelles.....	56
Tableau 2.17. Pourcentages de femmes enceintes ou ayant eu une naissance vivante parmi les femmes célibataires et âge moyen selon certaines caractéristiques socio-culturelles.....	57
Tableau 3.1. Les différentes sources de données utilisées.....	75
Tableau 4.1. La division sexuelle des tâches agricoles au Baol.....	86

Tableau 4.2. Répartition de la population selon l'appartenance religieuse - Niakhar au 1er mars 1991 .....	107
Tableau 4.3. Répartition de la population selon l'appartenance à un groupe statutaire à Niakhar au 1er mars 1991 .....	107
Tableau 4.4. Répartition en (%) par niveau d'instruction des individus âgés de 15 à 24 ans selon le sexe à Niakhar au 1er mars 1991.....	109
Tableau 4.5. Taux bruts de natalité, mortalité, émigration, immigration, croissance naturelle et croissance nette de la population de Niakhar.....	111
Tableau 4.6. Indicateurs de la mortalité des enfants selon l'année et, pour la période, selon le sexe (‰) à Niakhar de 1984 à 1990.....	112
Tableau 4.7. Répartition des individus de 15 à 59 ans selon le sexe et la situation matrimoniale à Niakhar au 1er mars 1991.....	115
Tableau 4.8. Nombre moyen de migrations selon le groupe de génération de migrantes	122
Tableau 4.9. Âge moyen à la première migration selon le groupe de générations de migrantes .....	123
Tableau 4.10. Typologie des absences féminines.....	124
Tableau 4.11. Situation matrimoniale, âge moyen et nombre de saisons sèches passées en milieu urbain, selon le type de migration.....	126
Tableau 4.12. Âge moyen et salaire moyen selon le nombre de locataires par chambre.....	130
Tableau 4.13. Âge moyen, nombre moyen de séjours et salaire moyen selon les différentes modalités.....	134
Tableau 4.14. Salaire moyen selon le lieu de travail.....	135
Tableau 5.1. Proportions de célibataires selon l'âge et la génération .....	146
Tableau 5.2. Effectifs bruts observés des premiers mariages.....	148
Tableau 5.3. Sommes des premiers mariages réduits (indices synthétiques de primonuptialité) observés chaque année.....	150
Tableau 5.4. Évolution annuelle des taux de primonuptialité par groupes d'âges.....	151
Tableau 5.5. Évolutions annuelles de trois indicateurs de qualité de l'hivernage à Niakhar de 1982 à 1991 .....	152
Tableau 5.6. Évolution annuelle des proportions de célibataires par groupes d'âges.....	154
Tableau 5.7. Effets des facteurs célibat et nuptialité sur la variation de la somme des premiers mariages réduits .....	155
Tableau 5.8. Sommes des mariages de la table par années.....	156
Tableau 5.9. Âge moyen au premier mariage selon les deux méthodes à Niakhar, de 1984 à 1991 .....	157
Tableau 5.10. Différences entre proportions de célibataires observées et célibataires de la table de nuptialité.....	159
Tableau 5.11. Âge médian au premier mariage des femmes selon la génération et selon certaines caractéristiques socio-culturelles.....	162
Tableau 5.12. Moyenne des âges des femmes au premier mariage selon certaines caractéristiques socio-culturelles .....	167
Tableau 6.1. Taux de fécondité de 15 à 19 ans selon plusieurs sources et plusieurs approches.....	170

Tableau 6.2. Évolution annuelle des taux de primofécondité de première catégorie selon l'âge de la mère et l'année de naissance.....	171
Tableau 6.3. Proportions (%) de femmes sans enfant selon l'âge et la génération et âge médian à la première naissance à Niakhar.....	172
Tableau 6.4. Expérience sexuelle selon la situation matrimoniale au moment de l'enquête.....	176
Tableau 6.5. Premier partenaire selon la situation matrimoniale au moment de l'enquête.....	176
Tableau 6.6. Répartition des femmes selon le Premier partenaire sexuel et selon le groupe d'âges au moment de l'enquête (%).....	177
Tableau 6.7. Âge auquel 25 %, 50 % et 75 % des femmes ont eu leur première relation sexuelle selon le groupe d'âges à l'enquête.....	178
Tableau 6.8. Âge médian au premier rapport sexuel selon la situation matrimoniale actuelle.....	179
Tableau 6.9. Âge médian au premier rapport sexuel selon certaines caractéristiques socio-culturelles.....	180
Tableau 6.10. Proportions de femmes ayant eu leur premier rapport sexuel dans le mariage selon certaines caractéristiques socio-culturelles.....	181
Tableau 6.11. Régression logistique de la proportion de femmes ayant eu leur premier rapport sexuel dans le mariage.....	182
Tableau 6.12. Lieu de résidence lors du premier rapport sexuel selon le statut du partenaire.....	183
Tableau 6.13. Périodicité des sorties pour visiter la famille, les amies et pour aller danser.....	184
Tableau 6.14. Âge moyen des célibataires selon la périodicité des sorties pour aller danser.....	184
Tableau 6.15. Âge moyen des migrantes selon leur réponse à la question : " <i>D'après toi, est-il plus facile de rencontrer un garçon à Dakar ou au village ?</i> ".....	185
Tableau 6.16. Âge moyen des migrantes selon le nombre de petits amis qu'elles ont eus.....	185
Tableau 6.17. Méthodes de contraception traditionnelles connues selon le sexe.....	188
Tableau 6.18. Sources d'information sur la contraception traditionnelle selon le sexe....	189
Tableau 6.19. Proportions d'individus connaissant au moins une méthode de contraception traditionnelle selon le sexe, le groupe d'âges, certaines caractéristiques socio-culturelles et les grossesses prénuptiales.....	190
Tableau 6.20. Connaissance de la contraception traditionnelle selon le sexe : régression logistique.....	192
Tableau 6.21. Méthodes de contraception modernes connues selon le sexe.....	193
Tableau 6.22. Proportions d'individus connaissant au moins une méthode de contraception moderne selon le sexe, le groupe d'âges, certaines caractéristiques socio-culturelles et les grossesses prénuptiales.....	195
Tableau 6.23. Connaissance de la contraception moderne selon différentes variables socio-économiques et culturelles : régression logistique.....	197
Tableau 6.24. Méthodes de contraception déjà utilisées selon le sexe.....	199
Tableau 6.25. Utilisation passée de la contraception moderne, selon le groupe d'âges, certaines caractéristiques socio-culturelles et les grossesses prénuptiales.....	200

Tableau 6.26. Utilisation passée de la contraception moderne selon le sexe : régression logistique.....	201
Tableau 6.27. Projets d'utilisation de la contraception et motif d'utilisation selon le sexe .....	202
Tableau 6.28. Projets d'utilisation de la contraception selon le sexe, le groupe d'âge, certaines caractéristiques socio-culturelles et les grossesses prénuptiales.....	203
Tableau 6.29. Régression logistique de l'utilisation future d'une méthode contraceptive, selon le sexe .....	204
Tableau 6.30. Connaissance du planning familial et d'autres méthodes de contraception .....	206
Tableau 6.31. Répartition des naissances de rang 1 selon le statut à Niakhar de 1984 à 1991 .....	210
Tableau 6.32. Répartition des naissances de rang 1 selon le type de la naissance et l'année de naissance.....	211
Tableau 6.33. Âge moyen des mères des naissances de rang 1 selon le type de la naissance à Niakhar de 1984 à 1991 .....	214
Tableau 6.34. Répartition des mères ayant eu une première naissance selon le type de légitimité de la première naissance et selon le groupe de générations.....	215
Tableau 6.35. Répartition mensuelle (%) des naissances de rang 1 selon le type de conception à Niakhar de 1984 à 1991.....	217
Tableau 6.36. Répartition des naissances de rang 1 selon le statut de la naissance et l'âge de la mère à la naissance.....	219
Tableau 6.37. Répartition des naissances de rang 1 selon le statut de la naissance et le niveau d'instruction de la mère.....	220
Tableau 6.38. Répartition des naissances de rang 1 selon le statut de la naissance et la religion de la mère.....	221
Tableau 6.39. Répartition des naissances de rang 1 selon le statut de la naissance et la caste de la mère.....	222
Tableau 6.40. Répartition des naissances de rang 1 de 1991 selon la présence ou l'absence lors du recensement du 01/03/91 et selon le Statut de la conception .....	224
Tableau 6.41. Répartition des naissances de rang 1 selon le statut de la naissance et selon la présence ou l'absence lors du recensement de 1991 .....	224
Tableau 6.42. Régression logistique de la fréquence des conceptions prénuptiales et de celle des naissances légitimées.....	225
Tableau 6.43. Répartition des mères de naissances de rang 1 selon le risque biologique et le risque social au sens strict .....	227
Tableau 6.44. Répartition des mères de naissances de rang 1 selon le risque biologique et le risque social au sens large .....	227
Tableau 6.45. Survie à 1 an de la première naissance selon l'âge de la mère à la naissance (naissances de 1984 à 1990).....	229
Tableau 6.46. Survie à 1 an de la première naissance selon le type de légitimation de la naissance.....	229
Tableau 6.47. Situation de la mère 1, 2, 3 et 5 années après la naissance hors mariage du premier enfant .....	230
Tableau A. 1. Les différentes phases du projet Niakhar.....	240

Tableau A.2. Distribution des migrantes saisonnières à dakar selon le groupe d'âges, la situation matrimoniale et la scolarisation .....	253
Tableau A.3. Répartition des migrantes saisonnières à dakar ressortissantes des villages 1 à 8 selon la strate.....	253
Tableau A.4. Effectifs de population par groupe d'âges et par sexe, mars 1991.....	301
Tableau A5. Nombres mensuels de premiers mariages.....	305



## *LISTE DES FIGURES*

Figure 1.1. Avortements et grossesses pour 1000 femmes de 15 à 19 ans et naissances pour 1000 femmes de moins de 20 ans en 1982.....	14
Figure 2.1. Évolution des taux de fécondité par âge au Sénégal.....	46
Figure 2.2. Évolution des taux de prévalence contraceptive par les femmes actuellement en union au Sénégal.....	47
Figure 2.3. Taux de prévalence contraceptive chez les femmes actuellement en union selon le milieu de résidence et le niveau scolaire au Sénégal - EDS-II 1992-93 .....	48
Figure 3.1. Typologie des modèles de primofécondité .....	63
Figure 3.2. Déterminants des modèles de primofécondité .....	64
Figure 3.3. Typologie des premières naissances selon le moment où intervient le mariage.....	69
Figure 3.4. Répartition des âges au premier rapport sexuel - enquête "Migrations, comportements sexuels et nuptialité" .....	74
Figure 4.1. La concession (Mbind).....	84
Figure 4.2. Le système agricole sereer.....	97
Figure 4.3. Les changements dans le système agricole sereer .....	98
Figure 4.4. Pyramide des âges de la population de niakhar au 1er mars 1991 .....	110
Figure 4.5. Variation saisonnière des naissances à Niakhar de 1984 à 90 .....	114
Figure 4.6. Taux d'émigration par âge et sexe à Niakhar en 1991.....	116
Figure 4.7. Taux d'immigration par âge et sexe à Niakhar en 1991 .....	116
Figure 4.8. Nombre mensuel de départ à Niakhar de 1984 à 1990 .....	117
Figure 4.9. Nombre mensuel d'arrivées à Niakhar de 1984 à 1990 .....	118
Figure 4.10. Proportions de femmes ayant déjà travaillé en ville selon le groupe d'âges à l'enquête et la génération correspondant .....	121
Figure 4.11. Proportions d'absents pour des motifs économiques par sexe et groupe d'âges (%).....	123
Figure 5.1. Le processus de mariage .....	140
Figure 5.2. Âge médian au premier mariage selon la génération à Niakhar, de 1984 à 1991 .....	147
Figure 5.3. Évolution des Nombres mensuels et annuels des premiers mariages de femmes à Niakhar de 1984 à 1991 .....	149
Figure 5.4. Évolution des taux de primonuptialité féminine par groupe d'âges.....	151
Figure 5.5. Précipitations mensuelles et indicateur annuel de qualité de l'hivernage à Niakhar de 1982 à 1991.....	153



Figure 5.6. Premiers mariages réduits et premiers mariages de la table Niakhar, de 1984 1991 .....	157
Figure 5.7. Âge moyen au premier mariage selon les deux méthodes Niakhar, de 1984 1991 .....	158
Figure 5.8. Âge médian au premier mariage selon certaines variables socio-économiques, par génération .....	163
Figure 6.1. Évolution de l'âge médian la première naissance selon la génération, Niakhar .....	172
Figure 6.2. Proportions (%) de femmes et d'hommes qui n'ont pas eu de rapport sexuel au cours de l'année précédant l'enquête Niakhar 1990 .....	174
Figure 6.3. Nombre moyen de partenaires au cours de l'année précédant l'enquête, Niakhar 1990 .....	175
Figure 6.4. Relations entre l'évolution des premiers mariages, des naissances de rang 1 pré-nuptiales et/ou conçues avant le mariage.....	212
Figure 6.5. Évolution des premiers mariages et des naissances pré-nuptiales décalées de 2 trimestres.....	213
figure 6.6. Proportions de conceptions pré-nuptiales et âge moyen des mères des naissances de rang 1 selon le type de conception.....	214
Figure 6.7. Répartition mensuelle (%) des naissances de rang 1 selon le type de conception, Niakhar de 1984 1991 .....	217

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEDOYIN, M.A., ADETORO, O., 1989. – "Pregnancy and its outcome among teenage in Ilorin, Nigeria", *East African Medical Journal*, vol. 66, n° 7, p. 448-452.
- ADEGBOLA, Olukunle, 1987. – "An appraisal of Non-Marital Births in Nigeria", in : *Cultural Roots of African Fertility Regimes, proceedings of the IFE Conference, February 25, March 1, 1987*, p. 77-97. – Ile-Ife ; Philadelphia, Department of Demography and Social statistics, Obafemi Awolowo University ; Population Studies Center, University of Pennsylvania, 363 p.
- ADETORO, O.O., 1986. – "Septic induced abortion at Ilorin, Nigeria : an increasing gynaecological problem in the developing countries", *Asia-Oceania Journal of Obstetrics and Gynecology*, vol. 12, n° 2, p. 201-205.
- ADLAKHA, Arjun, AYAD, Mohamed, KUMAR, Sushil, 1991. – "The Role of Nuptiality in Fertility Decline : A Comparative Analysis", in : *DHS World Conference, vol. 2*, p. 947-964. – Washington, DC, DHS, 1545 p.
- AKUFFO, E., 1987. – "Teenage pregnancies and school drop-outs. The relevance of family life education and vocational training to girls' employment opportunity", in : Christine OPPONG (éd.), *Sex roles, Population and Development in West Africa*, p. 154-164. – Portsmouth, New Hampshire, Heinemann, 242 p.
- ALADE, M.O., 1989. – "Teenage pregnancy in Ile-Ife, Western Nigeria", *Western Journal of Nursing Research*, vol. 11, n° 5, p. 609-613.
- ANTOINE, Philippe, DJIRE, Mamadou, LAPLANTE, Benoît, 1995. – "Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar", *Population*, n° 1, sous presse.
- ANTOINE, Philippe, NANITELAMIO, Jeanne, 1990. – *La montée du célibat dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazaville*. – Paris, CEPED, 27 p. (Les Dossiers du CEPED, n° 12).
- ANTOINE, Philippe, NANITELAMIO, Jeanne, 1994. – "Can polygamy be avoided in Dakar ?", in : K. SHELDON (éd.), *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*. – Los Angeles, Westview Press, sous-presse.
- BARKER, Gary K., RICH, Susan, 1992. – "Influences on Adolescent Sexuality in Nigeria and Kenya : Findings from Recent Focus-Group Discussions", *Studies in Family Planning*, vol. 23, n° 3, p. 199-210.
- BARRY, Abdourahmane, 1990. – "L'activité économique dans les exploitations agricoles du bassin arachidier sénégalais", in : *Conférence « Femmes, famille et population », Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril, 1991, vol. 1*, p. 603-623. – Dakar, UEPA, 647 p.
- BECKER, Charles, 1985. – "Histoire de la Sénégambie du XVe au XVIIIe siècle : un bilan", *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 98, n° XXV-2, p. 213-242.
- BECKER, Charles, 1991a. – *Étude anthropologique sur les migrations, la nuptialité et les comportements sexuels chez les Sereer du Sénégal*. – Dakar, ORSTOM, 4 fascicules, 49 p. + 68 p. + 63 p. + 55 p. (Rapport ANRS).

- BECKER, Charles, 1991b. – *Nuptialité et comportements sexuels chez les Sereer du Sénégal*. – Bamako, INRSP/ORSTOM, 22 p. (colloque "Sciences sociales de la santé en Afrique de l'Ouest", 2-4 juillet).
- BECKER, Charles, DIOUF, Mamadou, MBODJ, Mohamed, 1994. – "L'évolution démographique régionale du Sénégal et du bassin arachidier (Sine-Saloum) au vingtième siècle, 1904-1976", in : Dennis D. CORDELL et Joel W. GREGORY (éd.) *African Population and Capitalism, Historical Perspectives*, chapitre 5, p. 76-94. – Madison, Wisconsin, the University of Wisconsin Press (deuxième édition), 304 p.
- BECKER, Charles, MARTIN, Victor, 1982. – "Les familles paternelles sereer. Répartition par pays traditionnels et par castes", *Bulletin de l'institut Fondamental d'Afrique Noire*, vol. 44, B, n° 3-4, p. 321-410.
- BECKER, Charles, MBODJ, Mohamed, 1992. – "Le Siin et les peuplements sereer", in : André Lericollais, Pierre Milleville, Guy Pontié, Charles Becker, et al, *Évolution du système de production sereer*. – Paris, ORSTOM, à paraître.
- BECKER, Charles, MBODJ, Mohamed, 1994. – "Perspectives historiques", in : Yves CHABIT et Salif NDIAYE (éd.), *La population du Sénégal*, chapitre 2, p.31-58. – Dakar, CERPAA, 618 p.
- BLED SOE, Caroline, H., COHEN, Barney, (éd.), 1993. – *Social Dynamics of Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa*. – Washington D.C., National Academic Press, 208 p. (Panel on Population Dynamics of Sub-Saharan Africa, Committee on Population, National Research Council).
- BOSERUP, Ester, 1985. – "Economic and Demographic Interrelationships in sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 11, n° 3, p. 383-397.
- BUMPASS, Larry L., RINDFUSS, Ronald R., JANOSIK, Richard B., 1978. – "Age and marital status at first birth and the pace of subsequent fertility", *Demography*, vol. 15, n° 1, p. 75-86.
- CALDWELL, John, C., CALDWELL, Pat, 1987. – "The Cultural Context of High Fertility in Sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 13, n° 3, p. 409-437.
- CALDWELL, John, C., CALDWELL, Pat, ORUBULOYE, I. O., 1992. – "The Family and Sexual Networking in Sub-Saharan Africa : Historical Regional Differences and Present-Day Implications", *Population Studies*, vol. 46, n° 3, p. 385-410.
- CALDWELL, John, C., ORUBULOYE, I. O., CALDWELL, Pat, 1991. – "The Destabilization of the Traditional Yoruba Sexual System", *Population and Development Review*, vol. 17, n° 2, p. 229-262.
- CALDWELL, John, C., ORUBULOYE, I. O., CALDWELL, Pat, 1992. – "Fertility Decline in Africa : A New Type of Transition ?", *Population and Development Review*, vol. 18, n° 2, p. 211-242.
- CALDWELL, John, CALDWELL, Pat, 1993. – "The South African Fertility Decline", *Population and Development Review*, vol. 19, n° 2, p. 225-262.
- CAMARA, Solange, NANITELAMIO, Jeanne, NIANG, Mamadou, 1990. – *Fécondité des adolescentes. Traditions et législations*. – Dakar, IFAN/CAD-CRDI, 102 p., multigr.
- CANTRELLE, Pierre, 1969. *Étude démographique dans la région du Sine-Saloum (Sénégal) – État civil et observation démographique*, Dakar, ORSTOM, 121 p. (Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 1).
- CANTRELLE, Pierre, 1971. *Étude de cas : population et ressources dans une zone rurale au Sénégal*. – Accra, 21 p., multigr. (Conférence Africaine sur la Population, Accra, 9-18 décembre).

- CANTRELLE, Pierre, LERICOLLAIS, André, 1967. – "Évolution de la scolarisation dans une zone rurale au Sénégal (Arrondissement de Niakhar 1949-1966)", in : *Les conditions de vie de l'enfant en milieu rural en Afrique*, p. 226-232. – Paris, Centre International de l'Enfance.
- CANTRELLE, Pierre, LERIDON, Henri, LIVENAI, Patrick, 1980, "Fécondité, allaitement et mortalité infantile – Différences inter-ethniques dans une même région : Saloum (Sénégal)", *Population*, vol. 35, n° 3, p. 623-647.
- CASTLE, Mary Ann, LIKWA, Rosemary, WHITTAKER, Maxime, 1990. – "Observations on Abortion in Zambia", *Studies in Family Planning*, vol. 21, n° 4, p. 231-235.
- CHAHNAZARIAN Anouch, BECKER, Charles, DELAUNAY, Valérie, PREZIOSI Marie-Pierre, SAMB, Badara, SIMONDON, François, SIMONDON, Kirsten B., 1992. – *Population et santé à Niakhar – Niveaux et tendances des principaux indicateurs démographiques et épidémiologiques de la zone d'étude - 1984-1991.* – Dakar, ORSTOM, 76 p., multigr.
- CHARBIT, Yves, GUEYE, Lamine, NDIAYE, Salif, (éd.), 1985. – *Nuptialité et fécondité au Sénégal.* – Paris, INED-PUF (Travaux et Documents, n° 12).
- CHARBIT, Yves, MANE, Babacar, NDIAYE, Salif, BA Mamadou, 1994. – "Socio-démographie de la nuptialité et de la fécondité rurales", in : Yves CHARBIT et Salif NDIAYE (éd.), *La population du Sénégal*, chapitre 16, p. 281-294. – Paris, Direction de la prévision et de la statistique, CERPAA., 618 p.
- CHERLIN, A., RILEY, N.E., 1986. – *Adolescent Fertility : an emerging issue in Sub-Saharan Africa*, Washington, D.C., World Bank, Population, Health and Nutrition Dept, 82 p.
- CHESNAIS, Jean-Claude, 1986. – *La transition démographique - Étapes, formes, implications économiques.* – Paris, INED-PUF, 580 p. (Travaux et Documents, n° 113).
- CHILMAN Catherine S., 1985. – "Feminist issues in teenage parenting", *Child Welfare*, vol. 64, n° 3, p. 225-234.
- CHILMAN Catherine S., 1986. – "Some psychosocial aspects of adolescent sexual and contraceptive behaviors in changing American society", in : Jane B. LANCASTER, Beatrix A. HAMBURG (éd.), *School-age pregnancy and parenthood : biosocial dimensions*, p. 191-217. – New York, Aldin de Gruyter.
- CHOJNACKA, Helena, 1993. – "La nuptialité dans les premières étapes de la transition démographique", *Population*, n° 2, p. 307-324.
- CLELAND, John, ONUOHA, Nelson, TIMAEUS, Ian, 1994. – "Fertility Change in sub-Saharan Africa : A review of the evidence", in : Thérèse LOCOH and Véronique HERTTRICH (éd.), *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*, p. 1-20, Liège, UIESP, 308 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 1994. – *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Paris, Desjonquères, 395 p.
- COSIO-ZAVALA Maria, 1992. – "Inégalités économiques et sociales et transitions de la fécondité en Amérique Latine", in : *Transitions démographiques et sociétés. Des faits aux idées et politiques.* – Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique (Chaire Quetelet).
- CRDI, 1985. – *Séminaire sur la fécondité des adolescentes, conclusions générales.* – Lomé.
- DARABI, Katherine F., PHILLIBER, Susan Gustavus, ROSENFELD, Allan, 1979. – "A perspective on Adolescent Fertility in Developing Countries", *Studies in Family Planning*, vol. 10, n° 10, p. 300-303.
- DAVIS, Richard, 1988. – "Adolescent pregnancy and infant mortality : isolating the effects of race", *Adolescence*, vol. 23, n° 92, p. 899-908.

- DAVIS, Richard, 1989. – "Teenage pregnancy : a theoretical analysis of a social problem", *Adolescence*, vol. 24, n° 93, p. 19-28.
- DELAUNAY, Valérie, 1994. – "La nuptialité des célibataires en milieu rural serer", in : Yves CHARBIT et Salif NDIAYE (éd.), *La population du Sénégal*, chapitre 5, p. 101-126. – Paris, Dakar, CERPAA, Direction de la prévision et de la statistique, 618 p.
- DELPECH, Bernard, GASTELLU, Jean-Marc, (éd.), 1974. – *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. II : Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu serer*. – Paris, ORSTOM, 148 p. (Travaux et Documents, n° 34).
- DELPECH, Bernard, 1974. – "Statuts sociaux, appartenance religieuses et relations interpersonnelles en milieu villageois Serer", in : Bernard DELPECH et Jean-Marc GASTELLU (éd.), *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. II : Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu serer*, p. 119-142. – Paris, ORSTOM, 148 p. (Travaux et documents, n° 34).
- DESCHAMPS, J.P., 1979. – "Grossesse et contraception dans l'adolescence", *Santé et planification familiales*, p. 125-140. – Paris, OMS, CIE.
- DESCHAMPS, J.P., VALANTIN, G., 1978. – "Pregnancy in Adolescence : Incidence and Outcome in European Countries", *Journal of Biosocial Sciences Suppl.*, vol. 5, p. 101-116.
- DIALLO, Aldiouma, 1993. – *Rapport de synthèse des activités de santé publique*. – Dakar, ORSTOM (non publié).
- DIOP, Abdoulaye Bara, 1985. – *La famille Wolof*. – Paris, Karthala.
- DIOP, Abdoulaye Bara, 1992. – "Les paysans du bassin arachidier (Sénégal) - Conditions de vie et comportements de survie", *Politique Africaine*, n° 45, p. 39-61.
- DIOP, Nafissatou Jocelyne, 1994. – *La fécondité des adolescentes au Sénégal*. – Montréal, Université de Montréal, 227 p + annexe. (Collection de thèses et mémoires sur le Sahel, n° 34).
- DIOUF, Pape Demba, 1994. – "L'avortement à Pikine", in : Yves CHARBIT et Salif NDIAYE, (éd.), *La population du Sénégal*, chapitre 22, p. 409-418. – Paris, Dakar, CERPAA, Direction de la prévision et de la statistique, 618 p.
- DRYFOOS, Joy, 1982. – "The epidemiology of adolescent pregnancy : Incidences, Outcomes, Interventions", *Pregnancy in Adolescence*, p. 27-47.
- DUBOIS, Jean-Paul, 1975. – "Les Serer et la question des Terres Neuves au Sénégal", *Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. 12, n° 1, p. 81-120.
- DUBOIS, Jean-Paul, LERICOLLAIS, André, MILLEVILLE, Pierre, PONTIE, Guy, 1987. – *Terrains anciens, approches renouvelées : analyse du changement dans les systèmes agraires au Sénégal*, Paris, ORSTOM, 38 p. (Séminaire "Dynamique des systèmes agraires", 16-18 novembre).
- DUPIRE, Marguerite, 1977. – "Funérailles et relations entre lignages dans une société bilinéaire : les Serer (Sénégal)", *Anthropos*, vol. 72, n° 3/4, p. 376-400.
- DUPIRE, Marguerite, LERICOLLAIS, André, DELPECH Bernard, GASTELLU, Jean-Marc, 1974. – "Résidence, tenue foncière, alliance dans une société bilinéaire (Serer du Sine et du Baol, Sénégal)", *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 55, tome XIV, n° 3, p. 417-452.
- ENEL, Catherine, PISON, Gilles, LEFEBVRE, Monique, 1989. – *Migrations et évolution de la nuptialité. L'exemple d'un village joola du sud du Sénégal, Mlomp*. – Paris, INED, 26 p. (Dossiers et Recherches n° 28).

- FALL, Abdou Salam, 1987. – *La migration rurale urbaine des Sereer du Sine vers Dakar et sa banlieue - Le cas des ressortissants de Niàaxar, Ngayoxem et Sob.* – Dakar, Département de philosophie, Université Cheikh Anta Diop, 121 p. (Mémoire de maîtrise de philosophie).
- FALL, Abdou Salam, 1988. – *Réseaux migratoires des Sereer Siin-Siin à Dakar - Approche sociologique.* – Dakar, Département de philosophie, Université Cheikh Anta Diop, 99 p. (D.E.A. d'anthropologie).
- FALL, Abdou Salam, 1992. – "Une réponse à la crise de l'agriculture - La migration des Sereer du Siin (Sénégal)", *Sociétés, Espaces, Temps*, vol. 1, n° 1, p. 138-149.
- FERGUSON, Jane, 1987. – "Les aspects médico-sanitaires de la reproduction chez l'adolescente", *Rapport trimestriel de statistiques sanitaires mondiales*, vol. 40, n° 3, p. 211-213. – Genève, OMS.
- GAGE-BRANDON, Anastasia J., MEEKERS, Dominique, 1992. – *Sexual activity before marriage in Sub-Saharan Africa.* – Pennsylvania, Population Issues Research Center, The Pennsylvania State University, 23 p (Working Paper Series, N° 1992-06).
- GAGE-BRANDON, Anastasia J., MEEKERS, Dominique, 1993. – "Sex, Contraception and Childbearing Before Marriage in Sub-Saharan Africa", *International Family Planning Perspectives*, vol. 19, n° 1, p. 14-33.
- GALLOWAY, Patrick, R. 1988. – "Basic Patterns in Annual Variations in Fertility, Nuptiality, Mortality, and Prices in Pre-Industrial Europe", *Population Studies*, vol. 42, n° 2, p. 275-302.
- GARENNE, Michel, 1981. – *The Age Pattern of Infant and Child Mortality in Ngayokheme (Rural West Africa).* – Pennsylvania, Population Studies Center, University of Pennsylvania (African Demography Working Paper n° 9).
- GARENNE, Michel, BECKER, Charles, CARDENAS, Rosario, 1992. – "Heterogeneity, Life Cycle and the Potential Demographic Impact of Aids in a Rural Area of Africa", in : Tim DYSON (éd.), *Sexual Behavior and Networking : Anthropological and Socio-Cultural Studies on the Transmission of HIV*, p. 269-282. – Liège, ORDINA, 385 p.
- GARENNE, Michel, CANTRELLE, Pierre, 1991. – *Tree Decades of Research on Population and Health : the ORSTOM Experience in Rural Senegal : 1962-1991.* – Saly Portudal, IUESP, 43 p. (Communication au séminaire sur les études longitudinales, 7-11 octobre).
- GARENNE, Michel, CANTRELLE, Pierre, DIOP, Ibrahima Lamine, 1985. – "Le cas du Sénégal (1960-1980)", in : Jacques VALLIN, A. LOPEZ (éd.), *La lutte contre la mort. Influence des politiques sociales et de santé sur l'évolution de la mortalité*, chapitre 15, p. 307-329. – Paris, INED, 541 p. (Travaux et documents n° 108).
- GARENNE, Michel, LEROY, Odile, BEAU, Jean-Pierre, SENE, Ibrahima, WHITTLE, H., SOW, A.R., 1991. – *Efficacy, Safety and Immunogenicity of two high titer measles vaccines. A study in Niakhar, Senegal. Final Report.* – Dakar, ORSTOM, 230 p.
- GARENNE, Michel, LOMBARD, Jérôme, 1988. – "La migration dirigée des Sereer vers les Terres Neuves (Sénégal)", in : QUESNEL André, VIMARD Patrice (éd.), *Migration, changements sociaux et développement*, p. 317-332. – Paris, ORSTOM, 388 p. (Troisièmes Journées Démographiques).
- GARENNE, Michel, MAIRE, Bernard, FONTAINE, Olivier, DIENG, K., BRIEND, André, 1987. – *Risques de décès associés à différents états nutritionnels chez l'enfant d'âge préscolaire.* – Dakar, ORSTOM/ORANA, 246 p.
- GARENNE, Michel, VAN DE WALLE, Etienne, 1989. – "Polygyny and Fertility Among the Sereer of Senegal", *Population Studies*, vol. 43, n° 2, p. 267-283.

- GASTELLU, Jean-Marc, 1974. – "L'organisation du travail agricole en milieu Serer", in : Bernard DELPECH et Jean-Marc GASTELLU (éd.), *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. II : Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu serer*, p. 11-104. – Paris, ORSTOM, 148 p. (Travaux et Documents, n°34).
- GASTELLU, J.M., 1977. – "L'absence de différenciation économique en pays Serer", in : *Essai sur la reproduction de formations sociales dominées*, p. 25-37. – Paris, ORSTOM, 192 p. (Travaux et Documents n°64).
- GASTELLU, J.M., 1981. – *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*. – Paris, ORSTOM, 808 p. (Travaux et Documents n° 128).
- GASTELLU, J.M., 1985. – "Petit traité de matrilinéarité. L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines* vol. 21, n° 4, p. 413-432.
- GEISMAR, L., 1933. – *Recueil des coutumes civiles des races du Sénégal*. – Saint Louis, Imprimerie du Gouvernement, 224 p.
- GUIGOU, Brigitte, 1992. – *Les changements du système familial et matrimonial : Les Sérères Sine (Sénégal)*. – Paris, EHESS, 548 p. (Thèse de doctorat).
- GUIGOU, Brigitte, LERICOLLAIS, André, 1992. – "Crise de l'agriculture et marginalisation économique des femmes sereer Siim (Sénégal)", *Sociétés, Espaces, Temps*, vol. 1, n° 1, p. 45-64.
- GYEPI-GARBRAH, Ben, 1988. – "Fertility and Marriage in Adolescents in Africa", in : *Congrès Africain de Population*, vol. 2, p. 5.3.1-5.3.15. – Dakar, UIESP, Liège, 5.3.15 p.
- GYEPI-GARBRAH, Ben, NICHOLS, D.J., KPEDEKPO, G.M., 1985. – *Adolescent fertility in Sub-saharan Africa : an overview*. – Boston, Pathfinder fund, 23 p.
- HANDSCHUMACHER, Pascal, 1987. – *Gestion de l'eau et santé des jeunes enfants à Niakhar (Sénégal)*. – Strasbourg, Université Louis Pasteur Strasbourg I, UFR Géographie et Aménagement, 274 p. (Thèse de doctorat).
- HOBcraft, John N., 1992. – "Structure de la fécondité et survie infantile : une analyse comparée", *Bulletin Démographique des Nations Unies*, n° 33, p. 1-38.
- HOBcraft, John N., McDONALD, J.W., RUTSTEIN, S.O., 1985. – "Demographic determinants of infant and early child mortality", *Population Studies*, vol. 39, n° 3, p. 363-385.
- HOFFERTH, S.L., 1987a. – "Contraceptive decision-making among adolescents" in : S.L. HOFFERTH, C.D. HAYES (éd.), *Risking the Futur : Adolescent Sexuality, Pregnancy, and Childbearing*, vol. 2, p. 56-77. – Washington, D.C., National Academic Press, 520 p.
- HOFFERTH, S.L., 1987b. – "Factors affecting initiation of sexual intercourse" in : S.L. HOFFERTH, C.D. HAYES (éd.), *Risking the Futur : Adolescent Sexuality, Pregnancy, and Childbearing*, vol. 2, p. 7-35. – Washington, D.C., National Academic Press, 520 p.
- HOFFERTH, S.L., 1987c. – "Social and economic consequences of teenage childbearing" in : S.L. HOFFERTH, C.D. HAYES (éd.), *Risking the Futur : Adolescent Sexuality, Pregnancy, and Childbearing*, vol. 2, p. 123-144. – Washington, D.C., National Academic Press, 520 p.
- HOFFERTH, S.L., KAHN, J.R., BALDWIN, W., 1987. – "Premarital sexual activity among U.S. teenage women over the past three decades", *Family Planning Perspectives*, vol. 19, n° 2, p. 47-53.

- HOFFERTH, S.L., MILLER, B.C., 1989. – "An overview of adolescent pregnancy prevention programs and their evaluations" in : Josephina J. CARD (éd.), *Evaluating programs aimed at preventing teenage pregnancies*, p. 25-40. – Palo Alto, California, Sociometric Corporation, Data Archive on Adolescent Pregnancy and Pregnancy Prevention, 125 p.
- HOFFERTH, S.L., HAYES, C.D., (éd.), 1987. – *Risking the Futur : Adolescent Sexuality, Pregnancy, and Childbearing*. – vol. 2, Washington, D.C., National Academic Press, 520 p.
- INTERNATIONAL CENTER ON ADOLESCENT FERTILITY, 1992. – *Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa : Strategies For a New Generation*. – The Center for Population Options, 24 p. (Based on The Proceedings of The International Forum on Adolescent Fertility).
- JEKEL, James F., KLERMAN, Lorraine V., 1979. – "Adolescent Fertility : An Epidemic or Endemic Problem ?" *Studies in Family Planning*, vol. 10, n° 3, p. 107-110.
- JONES, E, FORREST, J.D., GOLDMAN, N., HENSHAW, S., LINCOLN, R., ROSSOF, J.I., WESTOFF, C.F., WULF, D., 1986. – *Teenage Pregnancy in industrialized countries*. – New Haven, Connecticut, Yale University Press, 310 p.
- KAUFMANN, G., LESTHAEGHE, Ron, MEEKERS, Dominique, 1987. – "Marriage Patterns and Change in Sub-Saharan Africa", in : *Cultural Roots of African Fertility Regimes proceedings of the IFE Conference, February 25, March 1, 1987*, p. 45-76. – Ile-Ife ; Philadelphia, Department of Demography and Social statistics, Obafemi Awolowo University ; Population Studies Center, University of Pennsylvania, 363 p.
- KHASIANI, S., 1985. – *Adolescent Fertility in Kenya with Special Reference to High School Teenage Pregnancy and Childbearing*. – Nairobi, Population Studies and Research Institute, University of Nairobi, 15 p.
- KULIN, H.E., 1988. – "Adolescent pregnancy in Africa : A programmatic focus", *Social Science and Medicine*, vol. 26, n° 7, p. 727-735.
- LACOMBE, Bernard, 1969. – "Mobilité et migration - Quelques résultats de l'enquête du Sine-Saloum, Sénégal", *Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. 4, n° 4, p. 11-42.
- LACOMBE, Bernard, 1972. – "Étude démographique des migrations et des migrants relevés de 1963 à 1965 dans l'enquête du Sine Saloum (Sénégal)", *Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. 9, n° 4, p. 393-412.
- LACOMBE, Bernard, 1987. – "Les unions informelles en Afrique au Sud du Sahara : l'exemple du deuxième bureau congolais", *Genus*, vol. 43, n° 1-2, p. 151-164.
- LACOMBE, Bernard, VAUGELADE, Jacques, DIOUF, B., BAVIERE, M., BERTRAND, A., DAUCHY, S., 1977. – *Exode rural et urbanisation au Sénégal. Sociologie de la migration des Serer de Niakhar vers Dakar en 1970*. – Paris, ORSTOM, 207 p., (Travaux et Documents n° 73).
- LEE, Ronald, D., 1990. – "La réaction démographique aux crises économiques dans les populations de jadis et les populations contemporaines", *Bulletin démographique des Nations Unies*, n° 29, p. 1-20.
- LERICOLLAIS, André, 1972. – *Sob, étude géographique d'un terroir Sérère (Sénégal)*. – Paris/La Haye, Mouton & Co, 110 p. (Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 7).
- LERICOLLAIS, André, 1989. – "La mort des arbres à Sob, en pays Sereer (Sénégal)", in : Benoît ANTHEAUME, Chantal BLANC-PAMARD et al. (éd.), *Tropiques, lieux et liens. Florilège offert à Paul Péliissier et Gilles Sautter*, p. 187-197. – Paris, ORSTOM, 620 p. (Collection Didactiques).



- LERICOLLAIS, André, 1991. – "La gestion du paysage ? Sahélisation, surexploitation et délaisement des terroirs sereer au Sénégal", in : F.RICHARD (éd), *La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest*, p. 151-169. – Dakar, Presses Universitaires de Dakar.
- LERICOLLAIS, André, 1992. – *Gestion de l'environnement rural en pays sereer*. – Dakar, EHESS-ORSTOM, 16 p. multig. (communication présentée au colloque "L'environnement dans l'enseignement des sciences humaines et sociales", novembre).
- LERICOLLAIS, André, FAYE, Adama, 1992. – *Des troupeaux sans pâturages en pays Sereer au Sénégal*. – Dakar, EHESS-ORSTOM, 25 p. (communication présentée au colloque "L'environnement dans l'enseignement des sciences humaines et sociales", novembre).
- LERICOLLAIS, André, MILLEVILLE, Pierre, PONTIE, Guy, (éd.), 1992. – *Evolution des systèmes de production sereer (Sénégal)*. – Dakar, ORSTOM : 624 p. (multig.)
- LERICOLLAIS, André, MILLEVILLE, Pierre., 1992. – *La jachère dans les systèmes agro-pastoraux sereer au Sénégal*. – Montpellier, ORSTOM/CIRAD, 16 p., multig. (séminaire "Jachère").
- LESTHAEGHE, Ron, 1989a. – "Production and Reproduction in Sub-Saharan Africa : An Overview of Organizing Principles", in : Ron J. LESTHAEGHE (éd), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 13-59. – Berkeley, University of California Press, 556 p.
- LESTHAEGHE, Ron, 1989b. – "Social Organization, Economic Crises, and the Future of Fertility Control in Africa", in : Ron J. LESTHAEGHE (éd), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 475-505. – Berkeley, University of California Press, 556 p.
- LESTHAEGHE, Ron, EELENS, Franck, 1989. – "The Components of Sub-Saharan Reproductive Regimes and Their Social and Cultural Determinants : Empirical Evidence", in : Ron J. LESTHAEGHE (éd), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 60-121. – Berkeley, University of California Press, 556 p.
- LESTHAEGHE, Ron, KAUFMANN, Georgia, MEEKERS, Dominique, 1989. – "The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa", in : Ron J. LESTHAEGHE (éd), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 238-337. – Berkeley, University of California Press, 556 p.
- LIKWA, Rosemary, 1989. – "The state of adolescent fertility and its implications in Zambia", in : *Population and Development in Zambia*, p. 81-102. – Lukasa, National Commission for Development Planning, (Proceedings of the National Conference on Zambia's Population Policy, and the Inter-agency Seminar on Zambia's Population Policy Implementation Strategy, may 17-19, prepared of the Office of the President).
- LOCOH, Thérèse, 1988. – "L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages", in : *Congrès africain de population - Dakar 1988*, p. 5.2.17-5.2.41. – Dakar, UIESP, 8.3.53 p.
- LOCOH, Thérèse, 1991a. – "La fécondité des adolescentes : synthèse des résultats des enquêtes nationales", *Vie et Santé*, n° 8, p. 3-6.
- LOCOH, Thérèse, 1993a. – "Débuts de la transition de la fécondité et mutations familiales en milieu urbain africain : le cas de Lomé (Togo)", in : Dennis D. CORDELL, Danielle GAUVREAU, Raymond R. GERVAIS, Céline LE BOURDAIS, *Population, reproduction, sociétés*, p. 175-195. – Montréal, Presses de l'université, 425 p.
- LOCOH, Thérèse, THIRIAT, Marie-Paule, 1994. – "Divorces et remariages en Afrique de l'ouest. Le cas du Togo", *Population* (4-5), à paraître.
- LOMBARD, Jérôme, 1985. – *Disponibilités alimentaires en céréales et stratégies de survie en pays serer*. – Dakar, ORSTOM, 96 p.

- LOMBARD, Jérôme, 1988. – *Problèmes alimentaires et stratégies de survie dans le Sahel sénégalais : les paysans Serer*. – Nanterre, Centre d'Etudes Géographiques sur l'Afrique Noire, UFR géographie, Paris X, 404 p. (Thèse de doctorat).
- MAKINSON, C., 1985. – "The Health Consequences of Teenage Fertility", *Family Planning Perspectives*, vol. 17, n° 3, p. 132-139.
- M'BEDE, J., 1985. – "Adolescent Pregnancy in Africa", *Bulletin of the International Pediatric Association*, vol. 6, n° 3, p. 367-71.
- MBOUP, Gora, 1993. – *Étude des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF, 1978) et de l'enquête démographique et de santé (EDS, 1986)*. – Montréal, Université de Montréal (collection de thèses et mémoires sur le Sahel, n° 27)
- MEEKERS, Dominique, 1990. – *Marriage and premarital childbearing in Cote d'Ivoire*. – Université de Pennsylvanie, 274 p. (Thèse de doctorat).
- MEEKERS, Dominique, 1992. – "The Process of Marriage in African Societies: A Multiple Indicator Approach", *Population and Development Review*, vol. 18, n° 1, p. 61-78.
- MEEKERS, Dominique, 1994. – "Sexual Initiation and Premarital Childbearing in Sub-Saharan Africa", *Population Studies*, vol. 48, n° 1, p. 47-64.
- MOORE, K.A., HOFFERTH, S.L., WERTHEIMER, R.F., 1979. – "Teenage motherhood : its social and economic costs", *Children Today*, vol. 8, n° 5, p. 12-16.
- MOORE, K.A., HOFFERTH, S.L., WERTHEIMER, R.F., WAITE, L.J., CALDWELL, S.B., 1981. – "Teenager childbearing : consequences for women, families, and government welfare expenditures", in : K.G. SCOTT, T. FIELD, E.G. ROBERTSON, (éd.), *Teenage parents and their offspring*, p.35-54. – New-York, Grune and Stratton , 328 p.
- MOTTIN-SYLLA, Marie-Hélène, 1990. – *Excision au Sénégal*. – Dakar, ENDA, 125 p. (série études et recherches n° 137).
- NANITELAMIO, Jeanne, 1990. – *Fécondité des adolescentes : point de vue psychologique - cas du Sénégal*. – Lomé, 14 p. (séminaire sur les "Interactions entre la condition de la femme et les phénomènes démographiques en Afrique francophone au Sud du Sahara", 28 mai-1er juin).
- NATHANSON, Constance, A., KIM, Young, J., 1989. – "Components of Change in Adolescent Fertility, 1971-79", *Demography*, vol. 26, n° 1, p. 85-98.
- NATIONS UNIES, 1974. – *Rapport de la conférence mondiale des Nations Unies sur la population*. – Bucarest, Nations Unies, 169 p.
- NATIONS UNIES, 1984a. – *Rapport de la conférence internationale sur la population, 1984*. – Mexico, Nations Unies, 109 p.
- NATIONS UNIES, 1984b. – *Rapport de la deuxième conférence africaine sur la population*, Arusha, Commission Economique pour l'Afrique, 10 p.
- NATIONS UNIES, 1987. – *Fertility behaviour in the context of development. Evidence from the World Fertility Survey*. – New-York, Department of International Economic and Social Affairs, 383 p. (Population Studies n° 100).
- NATIONS UNIES, 1988a. – *Adolescent reproductive Behaviour - vol. I : Evidence from Developed Countries*. – New-York, Departement of International Economic and Social Affairs, 178 p. (Population Studies n° 108).
- NATIONS UNIES, 1988b. – *Adolescent reproductive Behaviour - vol. II : Evidence from Developing Countries*. – New-York, Departement of International Economic and Social Affairs, 128 p. (Population Studies n° 109).

- NATIONS UNIES, 1989a. – "Adolescent fertility in less developed countries", *Population Newsletter*, n° 47, p. 1-6.
- NATIONS UNIES, 1989b. – *Les effets des variables de nuptialité sur la fécondité dans quelques pays africains*. – Addis-Abeba, Commission économique pour l'Afrique, 52 p.
- NATIONS UNIES, 1990. – *Examen et évaluation du plan d'action mondial sur la population, rapport 1989*. New-York, Nations Unies, 188 p. (Études démographiques n° 115).
- NATIONS UNIES, 1992. – *Rapport de la troisième conférence africaine sur la population*, Dakar, éditeurs, 21+21+12+2 p.
- NATIONS UNIES, 1993. – *Numéro spécial sur les réunions de groupes d'experts tenues dans le cadre des préparatifs de fond de la Conférence internationale sur la population et le développement*. – New-York, Nations-Unies, 181 p., (Bulletin démographique des Nations Unies, n° 34/35).
- NDIAYE, Salif, 1994. – "Les femmes à fécondité précoce", in : Yves CHARBIT et Salif NDIAYE, (éd.), *La population du Sénégal*, chapitre 9, p. 169-196. – Paris, Direction de la prévision et de la statistique, CERPA, 618 p.
- NDIAYE, Salif, DIOUF, Pape Demba, AYAD, Mohammed, 1994. – *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS-II) 1992/93*. – Dakar, Ministère de l'économie et des finances, Direction de la statistique, Division des enquêtes et de la démographie, 284 p.
- NDIAYE, Salif, SARR, Ibrahima, 1994. – "Évolution récente de la nuptialité de l'ESF à l'EDS", in : Yves CHARBIT et Salif NDIAYE, (éd.), *La population du Sénégal*, chapitre 3, p. 59-72. – Paris, Dakar, CERPA, Direction de la prévision et de la statistique, 618 p.
- NDIAYE, Salif, SARR, Ibrahima, AYAD, Mohamed, 1988. – *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal - 1986*. – Dakar, Ministère de l'économie et des finances, Direction de la statistique, Division des enquêtes et de la démographie, 173 p.
- NGONDO A PITSHANDENGE, Iman, 1991. – "Réflexions sur la problématique de la fécondité des adolescentes au Zaïre", *Zaïre-Afrique*, décembre, p. 571-581.
- NICHOLS Douglas, LADIPO, O.A., PAXMAN, John M., OTOLORIN, E.O., 1986. – "Sexual Behavior, Contraceptive Practice, and Reproductive Health Among Nigerian Adolescents", *Studies in Family Planning*, vol. 17, n° 2, p. 100-106.
- NICHOLS Douglas, WOODS, Emile T., GATES, Deborah S., SHERMAN, Joyce, 1987. – "Sexual Behavior, Contraceptive Practice, and Reproductive Health Among Liberian Adolescents", *Studies in Family Planning*, vol. 18, n° 3, p. 169-177.
- NJOGU, Wamucii, RUTENBERG, Naomi, EKOUEVI, Koffi, STEWART, Krista, 1990. – *Adolescent Childbearing in Sub-Saharan Africa : Findings from the Demographic and Health Surveys*. – document de travail.
- NORTMAN, D., 1974. – "Parental age as a factor in pregnancy outcome and child development", *Family Planning*, n° 16, p. 1-51 (Reports on population).
- ODEJIDE, T.O., 1986. – "Offering an alternative to illegal abortion in Nigeria", *New Era Nursing Image International*, vol. 2, n° 2, p. 39-42.
- OMS, 1977. – *Health Needs of Adolescents*. – Genève, OMS, (Report of a WHO expert Committee. Technical Report Series n° 609).
- ORUBULOYE, I.O., CALDWELL, J.C., CADWELL, P., 1991. – "Sexual Networking in Ekiti District of Nigeria", *Studies in Family Planning*, vol. 22, n° 2, p. 61-73.
- PAQUET Nathalie, 1992. – *Le mouvement migratoire saisonnier en milieu rural au Sénégal : la région de Niakhar*. – Paris, Institut d'Études Politiques, 108 p. (Mémoire de DEA de démographie économique).

- PEBLEY, Anne R., 1981. – "The age at first birth and timing of the second in Costa Rica and Guatemala", *Population Studies*, vol. 35, n° 3, p. 387-397.
- PÉLISSIER, P. 1966. – *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la casamance*. – St Yrieix, Fabrique, 939 p.
- PÉRON, Yves, 1991. – "Indices du moment de la nuptialité des célibataires", *Population*, n° 6, p. 1429-1440.
- PISON, Gilles, 1978. – *Études démographiques dans la région du Sine-Saloum (Sénégal) - La reprise de l'enquête à passage répétés de Ngayokhème en 1977. Méthode d'enquête et premiers résultats*. – Dakar, ORSTOM, 55 p., multigr.
- PONTIÉ, Guy, LERICOLLAIS, André, 1991. – *Relations à distance des migrants Sereer*. – Saly Portudal, IFAN/ORSTOM, 29 p. (Séminaire "Processus d'insertion urbaine et itinéraires résidentiels, professionnels et familiaux", mai).
- PRESSAT, Roland, 1983. – *L'analyse démographique*. – Paris, PUF, 295 p.
- REY, Sylvie, 1989. – *'Entre avec la fraîcheur dans la maison' - Schémas de reproduction et de santé, évolution du statut des femmes et transformations des milieux en pays moba-gurma (Nord-Togo)*. – Marseille-St Charles, Université de Provence, Faculté des Sciences, Laboratoire Population-Environnement, 300 p. (Thèse de doctorat).
- ROCH, Jean, 1975. – "Les migrations économiques de saison sèche en bassin arachidier sénégalais"; *Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. 12, n° 1, p. 51-81.
- RUTSTEIN, Shea Oscar, 1984. – *Infant and Child Mortality: Levels, Trends and Demographic Differentials*. – London, WFS, 78 p. (Cross National Summaries, Comparative Studies, n° 43).
- SCHWARTZ, Alfred, 1978. – "Fécondité et mortalité avant l'âge de trois ans chez les Krou de Côte d'Ivoire", in : C. OPPONG, G. ADABA, M. BEKOMBO PRISO, J. MOGEY, (éd.), *Marriage, fertility and parenthood in West Africa*, p. 453-472. – Canberra, The department of Demography, The Australian National University.
- SENDEROWITZ, Judith, PAXMAN, John, 1985. – "Adolescent fertility: Worldwide Concerns", *Population Bulletin*, vol. 40, n° 2, 51 p.
- SÉNÉGAL, 1990. – *Code de la famille annoté*. – Dakar, les Éditions Juridiques Africaines, 441 p.
- SIMONDON, Kirsten, BENEFICE, Éric, SIMONDON, François, DELAUNAY, Valérie, CHAHNAZARIAN, Anouch, 1992. – "Seasonal variation in nutritional status of adults and children in rural Senegal", in : S. ULJASZEK, S. STRICKLAND (éd.), *Seasonality and Human Ecology*, p. 166-183. – Cambridge, Cambridge University Press.
- SOUMANE, B., 1973. – "Point de vue d'un éducateur africain sur l'éducation sexuelle", in : *Education sexuelle en Afrique Tropicale*, p. 86-90. – Bamako, CRDI, 124 p.
- SOW SIDIBÉ, Amsatou, 1990. – "Les concubinages au Sénégal et en Afrique francophone", in : Jaqueline RUBELLIN-DEVICHI, (éd.), *Des concubinages dans le monde*. – Paris, CNRS, p. 217-235.
- TRUSSELL, James, MENKEN, Jane, année 1978. – "Early Childbearing and Subsequent Fertility", *International Family Planning Perspectives*, vol. 10, n° 4, p. 209-218.
- TRUSSELL, James, PEBLEY, Anne R., 1984. – "The Potential Impact of Changes in Fertility on Infant, Child and Maternal Mortality", *Studies in Family Planning*, vol. 15, n° 6, p. 267-280.
- TRUSSELL, James, REINIS, Kia I., 1990. – "L'âge au premier mariage et l'âge à la première naissance", *Bulletin démographique des Nations Unies*, n° 26, p. 165-209.

- Van de WALLE, Etienne, 1993. - "Recent trends in marriage ages", in : K.A. Foote, K.H. Hill, and L.G.Martin (éd.), *Demographic Change in Sub-Saharan Africa* - Washington D.C., National Academic Press, 379 p. (Panel on Population Dynamics of Sub-Saharan Africa, Committee on Population, National Research Council).
- VENTURA, Stephanie, 1984. - "Trends in Teenage Childbearing", *Vital and Health Statistics*, vol. 21n n° 41, p. 1-22.
- WALTISPERGER, Dominique, 1974. - *Le fichier de population de N'Gayokhème - Analyse des données 1963-1970*. - Dakar, ORSTOM, 109 p. + annexes.
- WESTOFF, Charles, F., 1991. - *Age at Marriage, Age at First Birth, and Fertility in Africa*, Princeton, Office of Population Research, Princeton University, 20 p. + annexe.

Reproduit par INSTAPRINT S.A.  
1-2-3, levée de la Loire – LA RICHE – B.P. 5927 – 37059 TOURS Cedex  
Tél. 47 38 16 04

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 1995

L'évolution du contexte social et économique en milieu rural sénégalais, consécutif à la crise agricole (moindre pluviométrie, baisse des cours mondiaux, surexploitation des terres), induit une généralisation des migrations saisonnières en milieu urbain qui touchent essentiellement les jeunes et particulièrement les jeunes filles. Ce phénomène conduit à une modification des normes de contrôle social qui se traduit notamment par un affaiblissement du contrôle des anciens et par un certain transfert des prises de décisions du groupe vers l'individu. Le premier mariage est retardé en raison des difficultés économiques à rassembler la compensation matrimoniale, mais aussi en raison de la scolarisation et de la migration saisonnière. Pourtant, le calendrier de l'entrée en vie féconde reste relativement stable. Ce qui est nouveau est l'ampleur des naissances et des conceptions pré-nuptiales. On observe un allègement des conditions de versement de la compensation matrimoniale mais aussi une modification des règles de choix du conjoint et une période transitoire, au début de l'union, de non-corésidence des conjoints. Ces changements traduisent une adaptation du système matrimonial en réponse à la sexualité pré-nuptiale.

Valérie DELAUNAY, docteur en démographie, est chercheur de l'ORSTOM au CEPED. Elle a mené ses recherches dans le cadre de l'observatoire de population de Niakhar (Sénégal) de 1990 à 1992. Depuis deux ans, elle conduit des études sur la primifécondité au CEPED.